

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(A) OU 15(D) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2011**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux

C.P. 1

Toronto Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1A2

416-308-6963

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Brendan O'Halloran, The Toronto-Dominion Bank

31 West 52nd Street

New York, NY

10019-6101

212-827-7000

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

Actions ordinaires

Dénomination de chaque Bourse
où les titres sont inscrits

New York Stock Exchange

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle États financiers annuels vérifiés

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

| | |
|--|-------------|
| Actions ordinaires | 902 449 894 |
| Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série O | 17 000 000 |
| Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série P | 10 000 000 |
| Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série Q | 8 000 000 |
| Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série R | 10 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S | 10 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y | 10 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA | 10 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC | 8 800 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE | 12 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG | 15 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI | 11 000 000 |
| Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK | 14 000 000 |

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui Non

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2011 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et conventions comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité de vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2011 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe, Finances et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 18 janvier 2011, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : à la rubrique 2-G – *Falsification de comptes, de documents et de dossiers*, visant à préciser que les employés sont réputés avoir fait une fausse écriture s'ils n'ont pas vérifié l'information qu'ils inscrivent dans les systèmes et registres de la Banque; b) à la rubrique 2-H – *Opérations avec l'actif de la TD*, visant à exprimer clairement une interdiction aux employés et aux administrateurs d'acquérir des biens immobiliers vendus par la TD; et c) à la rubrique 3-F – *Charge d'exécuteur testamentaire, de mandataire et de fondé de pouvoir*, visant à préciser que l'interdiction d'agir en ces qualités ne s'applique pas dans le cas de parents (au sens de cette rubrique) et à préciser que les employés peuvent accepter des mandats qui ne donnent pas lieu à quelque apparence de conflit d'intérêts. En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe, Finances et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires de vérification, aux honoraires pour services liés à la vérification, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2011 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services de vérification et des services non liés à la vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2011 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à la vérification, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité de vérification n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à la vérification attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

S.O.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans le tableau 56 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité de vérification

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité de vérification* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2011, identifiant les membres du comité de vérification de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manuel)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : (signé) *Norie C. Campbell*

Nom : Norie C. Campbell

Titre : Vice-présidente à la direction et chef du contentieux

Date : Le 1^{er} décembre 2011

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

| N° | Annexes |
|-----------|--|
| 99.1 | Notice annuelle datée du 30 novembre 2011 |
| 99.2 | Rapport de gestion |
| 99.3 | États financiers annuels 2011 |
| 99.4 | Rapprochement des principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis |
| 99.5 | Code d'éthique |
| 99.6 | Consentement des vérificateurs indépendants |
| 99.7 | Attestation conformément à l'article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> |
| 99.8 | Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> |

ANNEXE 99.1

NOTICE ANNUELLE



La Banque Toronto-Dominion

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) Canada

M5K 1A2

Le 30 novembre 2011

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 (le « rapport de gestion 2011 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

| | Pages de renvoi | Pages intégrées par renvoi | |
|--|-----------------|----------------------------|-------------------------|
| | | États financiers annuels | Rapport de gestion 2011 |
| STRUCTURE DE L'ENTREPRISE | | | |
| Dénomination sociale, adresse et constitution | 4 | | |
| Liens intersociétés | 4 | | |
| DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ | | | |
| Historique des trois derniers exercices | 4 | | 2-34 |
| DESCRIPTION DES ACTIVITÉS | | | |
| Revue des activités, y compris les placements à l'étranger | | 4-8 | 16-34 |
| Participation dans TD Ameritrade | 5 | 46, 68, 71 | 25, 62, 88 |
| Concurrence | | | 64 |
| Actifs incorporels | | 47 | |
| Nombre moyen d'employés | 6 | | |
| Prêt | | | 42-53, 70-84 |
| Politiques sociale et environnementale | | | 87 |
| Facteurs de risque | 6 | | 63-88 |
| DIVIDENDES | | | |
| Dividendes par action de la Banque | 7 | | |
| Dividendes de TD Ameritrade | 7 | | |
| Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion | | 51-58 | 56 |
| STRUCTURE DU CAPITAL | | | |
| Actions ordinaires | 8 | 55 | |
| Actions privilégiées | 8 | 51-52, 56-57 | |
| Restrictions | 9 | | |
| Notations | 9 | | |
| MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE | | | |
| Inscriptions sur les marchés | 12 | | |
| Cours et volume des opérations | 12 | | |
| Placements antérieurs | 14 | | |
| ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION | | | |
| Administrateurs et comités du conseil de la Banque | 14 | | |
| Comité de vérification | 18 | | |
| Membres de la haute direction de la Banque | 20 | | |
| Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction | 21 | | |
| Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction | 21 | | |
| Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires | 22 | | |
| POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES | | | |
| Poursuites | 23 | | |
| Mesures réglementaires | 23 | | |
| MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES | | | |
| | 23 | | |
| AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES | | | |
| Agent des transferts | 24 | | |
| Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres | 24 | | |
| INTÉRÊTS DES EXPERTS | | | |
| RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 24 | | |

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2011.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment des énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion 2011 de la Banque sous les rubriques « *Sommaire et perspectives économiques* » et, pour chacun des secteurs d'activité, à la rubrique « *Perspectives et orientation pour 2012* » et dans d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2012 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement financier, à la conjoncture économique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, des changes et des instruments à taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation (y compris la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques et environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion 2011. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives américaines, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2011 » de la rubrique « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion 2011; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement et le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information. Nous avisons que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2011. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document figurent dans le rapport de gestion 2011 sous les rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, « Perspectives et orientation pour 2012 », en leur version modifiée dans les rapports trimestriels aux actionnaires ultérieurement déposés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et les résultats financiers prévus de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD » (la « Banque » ou « TD »). La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2011, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert environ 20,5 millions de clients dans des centres financiers importants partout dans le monde dans quatre principaux secteurs d'exploitation : les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, incluant TD Canada Trust, TD Assurance et Financement auto TD Canada; les services de gestion de patrimoine, incluant TD Waterhouse et un investissement dans TD Ameritrade; les services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank et TD Auto Finance U.S.; et les services bancaires en gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte plus de 7,5 millions de clients en ligne. Le 31 octobre 2011, l'actif de TD atteignait 686 milliards de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de la Banque, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 16 à 34 du rapport de gestion 2011.

Développement de l'activité canadienne

Le 11 juin 2009, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a fait l'acquisition de thinkorswim Canada, Inc., entreprise de courtage d'opérations sur options en ligne, par suite de l'acquisition de thinkorswim Group, Inc. par TD Ameritrade aux États-Unis.

Le 15 août 2011, la Banque a annoncé une entente définitive aux termes de laquelle TD acquerra le portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, une filiale en propriété exclusive de Bank of America Corporation, de même que certains autres éléments d'actif et de passif. La Banque prévoit que la clôture de l'opération devrait avoir lieu vers le 1^{er} décembre 2011.

Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank®

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank®, est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 275 succursales pratiques sur toute la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

En 2007, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Banknorth Group, Inc. (appelée « TD Banknorth ») et d'une entreprise de services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces établie aux États-Unis dont elle n'était pas déjà propriétaire.

Le 31 mars 2008, la Banque a fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation de Commerce Bancorp, Inc. (« Commerce »).

TD Banknorth, Commerce Bank N.A. et Commerce Bank/North ont fusionné le 31 mai 2008 pour former TD Bank, N.A. TD Banknorth et Commerce Bank sont désormais connues collectivement sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank® et, en septembre 2009, la totalité des succursales de la Banque aux États-Unis ont commencé à exercer leurs activités sous cette même dénomination de la Banque TD.

Le 16 avril 2010, TD Bank, N.A. a fait l'acquisition de certains éléments d'actif et pris en charge le passif de Riverside National Bank of Florida (« Riverside »), de First Federal Bank of North Florida (« First Federal ») et d'AmericanFirst Bank of Florida (« AmericanFirst ») auprès de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC »). La convention d'achat d'actif et de prise en charge de passif conclue avec la FDIC visait 58 succursales de Riverside dans le centre de la Floride et des conventions distinctes visaient également huit succursales de First Federal et trois succursales d'AmericanFirst, et un total de 80 guichets automatiques bancaires.

Le 30 septembre 2010, la Banque a mené à terme l'acquisition de The South Financial Group, Inc. (« South Financial »), et la filiale de South Financial, Carolina First Bank, a fusionné avec TD Bank, N.A. Depuis juin 2011, toutes les succursales de Carolina First Bank exercent désormais leurs activités sous la dénomination « TD Bank ».

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a annoncé la clôture de son acquisition de Services financiers Chrysler. Aux termes de l'entente, TD Bank, N.A. a fait l'acquisition de Chrysler Financial aux États-Unis et la Banque a fait l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont comptabilisés au poste des services bancaires aux particuliers et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont comptabilisés au poste des services financiers aux particuliers et commerciaux au Canada de la Banque. Le 10 juin 2011, la Banque a annoncé le regroupement de son entreprise de financement automobile existant avec Services financiers Chrysler sous une nouvelle marque de financement automobile nord-américaine, Services de financement auto TD.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »). TD Ameritrade est un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers par le truchement de la technologie à des petits investisseurs et à des partenaires commerciaux, notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec l'un des plus importants groupes de conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du NASDAQ. TD Ameritrade a fait l'acquisition de thinkorswim Group Inc. le 11 juin 2009. En date du 31 octobre 2011, la Banque était propriétaire d'environ 44,96 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet d'EDGAR au www.sec.gov/edgar.

Parallèlement à l'acquisition initiale de la Banque d'une participation dans TD Ameritrade en 2006, la Banque a conclu une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

Depuis le 24 janvier 2009, le plafond de la participation véritable de la Banque conformément à la convention d'actionnaires est de 45 %. Aux termes de la convention d'actionnaires, la Banque n'exercera pas les droits de vote se rattachant aux actions qu'elle détient au-delà du plafond de 45 %.

Autres opérations et développements de l'activité

La Banque a augmenté sa participation dans Internaxx Bank, courtier en ligne extraterritorial pour les investisseurs internationaux et expatriés établi au Luxembourg, le 17 février 2009, et le 22 mars 2010 pour en devenir le propriétaire exclusif. L'équipe de direction d'Internaxx relève de TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited qui est une filiale de la Banque au Royaume-Uni et qui offrait déjà des services de soutien, de négociation, de compensation et de règlement aux fins du service multilingue et multidevise d'Internaxx.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de la Banque et l'information s'y rapportant sont données aux pages 16 à 34 du rapport de gestion de 2011.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2011, la Banque comptait en moyenne 75 631 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

Dans le secteur des services financiers, une croissance rentable ne va pas sans la prise de certains risques et une bonne gestion de ceux-ci conformément au profil de risque de TD. Nous prenons les risques nécessaires pour la prospérité de l'entreprise de TD, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'entreprise de TD et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent pas TD à quelque cas de perte exceptionnelle important; et 3) ne sont pas susceptibles de nuire à l'image de marque de TD. TD dispose d'un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et d'une structure de gouvernance pour la gestion des risques en vue d'assurer une gestion efficace des risques dans le respect de la capacité de TD à supporter ces risques. Les ressources et procédés de gestion des risques sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et d'élaborer le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et procédés sont soutenus par notre culture de saine gestion des risques qui met l'accent sur la transparence et la responsabilité.

Nous avons créé un cadre de gestion des risques (qui est plus amplement décrit à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2011) qui établit les principales catégories de risque et recense et définit un grand nombre de risques auxquels nos entreprises et nos activités pourraient être exposées. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique et le risque de réputation. Ce cadre nous donne un aperçu global de tous les risques éventuels auxquels la Banque et chacune de ses entreprises pourraient devoir faire face et il nous permet d'élaborer des stratégies de gestion pertinentes.

Les risques et incertitudes propres au secteur d'activité et à la Banque peuvent avoir une incidence importante sur les résultats futurs de la Banque. Les risques liés au secteur d'activité incluent la conjoncture économique et générale dans les régions dans lesquelles la Banque exerce des activités, les taux de change, la fiscalité, les politiques monétaires et économiques de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor américain, de la Federal Deposit Insurance Corporation des États-Unis et les autres politiques qui sont adoptées par divers autres organismes de réglementation à l'échelle internationale, la concurrence, les modifications aux lois et aux règlements, les poursuites judiciaires, l'exhaustivité et l'exhaustivité des renseignements concernant les clients et les cocontractants et les politiques et méthodes comptables qu'utilise la Banque. Les risques propres à la Banque comprennent l'adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque, la capacité de la Banque d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur et/ou d'élargir ses réseaux de distribution, sa capacité de mener à bien des acquisitions et de les intégrer et de mettre en œuvre des plans stratégiques, sa capacité de recruter, de former et de garder à son service des dirigeants clés, la perturbation d'éléments clés qui composent l'infrastructure commerciale de la Banque et les modifications des notes attribuées à la Banque.

De plus amples renseignements concernant les types de risques susmentionnés et les façons dont la Banque les gère figurent aux pages 63 à 88 du rapport de gestion 2011, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes. La Banque donne une mise en garde à l'effet que la discussion sur les risques qui précède n'est pas exhaustive. Au moment de décider s'il y a lieu de souscrire des titres de la Banque, les épargnants et autres intéressés devraient examiner attentivement ces facteurs ainsi que les autres incertitudes, événements potentiels et facteurs propres au secteur d'activité et à la Banque qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

| Type d'actions | 2011 | 2010 | 2009 |
|-----------------------------|-------------|-------------|----------------------|
| Actions ordinaires | 2,61 \$ | 2,44 \$ | 2,44 \$ |
| Actions privilégiées | | | |
| Série M ¹ | 1,18 \$ | 1,18 \$ | 1,18 \$ |
| Série N ² | 1,15 \$ | 1,15 \$ | 1,15 \$ |
| Série O | 1,21 \$ | 1,21 \$ | 1,21 \$ |
| Série P | 1,31 \$ | 1,31 \$ | 1,31 \$ |
| Série Q | 1,40 \$ | 1,40 \$ | 1,40 \$ |
| Série R | 1,40 \$ | 1,40 \$ | 1,40 \$ |
| Série S | 1,25 \$ | 1,25 \$ | 1,25 \$ |
| Série Y | 1,28 \$ | 1,28 \$ | 1,28 \$ |
| Série AA | 1,25 \$ | 1,25 \$ | 1,42 \$ ³ |
| Série AC | 1,40 \$ | 1,40 \$ | 1,38 \$ ⁴ |
| Série AE | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,24 \$ ⁵ |
| Série AG | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,17 \$ ⁶ |
| Série AI | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,02 \$ ⁷ |
| Série AK | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 0,90 \$ ⁸ |

¹ Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M en circulation.

² Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N en circulation.

³ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 12 septembre 2008 et le 31 octobre 2009.

⁴ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 5 novembre 2008 et le 31 octobre 2009.

⁵ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

⁶ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 30 janvier 2009 et le 31 octobre 2009.

⁷ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 6 mars 2009 et le 31 octobre 2009.

⁸ Représente le montant des dividendes en espèces versé par action entre le 3 avril 2009 et le 31 octobre 2009.

Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires pour son exercice 2010. TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,05 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2011. Le 20 octobre 2011, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,06 \$ US par action payable le 15 novembre 2011 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 1^{er} novembre 2011. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que le conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque. Chaque série d'actions privilégiées est de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées.

Aux termes de la Loi sur les banques, la Banque ne peut, sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées, créer de catégories d'actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques.

La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 8 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement.

NOTATIONS

Les notations revêtent une importance particulière quant à nos frais d'emprunt et à notre capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une diminution des notes pourrait également nuire à notre capacité d'effectuer des opérations sur dérivés et des opérations de couverture dans le cours normal et avoir une incidence sur les frais associés à ces opérations. Nous révisons régulièrement le niveau de sûretés accru dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'une dévaluation de la note de TD. Nous estimons qu'une dévaluation d'un niveau n'aurait qu'une incidence minime et pourrait être facilement gérée dans le cours normal des affaires, mais que des dévaluations plus marquées pourraient avoir une incidence beaucoup plus considérable, notamment une augmentation de nos frais d'emprunt et/ou une obligation pour nous de consentir d'autres sûretés à nos contreparties.

On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque d'illiquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 64 du rapport de gestion 2011 de la Banque.

En date du 31 octobre 2011

| | DBRS | Moody's Investors Service | Standard & Poor's | Fitch Ratings |
|---|-------------|---------------------------|-------------------|---------------|
| Titres de créance à long terme (dépôts) | AA | Aaa | AA- | AA - |
| Titres de créance subordonnés de catégorie 2B | AA (bas) | Aa1 | A+ | A+ |
| Titres de créance subordonnés de catégorie 2A | | A1 | A | |
| Titres de créance à court terme (dépôts) | R-1 (haut) | P-1 | A-1+ | F1+ |
| Actions privilégiées | Pfd-1 (bas) | A2 | P-1 (bas) | A |

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de TD et en fonction de facteurs absolument indépendants de la volonté de TD, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. TD ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS^{MD} est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-1 présentent une qualité de crédit supérieure et sont soutenues par des entités qui affichent de solides caractéristiques quant aux bénéfices et au bilan. Les titres notés Pfd-1 correspondent en général à des sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans les catégories AAA ou AA.

Comme c'est le cas dans toutes les catégories de notation, le lien entre les notations attribuées à des titres d'emprunt de premier rang et les notations attribuées à des actions privilégiées doit être interprété comme un où la notation des titres d'emprunt de premier rang fixe effectivement un plafond pour les actions privilégiées émises par l'entité. Toutefois, il existe des cas où la notation attribuée aux actions privilégiées peut être inférieure à la notation normalement attribuée aux titres d'emprunt de premier rang de l'émetteur.

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont une indication du risque de crédit relatif des obligations financières d'une échéance initiale d'un an ou plus. Elles évaluent la possibilité qu'une obligation financière ne soit pas honorée comme promis. Ces notations utilisent le barème mondial de Moody's et donnent une indication de la possibilité de défaillance et de perte financière en cas de défaut. Les obligations notées Aaa sont jugées de la meilleure qualité, avec un risque de crédit minimal. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale.

Moody's attribue des notations aux programmes de billets à moyen terme et à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Ces notations peuvent être exprimées au moyen du barème de notations à long terme ou à court terme général de Moody's, selon la teneur voulue des billets qui seront émis dans le cadre du programme.

Les notations à court terme de Moody's sont une indication de la capacité des émetteurs d'honorer leurs obligations financières à court terme. Des notations peuvent être attribuées aux émetteurs, aux programmes à court terme et aux titres d'emprunt à court terme. Sauf indication expresse, ces obligations ont en général une échéance initiale d'au plus 13 mois. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de Standard & Poor's sur site Web public

Une notation de crédit de Standard & Poor's à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale. Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de Standard & Poor's. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de Standard & Poor's s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que Standard & Poor's attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des

titres d'emprunt mondiaux de Standard & Poor's. P-1(bas) correspond à A.

Description des notations de Fitch Ratings sur son site Web public

Les notations de crédit de Fitch Ratings sont une opinion sur la capacité relative d'une entité de respecter ses engagements financiers, notamment le paiement de l'intérêt, le versement de dividendes privilégiées, le remboursement du capital, les réclamations d'assurance ou les obligations de cocontractants. Les modificateurs « + » ou « - » qui peuvent être rattachés à une notation indiquent la position relative dans les catégories de notation principales.

Notation à long terme AA : cote de solvabilité très élevée. Les notations « AA » indiquent un très faible risque de défaillance. Elles indiquent une capacité très élevée de paiement des engagements financiers. Cette capacité n'est pas susceptible d'être compromise outre mesure par des événements prévisibles.

Notation à long terme A : cote de solvabilité élevée. Les notations « A » indiquent un faible risque de défaillance. La capacité de paiement des engagements financiers est jugée élevée. Cette capacité peut néanmoins être davantage compromise par des conditions commerciales ou économiques défavorables que dans le cas de notations plus élevées.

Notation à court terme F1 : cote de solvabilité élevée. Cette notation indique la capacité intrinsèque la plus élevée de payer en temps opportun les engagements financiers; un signe « + » peut y être ajouté afin d'indiquer une cote de solvabilité exceptionnellement élevée.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote des bourses suivantes :

1. la Bourse de Toronto; et
2. le New York Stock Exchange.

Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours et le volume des opérations sur les titres de la Banque au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

| | Actions ordinaires | BOURSE DE TORONTO | | | | | | | |
|---------------|--------------------|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | Actions privilégiées (séries M à Y) | | | | | | | |
| | | Série M | Série N | Série O | Série P | Série Q | Série R | Série S | Série Y |
| Novembre 2010 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 75,47 | 25,90 | 26,00 | 24,74 | 25,25 | 26,08 | 26,31 | 26,83 | 26,98 |
| Bas (\$) | 72,05 | 25,77 | 25,72 | 23,82 | 24,66 | 25,50 | 25,15 | 26,14 | 26,09 |
| Volume (000) | 41 467 | 820 | 49 | 579 | 416 | 370 | 356 | 540 | 425 |
| Décembre 2010 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 75,87 | 25,93 | 25,94 | 24,45 | 25,54 | 25,93 | 25,83 | 26,41 | 26,50 |
| Bas (\$) | 70,48 | 25,75 | 25,75 | 23,00 | 24,75 | 25,40 | 25,11 | 25,82 | 25,83 |
| Volume (000) | 64 302 | 400 | 27 | 425 | 126 | 223 | 158 | 113 | 96 |
| Janvier 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 76,72 | 26,00 | 27,75 | 24,70 | 25,49 | 26,00 | 25,94 | 26,59 | 26,64 |
| Bas (\$) | 73,50 | 25,56 | 25,56 | 23,49 | 24,69 | 25,50 | 25,24 | 25,88 | 26,12 |
| Volume (000) | 46 787 | 963 | 432 | 342 | 165 | 432 | 212 | 71 | 156 |
| Février 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 81,69 | 25,72 | 25,75 | 24,59 | 25,39 | 25,88 | 25,87 | 26,10 | 26,35 |
| Bas (\$) | 75,11 | 25,55 | 25,50 | 24,09 | 24,77 | 25,60 | 25,52 | 25,61 | 25,90 |
| Volume (000) | 40 172 | 256 | 87 | 337 | 299 | 148 | 202 | 231 | 189 |
| Mars 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 86,82 | 25,83 | 25,80 | 25,05 | 26,00 | 26,16 | 26,13 | 26,29 | 26,46 |
| Bas (\$) | 79,52 | 25,52 | 25,65 | 24,35 | 25,10 | 25,66 | 25,65 | 25,87 | 26,07 |
| Volume (000) | 55 842 | 262 | 65 | 496 | 268 | 247 | 247 | 288 | 120 |

BOURSE DE TORONTO

| | Actions ordinaires | Actions privilégiées (séries M à Y) | | | | | | | |
|----------------|--------------------|-------------------------------------|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | Série M [*] | Série N [†] | Série O | Série P | Série Q | Série R | Série S | Série Y |
| Avril 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 86,75 | 25,95 | 27,70 | 25,31 | 25,96 | 26,19 | 26,17 | 26,43 | 26,58 |
| Bas (\$) | 80,39 | 25,53 | 25,61 | 24,27 | 25,05 | 25,39 | 25,45 | 25,70 | 25,87 |
| Volume (000) | 36 108 | 83 | 295 | 487 | 112 | 133 | 246 | 111 | 62 |
| Mai 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 85,32 | 26,51 | 25,80 | 25,20 | 25,68 | 26,20 | 26,35 | 26,25 | 26,39 |
| Bas (\$) | 80,59 | 25,60 | 25,60 | 24,87 | 25,29 | 25,87 | 25,85 | 25,92 | 26,06 |
| Volume (000) | 32 754 | 46 | 31 | 297 | 136 | 86 | 99 | 66 | 196 |
| Juin 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 83,51 | 25,94 | 25,90 | 25,48 | 26,35 | 26,39 | 26,60 | 26,25 | 26,44 |
| Bas (\$) | 77,87 | 25,66 | 25,62 | 25,00 | 25,33 | 26,01 | 25,92 | 25,88 | 26,14 |
| Volume (000) | 42 283 | 802 | 376 | 375 | 141 | 224 | 164 | 130 | 724 |
| Juillet 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 82,34 | 25,84 | 25,90 | 25,60 | 26,33 | 26,54 | 26,68 | 26,20 | 26,38 |
| Bas (\$) | 75,95 | 25,50 | 25,48 | 24,90 | 25,53 | 25,92 | 26,21 | 25,79 | 25,91 |
| Volume (000) | 32 749 | 278 | 192 | 332 | 157 | 367 | 184 | 782 | 191 |
| Août 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 77,47 | 25,90 | 26,19 | 25,59 | 26,26 | 27,04 | 26,74 | 26,04 | 26,24 |
| Bas (\$) | 70,36 | 25,60 | 25,65 | 24,52 | 25,30 | 25,96 | 26,13 | 23,20 | 25,75 |
| Volume (000) | 73 438 | 124 | 53 | 205 | 216 | 266 | 189 | 116 | 76 |
| Septembre 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 79,96 | 25,91 | 25,99 | 25,97 | 26,40 | 26,85 | 26,93 | 26,25 | 26,30 |
| Bas (\$) | 69,01 | 25,72 | 25,68 | 25,38 | 25,86 | 26,53 | 26,31 | 25,81 | 26,00 |
| Volume (000) | 62 982 | 540 | 454 | 203 | 113 | 54 | 139 | 251 | 81 |
| Octobre 2011 | | | | | | | | | |
| Haut (\$) | 76,77 | 25,78 | 25,75 | 25,77 | 26,69 | 26,85 | 26,88 | 26,22 | 26,22 |
| Bas (\$) | 68,55 | 25,46 | 25,44 | 25,00 | 25,82 | 26,10 | 26,28 | 25,53 | 25,74 |
| Volume (000) | 44 056 | 490 | 149 | 184 | 106 | 67 | 107 | 87 | 75 |

* Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M en circulation.

† Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N en circulation.

BOURSE DE TORONTO
Actions privilégiées (séries AA à AK)

| | Série AA | Série AC | Série AE | Série AG | Série AI | Série AK |
|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Novembre 2010 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,90 | 27,38 | 28,11 | 28,00 | 28,20 | 28,18 |
| Bas (\$) | 26,14 | 26,92 | 27,65 | 27,62 | 27,81 | 27,82 |
| Volume (000) | 167 | 221 | 317 | 334 | 210 | 223 |
| Décembre 2010 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,72 | 27,22 | 27,94 | 27,90 | 28,00 | 27,99 |
| Bas (\$) | 26,08 | 26,50 | 27,20 | 27,31 | 27,21 | 27,36 |
| Volume (000) | 127 | 390 | 168 | 207 | 283 | 226 |
| Janvier 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,74 | 27,22 | 27,78 | 27,72 | 28,00 | 27,94 |
| Bas (\$) | 26,00 | 26,44 | 27,10 | 27,10 | 27,12 | 27,02 |
| Volume (000) | 250 | 235 | 219 | 293 | 585 | 268 |
| Février 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,62 | 26,90 | 27,50 | 27,44 | 27,49 | 27,49 |
| Bas (\$) | 25,81 | 26,17 | 26,95 | 26,78 | 27,01 | 26,84 |
| Volume (000) | 132 | 155 | 347 | 308 | 239 | 281 |
| Mars 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,43 | 27,02 | 27,69 | 27,62 | 27,75 | 27,77 |
| Bas (\$) | 25,92 | 26,46 | 27,33 | 27,25 | 27,32 | 27,29 |
| Volume (000) | 199 | 84 | 203 | 523 | 339 | 233 |
| Avril 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,55 | 27,09 | 27,67 | 27,60 | 27,79 | 27,82 |
| Bas (\$) | 25,96 | 26,35 | 26,99 | 26,95 | 27,10 | 26,76 |
| Volume (000) | 120 | 141 | 170 | 221 | 180 | 140 |
| Mai 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,54 | 26,88 | 27,62 | 27,56 | 27,64 | 27,67 |
| Bas (\$) | 26,09 | 26,45 | 27,12 | 27,14 | 27,23 | 27,27 |
| Volume (000) | 129 | 114 | 129 | 618 | 267 | 300 |
| Juin 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,39 | 26,93 | 27,61 | 27,56 | 27,73 | 27,73 |
| Bas (\$) | 26,12 | 26,55 | 27,12 | 27,24 | 27,32 | 27,41 |
| Volume (000) | 201 | 200 | 323 | 259 | 320 | 342 |

BOURSE DE TORONTO**Actions privilégiées (séries AA à AK)**

| | Série AA | Série AC | Série AE | Série AG | Série AI | Série AK |
|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Juillet 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,43 | 26,88 | 27,52 | 27,55 | 27,65 | 27,68 |
| Bas (\$) | 25,83 | 26,23 | 27,05 | 27,02 | 27,10 | 27,18 |
| Volume (000) | 146 | 138 | 166 | 341 | 265 | 308 |
| Août 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,27 | 26,77 | 27,34 | 27,39 | 27,63 | 27,50 |
| Bas (\$) | 25,40 | 25,90 | 26,38 | 26,79 | 26,84 | 26,50 |
| Volume (000) | 141 | 213 | 297 | 152 | 235 | 268 |
| Septembre 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,35 | 26,80 | 27,41 | 27,43 | 27,56 | 27,62 |
| Bas (\$) | 26,02 | 26,24 | 27,05 | 27,05 | 27,15 | 27,11 |
| Volume (000) | 282 | 78 | 164 | 251 | 207 | 260 |
| Octobre 2011 | | | | | | |
| Haut (\$) | 26,29 | 26,76 | 27,34 | 27,16 | 27,43 | 27,29 |
| Bas (\$) | 25,71 | 25,92 | 26,39 | 26,65 | 26,70 | 26,67 |
| Volume (000) | 115 | 130 | 148 | 431 | 190 | 253 |

Placements antérieurs

Le tableau suivant donne les détails concernant les émissions de débetures subordonnées de la Banque au cours du dernier exercice terminé :

| Titre | Date d'émission | Prix d'émission | Capital |
|--|------------------------|--|------------------|
| Billets à moyen terme 3,367 % échéant le 2 novembre 2020 (titres secondaires) | 2 novembre 2010 | 1 000 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital | 1 000 000 000 \$ |

Pour de plus amples renseignements sur les titres secondaires de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 14 afférente aux états financiers annuels.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**Administrateurs et comités du conseil de la Banque**

Le tableau ci-dessous donne les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

| Nom de l'administrateur | Administrateur depuis |
|---|------------------------------|
| Poste principal et municipalité de résidence | |
| William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U. | Mai 2004 |
| Hugh J. Bolton Président du conseil, EPCOR Utilities Inc. (société d'énergie intégrée) Edmonton (Alberta) Canada | Avril 2003 |
| John L. Bragg Président du conseil, président et co-chef de la direction, Oxford Frozen Foods Limited (fabricant de produits alimentaires) Collingwood (Nouvelle-Écosse) Canada | Octobre 2004 |

| Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence | Administrateur depuis |
|--|-----------------------|
| Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en gestion des risques et mentorat des cadres) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U. | Septembre 2010 |
| W. Edmund Clark Président du groupe et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion Toronto (Ontario) Canada | Août 2000 |
| Wendy K. Dobson Professeure et co-directrice, Institute for International Business, Joseph L. Rotman School of Management, Université de Toronto Uxbridge (Ontario) Canada | Octobre 1990 |
| Henry H. Ketcham Président du conseil, président et chef de la direction, West Fraser Timber Co. Ltd. (société de produits forestiers intégrée) Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | Janvier 1999 |
| Pierre H. Lessard Président du conseil, METRO Inc. (détaillant en alimentation et distributeur de produits alimentaires) Westmount (Québec) Canada | Octobre 1997 |
| Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion et avocat-conseil au cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Westmount (Québec) Canada | Décembre 2008 |
| Harold H. MacKay Avocat-conseil, MacPherson Leslie & Tyerman LLP (cabinet d'avocats) Regina (Saskatchewan) Canada | Novembre 2004 |
| Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada | Septembre 2011 |
| Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U. | Mai 2006 |
| Nadir H. Mohamed Président et chef de la direction Rogers Communications Inc. (société canadienne diversifiée du secteur des communications et des médias) Toronto (Ontario) Canada | Avril 2008 |
| Wilbur J. Prezzano Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, Eastman Kodak Company Charleston, Caroline du Sud, É.-U. | Avril 2003 |

| Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence | Administrateur depuis |
|---|-----------------------|
| Helen K. Sinclair Chef de la direction, BankWorks Trading Inc. (entreprise de télécommunications par satellite) Toronto (Ontario) Canada | Juin 1996 |
| Carole S. Taylor Administratrice de sociétés Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | Août 2009 |
| John M. Thompson Administrateur de sociétés et vice-président du conseil à la retraite, IBM Corporation Toronto (Ontario) Canada | Août 1988 |

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant le 30 juin 2009, M^{me} Brinkley était gestionnaire principale, Risques mondiaux, de Bank of America Corporation. Avant le 1^{er} avril 2008, M. Lessard était président et chef de la direction de METRO Inc. Avant le 1^{er} janvier 2011, M. Levitt était co-président du conseil de Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant le 28 mars 2006, M^{me} Maidment était première vice-présidente à la direction et chef des finances, BMO Groupe financier. Du 28 mars 2006 au 1^{er} août 2009, M^{me} Maidment était chef des finances et chef de l'administration, BMO Groupe financier. Jusqu'en mars 2009, M. Mohamed était président et chef de l'exploitation du Groupe des communications, Rogers Communications Inc. M^{me} Taylor a rempli la fonction de ministre des Finances de la Colombie-Britannique de juin 2005 à juin 2008. De décembre 2008 à janvier 2010, M^{me} Taylor est présidente du Conseil consultatif sur l'économie du ministre fédéral des Finances. De septembre 2009 à septembre 2010, M^{me} Taylor a été conseillère principale de Borden Ladner Gervais s.r.l. Avant le 1^{er} janvier 2011, M. Thompson était le président du conseil non membre de la direction de La Banque Toronto-Dominion. Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 29 mars 2012. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

| Comité | Membres | Principales responsabilités |
|-----------------------|--|---|
| Comité de gouvernance | Brian M. Levitt (président) Hugh J. Bolton Pierre H. Lessard John M. Thompson | Gouvernance de TD : <ul style="list-style-type: none"> établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires; élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; examiner et recommander la rémunération des administrateurs de TD; |

| Comité | Membres | Principales responsabilités |
|--------------------------------|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs. |
| Comité des ressources humaines | Wilbur J. Prezzano (président) Henry H. Ketcham Brian M. Levitt Karen E. Maidment Nadir H. Mohamed Helen K. Sinclair John M. Thompson | Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> • s'acquitter, et aider le conseil d'administration à s'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants; • superviser un processus solide de planification des talents qui assure la planification de la relève du chef de la direction et des autres postes de cadres supérieurs, étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat dans le cadre du processus de planification de la relève pour ce poste; • superviser la sélection, l'évaluation, le perfectionnement et la rémunération des autres membres de la haute direction; • produire un rapport sur la rémunération à l'intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération. |
| Comité du risque | Harold H. MacKay (président) William E. Bennett Amy W. Brinkley Wendy K. Dobson Karen E. Maidment Wilbur J. Prezzano Helen K. Sinclair | Supervision de la gestion des risques de TD : <ul style="list-style-type: none"> • approuver la prise de position de TD en matière de tolérance au risque, et les mesures qui s'y rattachent, et déterminer et surveiller les principaux risques de TD, notamment en évaluer la gestion; • approuver les politiques de gestion des risques qui établissent les niveaux d'approbation |

| Comité | Membres | Principales responsabilités |
|------------------------|--|---|
| | | <p>appropriés pour les décisions ainsi que d'autres mesures de protection pour gérer les risques;</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner le profil de risque réel de la Banque en regard de sa tolérance au risque et s'assurer que des politiques sont en place pour la gestion des risques auxquels TD est exposée, comme les risques juridiques et réglementaires et les risques de marché, d'exploitation, d'illiquidité, de crédit, d'assurance et d'atteinte à la réputation; fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents. |
| Comité de vérification | William E. Bennett* (président) Hugh J. Bolton* John L. Bragg Harold H. MacKay Irene R. Miller* Carole S. Taylor | <p>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD :</p> <ul style="list-style-type: none"> assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; surveiller les contrôles internes – les mesures de protection nécessaires doivent être en place; assumer la responsabilité directe de la sélection des vérificateurs nommés par les actionnaires, qui rendent directement compte au comité de vérification, de leur rémunération, de leur maintien et de la surveillance de leur travail; être à l'écoute des vérificateurs nommés par les actionnaires, du vérificateur en chef, du chef de la conformité et du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer leur efficacité et leur indépendance; assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des institutions financières et des compagnies d'assurance sous réglementation fédérale; recevoir les rapports sur les opérations avec des parties apparentées et, le cas échéant, les approuver. |

* Désigné comme expert financier du comité de vérification.

Comité de vérification

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être

capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités de vérification, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité de vérification sont : William E. Bennett (président), Hugh J. Bolton, John L. Bragg, Harold H. MacKay, Irene R. Miller et Carole S. Taylor. Les membres du comité de vérification de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett et Bolton ainsi que M^{me} Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité de vérification au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est président du comité de vérification de la Banque. M. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett occupe actuellement la fonction de président du comité de vérification de TD Bank U.S. Holding Company et de Capital Power Corporation et a déjà été président du comité de vérification de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

Hugh J. Bolton est le président du conseil d'administration non membre de la direction d'EPCOR Utilities Inc., société énergétique intégrée. M. Bolton est le président du conseil d'administration non membre de la direction retraité de Matrikon Inc. et le président du conseil et chef de la direction et associé retraité de Coopers & Lybrand Canada, comptables agréés. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en économie de l'Université de l'Alberta. M. Bolton est comptable agréé et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Alberta. M. Bolton est l'un des experts financiers du comité de vérification.

John L. Bragg est président, fondateur et co-chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Limited et propriétaire fondateur de Bragg Communications Inc. M. Bragg est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en éducation de l'Université Mount Allison.

Harold H. MacKay est avocat conseil au sein du cabinet d'avocats MacPherson Leslie & Tyerman LLP. Auparavant, il a été l'un des associés du cabinet de 1969 jusqu'à sa retraite en 2004. M. MacKay a présidé le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et a été économiste invité Clifford Clark du ministère des Finances du Canada. M. MacKay détient un diplôme de premier cycle en économie et en sciences politiques de l'Université de la Saskatchewan, un diplôme de droit de l'Université Dalhousie et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Regina.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en

1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. Auparavant, M^{me} Miller a présidé le comité de vérification du conseil d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller préside actuellement le comité de vérification d'Inditex, S.A. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité de vérification de la Banque.

Carole S. Taylor est administratrice de sociétés. Elle a été conseillère principale de Borden Ladner Gervais s.r.l. De décembre 2008 à janvier 2010, M^{me} Taylor a été présidente du Conseil d'orientation économique du ministère fédéral des Finances. M^{me} Taylor a été ministre des Finances de la Colombie-Britannique de juin 2005 à juin 2008. M^{me} Taylor a été députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et est l'ancienne présidente du conseil de CBC/Radio-Canada. M^{me} Taylor est titulaire d'un diplôme de premier cycle en anglais de l'Université de Toronto. M^{me} Taylor a été nommée Officier de l'Ordre du Canada en 2001.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque en date du 1^{er} novembre 2011 :

| Membre de la haute direction | Poste principal | Municipalité de résidence |
|------------------------------|--|-----------------------------------|
| Riaz Ahmed | Chef de groupe, Développement interne, Stratégie d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD | Oakville (Ontario) Canada |
| Mark R. Chauvin | Chef de groupe, et chef de la gestion des risques, Gestion du risque, siège social, Groupe Banque TD | Burlington (Ontario) Canada |
| W. Edmund Clark | Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD | Toronto (Ontario) Canada |
| Theresa L. Currie | Chef de groupe, Canaux directs, stratégies d'entreprise et de gestion des personnes, siège social, Groupe Banque TD | Oakville (Ontario) Canada |
| Robert E. Dorrance | Chef de groupe, Services bancaires en gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD | Toronto (Ontario) Canada |
| Timothy D. Hockey | Chef de groupe, Services bancaires canadiens, financement auto et cartes de crédit, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Canada Trust | Mississauga (Ontario) Canada |
| Colleen M. Johnston | Chef de groupe, Finances et chef des finances, Siège social, Groupe Banque TD | Toronto (Ontario) Canada |
| Bharat B. Masrani | Chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, Groupe Banque TD et président et chef de la direction, TD Bank, N.A. | Philadelphie, Pennsylvanie, É.-U. |
| Frank J. McKenna | Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD | Toronto (Ontario) Canada |
| Michael B. Pedersen | Chef de groupe, Gestion de patrimoine, assurance et services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD | Toronto (Ontario) Canada |

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé leurs postes ou d'autres postes de direction auprès des mêmes sociétés ou organismes, de leurs devanciers ou de sociétés ou d'organismes associés au cours des cinq dernières années. Avant d'entrer à la Banque en juillet 2007, M. Pedersen a travaillé à la Barclays Bank et y était responsable des activités bancaires privées mondiales et de deux autres entreprises internationales.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2011, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 1 125 849 actions ordinaires de la Banque à cette date, soit environ 0,12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

À notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 30 novembre 2011, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, sauf M. Lessard qui était administrateur de Corporation CINAR au moment où ses actions ont fait l'objet d'une suspension de négociation à la Bourse de Toronto pendant plus de 30 jours consécutifs et ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du NASDAQ en raison de l'incapacité de Corporation CINAR de respecter les exigences d'inscription continue;
 - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
 - c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité de vérification de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires et les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires. Tout service que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires doit être autorisé par la loi et par la politique, et doit être préautorisé par le comité de vérification conformément à la politique, tout comme les honoraires prévus pour ces services. La politique prévoit la préautorisation annuelle de certains types de services et établit le montant maximum des honoraires qui peuvent être payés pour de tels services en vertu des politiques et procédures adoptées par le comité de vérification, en plus de donner à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation annuelle. Tous les autres services et les honoraires qui s'y rattachent doivent aussi être préautorisés expressément par le comité de vérification au fur et à mesure qu'ils se présentent au cours de l'exercice. S'il s'agit de services que doit fournir le vérificateur nommé par les actionnaires, le comité de vérification s'assure que sa décision est conforme à sa politique et que la prestation des services n'a pas d'incidence sur l'indépendance du vérificateur. Cela consiste notamment à examiner les exigences et les lignes directrices réglementaires applicables et à déterminer si la prestation des services amènerait le vérificateur à vérifier son propre travail, à agir comme s'il était dirigeant de la Banque ou à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque. En vertu de la loi, le vérificateur nommé par les actionnaires ne peut fournir certains services à la Banque ou à ses filiales. Chaque trimestre, le chef des finances de la Banque fait au comité de vérification une présentation détaillant les services autres que de vérification rendus par le vérificateur de la Banque depuis le début de l'exercice, et lui soumet tous les mandats proposés pour fins d'examen et de préautorisation, le cas échéant.

Les honoraires versés au vérificateur nommé par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l., au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

| (en milliers de dollars CA) | Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l. | | |
|---|--|------------------|------------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 |
| Honoraires de vérification | 20 774 \$ | 20 205 \$ | 23 123 \$ |
| Honoraires pour services liés à la vérification | 2 313 \$ | 3 229 \$ | 1 087 \$ |
| Honoraires pour services fiscaux | 2 495 \$ | 3 917 \$ | 2 563 \$ |
| Autres honoraires | 1 706 \$ | 726 \$ | 411 \$ |
| Total | 27 288 \$ | 28 077 \$ | 27 184 \$ |

Les honoraires de vérification se rapportent aux services professionnels relatifs à la vérification des états financiers de la Banque et à la vérification de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par le vérificateur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.

Les honoraires pour services liés à la vérification se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par le vérificateur de la Banque. Ces services comprennent les vérifications des régimes d'avantages sociaux, les consultations comptables et fiscales et les services d'attestation dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements, notamment les procédures de vérification relatives aux bilans d'ouverture et à la répartition du prix d'achat, les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux, les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation, la traduction des états financiers et des rapports dans le cadre de vérifications ou d'examens, l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière et des services de conseils en technologie de l'information.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux services en matière d'observation fiscale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt indirect qui comprennent en général la préparation des déclarations de revenus initiales et modifiées de même que des demandes de remboursement; de conseils fiscaux, y compris l'assistance relative aux contrôles, aux appels et aux décisions en matière d'impôt, et les conseils fiscaux fournis dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; de publications fiscales sous forme électronique et sur papier; et de planification fiscale, y compris les services fiscaux aux

résidents étrangers et canadiens, de même que les services se rapportant aux questions touchant les prix de transfert.

Tous les autres honoraires se rapportent essentiellement aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, qu'ils soient versés par la Banque ou par des tiers, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme de vérification externe à utiliser. Dans ces cas, les services du vérificateur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, d'une restructuration de la dette et d'un recouvrement des actifs. Le montant des honoraires liés à l'insolvabilité et à la viabilité versés par des tiers à Ernst & Young s.r.l. en 2011 est de 0,0 million de dollars (0,0 million de dollars en 2010; 0,09 million de dollars en 2009). Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux vérifications des organismes de bienfaisance, aux rapports portant sur le chapitre 5970 et la norme SAS 70 qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services de vérification de certaines structures d'accueil que la Banque administre, aux vérifications de fonds inscrits à la SEC, aux études de référence et aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges » de la note 29 afférente aux états financiers annuels.

Mesures réglementaires

De temps à autre, certaines filiales de la Banque se voient imposer des droits ou des amendes par un organisme de réglementation des valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. Au cours du dernier exercice, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits de dépôt administratifs à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario totalisant 5 000 \$.

TD Waterhouse Canada Inc. a conclu une entente de règlement avec la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique reconnaissant que TD Waterhouse Canada Inc. avait permis à des clients d'effectuer des opérations sur des titres d'émetteurs en violation d'une ordonnance d'interdiction d'opérations imposée par la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. TD Waterhouse Canada Inc. a payé une amende de 30 000 \$. TD Waterhouse Canada Inc. s'est en outre engagée à veiller à ce qu'aucun client qui a acheté des titres en violation d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ne subisse une perte.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme que, 30 novembre 2011, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Compagnie Trust CIBC Mellon*
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : sans frais au 1-800-387-0825
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

*À partir de novembre 2010, les registres des actionnaires sont tenus par Société canadienne de transfert d'actions en sa qualité d'agent administratif de Compagnie Trust CIBC Mellon.

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

BNY Mellon Shareholder Services
P.O. Box 358015
Pittsburgh, Pennsylvania
15252-8015

ou

480 Washington Boulevard
Jersey City, New Jersey
07310

1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
www.bnymellon.com/shareowner/equityaccess

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011 déposés en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario), sont les auditeurs externes qui ont préparé les *Rapports des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la Rule 3520 du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les

options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2011.

Appendice A

Liens intersociétés – voir ci-joint

PRINCIPALES FILIALES

(en millions de dollars)

Au 31 octobre 2011

| | Emplacement du siège social ou du bureau principal | Valeur comptable des actions détenues par la Banque |
|--|---|---|
| Amérique du Nord | | |
| L'Assurance financière CT (99,9 %) | Toronto (Ontario) | \$ 125 |
| Meloche Monnex Inc. | Montréal (Québec) | 1 460 |
| Sécurité Nationale compagnie d'assurance | Montréal (Québec) | |
| Priumm compagnie d'assurance | Toronto (Ontario) | |
| TD assurance directe inc. | Toronto (Ontario) | |
| Compagnie d'assurances générales TD | Toronto (Ontario) | |
| Compagnie d'assurance habitation et auto TD | Toronto (Ontario) | |
| Corp. de financement d'actifs TD | Toronto (Ontario) | 139 |
| Gestion de Placements TD Inc. | Toronto (Ontario) | 738 |
| Gestion privée TD Waterhouse Inc. | Toronto (Ontario) | |
| Services de financement auto TD Inc. ¹ | Toronto (Ontario) | 1 271 |
| Services de Financement TD Résidentiel Inc. | Toronto (Ontario) | 11 |
| Services de Financement TD Inc. | Toronto (Ontario) | 706 |
| Services d'investissement TD Inc. | Toronto (Ontario) | 36 |
| TD, Compagnie d'assurance-vie | Toronto (Ontario) | 47 |
| La Société d'hypothèques TD | Toronto (Ontario) | 10 302 |
| La Société d'Hypothèques Pacifique TD | Vancouver (Colombie-Britannique) | |
| La Société Canada Trust | Toronto (Ontario) | |
| TD Parallel Private Equity Investors Ltd. | Toronto (Ontario) | 124 |
| Valeurs Mobilières TD Inc. | Toronto (Ontario) | 1 559 |
| TD US P & C Holdings ULC | Calgary (Alberta) | 25 758 |
| TD Bank US Holding Company | Portland (Maine) | |
| Northgroup Sponsored Captive Insurance, Inc. | Burlington (Vermont) | |
| TD Bank USA, National Association | Portland (Maine) | |
| TD Bank, National Association | Wilmington (Delaware) | |
| TD Auto Finance LLC | Farmington Hills (Michigan) | |
| TD Insurance, Inc. | Portland (Maine) | |
| TD Vermillion Holdings ULC | Calgary (Alberta) | 15 072 |
| TD Financial International Ltd. | Hamilton (Bermudes) | |
| Canada Trustco International Limited | St. Michael (Barbade) | |
| TD Reinsurance (Barbados) Inc. | St. Michael (Barbade) | |
| TD Reinsurance (Ireland) Limited | Dublin, Ireland | |
| Toronto Dominion International Inc. | St. Michael (Barbade) | |
| TD Waterhouse Canada Inc. | Toronto (Ontario) | 2 180 |
| TD Waterhouse Insurance Services Inc. | Toronto (Ontario) | |
| TDAM USA Inc. | Wilmington (Delaware) | 2 |
| Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc. | New York (New York) | 1 434 |
| TD Holdings II Inc. | New York (New York) | |
| TD Securities (USA) LLC | New York (New York) | |
| Toronto Dominion (Texas) LLC | New York (New York) | |
| Toronto Dominion (New York) LLC | New York (New York) | |
| Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc. | New York, New York | |
| Autres pays | | |
| Internaxx Bank S.A. | Luxembourg (Luxembourg) | 50 |
| NatWest Personal Financial Management Limited (50 %) | Londres (Angleterre) | 67 |
| NatWest Stockbrokers Limited | Londres (Angleterre) | |
| TD Ireland | Dublin (Irlande) | 1 379 |
| TD Global Finance | Dublin (Irlande) | |
| TD Luxembourg International Holdings | Luxembourg (Luxembourg) | 5 411 |
| TD Ameritrade Holding Corporation (44,96 %) ² | Omaha (Nebraska) | |
| TD Waterhouse Bank N.V. | Amsterdam (Pays-Bas) | 253 |
| TD Wealth Holdings (UK) Limited | Leeds (Angleterre) | 98 |
| TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited | Leeds (Angleterre) | |
| TD Wealth Institutional Holdings (UK) Limited | Leeds (Angleterre) | |
| TDWCS LLP | Leeds (Angleterre) | |
| Toronto Dominion Australia Limited | Sydney (Australie) | 222 |
| Toronto Dominion Investments B.V. | Londres (Angleterre) | 942 |
| TD Bank Europe Limited | Londres (Angleterre) | |
| Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited | Londres (Angleterre) | |
| TD Securities Limited | Londres (Angleterre) | |
| Toronto Dominion (South East Asia) Limited | Singapour (Singapour) | 753 |

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote des entités énumérées. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal.

¹ Reflète la structure de participation au 1^{er} novembre 2011.

² TD Ameritrade Holding Corporation n'est pas une filiale de la Banque étant donné que la Banque ne la contrôle pas. TD Luxembourg International Holdings et sa participation dans TD Ameritrade Holding Corporation sont incluses étant donné l'importance du placement de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

Principales responsabilités

- Assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable.
- Superviser les contrôles internes; les mesures de protection nécessaires doivent être en place.
- Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste du vérificateur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité.
- Être à l'écoute du vérificateur nommé par les actionnaires, du vérificateur en chef, du chef de la conformité et du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun.
- Assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques.
- Agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale.
- Recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle

- Le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants.
- Le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction.
- Le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité de vérification, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre de vérificateur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris le vérificateur nommé par les actionnaires. Le comité de vérification peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, le vérificateur en chef, le chef de la conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le vérificateur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et du vérificateur nommé par les actionnaires. Une fois par année, le comité se réunit conjointement avec le comité du risque et le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF et en discuter (à moins que le BSIF n'indique plutôt qu'il rencontrera le conseil plénier à cette fin).

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur

invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra la documentation relative à chacune de ces réunions.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction et de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque, et le rapport de gestion, avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et le vérificateur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et des estimations et opinions clés de la direction, et aborder ces sujets avec la direction et/ou le vérificateur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et la présentation d'information hors bilan, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, en collaboration avec le vérificateur nommé par les actionnaires et la direction, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après la vérification;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications importantes aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par le vérificateur nommé par les actionnaires, la direction ou la Direction de la vérification interne; et

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et la Direction de la vérification interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou la vérification, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires.

Rôle du comité de vérification dans le processus de présentation de l'information financière

Le vérificateur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de la vérification des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers de la Banque, et de la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité de vérification supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen du vérificateur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité de vérification de planifier ou d'effectuer les vérifications, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux PCGR ou aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles internes de la Banque, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- exiger de la direction qu'elle mette en œuvre et maintienne des systèmes de contrôle interne appropriés (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) et qui sont conformes aux lois, aux règlements et aux consignes applicables, y compris l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act* et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, le vérificateur en chef et le vérificateur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de la vérification interne

Le comité supervise la Direction de la vérification interne de la Banque, notamment en examinant et en approuvant les mandats de la Direction de la vérification interne et du vérificateur en chef au moins une fois par année. Le comité doit s'assurer que la Direction de la vérification interne a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan de vérification annuel ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées;
- confirmer la nomination et la révocation du vérificateur en chef;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité de la Direction de la vérification interne;

- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement du vérificateur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par le vérificateur en chef ainsi que la réponse de la direction, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu; et
- fournir une tribune permettant au vérificateur en chef de soulever des questions liées à la vérification interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de la vérification interne, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction.

Supervision du vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer le rendement, les compétences et l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires, y compris les principaux associés, et, une fois par année, il doit recommander au conseil et aux actionnaires des candidats au poste de vérificateur nommé par les actionnaires, à élire par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération du vérificateur. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation du vérificateur nommé par les actionnaires. Le vérificateur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans de vérification annuels et les lettres de mission du vérificateur nommé par les actionnaires;
- passer en revue les procédés utilisés par le vérificateur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services de vérification, notamment toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet de vérification d'agir à titre de vérificateur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par le vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Public Company Accounting Oversight Board, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté de vérification, comme des restrictions liées à ses activités de vérification ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- examiner avec le vérificateur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles s'appliquent à sa présentation de l'information financière; et
- fournir une tribune permettant à la direction et au vérificateur interne et/ou au vérificateur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et le vérificateur interne et/ou le vérificateur nommé par les actionnaires.

Indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions de vérification et les honoraires de vérification ainsi que les autres services pouvant également être fournis par le vérificateur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette

approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;

- recevoir les rapports écrits officiels préparés régulièrement par le vérificateur nommé par les actionnaires, décrivant les relations qui existent entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et le vérificateur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre le vérificateur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance du vérificateur nommé par les actionnaires;
- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens du vérificateur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des vérificateurs, comme la rotation des membres de l'équipe de mission de vérification, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune permettant de soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, le vérificateur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées (sauf l'approbation de facilités de crédit de personnes apparentées à un dirigeant de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité des ressources humaines, et de facilités de crédit de personnes apparentées à un administrateur de la Banque, lesquelles sont examinées par le comité du risque, s'il y a lieu), y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment les procédés de communication de l'information et de traitement des plaintes de la Banque, sa politique anticorruption et son code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences réglementaires, et les procédés de gestion de la conformité réglementaire;
- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à la vérification, ainsi qu'à l'égard de l'information soumise de manière confidentielle et anonyme concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- examiner un rapport annuel préparé par le chef de la gestion des risques concernant les examens de la Banque effectués par le BSIF, et assurer auprès de la direction le suivi de l'état des recommandations et des suggestions, le cas échéant;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et
- examiner, de concert avec le directeur du Service juridique de la Banque, toute question juridique découlant d'un litige, d'une revendication ou de la non-observation de lois susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière de la Banque.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat, notamment en examinant et en approuvant son plan annuel ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie. Le comité s'assure que le service de la conformité a les ressources et l'indépendance nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner et approuver annuellement le mandat du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent;

- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité de vérification et assurer le suivi de toute question non résolue;
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité de soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le comité effectue la surveillance et le suivi de l'efficacité du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cette supervision et ce suivi sont effectués de la manière suivante :

- le comité examine et approuve le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, sa conception et toutes les politiques importantes s'y rapportant.
- Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent participe régulièrement aux réunions du comité et présente un rapport, notamment, sur les points suivants :
 - le déroulement du programme, y compris les besoins en matière de ressources et de systèmes; ainsi que les résultats des vérifications de conformité;
 - la déclaration d'opérations suspectes;
 - les questions relatives à la réglementation, y compris les nouvelles initiatives en matière de réglementation;
 - les paramètres de la formation; et
 - les autres tendances ou faits d'importance qui ont une incidence sur le profil de risque de la Banque ou le mandat de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle mondiale.
- Le comité recevra régulièrement des rapports du vérificateur en chef relativement à la vérification en matière d'efficacité.
- Le comité examine les résultats de l'évaluation des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de l'auto-évaluation des contrôles qui sont faites chaque année afin de s'assurer qu'il comprend bien le profil de risque inhérent du Groupe Banque TD et il doit, en consultation avec le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, évaluer la suffisance des contrôles existants. Le comité, s'il juge à propos de le faire, peut porter à l'attention du conseil les risques d'importance qui ne sont pas suffisamment atténués.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité de vérification et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année les actuaire en chef des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité de vérification et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;

- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance et au conseil aux fins d'approbation;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité; et

faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité de vérification après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec nos états financiers consolidés et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Le présent rapport de gestion est daté du 30 novembre 2011. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

| | |
|--|--|
| APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS | SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE |
| 7 Bénéfice net | 40 Revue du bilan |
| 8 Revenus | 42 Qualité du portefeuille de crédit |
| 11 Frais | 54 Situation du capital |
| 13 Impôts et taxes | 60 Arrangements hors bilan |
| 14 Information financière trimestrielle | 62 Opérations entre apparentés |
| | 63 Instruments financiers |
| ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION | FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES |
| 16 Description des activités | 64 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs |
| 20 Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | 67 Gestion des risques |
| 23 Gestion de patrimoine | |
| 27 Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | |
| 30 Services bancaires de gros | |
| 33 Siège social | |
| APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2010 | NORMES ET CONVENTIONS COMPTABLES |
| 35 Sommaire du rendement de 2010 | 89 Estimations comptables critiques |
| 37 Rendement financier de 2010 par secteur d'exploitation | 93 Modifications futures de conventions comptables et de la présentation de l'information financière |
| | 97 Contrôles et procédures |

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, le rapport de gestion de 2011 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2012» ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2012 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir», et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement financier, à la conjoncture économique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation (y compris les risques liés à la technologie), de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion de 2011. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique «Événements importants en 2011» de la section «Notre rendement» du rapport de gestion de 2011; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information. Veuillez noter que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les risques possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2011. Les lecteurs doivent tenir compte de ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2011 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» ainsi qu'aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2012» pour chacun des secteurs d'exploitation, telles qu'elles sont mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à environ 20,5 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust, TD Assurance et Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine, y compris TD Waterhouse et une participation dans TD Ameritrade; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, et Financement auto TD aux États-Unis; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec plus de 7,5 millions de clients en ligne. Au 31 octobre 2011, les actifs de la TD totalisaient 686 milliards de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les PCGR et désigne les résultats dressés selon les PCGR «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retire les «éléments à noter», déduction faite des impôts sur les bénéfices, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau de la page suivante. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les PCGR. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

La Banque fait la transition des PCGR du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Se reporter à la note 35 des états financiers consolidés pour prendre connaissance du bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 de la Banque (bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS) et les notes complémentaires y compris un sommaire des choix exercés par la Banque dans le cadre de la première application selon l'IFRS 1 et d'autres différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Ces informations représentent pour la TD le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS et ont été fournies afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre l'incidence prévue de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront également les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

| TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS | | | |
|--|------------------|-----------|-----------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
| Revenu d'intérêts net | 12 831 \$ | 11 543 \$ | 11 326 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 8 763 | 8 022 | 6 534 |
| Total des revenus | 21 594 | 19 565 | 17 860 |
| Provision pour pertes sur créances | 1 465 | 1 625 | 2 480 |
| Frais autres que d'intérêts | 13 083 | 12 163 | 12 211 |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée | 7 046 | 5 777 | 3 169 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | 1 299 | 1 262 | 241 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 104 | 106 | 111 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 246 | 235 | 303 |
| Bénéfice net – comme présenté | 5 889 | 4 644 | 3 120 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 180 | 194 | 167 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 5 709 \$ | 4 450 \$ | 2 953 \$ |

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE NET RAJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE NET COMME PRÉSENTÉ

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Résultats d'exploitation – rajustés | | | |
| Revenu d'intérêts net | 12 831 \$ | 11 543 \$ | 11 326 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts ¹ | 8 587 | 8 020 | 7 294 |
| Total des revenus | 21 418 | 19 563 | 18 620 |
| Provision pour pertes sur créances ² | 1 465 | 1 685 | 2 225 |
| Frais autres que d'intérêts ³ | 12 395 | 11 464 | 11 016 |
| Bénéfice avant charge d'impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée | 7 558 | 6 414 | 5 379 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices ⁴ | 1 508 | 1 387 | 923 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 104 | 106 | 111 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices ⁵ | 305 | 307 | 371 |
| Bénéfice net – rajusté | 6 251 | 5 228 | 4 716 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 180 | 194 | 167 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 6 071 | 5 034 | 4 549 |
| Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices | | | |
| Amortissement des actifs incorporels ⁶ | (426) | (467) | (492) |
| Augmentation (diminution) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente ⁷ | 134 | 5 | (450) |
| Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ⁸ | (69) | (69) | (276) |
| Augmentation (diminution) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances ⁹ | 13 | (4) | (126) |
| Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi ¹⁰ | – | 11 | – |
| Reprise (provision) pour réclamations d'assurance ¹¹ | – | 17 | – |
| Reprise (augmentation) des provisions générales pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros ¹² | – | 44 | (178) |
| Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth ¹³ | – | – | (39) |
| Cotisation spéciale imposée par la FDIC ¹⁴ | – | – | (35) |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada ¹⁵ | – | (121) | – |
| Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler ¹⁶ | (14) | – | – |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | (362) | (584) | (1 596) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 5 709 \$ | 4 450 \$ | 2 953 \$ |

¹ Les revenus autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2011, gain avant impôts de 19 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; gain de 157 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; en 2010, perte avant impôts de 9 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; gain avant impôts de 14 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente; recouvrement de 25 millions de dollars de réclamations d'assurance, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; en 2009, perte avant impôts de 196 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises; perte avant impôts de 564 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente.

² Les provisions rajustées pour pertes sur créances excluent les éléments à noter suivants : en 2010, reprise de 59 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des Services bancaires de gros, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; en 2009, augmentation de 255 millions de dollars des provisions générales pour pertes sur créances dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros.

³ Les frais autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : en 2011, amortissement d'actifs incorporels de 613 millions de dollars comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 113 millions de dollars de frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 21 millions de dollars de frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler, comme expliqué à la note 16 ci-dessous; en 2010, amortissement d'actifs incorporels de 592 millions de dollars; 108 millions de dollars de frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis; en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 653 millions de dollars; 429 millions de dollars de frais d'intégration et de restructuration liés à l'acquisition de Commerce; règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth au montant de 58 millions de dollars, comme expliqué à la note 13 ci-dessous; cotisation spéciale imposée par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) au montant de 55 millions de dollars, comme expliqué à la note 14 ci-dessous.

⁴ Pour un rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée et de la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée, se reporter au tableau «Rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée et de la charge rajustée», à la rubrique «Impôts et taxes».

⁵ La quote-part du bénéfice net rajustée d'une société liée exclut les éléments à noter suivants : en 2011, amortissement d'actifs incorporels de 59 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; en 2010, amortissement d'actifs incorporels de 72 millions de dollars; en 2009, amortissement d'actifs incorporels de 68 millions de dollars.

⁶ L'amortissement des actifs incorporels se rapporte principalement à l'acquisition de Canada Trust en 2000, à l'acquisition de TD Banknorth en 2005 et à sa privatisation en 2007, à l'acquisition de Commerce en 2008, aux acquisitions par TD Banknorth de Hudson United Bancorp (Hudson) en 2006 et d'Interchange Financial Services (Interchange) en 2007, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels compris dans la quote-part du bénéfice net de TD Ameritrade. Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter, qui ne comprennent que l'amortissement des actifs incorporels acquis par suite de regroupements d'entreprises.

⁷ Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Cela comprend le risque lié à la conversion des monnaies étrangères pour le portefeuille de titres de créance et les dérivés qui le couvrent. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des produits dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. À compter du deuxième trimestre de 2011, la Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initiale. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les gains et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé.

⁸ Par suite des acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque peut engager des frais d'intégration et de restructuration. Les frais de restructuration se composent principalement des frais liés aux indemnités de départ, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de primes de certains dirigeants, des frais liés à la résiliation de contrats et de la dépréciation d'actifs à long terme. Les frais d'intégration se composent des frais relatifs à la technologie informatique, au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes, des coûts de marketing (notamment les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. À partir du deuxième trimestre de 2010, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a choisi de ne plus inclure d'autres frais d'intégration et de restructuration liés à Commerce dans cet élément à noter étant donné que les efforts dans ces domaines ont tiré à leur fin et que l'intégration et la restructuration de Commerce sont pratiquement achevées. De façon similaire, à compter du deuxième trimestre de 2012, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ne devrait plus

inclure d'autres frais d'intégration et de restructuration liés à des acquisitions facilitées par la FDIC et à l'acquisition de South Financial. Pour les douze mois clos le 31 octobre 2011, les frais d'intégration ont découlé des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de South Financial. Aucuns frais de restructuration n'ont été comptabilisés.

⁹ La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont constatées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité périodique des profits et des pertes, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés excluent les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés. Lorsqu'un incident de crédit se produit dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises qui comporte des swaps sur défaillance de crédit comme couverture connexe, la provision pour pertes sur créances liée à la portion qui était couverte au moyen des swaps sur défaillance de crédit est portée en diminution de cet élément à noter.

¹⁰ Cet élément représente l'incidence des modifications prévues du taux d'impôt sur les bénéfices prévu par la loi sur les soldes d'impôts futurs nets.

¹¹ La Banque a inscrit dans les activités d'assurances de ses filiales un passif actuariel additionnel au titre des pertes éventuelles au premier trimestre de 2008 relativement à une décision d'un tribunal de l'Alberta. La législation du gouvernement de l'Alberta qui a pour effet de limiter les montants de réclamation pour les blessures mineures causées par des accidents de la route a été contestée et jugée inconstitutionnelle. Au troisième trimestre de 2009, le gouvernement de l'Alberta a gagné son appel de la décision. Les requérants ont demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et au premier trimestre de 2010, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande des requérants. Par suite de cette issue favorable, la Banque a repris sa provision pour le litige relatif à la limite des réclamations pour les blessures mineures en Alberta.

¹² Depuis le 1^{er} novembre 2009, le poste Reprise (augmentation) de la provision générale des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des Services bancaires de gros inclut le portefeuille de Services de Financement TD Inc. (anciennement VFC Inc.). Avant cette date, le portefeuille de Services de Financement TD Inc. était exclu de cet élément à noter.

¹³ Par suite de l'annonce de la privatisation de TD Banknorth en novembre 2006, certains actionnaires minoritaires de TD Banknorth ont initié un recours collectif alléguant diverses réclamations contre la Banque, TD Banknorth et les dirigeants et administrateurs de TD Banknorth (litige initié par des actionnaires de TD Banknorth). En février 2009, les parties ont convenu de régler le litige moyennant 61,3 millions de dollars (50 millions de dollars US), dont un montant de 3,7 millions de dollars (3 millions de dollars US) avait déjà été comptabilisé au moment de la privatisation. La cour de chancellerie du Delaware a approuvé le règlement du litige initié par des actionnaires de TD Banknorth le 24 juin 2009 et le règlement est maintenant définitif. L'incidence nette après impôts du règlement a été de 39 millions de dollars.

¹⁴ Le 22 mai 2009, la FDIC, aux États-Unis, a approuvé l'imposition d'une cotisation spéciale donnant lieu à une charge de 55 millions de dollars avant impôts ou 49 millions de dollars US avant impôts.

¹⁵ La Banque a réglé plusieurs questions fiscales en suspens liées aux stratégies des Services bancaires de gros qui avaient fait l'objet de nouvelles cotisations par l'Agence de revenu du Canada (ARC) et pour lesquelles une décision était attendue de la part de la division des appels de l'ARC ou des tribunaux. La Banque a cessé d'entreprendre ces types de stratégies.

¹⁶ La Banque a engagé des frais d'intégration par suite de l'acquisition de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis et des initiatives d'intégration connexes qui ont été entreprises. Les frais d'intégration se composent de frais relatifs à la technologie informatique et au maintien de l'effectif, des honoraires de consultation externes, des frais de marketing (notamment, pour les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Bien que les frais d'intégration liés à cette acquisition aient été engagés au Canada et aux États-Unis, la plus grande partie de ces frais sont liés aux initiatives d'intégration entreprises pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU BÉNÉFICE PAR ACTION RAJUSTÉ¹

| (en dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|----------------|---------|---------|
| Bénéfice de base par action – comme présenté | 6,45 \$ | 5,13 \$ | 3,49 \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter ² | 0,40 | 0,68 | 1,88 |
| Bénéfice de base par action – rajusté | 6,85 \$ | 5,81 \$ | 5,37 \$ |
| Bénéfice dilué par action – comme présenté | 6,41 | 5,10 | 3,47 |
| Rajustements pour les éléments à noter ² | 0,41 | 0,67 | 1,88 |
| Bénéfice dilué par action – rajusté | 6,82 \$ | 5,77 \$ | 5,35 \$ |

¹ Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES¹

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---------------|--------|--------|
| Canada Trust | 168 \$ | 159 \$ | 159 \$ |
| TD Ameritrade, N.A. | 168 | 200 | 257 |
| TD Ameritrade (compris dans la quote-part du bénéfice net d'une société liée) | 59 | 72 | 68 |
| Divers ² | 147 | 36 | 8 |
| Total | 542 \$ | 467 \$ | 492 \$ |

¹ L'amortissement des actifs incorporels est inclus dans le secteur Siège social.

² À compter de 2011, l'amortissement des logiciels d'un montant de 116 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels. Les soldes des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI

La Banque utilise le profit économique comme outil de mesure de la création de valeur pour l'actionnaire. Le profit économique représente le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires moins une imputation au titre du capital investi moyen. Le capital investi moyen est égal à l'avoir moyen en actions ordinaires pour la période plus le montant moyen cumulatif des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, déduction faite des impôts, amortis à la date du bilan. Le taux utilisé pour l'imputation au titre du capital investi correspond au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers. L'imputation représente un rendement minimum présumé exigé par les actionnaires ordinaires sur le capital investi de la Banque. Le but de la Banque est de générer un profit économique positif et croissant.

Le rendement du capital investi (RCI) est obtenu en divisant le bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le capital investi moyen. Le RCI est une variante de la mesure du profit économique qui s'avère utile comparativement au coût du capital. Le RCI et le coût du capital sont des pourcentages, tandis que le profit économique est exprimé en dollars. Si le RCI excède le coût du capital, le profit économique est positif. Le but de la Banque est de maximiser le profit économique en générant un RCI supérieur au coût du capital.

Le profit économique et le RCI sont des mesures financières non conformes aux PCGR, puisque ce ne sont pas des termes définis par les PCGR. Les lecteurs doivent prendre note que les bénéfices et d'autres mesures rajustés par rapport à une base autre que les PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du profit économique, du RCI et du bénéfice net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes connexes sont décrits à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque».

| TABLEAU 5 : PROFIT ÉCONOMIQUE ET RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
| Avoir moyen des actionnaires ordinaires | 39 395 \$ | 36 639 \$ | 35 341 \$ |
| Montant cumulatif moyen de l'amortissement des écarts d'acquisition / actifs incorporels, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 5 328 | 4 943 | 4 541 |
| Capital investi moyen | 44 723 \$ | 41 582 \$ | 39 882 \$ |
| Coût du capital investi | 9,0 % | 10,0 % | 10,0 % |
| Imputation au titre du capital investi | 4 025 \$ | 4 158 \$ | 3 988 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté | 5 709 \$ | 4 450 \$ | 2 953 \$ |
| Éléments à noter ayant une incidence sur le bénéfice, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 362 | 584 | 1 596 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 6 071 \$ | 5 034 \$ | 4 549 \$ |
| Profit économique | 2 046 \$ | 876 \$ | 561 \$ |
| Rendement du capital investi | 13,6 % | 12,1 % | 11,4 % |

Événements importants en 2011

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de la Banque MBNA Canada

Le ou vers le 1^{er} décembre 2011, la Banque devrait conclure l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de la Banque MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs. À la clôture de la transaction, la Banque versera une prime d'environ 75 millions de dollars pour le portefeuille, lequel devrait totaliser environ 7,8 milliards de dollars en date du 1^{er} décembre 2011. L'acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Sur une base pro forma, le ratio de fonds propres de première catégorie de la Banque aurait fléchi de 44 points de base (pdb), au 31 octobre 2011 si l'acquisition avait été réalisée avant la fin de l'exercice¹. L'incidence pro forma n'inclut pas les actions ordinaires émises en septembre 2011. L'incidence nette de l'acquisition sur le ratio de fonds propres de première catégorie de la Banque, y compris les actions ordinaires émises, aurait été négative de 12 pdb au 31 octobre 2011.

Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation au Canada et aux États-Unis de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6 390 millions de dollars, y compris une contrepartie conditionnelle. Dans le cadre du contrat d'acquisition, la Banque devait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. Selon les PCGR du Canada, une contrepartie conditionnelle doit être comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition, lorsque le montant peut être raisonnablement estimé à la date de l'acquisition et que l'issue peut être déterminée hors de tout doute raisonnable. Au cours du mois de septembre 2011, les montants réalisés sur ces actifs ont excédé le seuil préétabli et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant de 70 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition et jusqu'au 31 octobre 2011 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Au 1^{er} avril 2011, l'acquisition avait ajouté un montant net de 3 081 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 7 322 millions de dollars de prêts, 2 235 millions de dollars d'autres actifs et 6 490 millions de dollars de passifs. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition. L'excédent de la juste valeur des actifs identifiables acquis par rapport à celle des passifs pris en charge d'environ 242 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition, lequel a augmenté de 73 millions de dollars, au cours de la période depuis l'acquisition et jusqu'au 31 octobre 2011, essentiellement en raison de la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque termine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Au 31 octobre 2011, Services financiers Chrysler contribuait un montant net de 69 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 7 885 millions de dollars de prêts, 1 615 millions de dollars d'autres actifs et 3 058 millions de dollars de passifs. Les prêts comprennent 518 millions de dollars de prêts douteux acquis ayant subi une perte de valeur.

Acquisition du Groupe TMX

Le 30 octobre 2011, Groupe TMX inc. (TMX) et Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple) ont annoncé avoir conclu une convention de soutien relativement au projet d'acquisition par Maple de la totalité des actions de TMX en circulation dans le cadre d'une opération intégrée en deux étapes d'une valeur d'environ 3 800 millions de dollars. La première étape de cette acquisition intégrée comportera l'acquisition de 70 % à 80 % des actions de TMX au prix de 50 \$ au comptant par action, au prorata. Cette première étape sera suivie d'une deuxième consistant en un plan d'arrangement approuvé par un tribunal qui donnera aux actionnaires (à l'exception de ceux de Maple) des actions de Maple en échange de leurs actions restantes de TMX. Maple est une société dont les investisseurs comprennent 13 des institutions financières et caisses de retraite de premier plan du Canada, notamment Valeurs Mobilières TD Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque. Dans le cadre de l'opération proposée, la participation de Valeurs Mobilières TD correspond à un engagement de capitaux propres allant jusqu'à 192 millions de dollars. TMX et Maple travaillent avec diligence à obtenir toutes les approbations exigées aux fins de la conclusion de l'offre de Maple, y compris les approbations des organismes de réglementation des valeurs mobilières et du Bureau de la concurrence. Dans le cadre de la conclusion de la convention de soutien, Maple a convenu de prolonger son offre associée à la première étape de la transaction décrite ci-dessus jusqu'au 31 janvier 2012.

¹ Les estimations comportent des risques et des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante; et les prévisions de la TD sont fondées sur un nombre de risques et d'hypothèses. Se reporter à la «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» comprise dans le communiqué de presse de la Banque du 15 août 2011 qui est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais> de même que sur SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com> et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR filers).

Nouveautés législatives aux États-Unis

Le 21 juillet 2010, le président des États-Unis a ratifié la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank» ou «la loi») qui déclenche des changements en profondeur du secteur financier aux États-Unis. Couvrant plus de 2 300 pages, la loi Dodd-Frank aura une incidence sur presque toutes les institutions financières exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque, et, du fait de certains aspects extraterritoriaux, pourrait toucher les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis. La loi Dodd-Frank entraîne d'importants changements, entre autres pour ce qui est de la supervision des services bancaires et des banques, de la résolution des problématiques entourant les institutions financières d'importance systémique, des transactions pour compte propre et de certains placements dans des fonds, de la protection des consommateurs, des valeurs mobilières, des dérivés négociés hors Bourse et de la rémunération des cadres, et un resserrement des normes prudentielles qui s'appliqueront à ces institutions. La loi Dodd-Frank sera aussi complétée par la publication de plus de 240 dispositions réglementaires ainsi que par un grand nombre d'études et de rapports continus dans la foulée de sa mise en œuvre. Par conséquent, même si la loi aura une incidence sur les affaires de la Banque, particulièrement sur ses activités aux États-Unis, les conséquences ultimes pour la Banque ne seront pas connues tant que les règlements de mise en œuvre n'auront pas été entièrement rendus publics et finalisés.

Le 10 novembre 2011, le Département du Trésor, le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, la Federal Deposit Insurance Corporation et la Securities and Exchange Commission ont émis conjointement un projet de règlement de mise en œuvre de l'article 619 de la loi Dodd-Frank (la «règle Volcker»). La Banque procède actuellement à l'analyse du projet de règlement de la règle Volcker en vue de planifier sa mise en œuvre. La règle Volcker interdit de façon générale les transactions pour compte propre et établit des restrictions à l'égard des soi-disant activités de négociation permises, limite les placements dans des fonds de couverture et d'actions de sociétés fermées et leur soutien, et exige un respect strict des régimes de déclaration entourant les activités permises. Selon le projet actuel, les dispositions de la règle Volcker s'appliquent aux entités bancaires, y compris les banques autres qu'américaines, comme la Banque, qui contrôlent des institutions de dépôts assurées aux États-Unis ou sont traitées comme des sociétés de portefeuille du fait qu'elles ont une succursale ou une agence dans un État. Le projet de règle Volcker s'applique aux sociétés affiliées ou aux filiales de la Banque : la définition donnée aux termes «société affiliée» et «filiale» dans la règle Volcker inclut les entités contrôlées par la Banque ou qui sont sous le contrôle conjoint de la Banque. La définition donnée dans la règle du terme «société affiliée» inclut les entités, telles que la Banque, qui contrôlent une institution de dépôts assurée ou sont sous contrôle conjoint avec une société affiliée. La règle Volcker aura également une incidence sur certains des fonds soutenus par la Banque et pour lesquels elle offre des services-conseils dans le cadre de ses activités de gestion d'actifs ainsi que sur les placements de capital de risque qu'elle détient.

Bien que les directives réglementaires ne soient pas encore définitives, dans son plan de mise en œuvre, la Banque devra établir une distinction entre ses activités de négociation pour compte propre, qui seront interdites selon la règle Volcker, et ses affaires composées essentiellement d'«activités permises». La Banque considère comme ses activités de négociation pour compte propre celles dont l'objectif principal est de constituer un portefeuille de valeurs, de dérivés ou d'autres instruments en investissant les propres fonds ou capitaux de la Banque, plutôt que ceux des clients, dans le but de tirer parti des variations de prix à court terme, pour le compte de la Banque. En outre, les activités de négociation pour compte propre ne comportent pas de responsabilités de tenue de marché ni de responsabilités de gestion d'autres risques et sont menées principalement ou exclusivement avec des contreparties interbancaires. Ces activités sont aussi généralement séparées des activités de tenue de marché sur les plans organisationnel ou opérationnel.

Même si la règle Volcker aura une incidence sur les activités de la Banque, l'étendue de ses conséquences pour la Banque ne sera pas connue tant que le projet actuel ne sera pas finalisé.

Le *Durbin Amendment* est une disposition de la loi Dodd-Frank qui autorise le conseil de la Réserve fédérale à adopter des règlements fixant des frais d'interchange qui sont «raisonnables et proportionnels» aux coûts de traitement des transactions. En juin 2011, le conseil de la Réserve fédérale a adopté des règles définitives limitant les frais d'interchange sur les cartes de débit et fixant la date de mise en œuvre au 1^{er} octobre 2011, et a plafonné les frais à 21 cents par transaction, plus de petits montants pour couvrir les frais relatifs aux fraudes. L'incidence prévue du *Durbin Amendment* est une perte de revenus bruts d'environ 50 à 60 millions de dollars US avant impôts par trimestre.

Les autres changements réglementaires comprennent les modifications apportées à la loi intitulée *Electronic Funds Transfer Act (Regulation E)*, laquelle interdit aux institutions financières d'imposer des frais aux consommateurs sur les opérations de paiement effectuées à un guichet automatique bancaire ou à un point de vente qui donnent lieu à un découvert, et à la loi intitulée *Credit Card Act*, qui, entre autres, a limité considérablement la capacité de la filiale bancaire américaine de la Banque à appliquer des taux d'intérêt et à imposer des frais basés sur le risque propre à un client.

Pour plus d'informations sur l'incidence du *Durbin Amendment* et de la *Regulation E*, se reporter à «Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis» dans la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent rapport. La Banque continue de surveiller de près l'évolution de ces questions et d'autres faits législatifs nouveaux et analysera l'incidence que pourraient avoir ces changements réglementaires et législatifs sur ses activités.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Bénéfice net

APERÇU

- Le bénéfice net comme présenté a atteint 5 889 millions de dollars, soit une hausse de 1 245 millions de dollars, ou 27 %, en regard de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net rajusté a atteint 6 251 millions de dollars, soit une hausse de 1 023 millions de dollars, ou 20 %, en regard de l'exercice précédent.

Le bénéfice net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 5 889 millions de dollars, par rapport à 4 644 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice s'est établi à 6 251 millions de dollars, comparativement à 5 228 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse du bénéfice net rajusté s'explique par la croissance des bénéfices de tous les secteurs de détail et par une perte nette moins élevée subie par le secteur Siège social, lesquelles ont été en partie contrebalancées par la baisse des bénéfices dans le secteur Services bancaires de gros. Le bénéfice net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a progressé sous l'effet de la forte croissance des volumes et des revenus tirés des frais, de la solide hausse des revenus d'assurance et d'une baisse de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Le bénéfice net des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a progressé surtout en raison de la forte croissance des volumes, de l'augmentation des revenus de base tirés des commissions, de l'incidence des acquisitions et de la baisse de la provision pour pertes sur créances, qui ont été en partie contrebalancées par la réduction des frais de découvert, la hausse des frais et l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Le bénéfice net du secteur Gestion de patrimoine a été entraîné à la hausse par la croissance des actifs des clients, l'accroissement des volumes de transactions et l'amélioration du revenu d'intérêts net. La perte nette dans le secteur Siège social a diminué surtout en raison des transferts entre les secteurs et de l'accroissement des bénéfices réalisés sur le capital non réparti. La diminution du bénéfice net du secteur Services bancaires de gros s'explique surtout par la baisse des revenus de transaction en raison de la grande incertitude qui a plané sur le marché, en partie compensée par des gains sur valeurs mobilières plus élevés.

Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 6,41 \$ pour l'exercice, une hausse de 26 %, comparativement à 5,10 \$ pour l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action rajusté a été de 6,82 \$, une hausse de 18 %, par rapport à 5,77 \$ pour l'exercice précédent.

Incidence du taux de change sur les bénéfices convertis des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et de TD Ameritrade

Les bénéfices du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et la quote-part des bénéfices de TD Ameritrade revenant à la Banque sont touchés par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

L'appréciation du dollar canadien a eu un effet défavorable sur nos résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES BÉNÉFICES CONVERTIS DES SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET DE TD AMERITRADE

(en millions de dollars canadiens)

2011 par rapport à 2010

Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

| | |
|--|--------|
| Diminution du total des revenus – comme présenté | 282 \$ |
| Diminution du total des revenus – rajusté | 282 |
| Diminution des frais autres que d'intérêts – comme présentés | 168 |
| Diminution des frais autres que d'intérêts – rajustés | 162 |
| Diminution du bénéfice net, comme présenté, après impôts | 62 |
| Diminution du bénéfice net rajusté, après impôts | 66 |

TD Ameritrade

| | |
|---|-------|
| Diminution de la quote-part des bénéfices, après impôts | 12 \$ |
|---|-------|

| | |
|---|----------------|
| Diminution du bénéfice de base par action – comme présenté | 0,08 \$ |
|---|----------------|

| | |
|--|----------------|
| Diminution du bénéfice de base par action – rajusté | 0,08 \$ |
|--|----------------|

PCGR des États-Unis

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel sur formulaire 40-F de la Banque pour l'exercice 2011 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais> (onglet Investisseurs), et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis s'est établi à 6 418 millions de dollars, par rapport à 5 709 millions de dollars selon les PCGR du Canada. Le fait que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires soit plus élevé selon les PCGR des États-Unis tient principalement à une hausse du bénéfice du fait qu'il a été mis fin à la désignation de certaines relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie qui avaient été désignées selon les PCGR du Canada, au revenu de titrisation de prêts et à des gains sur valeurs mobilières.

Revenus

APERÇU

- Les revenus comme présentés se sont établis à 21 594 millions de dollars, une progression de 2 029 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus rajustés se sont établis à 21 418 millions de dollars, une augmentation de 1 855 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le revenu d'intérêts net a marqué une hausse de 1 288 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus autres que d'intérêts comme présentés ont monté de 741 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les revenus autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 567 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent.

REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net pour l'exercice a été de 12 831 millions de dollars, une hausse de 1 288 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du revenu d'intérêts net découle de la progression enregistrée dans tous les secteurs de détail, contrebalancée en partie par un recul dans le secteur Services bancaires de gros. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté du fait de l'incidence des acquisitions et de la solide croissance interne des volumes, dont l'incidence a été en partie annulée par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada a monté dans une large mesure du fait de la forte croissance des volumes des prêts et des dépôts, en partie contrebalancée par un rétrécissement de la marge sur les actifs productifs moyens. Le revenu d'intérêts net du secteur Gestion de patrimoine a été entraîné à la hausse principalement par l'amélioration de la marge d'intérêt nette et par l'augmentation des dépôts et des prêts sur marge de clients. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros a diminué du fait de la baisse du revenu d'intérêts net lié aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction.

MARGE D'INTÉRÊT NETTE

La marge d'intérêt nette s'est améliorée de 2 pdb au cours de l'exercice pour s'établir à 2,37 % en regard de 2,35 % à l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des marges sur les portefeuilles acquis dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, en partie annulée par la faiblesse des taux d'intérêt et la concurrence sur les prix.

REVENU D'INTÉRÊT NET
(en millions de dollars canadiens)

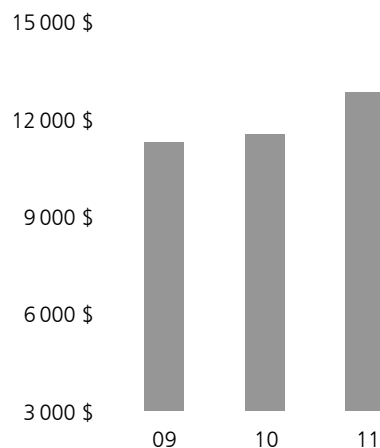


TABLEAU 7 : REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | | | 2010 | | | 2009 | | |
|--|-------------------|------------------|---------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|------------------|---------------|
| | Solde moyen | Intérêts | Taux moyen | Solde moyen | Intérêts | Taux moyen | Solde moyen | Intérêts | Taux moyen |
| Actifs productifs | | | | | | | | | |
| Dépôts auprès de banques | 21 411 \$ | 354 \$ | 1,65 % | 21 880 \$ | 668 \$ | 3,05 % | 16 775 \$ | 442 \$ | 2,63 % |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | |
| Détenues à des fins de transaction | 62 017 | 1 458 | 2,35 | 55 438 | 1 387 | 2,50 | 51 020 | 2 137 | 4,19 |
| Détenues à des fins autres que de transaction | 118 178 | 2 706 | 2,29 | 108 299 | 2 393 | 2,21 | 97 390 | 2 617 | 2,69 |
| Total des valeurs mobilières | 180 195 | 4 164 | 2,31 | 163 737 | 3 780 | 2,31 | 148 410 | 4 754 | 3,20 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 62 277 | 411 | 0,66 | 50 611 | 334 | 0,66 | 39 288 | 917 | 2,33 |
| Prêts | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires ² | 107 309 | 3 676 | 3,43 | 92 104 | 3 260 | 3,54 | 82 447 | 3 392 | 4,11 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 105 175 | 6 101 | 5,80 | 96 930 | 6 142 | 6,34 | 86 567 | 5 508 | 6,36 |
| Cartes de crédit | 8 998 | 1 074 | 11,94 | 8 559 | 1 008 | 11,78 | 7 784 | 994 | 12,77 |
| Dépôts d'entreprises et de gouvernements ^{2,3} | 57 012 | 2 679 | 4,70 | 56 426 | 2 195 | 3,89 | 64 985 | 2 880 | 4,43 |
| Total des prêts | 278 494 | 13 530 | 4,86 | 254 019 | 12 605 | 4,96 | 241 783 | 12 774 | 5,28 |
| Total des actifs productifs | 542 377 \$ | 18 459 \$ | 3,40 % | 490 247 \$ | 17 387 \$ | 3,55 % | 446 256 \$ | 18 887 \$ | 4,23 % |
| Passifs portant intérêt | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | |
| Particuliers | 253 352 \$ | 2 148 \$ | 0,85 % | 234 053 \$ | 2 600 \$ | 1,11 % | 209 292 \$ | 3 289 \$ | 1,57 % |
| Banques | 16 172 | 56 | 0,35 | 13 704 | 42 | 0,31 | 15 720 | 130 | 0,83 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 175 553 | 2 085 | 1,19 | 159 380 | 1 936 | 1,21 | 171 826 | 2 399 | 1,40 |
| Total des dépôts | 445 077 | 4 289 | 0,96 | 407 137 | 4 578 | 1,12 | 396 838 | 5 818 | 1,47 |
| Billets et débiteurs subordonnés | 12 626 | 659 | 5,22 | 12 420 | 667 | 5,37 | 12 475 | 671 | 5,38 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension | 59 705 | 619 | 1,04 | 52 437 | 562 | 1,07 | 29 286 | 978 | 3,34 |
| Actions privilégiées et titres de fiducie de capital | 582 | 38 | 6,53 | 698 | 37 | 5,30 | 1 450 | 94 | 6,48 |
| Passifs de titrisation | 1 486 | 23 | 1,55 | – | – | – | – | – | – |
| Total des passifs portant intérêt | 519 476 \$ | 5 628 \$ | 1,08 % | 472 692 \$ | 5 844 \$ | 1,24 % | 440 049 \$ | 7 561 \$ | 1,72 % |
| Total du revenu d'intérêts net sur les actifs productifs moyens | 542 377 \$ | 12 831 \$ | 2,37 % | 490 247 \$ | 11 543 \$ | 2,35 % | 446 256 \$ | 11 326 \$ | 2,54 % |

¹ Le revenu d'intérêts net comprend les dividendes sur les valeurs mobilières.² Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.**TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DU REVENU D'INTÉRÊTS NET**

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 par rapport à 2010 | | | 2010 par rapport à 2009 | | |
|-----------------------------------|---|---------------|-----------------|---|-----------------|-----------------|
| | Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du | | | Variation favorable (défavorable) attribuable à la variation du | | |
| | Volume moyen | Taux moyen | Variation nette | Volume moyen | Taux moyen | Variation nette |
| Total des actifs productifs | 1 595 \$ | (523) \$ | 1 072 \$ | 1 663 \$ | (3 163) \$ | (1 500) \$ |
| Total des passifs portant intérêt | (517) | 733 | 216 | (921) | 2 638 | 1 717 |
| Revenu d'intérêts net | 1 078 \$ | 210 \$ | 1 288 \$ | 742 \$ | (525) \$ | 217 \$ |

REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établis à 8 763 millions de dollars, en hausse de 741 millions de dollars, ou 9 %, comme présentés, et à 8 587 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 567 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse des revenus autres que d'intérêts rajustés découle principalement des augmentations dans tous les secteurs de détail, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. Pour le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des revenus autres que d'intérêts tient à la forte croissance des revenus tirés des frais et des revenus d'assurance. Quant aux revenus autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine, ils ont augmenté surtout par suite de la hausse des revenus tirés des commissions attribuable à l'accroissement des actifs de clients. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté compte tenu de la hausse des revenus tirés des commissions et de l'incidence des acquisitions, en partie annulées par la baisse des frais de découvert attribuable à la *Regulation E* et l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont diminué du fait surtout de la baisse des revenus liés aux transactions, en partie contrebalancée par des gains sur valeurs mobilières plus élevés.

TABLEAU 9 : REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 par rapport à 2010 | | | Variation en % |
|---|-------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | |
| Services de placement et de valeurs mobilières | | | | |
| Honoraires et commissions de TD Waterhouse | 459 \$ | 421 \$ | 465 \$ | 9,0 % |
| Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières | 631 | 590 | 451 | 6,9 |
| Honoraires de prise ferme et de consultation | 378 | 368 | 387 | 2,7 |
| Frais de gestion de placements | 215 | 189 | 191 | 13,8 |
| Gestion des fonds communs | 941 | 856 | 718 | 9,9 |
| Total des services de placement et de valeurs mobilières | 2 624 | 2 424 | 2 212 | 8,3 |
| Commissions sur crédit | 687 | 634 | 622 | 8,4 |
| Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières | 393 | 75 | (437) | 424,0 |
| Revenu (perte) de négociation | 43 | 484 | 685 | (91,1) |
| Frais de service | 1 602 | 1 651 | 1 507 | (3,0) |
| Titrisations de prêts | 450 | 489 | 468 | (8,0) |
| Services de cartes | 961 | 820 | 733 | 17,2 |
| Assurances, déduction faite des règlements | 1 173 | 1 028 | 913 | 14,1 |
| Honoraires de fiducie | 154 | 153 | 141 | 0,7 |
| Autres revenus (pertes) | 676 | 264 | (310) | 156,1 |
| Total | 8 763 \$ | 8 022 \$ | 6 534 \$ | 9,2 % |

REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu d'intérêts net sur les positions de négociation, du revenu de négociation, qui comprend le revenu provenant des prêts de négociation, et du revenu provenant des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu lié aux activités de négociation a diminué de 443 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à 2010. La diminution est principalement attribuable aux portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit, partiellement contrebalancée par les augmentations des négociations de monnaies étrangères et d'actions et autres portefeuilles en regard de l'exercice précédent. Le contexte de négociation des instruments à taux d'intérêt et de crédit s'est révélé difficile en 2011 en raison de la volatilité des marchés du crédit et d'une raréfaction des possibilités de transactions. Les portefeuilles d'instruments de monnaies étrangères et les portefeuilles d'actions et autres ont bénéficié d'un creusement des écarts et de la hausse des activités clients provoquée par les niveaux élevés de volatilité sur les marchés.

La proportion du revenu lié aux activités de négociation qui est attribuable au revenu d'intérêts net et celle qui est attribuable au revenu de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt montent, le revenu d'intérêts net diminue et le revenu de négociation présenté dans les revenus autres que d'intérêts augmente. La direction estime que le total du revenu lié aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

TABLEAU 10 : REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---------------|-----------------|-----------------|
| Revenu d'intérêts net | 842 \$ | 827 \$ | 1 210 \$ |
| Revenu (perte) de négociation | 43 | 484 | 685 |
| Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹ | 4 | 21 | 47 |
| Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |
| Par produit | | | |
| Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit | 403 \$ | 896 \$ | 1 292 \$ |
| Portefeuilles de monnaies étrangères | 432 | 418 | 573 |
| Portefeuilles d'actions et autres | 50 | (3) | 30 |
| Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹ | 4 | 21 | 47 |
| Total du revenu (de la perte) lié(e) aux activités de négociation | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |

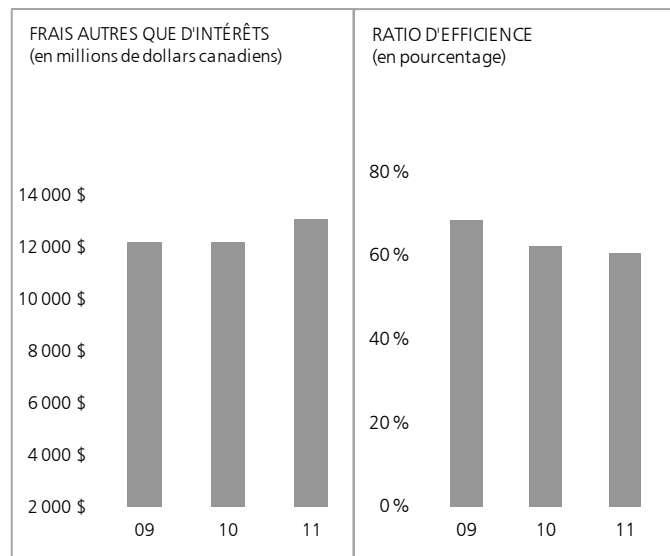
¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Frais

APERÇU

- Les frais autres que d'intérêts comme présentés ont été de 13 083 millions de dollars, en hausse de 920 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 12 395 millions de dollars, en hausse de 931 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité comme présenté s'est amélioré pour s'établir à 60,6 % comparativement à 62,2 % à l'exercice précédent.
- Le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour s'établir à 57,9 % comparativement à 58,6 % à l'exercice précédent.



FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 13 083 millions de dollars, une hausse de 920 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 12 395 millions de dollars, en hausse de 931 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des frais autres que d'intérêts rajustés s'explique par les hausses dans tous les secteurs. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait des acquisitions ainsi que des investissements faits dans les nouvelles succursales et l'infrastructure, compensés en partie par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. Les frais du secteur Gestion de patrimoine ont été plus élevés du fait de l'augmentation de la rémunération de l'effectif reflétant essentiellement la croissance des revenus, et du fait de l'augmentation des investissements faits dans l'infrastructure afin de soutenir la croissance de l'entreprise et de la hausse des coûts des projets. La montée des frais du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est imputable surtout aux investissements continus dans le secteur. Les frais des Services bancaires de gros ont augmenté en raison principalement de la hausse des coûts liés à l'effectif et des investissements faits dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle, contrebalancée en partie par la diminution de la rémunération variable attribuable à la baisse des revenus.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité de l'exploitation et est calculé d'après les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est amélioré pour s'établir à 60,6 % comparativement à 62,2 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est amélioré pour s'établir à 57,9 % comparativement à 58,6 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté de la Banque s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une meilleure efficacité dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les activités mondiales de gestion de patrimoine.

TABLEAU 11 : FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 par rapport à 2010 | | | Variation en % |
|--|-------------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | |
| Salaires et avantages sociaux | | | | |
| Salaires | 4 235 \$ | 3 747 \$ | 3 671 \$ | 13,0 % |
| Rémunération au rendement | 1 433 | 1 337 | 1 342 | 7,2 |
| Prestations de retraite et autres avantages sociaux | 1 055 | 876 | 826 | 20,4 |
| Total des salaires et des avantages sociaux | 6 723 | 5 960 | 5 839 | 12,8 |
| Frais d'occupation des locaux | | | | |
| Loyers | 659 | 577 | 559 | 14,2 |
| Amortissement | 306 | 335 | 323 | (8,7) |
| Impôt foncier | 56 | 49 | 50 | 14,3 |
| Divers | 264 | 275 | 281 | (4,0) |
| Total des frais d'occupation des locaux | 1 285 | 1 236 | 1 213 | 4,0 |
| Frais de matériel et de mobilier | | | | |
| Loyers | 217 | 209 | 285 | 3,8 |
| Amortissement ¹ | 161 | 266 | 277 | (39,5) |
| Divers | 422 | 405 | 335 | 4,2 |
| Total des frais de matériel et de mobilier | 800 | 880 | 897 | (9,1) |
| Amortissement des autres actifs incorporels¹ | 715 | 592 | 653 | 20,8 |
| Frais de restructuration | – | 17 | 36 | (100,0) |
| Marketing et développement des affaires | 593 | 595 | 566 | (0,3) |
| Frais liés aux activités de courtage | 320 | 297 | 274 | 7,7 |
| Services professionnels et services-conseils | 932 | 804 | 740 | 15,9 |
| Communications | 271 | 251 | 239 | 8,0 |
| Frais divers | | | | |
| Impôts et taxe sur le capital et taxe d'affaires | 154 | 213 | 274 | (27,7) |
| Affranchissement | 177 | 166 | 156 | 6,6 |
| Déplacements et déménagements | 172 | 134 | 138 | 28,4 |
| Autres | 941 | 1 018 | 1 186 | (7,6) |
| Total des frais divers | 1 444 | 1 531 | 1 754 | (5,7) |
| Total des frais | 13 083 \$ | 12 163 \$ | 12 211 \$ | 7,6 % |
| Ratio d'efficacité – comme présenté | 60,6 % | 62,2 % | 68,4 % | (160) pdb |
| Ratio d'efficacité – rajusté | 57,9 | 58,6 | 59,2 | (70) |

¹ Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels, reclassé hors de l'amortissement pour le matériel. Les soldes des exercices antérieurs n'ont pas été retraités.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 161 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à 2010. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a augmenté de 37 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à 2010. Les autres impôts et taxes ont monté de 124 millions de dollars, ou 14 %, en regard de 2010. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 245 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à 2010. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices a grimpé de 121 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à 2010.

Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif de la Banque comme présenté a été de 18,4 % pour 2011, par rapport à 21,8 % pour 2010. La baisse sur douze mois est due en grande partie à une diminution du taux d'impôt canadien prévu par la loi pour l'exercice considéré et à une charge de 121 millions de dollars liée à une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada au cours de l'exercice précédent. La TD présente son placement dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. La charge d'impôts de TD Ameritrade, de 148 millions de dollars pour l'exercice comparativement à 132 millions de dollars pour 2010, ne fait pas partie du rapprochement des taux d'impôt de la Banque.

TABLEAU 12 : IMPÔTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | | 2010 | | 2009 | |
|---|-----------------|---------------|----------|--------|----------|--------|
| Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi | 1 983 \$ | 28,1 % | 1 761 \$ | 30,5 % | 1 006 \$ | 31,8 % |
| Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants : | | | | | | |
| Dividendes reçus | (214) | (3,0) | (283) | (4,9) | (333) | (10,5) |
| Écarts de taux liés aux activités internationales | (471) | (6,7) | (359) | (6,2) | (448) | (14,1) |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada | – | – | 121 | 2,1 | – | – |
| Divers | 1 | – | 22 | 0,3 | 16 | 0,4 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif – comme présentée | 1 299 \$ | 18,4 % | 1 262 \$ | 21,8 % | 241 \$ | 7,6 % |

Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,0 % pour 2011, comparativement à 21,6 % en 2010. Pour l'exercice, la baisse sur douze mois est due en grande partie à une diminution du taux d'impôt canadien prévu par la loi pour l'exercice considéré.

TABLEAU 13 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES COMME PRÉSENTÉS ET DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES RAJUSTÉS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôts sur les bénéfices – comme présentée | 1 299 \$ | 1 262 \$ | 241 \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter : Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices² | | | |
| Amortissement des actifs incorporels ³ | 187 | 197 | 229 |
| Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente | (23) | 19 | 114 |
| Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | 44 | 38 | 153 |
| Juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | (6) | 5 | 70 |
| Impôts sur les bénéfices dus à la modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi | – | 11 | – |
| Réclamations d'assurance | – | (8) | – |
| Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros | – | (16) | 77 |
| Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth | – | – | 19 |
| Cotisation spéciale imposée par la FDIC | – | – | 20 |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada | – | (121) | – |
| Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler | 7 | – | – |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | 209 | 125 | 682 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices – rajustée | 1 508 | 1 387 | 923 |
| Autres impôts et taxes | | | |
| Charges sociales | 367 | 316 | 283 |
| Impôts et taxes sur le capital et sur les primes | 147 | 207 | 268 |
| TPS, TVH et taxes de vente provinciales | 339 | 222 | 172 |
| Taxes municipales et taxes d'affaires | 149 | 133 | 126 |
| Total des autres impôts et taxes | 1 002 | 878 | 849 |
| Total des impôts et taxes – rajusté | 2 510 \$ | 2 265 \$ | 1 772 \$ |
| Taux d'impôt sur les bénéfices effectif – rajusté⁴ | 20,0 % | 21,6 % | 17,2 % |

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'impôt effectif prévu par la loi de la personne morale en question.

³ Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels. Aux fins des éléments à noter seulement, l'incidence fiscale de l'amortissement des logiciels est exclue de l'amortissement des actifs incorporels.

⁴ Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif rajusté correspond à la charge d'impôts sur les bénéfices rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du bénéfice net rajusté avant impôts.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2011

Le bénéfice net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 566 millions de dollars, soit une hausse de 572 millions de dollars, ou 58 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action comme présenté s'est établi à 1,69 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,07 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net rajusté pour le trimestre a atteint 1 634 millions de dollars, soit une hausse de 374 millions de dollars, ou 30 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action rajusté s'est élevé à 1,77 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,38 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les revenus ont été de 5 665 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 648 millions de dollars, ou 13 %, comme présentés, et de 5 602 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 570 millions de dollars, ou 11 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des revenus rajustés s'explique par des hausses dans tous les secteurs. Les revenus des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté en raison surtout d'une forte croissance interne des volumes et de l'incidence des acquisitions. Les revenus des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté sous l'effet de la forte croissance des volumes et de la hausse des revenus d'assurance, en partie contrebalancées par une diminution de la marge sur les actifs productifs moyens. Les revenus du secteur Gestion de patrimoine ont monté essentiellement par suite de l'augmentation des revenus tirés des commissions attribuable à l'accroissement des actifs de clients et la croissance des volumes de négociation. Les revenus des Services de gros ont augmenté en raison de la hausse des gains sur valeurs mobilières et de la hausse des revenus de transaction tirés des activités de transaction de dérivés sur actions et de monnaies étrangères, en partie annulées par la diminution des revenus de transaction d'instruments à taux fixe et d'un repli des activités de transaction d'instruments de crédit.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 334 millions de dollars, soit 70 millions de dollars, ou 17 %, de moins qu'au quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution des provisions dans tous les secteurs qui s'explique par l'amélioration de la qualité du crédit tant aux États-Unis qu'au Canada, en partie contrebalancée par l'incidence des acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établis à 3 482 millions de dollars, en hausse de 219 millions de dollars, ou 7 %, comme présentés, et à 3 317 millions de dollars sur une base rajustée, en hausse de 229 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des frais autres que d'intérêts rajustés s'explique par l'augmentation enregistrée dans la plupart des secteurs. Les frais des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont monté surtout sous l'effet des acquisitions, des investissements faits dans l'infrastructure et des nouvelles succursales. Les frais du secteur Services bancaires de gros ont monté en raison de la hausse des coûts liés à l'effectif et des investissements faits dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle. Les frais du secteur Gestion de patrimoine ont été plus élevés du fait de la hausse des coûts liés à l'effectif et aux projets et de l'augmentation des commissions payées en fonction des revenus. La montée des frais du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est imputable principalement à la hausse des coûts liés à l'effectif.

Le taux d'impôt effectif comme présenté de la Banque a été de 17,4 % pour le trimestre, contre 27,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'impôt canadien prévu par la loi pour l'exercice considéré et à l'incidence d'une charge de 121 millions de dollars liée à une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada au cours de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif rajusté de la Banque a été de 18,9 % pour le trimestre, contre 20,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse par rapport à il y a un an est due en grande partie à une diminution du taux d'impôt canadien prévu par la loi pour l'exercice considéré.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Au cours des huit trimestres précédents, les bénéfices rajustés sous-jacents de la Banque ont connu une solide croissance dans les secteurs de détail malgré le contexte économique difficile. Du côté des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les bénéfices ont marqué une croissance robuste tout au long des huit trimestres précédents grâce à la forte croissance des volumes et à la réduction de la provision pour créances douteuses, partiellement annulées par le recul de la marge d'intérêt nette en 2011. Malgré les environnements d'exploitation et de réglementation difficiles, les bénéfices des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté de façon stable au cours des huit derniers trimestres grâce à la croissance interne des volumes de prêts et de dépôts ainsi qu'aux acquisitions.

Les revenus de Gestion de patrimoine ont affiché une croissance solide tout au long des huit trimestres précédents en raison de la progression des actifs de clients et de l'amélioration des marges en 2011. Les bénéfices de Gestion de patrimoine comprennent l'apport du placement comme présenté de la Banque dans TD Ameritrade, lequel a augmenté légèrement comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des volumes de négociation.

L'apport des Services bancaires de gros aux bénéfices a reculé par rapport aux niveaux élevés affichés au moment où les marchés des capitaux se remettaient rapidement de la crise du crédit. Les conditions de marché ont été un obstacle en 2011, les crises de la dette en Europe et aux États-Unis et les sursauts d'incertitude ayant entraîné une baisse des revenus tirés des marchés financiers, de la négociation et des prêts aux grandes entreprises.

Les bénéfices de la Banque sont touchés par certains facteurs saisonniers; en particulier, les résultats du deuxième trimestre sont désavantagés par le nombre moins élevé de jours ouvrables.

Les bénéfices de la Banque sont également touchés par des événements de marché et les variations des taux de change.

TABLEAU 14 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Trois mois clos les</i> | | | | | | | |
|--|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------|-----------|----------|----------|
| | 2011 | | | | 2010 | | | |
| | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. | 31 oct. | 31 juill. | 30 avr. | 31 janv. |
| Revenu d'intérêts net | 3 284 \$ | 3 303 \$ | 3 079 \$ | 3 165 \$ | 2 983 \$ | 2 921 \$ | 2 790 \$ | 2 849 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 381 | 2 044 | 2 043 | 2 295 | 2 034 | 1 823 | 1 977 | 2 188 |
| Total des revenus | 5 665 | 5 347 | 5 122 | 5 460 | 5 017 | 4 744 | 4 767 | 5 037 |
| Provision pour pertes sur créances | 334 | 374 | 343 | 414 | 404 | 339 | 365 | 517 |
| Frais autres que d'intérêts | 3 482 | 3 207 | 3 201 | 3 193 | 3 263 | 2 966 | 2 953 | 2 981 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 321 | 348 | 287 | 343 | 374 | 310 | 308 | 270 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 26 | 27 | 25 | 26 | 27 | 26 | 26 | 27 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 64 | 59 | 66 | 57 | 45 | 74 | 61 | 55 |
| Bénéfice net – comme présenté | 1 566 | 1 450 | 1 332 | 1 541 | 994 | 1 177 | 1 176 | 1 297 |
| Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices | | | | | | | | |
| Amortissement des actifs incorporels ¹ | 104 | 102 | 108 | 112 | 115 | 117 | 123 | 112 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente | (44) | (3) | (6) | (81) | 8 | 14 | (23) | (4) |
| Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | 12 | 28 | 16 | 13 | 18 | 5 | – | 46 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | (9) | (5) | (2) | 3 | 4 | (9) | 2 | 7 |
| (Économie) charge d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi | – | – | – | – | – | – | – | (11) |
| Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance | – | – | – | – | – | – | – | (17) |
| Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros | – | – | – | – | – | – | (44) | – |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada | – | – | – | – | 121 | – | – | – |
| Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler | 5 | 6 | 3 | – | – | – | – | – |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | 68 | 128 | 119 | 47 | 266 | 127 | 58 | 133 |
| Bénéfice net – rajusté | 1 634 | 1 578 | 1 451 | 1 588 | 1 260 | 1 304 | 1 234 | 1 430 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 48 | 43 | 40 | 49 | 48 | 49 | 48 | 49 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté | 1 586 \$ | 1 535 \$ | 1 411 \$ | 1 539 \$ | 1 212 \$ | 1 255 \$ | 1 186 \$ | 1 381 \$ |

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------|---------|---------|---------|
| Bénéfice de base par action | | | | | | | | |
| Comme présenté | 1,70 \$ | 1,59 \$ | 1,46 \$ | 1,70 \$ | 1,08 \$ | 1,30 \$ | 1,31 \$ | 1,45 \$ |
| Rajusté | 1,77 | 1,73 | 1,60 | 1,75 | 1,39 | 1,44 | 1,37 | 1,61 |
| Bénéfice dilué par action | | | | | | | | |
| Comme présenté | 1,69 | 1,58 | 1,46 | 1,69 | 1,07 | 1,29 | 1,30 | 1,44 |
| Rajusté | 1,77 | 1,72 | 1,59 | 1,74 | 1,38 | 1,43 | 1,36 | 1,60 |
| Rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires | 14,3 % | 14,4 % | 14,0 % | 15,5 % | 9,7 % | 12,2 % | 13,0 % | 14,0 % |

(en milliards de dollars canadiens)

| | | | | | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Actifs productifs moyens | 572 \$ | 547 \$ | 530 \$ | 521 \$ | 512 \$ | 502 \$ | 478 \$ | 470 \$ |
| Marge d'intérêt nette en pourcentage des actifs productifs moyens | 2,28 % | 2,39 % | 2,38 % | 2,41 % | 2,31 % | 2,31 % | 2,39 % | 2,41 % |

¹ Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels. Aux fins des éléments à noter seulement, l'amortissement des logiciels est exclu de l'amortissement des actifs incorporels.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et Services bancaires de gros.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** comprennent les services bancaires que la Banque offre au Canada, ainsi que les activités mondiales d'assurance de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 12 millions de particuliers et de petites entreprises. En tant que fournisseur de services clients de premier plan, TD Canada Trust offre partout, en tout temps, des solutions bancaires par téléphone, par Internet, par plus de 2 780 guichets bancaires automatiques et par un réseau de 1 150 succursales réparties dans tout le pays. Les Services bancaires commerciaux TD répondent aux besoins des moyennes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants. Sous la marque TD Assurance, la Banque offre un large éventail de produits d'assurance, notamment l'assurance habitation, auto, vie et soins de santé au Canada et aux États-Unis, l'assurance de dommages aux entreprises aux États-Unis, ainsi que la protection de crédit sur les produits de prêts de TD Canada Trust. Les activités de financement automobile au Canada répondent aux besoins de financement des clients de détail par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles.

Gestion de patrimoine est un chef de file grâce à son offre intégrée de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion d'actifs à l'échelle mondiale, destinée à une clientèle vaste et diversifiée de particuliers et d'institutions, et est l'un des plus importants gestionnaires d'actifs du Canada, selon la part de marché des actifs. Arrimée étroitement aux Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD vise à proposer une expérience client exceptionnelle.

Au sein de son réseau de placement direct à l'échelle mondiale, Gestion de patrimoine TD est un leader du marché au Canada et au Royaume-Uni grâce à TD Waterhouse Direct Investing et à TD Waterhouse International. Aux États-Unis, nous avons une participation dans TD Ameritrade, leader du secteur pour le volume d'opérations. Les branches de conseils de la TD offrent individuellement une proposition de valeur unique, et grâce à une offre intégrée de services de gestion de patrimoine, elles proposent une continuité de produits et services correspondant aux besoins des clients. Gestion de Placements TD, un des principaux gestionnaires de placements d'Amérique du Nord, offre des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail.

Les **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque aux États-Unis. Sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank, les activités de détail offrent un large éventail de produits et services financiers par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 281 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires par téléphone, par mobile et par Internet et des guichets bancaires automatiques, qui permettent aux clients d'avoir accès de presque partout, en tout temps, à des services bancaires. Les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis répondent également aux besoins des entreprises, en leur offrant une vaste gamme personnalisée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, sans oublier des produits et services bancaires courants. La TD a développé son réseau aux États-Unis en 2011 en faisant l'acquisition des activités américaines de Services financiers Chrysler.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services pour les marchés financiers et les placements, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, fourniture de conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, satisfaction des besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés, des gouvernements et des institutions de première qualité sur les principaux marchés des capitaux du monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, permettant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, l'incidence des éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2011, les résultats d'exploitation et les prêts connexes pour les activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle. En outre, la Banque a apporté une modification à ses méthodes de répartition qui fait en sorte que certains éléments auparavant présentés dans le secteur Siège social sont maintenant attribués à d'autres secteurs. Ces modifications n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Banque. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été reclassés. Ces changements sont désignés comme «transferts entre les secteurs» partout dans le présent document. Se reporter à la rubrique «Transferts entre les secteurs» du présent document pour plus de détails.

Avec prise d'effet le 4 juillet 2011, la responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto TD et Cartes de crédit, Groupe Banque TD a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD. La Banque procède actuellement à la mise au point du futur format de présentation de l'information financière et mettra ces résultats à jour aux fins de la présentation sectorielle à partir du premier trimestre de l'exercice 2012. Ces changements seront appliqués de manière rétroactive.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, elle indique que la mesure est rajustée. L'amortissement des frais

liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels, ainsi que tout autre élément à noter non attribué aux secteurs d'exploitation, y compris les éléments que la direction ne considère pas comme étant sous le contrôle des secteurs d'exploitation. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque». Pour de l'information sur les mesures du profit économique et du rendement du capital investi de la Banque, lesquelles sont des mesures non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique «Profit économique et rendement du capital investi». De l'information sectorielle est également présentée à la note 27 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéfices non imposables ou exonérés d'impôt, dont les revenus de dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement en équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est éliminé dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 311 millions de dollars, en regard de 415 millions de dollars à l'exercice précédent.

Comme il est indiqué à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de 2011, la Banque titrise des prêts de détail et des débiteurs détenus par les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre de transactions qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la provision pour pertes sur créances à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2012» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, voir la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et la rubrique «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 15 : RÉSULTATS SECTORIELS

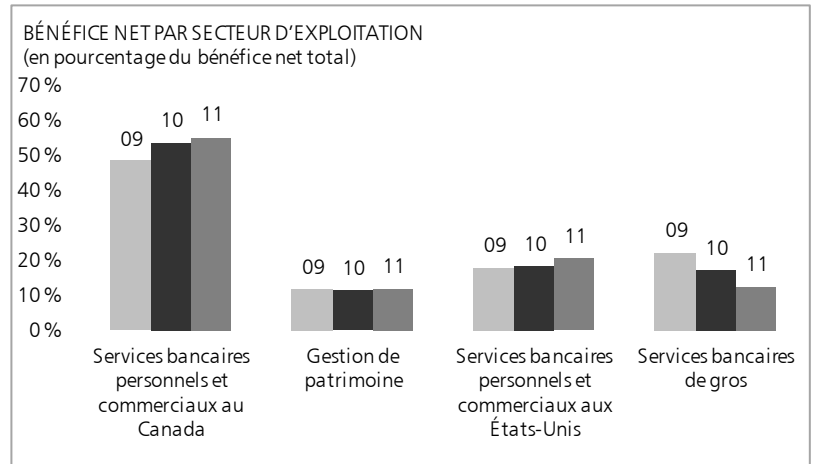
| (en millions de dollars canadiens) | Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | | | | Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | | | | Services bancaires de gros | | Siège social | | Total | | | |
|--|--|-----------------|---------------|---------------|---|-----------------|---------------|---------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------|------|------|------|
| | 2011 | | 2010 | | 2011 | | 2010 | | 2011 | | 2010 | | 2011 | | 2010 | |
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Revenu d'intérêts net | 7 320 \$ | 7 134 \$ | 423 \$ | 336 \$ | 4 286 \$ | 3 579 \$ | 1 603 \$ | 1 815 \$ | (801)\$ | (1 321)\$ | 12 831 \$ | 11 543 \$ | | | | |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 490 | 3 237 | 2 356 | 2 121 | 1 402 | 1 180 | 899 | 1 059 | 616 | 425 | 8 763 | 8 022 | | | | |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 820 | 1 046 | – | – | 666 | 646 | 22 | 25 | (43) | (92) | 1 465 | 1 625 | | | | |
| Frais autres que d'intérêts | 5 052 | 4 934 | 1 989 | 1 813 | 3 446 | 2 910 | 1 468 | 1 395 | 1 128 | 1 111 | 13 083 | 12 163 | | | | |
| Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices | 4 938 | 4 391 | 790 | 644 | 1 576 | 1 203 | 1 012 | 1 454 | (1 270) | (1 915) | 7 046 | 5 777 | | | | |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 327 | 1 296 | 221 | 197 | 320 | 230 | 199 | 588 | (768) | (1 049) | 1 299 | 1 262 | | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | – | – | – | – | – | – | 104 | 106 | 104 | 106 | | | | |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | 207 | 194 | – | – | – | – | 39 | 41 | 246 | 235 | | | | |
| Bénéfice net (perte nette) – comme présenté(e) | 3 611 | 3 095 | 776 | 641 | 1 256 | 973 | 813 | 866 | (567) | (931) | 5 889 | 4 644 | | | | |
| Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices¹ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Amortissement des actifs incorporels ² | – | – | – | – | – | – | – | – | 426 | 467 | 426 | 467 | | | | |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente | – | – | – | – | – | – | – | – | (134) | (5) | (134) | (5) | | | | |
| Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions effectuées par les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | – | – | – | – | 69 | 69 | – | – | – | – | 69 | 69 | | | | |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | – | – | – | – | – | – | – | – | (13) | 4 | (13) | 4 | | | | |
| (Économie) charge d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (11) | – | (11) | | | | |
| Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (17) | – | (17) | | | | |
| Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (44) | – | (44) | | | | |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada | – | – | – | – | – | – | – | 121 | – | – | – | 121 | | | | |
| Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler | – | – | – | – | – | – | – | – | 14 | – | 14 | – | | | | |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | – | – | – | – | 69 | 69 | – | 121 | 293 | 394 | 362 | 584 | | | | |
| Bénéfice net (perte nette) – rajusté(e) | 3 611 \$ | 3 095 \$ | 776 \$ | 641 \$ | 1 325 \$ | 1 042 \$ | 813 \$ | 987 \$ | (274) \$ | (537) \$ | 6 251 \$ | 5 228 \$ | | | | |
| (en milliards de dollars canadiens) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capital investi moyen | 9,3 \$ | 9,3 \$ | 4,2 \$ | 4,4 \$ | 17,6 \$ | 17,9 \$ | 3,3 \$ | 3,2 \$ | 10,3 \$ | 6,8 \$ | 44,7 \$ | 41,6 \$ | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 73 | 68 | 9 | 8 | 98 | 88 | 35 | 32 | 4 | 3 | 219 | 200 | | | | |

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» à la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels. Aux fins des éléments à noter seulement, l'amortissement des logiciels est exclu de l'amortissement des actifs incorporels.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les perspectives de l'économie canadienne se sont quelque peu affaiblies au cours des derniers mois. Pour le troisième trimestre de 2011, l'économie devrait avoir réalisé un solide gain annualisé de 3,0 %, grâce notamment à des gains sur le plan du commerce. Le brusque rebond enregistré au cours du trimestre a reflété une résorption de facteurs temporaires qui avaient beaucoup gêné la croissance au trimestre précédent, notamment les perturbations de l'offre causées par le séisme au Japon et les arrêts nombreux dans la production d'énergie. Outre les facteurs temporaires, les fondamentaux économiques ont commencé à faiblir. Après trois années de fort appétit pour l'endettement, les ménages semblent prendre une pause. Les dépenses de consommation sont retombées à un niveau annuel moyen de 1,0 % au cours des derniers trimestres, après avoir gagné 3,3 % en 2010. Puisque les taux d'intérêt demeurent bas, l'emprunt devrait rester abordable et les ménages devraient avoir encore les moyens de soutenir la croissance économique. Toutefois, maintenant qu'ils se montrent plus prudents avant de contracter de nouvelles dettes, les consommateurs modéreront sans doute leurs dépenses. Par ailleurs, le Canada pourrait éprouver certaines difficultés économiques du fait essentiellement de certains facteurs externes comme la crise financière non encore résolue en Europe et la reprise timide de l'économie des États-Unis, deux forces qui, selon les prévisions, pèseront sur la croissance des exportations du Canada et sur les dépenses d'entreprises au pays. Dans l'ensemble, nous prévoyons une maigre croissance de 2,3 % de l'économie canadienne en 2011 et de 2 % en 2012, avant qu'elle n'atteigne un essor plus respectable de 2,6 % en 2013. Ce rythme de l'économie et les quelques risques internationaux qui planent sur l'économie mondiale devraient inciter la Banque du Canada à maintenir son taux de financement jusqu'au début de 2013.



ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprennent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque au Canada, Financement auto TD au Canada ainsi que les activités d'assurance de la Banque. Sous la marque TD Canada Trust, les activités de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 12 millions de particuliers et de petites entreprises.

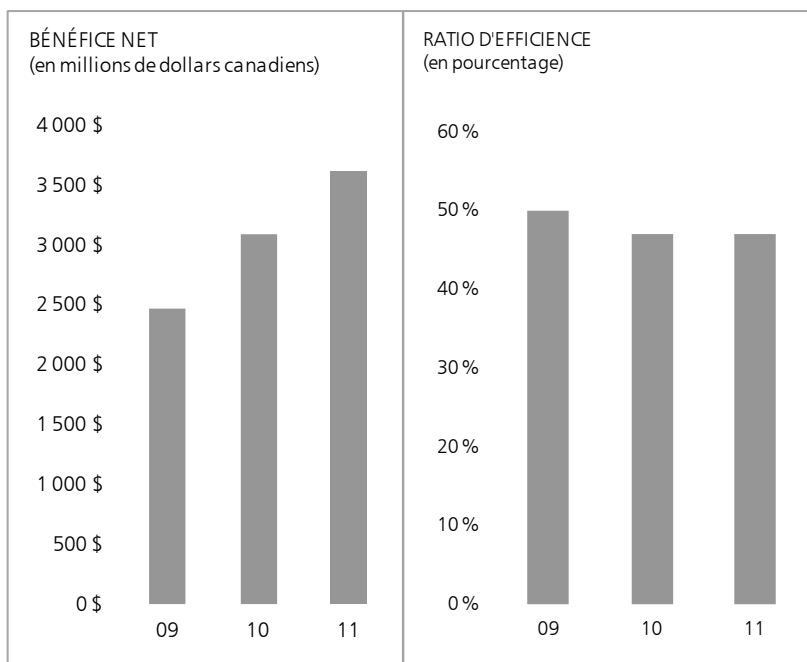


TABLEAU 16 : REVENUS

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|------------------|------------------|-----------------|
| Dépôts des particuliers | 2 753 \$ | 2 534 \$ | 2 508 \$ |
| Crédit à la consommation | 2 449 | 2 435 | 2 175 |
| Services bancaires aux entreprises | 2 238 | 2 028 | 1 912 |
| Prêts immobiliers garantis | 1 966 | 2 017 | 1 515 |
| Assurance, déduction faite des règlements | 1 259 | 1 107 | 1 075 |
| Divers ¹ | 145 | 250 | 264 |
| Total | 10 810 \$ | 10 371 \$ | 9 449 \$ |

¹ Les revenus divers comprennent les commissions internes sur les ventes de fonds communs de placement et d'autres produits de gestion de patrimoine et les revenus tirés des autres services en succursale. En 2011, un transfert de volumes interne a eu lieu entre les gammes de services, de sorte que les frais de change et les locations de coffrets de sûreté ont été reclassés hors de la catégorie Divers et répartis entre les diverses gammes de services.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un bénéfice record de 3 611 millions de dollars, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent.
- Levier d'exploitation de 2 % et efficacité annuelle record de 46,7 %.
- Solide volume de prêts, soutenu par une qualité de crédit stable.
- Investissement continu dans des secteurs de contact direct avec la clientèle dans le but d'améliorer davantage le service à la clientèle et la facilité d'accès. Ouverture de 170 nouvelles succursales depuis 2006, y compris 24 nouvelles succursales en 2011.
- Regroupement de nos activités de prêts automobiles existantes avec les activités acquises de Services financiers Chrysler.
- Reconnus comme un leader du secteur en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :
 - Premier rang pour l'excellence du service à la clientèle parmi les cinq grandes banques au pays, selon Synovate, spécialistes en études de marché, pour la septième année de suite. Le classement de Synovate pour les prix récompensant les meilleurs services bancaires en 2011 se fonde sur un sondage réalisé au cours de l'exercice clos en août 2011 auprès d'un échantillon de 40 353 ménages représentatif au niveau régional et démographique de l'ensemble de la population canadienne. Appelé «indice de service à la clientèle», ce sondage est réalisé depuis 1987.
 - Premier rang du classement J.D. Power and Associates pour la satisfaction de la clientèle parmi les cinq grandes banques canadiennes, pour la sixième année d'affilée. Les résultats de 2011 sont le reflet des réponses de 12 740 clients des services bancaires de détail au Canada à un sondage mené en mars et en juin 2011 par J.D. Power and Associates, entreprise de services de renseignements à caractère commercial. TD Canada Trust a obtenu la note la plus élevée pour les six principaux critères de satisfaction de la clientèle, soit l'activité des comptes, les renseignements sur les comptes, l'offre de produits, la facilité, les frais et la résolution de problèmes.
- Croissance de 5 % des primes brutes souscrites par TD Assurance, et Compagnie d'assurances générales TD a conservé le premier rang du marché de l'assurance directe.

ENJEUX DE 2011

- La faiblesse continue des taux d'intérêt a fait baisser les marges.
- Concurrence accrue entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents sur le marché des prêts hypothécaires résidentiels garantis, des cartes de crédit et des dépôts à terme.
- Désendettement des consommateurs dans les lignes de crédit.

PROFIL DU SECTEUR

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La concurrence fait en sorte qu'il est devenu difficile de soutenir la croissance de la part de marché et de maintenir des avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Il se joue également une vive concurrence entre les banques d'envergure et les sociétés de financement captives dans le secteur canadien du financement automobile. Pour continuer de réussir, il nous faut un service à la clientèle et une facilité d'accès exceptionnels et des pratiques rigoureuses en matière de gestion des risques et de gestion des frais. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages aux particuliers compte un nombre relativement important de joueurs, chacun ayant une part de marché limitée. Le secteur de l'assurance de personnes au Canada et le marché de la réassurance à l'échelle internationale ont fait l'objet de nouveaux regroupements et ne comptent plus que quelques grandes entreprises.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se présente comme suit :

- Intégrer les éléments de l'expérience client confortable dans tout ce que nous faisons.
- Être reconnus comme un employeur de choix.
- Utiliser nos forces pour consolider les secteurs sous-représentés.
- Simplifier les activités afin d'être un moteur efficace de croissance des revenus.
- Investir dans l'avenir pour dégager un rendement supérieur des bénéfices de façon constante.

TABLEAU 17 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Revenu d'intérêts net | 7 320 \$ | 7 134 \$ | 6 348 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 490 | 3 237 | 3 101 |
| Total des revenus | 10 810 | 10 371 | 9 449 |
| Provision pour pertes sur créances | 820 | 1 046 | 1 155 |
| Frais autres que d'intérêts | 5 052 | 4 934 | 4 725 |
| Bénéfice net – comme présenté | 3 611 \$ | 3 095 \$ | 2 472 \$ |
| Principaux volumes et ratios | | | |
| Rendement du capital investi | 39,0 % | 33,4 % | 28,1 % |
| Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) | 2,77 | 2,92 | 2,90 |
| Ratio d'efficacité | 46,7 | 47,6 | 50,0 |
| Nombre de succursales de détail au Canada | 1 150 | 1 127 | 1 116 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 34 560 | 34 108 | 32 725 |

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont affiché un bénéfice net record pour l'exercice de 3 611 millions de dollars, en hausse de 516 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi pour l'exercice s'est établi à 39,0 %, contre 33,4 % pour l'exercice précédent.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 10 810 millions de dollars, soit une progression de 439 millions de dollars, ou 4 % (6 % compte non tenu des transferts entre les secteurs), comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout d'une forte croissance des volumes, ainsi que de solides revenus d'assurance attribuables à une croissance robuste des primes et à une amélioration des résultats en matière de sinistres. La marge sur les actifs productifs moyens a diminué de 15 pdb pour s'établir à 2,77 % en regard de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux faibles taux d'intérêt, aux prix concurrentiels et à la composition du portefeuille. Les prêts immobiliers garantis, les prêts aux entreprises, les prêts automobiles, les dépôts de particuliers et d'entreprises, ainsi que l'assurance ont affiché une forte croissance des volumes. Le volume des prêts immobiliers garantis, y compris les actifs titrisés, a augmenté de 14,8 milliards de dollars, ou 8 %. Le volume des prêts automobiles a progressé de 2,2 milliards de dollars, ou 22 %, avec l'acquisition de Services financiers Chrysler, dont l'apport a été de 0,4 milliard de dollars. Le volume des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 3,6 milliards de dollars, ou 11 %. Le volume des dépôts de particuliers a monté de 4,6 milliards de dollars, ou 4 %, et celui des dépôts d'entreprises, de 6,2 milliards de dollars, ou 11 %. Les primes brutes sur les assurances souscrites se sont accrues de 166 millions de dollars, ou 5 %.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 820 millions de dollars, soit une baisse de 226 millions de dollars, ou 22 % (16 %, compte non tenu des transferts entre les secteurs), par rapport à l'exercice précédent, grâce surtout à une amélioration du rendement du portefeuille de crédit et à de meilleures stratégies de recouvrement. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 786 millions de dollars, soit une diminution de 164 millions de dollars (111 millions de dollars compte non tenu des transferts entre les secteurs), ou 17 %, et la provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a été de 34 millions de dollars, soit une réduction de 63 millions de dollars, ou 65 %. La provision pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume de crédit, s'est établie à 0,31 %, soit un recul de 12 pdb en regard de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 596 millions de dollars, en hausse de 44 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets exprimés en pourcentage ont représenté 0,22 % du total des prêts, ce qui se compare au niveau du 31 octobre 2010.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 5 052 millions de dollars, en hausse de 118 millions de dollars, ou 2 % (3 %, compte non tenu des transferts entre les secteurs), en regard de l'exercice précédent, en raison surtout des investissements continus dans le secteur.

Le nombre moyen d'ETP a augmenté de 452, ou 1 %. Le ratio d'efficacité s'est amélioré pour atteindre un niveau record de 46,7 %, en regard de 47,6 % à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – En 2011, la Banque a continué de profiter de sa position sur le marché pour dégager une forte croissance des volumes. Bien que la concurrence à l'égard des comptes ait été en croissance, la Banque a maintenu la plus grande part de marché et a continué à accroître le nombre net de comptes actifs.
- Prêts à la consommation – Croissance modeste des prêts à la consommation et des soldes de cartes de crédit, une gestion de comptes efficace et l'acquisition de comptes ayant contribué à compenser le ralentissement de la demande des consommateurs.
- Prêts immobiliers garantis – Le souci que les consommateurs ont accordé à la gestion de leur endettement a contribué à une croissance robuste, en dépit d'un léger ralentissement, en 2011. Malgré le contexte difficile, la Banque a maintenu la plus grande part de marché.
- Financement auto TD au Canada – Croissance continue grâce surtout à de solides ventes d'automobiles.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – L'investissement continu dans les nouvelles succursales, les ressources en contact direct avec les clients et les outils de vente s'est traduit par un accroissement important des volumes et des gains de part de marché pour tous les produits, particulièrement les dépôts, qui ont enregistré une croissance à deux chiffres. La conjoncture économique s'étant stabilisée, les pertes sur créances ont baissé par rapport à l'exercice précédent.
- Services bancaires aux petites entreprises – La clientèle a continué de croître au cours de l'exercice, ce qui a donné lieu à une forte augmentation du volume des dépôts. Le secteur a continué d'investir dans l'ajout de conseillers auprès des petites entreprises en succursale, de même que dans des outils de vente pour permettre à l'équipe de vente de mieux servir les clients.
- Services aux commerçants – Nous offrons des solutions aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 100 000 établissements de commerce partout au pays. Les volumes d'affaires et les revenus ont continué d'augmenter en 2011 du fait de l'accroissement des dépenses, des avantages continus tirés de l'acquisition en 2010 du portefeuille de clients MasterCard auprès de First Data et du déploiement d'une équipe de vente directe spécialisée pour ces services.

Assurance

- Compagnie d'assurances générales TD – La solide croissance de l'unité dans notre secteur de l'assurance destinée aux groupes d'affinités et une révision de la tarification de nos activités d'assurance directe ont donné lieu à une forte croissance des primes, lesquelles, parallèlement à une meilleure gestion des réclamations, ont considérablement amélioré les bénéfices, ce qui a renforcé la position de TD Assurance à titre de chef de file de l'assurance automobile et habitation pour les particuliers et de l'assurance directe destinée aux groupes d'affinités au Canada.
- TD Vie et Santé – Une robuste croissance des primes liée à la prestation de solutions d'assurance vie et soins de santé à plus de trois millions de Canadiens et une gestion serrée des frais se sont traduites par une solide croissance des bénéfices. TD Assurance offre une gamme complète de produits pour répondre aux besoins des clients, dont l'assurance voyages, l'assurance temporaire, l'assurance pour maladies graves et l'assurance prêts, prêts hypothécaires et cartes de crédit.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2012

À l'approche de 2012, les services bancaires personnels et commerciaux au Canada bénéficient d'une bonne dynamique, compte tenu de leur position de chef de file pour les heures d'ouverture des succursales, des investissements réguliers faits dans l'équipe de vente, de leur part de marché croissante pour la banque d'affaires et de l'apport provenant de l'acquisition faite auprès de la MBNA. Toutefois, la baisse des marges et le ralentissement de la croissance des services bancaires aux particuliers sous-jacents seront des défis de taille nuisant à la croissance des revenus. Nous prévoyons que les taux de pertes sur créances dans le secteur de détail resteront relativement stables en 2012 et que les pertes sur créances dans le secteur commercial augmenteront pour atteindre des niveaux plus normalisés. Tout en contenant rigoureusement les frais d'exploitation, nous continuerons de faire des investissements judicieux dans l'entreprise. Dans l'ensemble, nous prévoyons que la croissance des bénéfices sera modérée.

Nos principales priorités pour 2012 sont les suivantes :

- Étendre notre position de chef de file pour le service à la clientèle et la facilité d'accès.
- Créer une expérience de service à la clientèle intégrée dans tous les canaux.
- Atténuer l'incidence de la croissance ralentie en améliorant l'efficacité par la rationalisation et la simplification des technologies, processus et contrôles.
- Continuer de développer les secteurs sous-représentés et de cerner de nouvelles sources de revenus.
- Atteindre des objectifs d'intégration de MBNA Canada pour l'année un.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Gestion de patrimoine

En offrant des services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion d'actifs, Gestion de patrimoine TD aide notre clientèle de particuliers et d'institutions à bâtir et à préserver leur patrimoine et à planifier la transition.

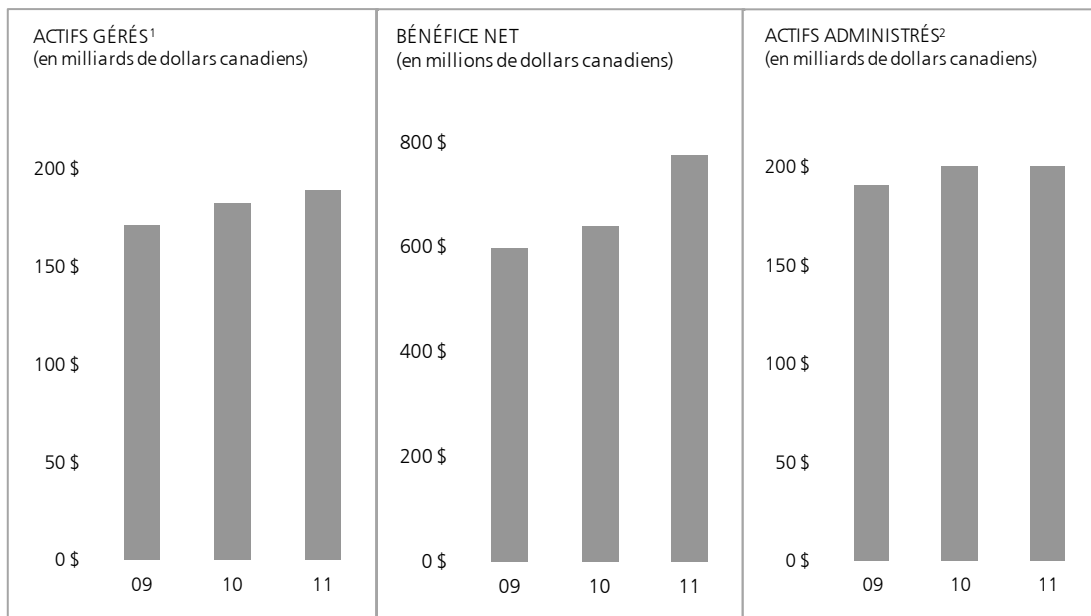


TABLEAU 18 : REVENUS^{3, 4}

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Services de placement direct | 893 \$ | 778 \$ | 742 \$ |
| Activités de conseils | 1 056 | 923 | 820 |
| Gestion d'actifs | 830 | 756 | 643 |
| Total des activités mondiales de gestion de patrimoine | 2 779 \$ | 2 457 \$ | 2 205 \$ |

¹ Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations.

² Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients).

³ Exclut la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

⁴ Certains revenus sont présentés déduction faite des cessions internes.

POINTS SAILLANTS

- Le bénéfice net du secteur Gestion de patrimoine, qui s'est établi à 776 millions de dollars, marque une hausse de 21 % par rapport à celui de 2010, tandis que celui des activités mondiales de gestion de patrimoine, qui excluent TD Ameritrade, a monté de 27 %. L'apport aux bénéfices de la participation de la Banque dans TD Ameritrade a été de 207 millions de dollars pour l'exercice, soit 7 % de plus qu'à l'exercice précédent.
- Les activités mondiales de gestion de patrimoine ont connu un exercice record au chapitre des bénéfices, le bénéfice net ayant atteint 569 millions de dollars. Malgré le contexte économique difficile, tous les secteurs ont affiché une bonne croissance et dégagé de solides résultats.
- Les actifs administrés des activités mondiales de gestion de patrimoine, qui s'élevaient à 241 milliards de dollars au 31 octobre 2011, ont augmenté de 16 milliards de dollars, ou 7 %, en regard du 31 octobre 2010. Les actifs gérés de 189 milliards de dollars au 31 octobre 2011 ont augmenté de 6 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport au 31 octobre 2010, sous l'effet principalement des nouveaux actifs nets de clients.
- L'entreprise canadienne spécialisée dans le placement direct a solidifié sa position dominante du marché au Canada, tant pour le volume des actifs et que pour celui des opérations. Au Royaume-Uni, notre entreprise de courtage spécialisée dans le placement direct a conservé le premier rang du marché pour ce qui est du nombre d'opérations par jour.
- Nos entreprises qui offrent des services traditionnels et de placement direct se sont classées au deuxième rang parmi les banques canadiennes selon les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle de J.D. Power and Associates pour 2011.
- Nos entreprises de conseils au Canada ont atteint un nouveau jalon en dépassant les 100 milliards de dollars d'actifs administrés, et ce malgré la volatilité des marchés. Les clients continuent de faire le choix d'ouvrir de nouveaux comptes chez nous, augmentant ainsi la croissance de nos actifs.
- Les Fonds Mutuels TD ont lancé les fonds à rendement cible en septembre 2011, une première pour le secteur canadien des fonds communs de placement. Ces fonds misent sur une approche de placement fondée sur le résultat ultime en cherchant à procurer trois avantages clés : 1) une protection contre l'inflation; 2) une volatilité réduite; et 3) un rendement cible défini.
- Gestion de Placements TD Inc. (GPTD), le gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a reçu des prix de Lipper Fund Awards Canada pour son excellente performance au cours des dix dernières années, et le Fonds de moyennes sociétés américaines TD (série Investisseurs) a obtenu le prix du meilleur rendement sur cinq ans et sur dix ans.
- GPTD a lancé deux fonds institutionnels à faible volatilité. Ces fonds se distinguent sur le marché puisqu'ils tentent de fournir des rendements sur les marchés boursiers, avec une volatilité réduite.

ENJEUX DE 2011

- Les actifs administrés et les actifs gérés ont subi l'incidence négative, dans la seconde moitié de 2011, du ralentissement de la croissance économique mondiale, des problèmes liés à la dette souveraine en Europe et des négociations sur le relèvement du plafond de la dette aux États-Unis.
- Les bas taux d'intérêt et l'incertitude économique qui ont prévalu tout au long de l'année ont posé des défis pour la croissance des revenus.

PROFIL DU SECTEUR

Gestion de patrimoine TD exerce ses activités dans trois régions géographiques : le Canada, les États-Unis et l'Europe. Au Canada, la concurrence est extrêmement vive et comprend les grandes banques, les grandes compagnies d'assurance et les compagnies monogammes de gestion de patrimoine. La TD est un leader du marché du placement direct et de la gestion d'actifs, et sa part de marché des activités de conseil est en croissance. Compte tenu du niveau de concurrence au Canada, notre réussite est fonction de notre capacité à différencier notre expérience client dans nos activités de placement direct et à fournir des solutions de placement et des conseils visant à gérer l'accumulation et la préservation du patrimoine de même que la transition de façon à répondre aux besoins des clients.

Aux États-Unis, le secteur de la gestion de patrimoine est vaste mais fragmenté et englobe les banques, les sociétés de fonds communs de placement et les courtiers à escompte. Du Maine jusqu'à la Floride, la Banque rivalise avec des banques nationales et régionales, ainsi qu'avec des maisons de courtage.

Au Royaume-Uni et en Europe, le secteur est dominé par de solides joueurs régionaux qui ont rarement une présence ou notoriété paneuropéenne. La TD soutient la concurrence en offrant des services de placement direct dans de multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail et des services de garde et de compensation à des sociétés clientes.

STRATÉGIE GLOBALE

Placement direct à l'échelle mondiale

- Devenir chef de file au moyen d'un service insurpassable et d'une fonctionnalité intuitive.

Activités de conseils en Amérique du Nord

- Offrir des services complets de planification pour les placements et le patrimoine de façon à répondre aux besoins des clients pré-retraités et retraités quant à la préservation et à la transition de leur patrimoine.
- Continuer à consolider les relations de recommandation d'affaires avec les partenaires des services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis.
- Mettre l'accent sur les catégories de clients ayant des besoins de placement particuliers.

Gestion de placements

- Pousser la pénétration des canaux, amplifier les relations institutionnelles et étendre l'accès aux actions internationales.

TABLEAU 19 : GESTION DE PATRIMOINE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Activités mondiales de gestion de patrimoine | | | |
| Revenu d'intérêts net | 423 \$ | 336 \$ | 270 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 2 356 | 2 121 | 1 935 |
| Total des revenus | 2 779 | 2 457 | 2 205 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 989 | 1 813 | 1 701 |
| Bénéfice net | | | |
| Activités mondiales de gestion de patrimoine | 569 | 447 | 345 |
| TD Ameritrade | 207 | 194 | 252 |
| Total – Gestion de patrimoine | 776 \$ | 641 \$ | 597 \$ |
| Principaux volumes et ratios – Activités mondiales de gestion de patrimoine | | | |
| Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) | 241 \$ | 225 \$ | 191 \$ |
| Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens) | 189 | 183 | 171 |
| Rendement du capital investi (Total – Gestion de patrimoine) | 18,4 % | 14,5 % | 12,8 % |
| Ratio d'efficience | 71,6 % | 73,8 % | 77,1 % |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 7 239 | 7 043 | 6 864 |

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net de Gestion de patrimoine pour l'exercice s'est établi à 776 millions de dollars, soit une hausse de 135 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net de la division mondiale de gestion de patrimoine, compte non tenu de TD Ameritrade, a été de 569 millions de dollars, soit une hausse de 122 millions de dollars, ou 27 %, entraînée par la croissance de l'ensemble des gammes de services. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a généré un bénéfice net de 207 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique par la croissance du bénéfice d'exploitation de TD Ameritrade, partiellement neutralisée par l'appréciation du dollar canadien. Pour son exercice clos le 30 septembre 2011, TD Ameritrade a affiché un bénéfice net de 638 millions de dollars US, soit une hausse de 46 millions de dollars US, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi de Gestion de patrimoine a été de 18,4 %, contre 14,5 % à l'exercice précédent.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 2 779 millions de dollars, soit une augmentation de 322 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des revenus tirés des activités de gestion d'actifs et de conseils est principalement attribuable à la croissance des actifs moyens de clients qui a fait grimper les revenus provenant des commissions. Les revenus tirés des services de placement direct ont augmenté sous l'effet d'une hausse du revenu d'intérêts net liée surtout à l'amélioration de la marge d'intérêt nette, de l'augmentation des dépôts de clients et des prêts sur marge consentis aux clients, ainsi que de la montée des revenus de négociation attribuable aux volumes de négociation accrus.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 989 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts variables qui est attribuable à la croissance des revenus entraînée par les niveaux d'actifs plus élevés dans les activités de conseils et de gestion d'actifs, à l'augmentation de la charge de rémunération associée à la hausse du nombre moyen de postes ETP, à l'accroissement des investissements dans l'infrastructure pour soutenir la croissance du secteur et aux coûts non récurrents liés à des projets.

Le nombre moyen d'ETP pour l'exercice s'est accru de 196, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Le nombre d'ETP s'est accru notamment pour le personnel de soutien nécessaire à la croissance de l'infrastructure et de l'entreprise et pour le personnel en contact direct avec la clientèle. Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est amélioré, passant de 73,8 % à l'exercice précédent à 71,6 %.

Les actifs administrés s'établissaient à 241 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit une progression de 16 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport au 31 octobre 2010 qui a été essentiellement amenée par l'ajout net de nouveaux actifs de clients. Les actifs gérés, qui totalisaient 189 milliards de dollars au 31 octobre 2011, ont progressé de 6 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport au 31 octobre 2010.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Au 31 octobre 2011, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 44,96 % (43,76 % au 31 juillet 2011 et 45,93 % au 31 octobre 2010) des actions émises et en circulation de TD Ameritrade.

Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée dans chacun des cas de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade si celle-ci est supérieure à 45 % par suite de rachats autorisés d'actions ordinaires par TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

Conformément à ses intentions annoncées antérieurement, la Banque a vendu 17,3 millions d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice et a comptabilisé un gain de 8,1 millions de dollars sur cette vente.

Les états financiers condensés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés déposés auprès de la SEC, sont présentés comme suit :

TABLEAU 20 : BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ

(en millions de dollars américains)

| | Aux 30 sept. | |
|--|------------------|------------------|
| | 2011 | 2010 |
| Actif | | |
| Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation | 834 \$ | 1 208 \$ |
| Montants à recevoir des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses | 8 059 | 7 394 |
| Autres actifs | 8 233 | 6 125 |
| Total de l'actif | 17 126 \$ | 14 727 \$ |
| Passif | | |
| Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation | 1 710 \$ | 1 934 \$ |
| Montants à payer aux clients | 8 979 | 6 810 |
| Autres passifs | 2 321 | 2 211 |
| Total du passif | 13 010 | 10 955 |
| Avoir des actionnaires | 4 116 | 3 772 |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 17 126 \$ | 14 727 \$ |

TABLEAU 21 : ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ CONDENSÉ

(en millions de dollars américains)

| | Pour les exercices clos les | |
|---|-----------------------------|------------------|
| | 30 sept. 2011 | 30 sept. 2010 |
| Revenus | | |
| Revenu d'intérêts net | 492 \$ | 422 \$ |
| Revenus tirés des commissions et autres revenus | 2 271 | 2 139 |
| Total des revenus | 2 763 | 2 561 |
| Frais d'exploitation | | |
| Salaires et avantages sociaux | 675 | 622 |
| Divers | 1 040 | 974 |
| Total des frais d'exploitation | 1 715 | 1 596 |
| Autres frais | 31 | 53 |
| Bénéfices avant impôts | 1 017 | 912 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | 379 | 320 |
| Bénéfice net¹ | 638 \$ | 592 \$ |
| Bénéfice par action – de base | 1,12 \$ | 1,01 \$ |
| Bénéfice par action – dilué | 1,11 \$ | 1,00 \$ |

¹ La quote-part de la Banque du bénéfice net de TD Ameritrade est assujettie à des rajustements liés à l'amortissement des actifs incorporels.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Activités mondiales de placement direct

- TD Waterhouse Direct Investing offre une gamme complète de produits et de services aux investisseurs de détail autonomes et aux conseillers en placement de même qu'aux sociétés clientes par l'intermédiaire du secteur Services institutionnels. TD Waterhouse est le plus grand courtier à escompte du Canada sur le plan des actifs administrés et du volume d'opérations. TD Waterhouse International offre des services de placement direct en multiples monnaies et devises à l'intention des investisseurs de détail et des services de garde et de compensation à des sociétés clientes au Royaume-Uni et en Europe. Cette entreprise est un leader du marché et se classe au premier rang pour le nombre d'opérations par jour au Royaume-Uni, et a établi une présence en Irlande et dans d'autres régions d'Europe.

Activités de conseils en Amérique du Nord

- Intégrés et étroitement alignés sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, les activités de conseils de la TD (Planification financière TD Waterhouse, Conseils de placements privés TD Waterhouse et Groupe Clientèle Privée) forment une organisation jouissant d'une masse critique qui répond aux besoins des clients en matière de pré-retraite et de retraite. Chacune des entreprises de conseils s'adresse à un secteur distinct et offre une proposition de valeur précise qui correspond aux niveaux d'actifs des clients et à la complexité de leurs besoins. Ensemble, elles fournissent des solutions de placement et des conseils aux clients visant à gérer l'accumulation de leurs actifs de même que la préservation et la transition de leur patrimoine.

Gestion de placements

- Gestion de Placements TD (GPTD) est l'un des principaux gestionnaires de placements qui offrent des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail. Au Canada, Fonds Mutuels TD offre l'une des gammes les plus diversifiées de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada. Les deux unités travaillent en étroite collaboration avec les activités de gestion de patrimoine pour aligner le montage et la création des produits, les ventes de gros et la distribution.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2012

La volatilité des marchés et l'incertitude économique qui ont caractérisé la seconde moitié de 2011 devraient perdurer jusqu'au début de 2012, sans signe de stabilisation à court terme. Les taux d'intérêt devraient demeurer bas tout au long de 2012, maintenant une pression sur les marges. Malgré ces défis économiques externes, nos facteurs fondamentaux sont solides et nos perspectives de croissance demeurent positives à l'approche de notre exercice 2012.

Nos principales priorités pour 2012 sont les suivantes :

- **Rester le chef de file des activités de placement direct en proposant de nouvelles solutions clients et en améliorant notre service.**
- **Accroître notre part de marché pour nos activités de conseils au moyen d'outils de planification et de rehaussement de l'expérience client.**
- **Tirer parti de nos partenariats au sein de la Banque.**
- **Mettre l'accent sur les catégories de clients qui ont des besoins financiers particuliers.**
- **Mettre à profit l'excellence de nos capacités de gestion de placements institutionnels pour décrocher de nouveaux mandats face à nos concurrents.**
- **Améliorer nos capacités fonctionnelles et notre technologie pour accroître encore l'efficacité de la plateforme de gestion de patrimoine et donner un service à la clientèle insurpassable.**

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank, une gamme complète de services bancaires à plus de 7 millions de clients, dont des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

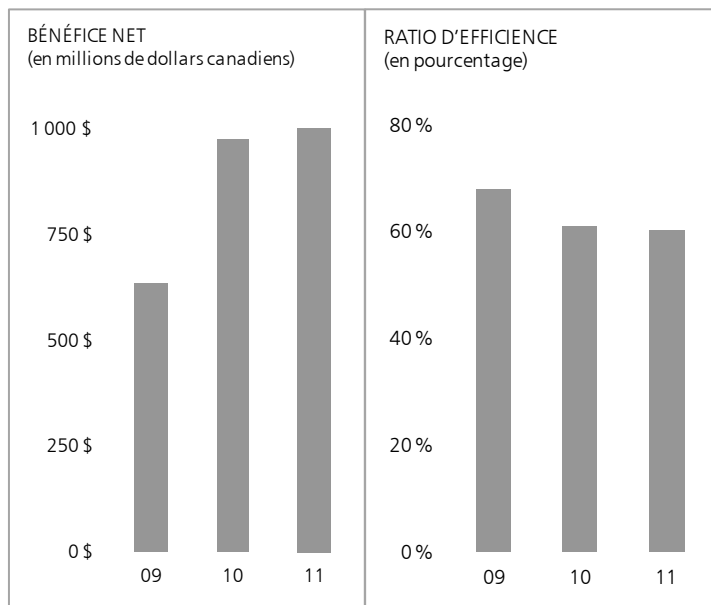


TABLEAU 22 : ACTIFS¹

(en millions de dollars)

| | Dollars canadiens | | | Dollars américains | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Prêts à la consommation | 34 993 \$ | 24 026 \$ | 20 371 \$ | 35 109 \$ | 23 550 \$ | 18 900 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 43 146 | 41 545 | 36 108 | 43 289 | 40 722 | 33 500 |
| Titres de créance classés comme prêts ² | 3 804 | 5 054 | 7 900 | 3 817 | 4 954 | 7 302 |
| Titres de placement | 42 541 | 36 590 | 27 998 | 41 682 | 35 866 | 25 879 |
| Autres actifs | 3 467 | 11 164 | 12 261 | 3 478 | 10 943 | 11 333 |
| Total | 127 951 \$ | 118 379 \$ | 104 638 \$ | 127 375 \$ | 116 035 \$ | 96 914 \$ |

¹ Exclusion faite de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels.

² Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un bénéfice comme présenté de 1 275 millions de dollars US et d'un bénéfice rajusté de 1 345 millions de dollars US, soit des hausses respectives de 35 % et de 33 %, dans un contexte d'exploitation difficile.
- Bénéfices rajustés records.
- Gain de part de marché rentable tant pour les prêts que pour les dépôts, tout en maintenant une excellente qualité du crédit.
- Croissance interne des prêts d'environ 6,8 milliards de dollars US, ou 13 %, et des dépôts de 9,3 milliards de dollars US, ou 13 %, depuis l'exercice précédent (17,7 milliards de dollars US, ou 30 %, et 25,9 milliards de dollars US, ou 19 %, y compris les acquisitions de South Financial et de Services financiers Chrysler et les dépôts de gouvernements et les comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade), pendant un important ralentissement économique.
- Intégration réussie de South Financial au cours de 2011.
- Maintien du leadership pour le service à la clientèle et la facilité d'accès grâce à nos heures d'ouverture plus étendues que celles de nos concurrents dans nos marchés, du Maine jusqu'à la Floride.
- Investissement soutenu dans la croissance de l'entreprise qui s'est traduit par l'ouverture de 37 nouvelles succursales au cours de l'exercice 2011.
- Amélioration de la qualité des actifs dans le portefeuille en cours, rendement des portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur toujours conforme à nos attentes.

ENJEUX DE 2011

- Modifications de lois et de règlements ayant une incidence sur le contexte d'exploitation, les produits et les caractéristiques économiques de TD Bank.
- Environnement soutenu de bas taux d'intérêt qui a eu des répercussions sur les marges des dépôts.
- Demande de prêts amoindrie étant donné la lenteur de la reprise économique et la stagnation prolongée du marché de l'emploi.
- Concurrence accrue exerçant une pression sur les marges.

PROFIL DU SECTEUR

Le secteur bancaire américain a été marqué par un nombre important de regroupements ces dernières années. Le marché des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel dans tous les secteurs d'activité. TD Bank subit une concurrence féroce de la part d'autres banques et d'institutions financières comme les caisses d'épargne, les sociétés de crédit, les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients en se positionnant comme chef de file pour la facilité d'accès et le service à la clientèle dans les régions où nous menons nos activités, une gestion des risques efficace, des prix raisonnables, l'emploi de technologies pour fournir aux clients des produits et des services partout et en tout temps, l'expansion des activités rémunérées à la commission et le contrôle efficace des frais d'exploitation.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis se présente comme suit :

- Continuer à accroître notre part de marché tout en contrôlant les dépenses.
- Conformer le secteur aux changements réglementaires, à des coûts et à un rythme appropriés.
- Optimiser l'entreprise, notamment rendre nos services bancaires de détail et commerciaux plus intéressants encore pour les clients de TD Ameritrade, améliorations de la productivité.
- Poursuivre le développement de fonctionnalités et de capacités de grande banque.
- Gérer la qualité des actifs.
- Optimiser le bilan et la structure du capital et faire croître les actifs en vue du déploiement de liquidités excédentaires.
- Réaliser des acquisitions et les intégrations connexes et saisir les synergies.

TABLEAU 23 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AUX ÉTATS-UNIS

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | Dollars canadiens | | | Dollars américains | | |
|---|-------------------|-----------------|---------------|--------------------|-----------------|---------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Revenu d'intérêts net | 4 286 \$ | 3 579 \$ | 3 607 \$ | 4 347 \$ | 3 451 \$ | 3 093 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 1 402 | 1 180 | 1 117 | 1 425 | 1 140 | 960 |
| Total des revenus | 5 688 | 4 759 | 4 724 | 5 772 | 4 591 | 4 053 |
| Provision pour pertes sur créances – prêts | 513 | 615 | 698 | 520 | 592 | 601 |
| Provision pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts | 75 | 31 | 250 | 75 | 29 | 209 |
| Provision pour pertes sur créances – prêts acquis ayant subi une perte de valeur ¹ | 78 | – | – | 82 | – | – |
| Provision pour pertes sur créances – total | 666 | 646 | 948 | 677 | 621 | 810 |
| Frais autres que d'intérêts – comme présentés | 3 446 | 2 910 | 3 213 | 3 495 | 2 805 | 2 763 |
| Frais autres que d'intérêts – rajustés | 3 333 | 2 803 | 2 785 | 3 379 | 2 702 | 2 390 |
| Bénéfice net – comme présenté | 1 256 | 973 | 633 | 1 275 | 941 | 541 |
| Rajustements pour les éléments à noter² : | | | | | | |
| Frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | 69 | 69 | 276 | 70 | 67 | 240 |
| Bénéfice net – rajusté | 1 325 \$ | 1 042 \$ | 909 \$ | 1 345 \$ | 1 008 \$ | 781 \$ |
| Principaux volumes et ratios | | | | | | |
| Rendement du capital investi | 7,5 % | 5,8 % | 4,5 % | 7,5 % | 5,8 % | 4,5 % |
| Ratio d'efficacité – comme présenté | 60,6 % | 61,1 % | 68,0 % | 60,6 % | 61,1 % | 68,0 % |
| Ratio d'efficacité – rajusté | 58,6 % | 58,9 % | 59,0 % | 58,6 % | 58,9 % | 59,0 % |
| Marge sur actifs productifs moyens (équivalence fiscale) ³ | 3,63 % | 3,49 % | 3,52 % | 3,63 % | 3,49 % | 3,52 % |
| Nombre de succursales de détail aux États-Unis | 1 281 | 1 269 | 1 028 | 1 281 | 1 269 | 1 028 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 24 193 | 19 952 | 19 594 | 24 193 | 19 952 | 19 594 |

¹ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» du présent document.

³ Les dépôts moyens et la marge sur les actifs productifs moyens excluent l'incidence liée aux comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade. Les comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade sont décrits à la note 29 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

En dollars canadiens, le bénéfice net comme présenté des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 1 256 millions de dollars, en hausse de 283 millions de dollars, ou 29 %, et le bénéfice net rajusté a été de 1 325 millions de dollars, en hausse de 283 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à l'exercice précédent. En dollars américains, le bénéfice net comme présenté s'est établi à 1 275 millions de dollars, en hausse de 334 millions de dollars, ou 35 %, et le bénéfice net rajusté a atteint 1 345 millions de dollars US, en hausse de 337 millions de dollars US, ou 33 %. La hausse tient essentiellement à l'augmentation des revenus de base tirés des commissions, à l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et à la baisse de la provision pour pertes sur créances, en partie annulés par la montée des frais et par l'incidence de la *Regulation E* sur les frais de découverts. Le bénéfice net rajusté pour l'exercice considéré et l'exercice précédent ne tient pas compte des frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions. Le rendement du capital investi a atteint 7,5 % pour l'exercice contre 5,8 % pour l'exercice précédent. Le 1^{er} avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6,4 milliards de dollars. Au 1^{er} avril 2011, l'acquisition ajoutait un montant net de 3,1 milliards de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 7,3 milliards de dollars de prêts, 2,2 milliards de dollars d'autres actifs et 6,5 milliards de dollars de passifs.

En dollars américains, les revenus de l'exercice se sont élevés à 5 772 millions de dollars US, soit 1 181 millions de dollars US, ou 26 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts, l'augmentation des revenus tirés des commissions et l'incidence des acquisitions. La marge sur les actifs productifs moyens pour l'exercice a augmenté de 14 pdb comparativement à l'exercice précédent

pour s'établir à 3,63 %, étant donné que les marges accrues sur les portefeuilles acquis ont été compensées en partie par l'incidence des bas taux d'intérêt.

Le total de la provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 677 millions de dollars US, soit une hausse de 56 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des portefeuilles de prêts acquis. La provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimée en pourcentage du volume de prêts, s'est établie à 0,76 %, soit une baisse de 32 pdb par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1 144 millions de dollars US, soit une baisse de 47 millions de dollars US, ou 4 %, en regard de l'exercice précédent, en raison du bas niveau des nouveaux prêts douteux et de l'amélioration continue de la qualité du crédit. Au 31 octobre 2011, les prêts acquis ayant subi une perte de valeur totalisaient 5,6 milliards de dollars US et les titres de créance douteux nets classés comme prêts étaient de 1,4 milliard de dollars US, contre respectivement 6,9 milliards de dollars US et 1,0 milliard de dollars US au 31 octobre 2010. Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 3 495 millions de dollars US, une hausse de 690 millions de dollars US, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, compte non tenu des éléments à noter au titre des frais d'intégration et de restructuration, les frais autres que d'intérêts se sont établis à 3 379 millions de dollars US, soit une augmentation de 677 millions de dollars US, ou 25 %, induite par les acquisitions (The South Financial Group et Services financiers Chrysler), les investissements dans les nouvelles succursales, les investissements dans l'infrastructure et des facteurs économiques et réglementaires.

Le nombre moyen de postes ETP pour l'exercice a monté de 4 241, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'ouverture de nouvelles succursales et par les acquisitions, en partie neutralisées par les synergies et les regroupements de succursales. Le ratio d'efficacité comme présenté pour l'exercice s'est amélioré pour s'établir à 60,6 %, contre 61,1 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice s'est amélioré de 30 pdb en regard de l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts des particuliers – Promotion soutenue reposant sur notre réputation de «banque américaine la plus pratique» en ouvrant 37 nouvelles succursales à l'exercice 2011. Forte croissance sur douze mois induite par les succursales existantes et une offre de produits concurrentiels.
- Prêts à la consommation – Les principaux produits offerts, qui sont les prêts sur valeur domiciliaire, les lignes de crédit et les prêts automobiles disponibles dans un réseau de concessionnaires automobiles, ont poursuivi leur croissance interne. Les taux de pertes sur prêts ont monté en regard de l'exercice précédent et sont restés inférieurs aux taux de pertes de l'industrie.
- Crédit immobilier garanti – Gain de part de marché rentable et accroissement de la clientèle de l'entreprise ayant une excellente qualité de crédit pendant une période économique difficile. Les volumes de prêts se sont accrues d'environ 4 milliards de dollars US en regard de l'exercice précédent sous l'effet de l'augmentation des montages. Les montages hypothécaires sur place représentent un élément central clé de la promotion des ventes croisées.
- Services bancaires aux petites entreprises et services aux commerçants – Le groupe des services bancaires aux petites entreprises demeure aux premiers rangs des prêteurs aux petites entreprises sur la plupart de nos marchés. Les services aux commerçants offrent des solutions de règlement aux points de vente pour les opérations effectuées par carte de débit et de crédit, et ce, dans plus de 15 000 établissements commerciaux situés dans nos marchés.

Services bancaires commerciaux

- Services bancaires commerciaux – Si la demande globale de prêts commerciaux est demeurée tiède dans le contexte d'exploitation actuel, la croissance interne du volume de prêts a atteint 10 %, soit une hausse nettement supérieure à celle atteinte par nos concurrents. Les pertes sur prêts ont baissé dans le portefeuille et la qualité de notre actif global demeure meilleure que celle de l'industrie. L'incidence prévue du *Durbin Amendment* est une perte de revenus bruts d'environ 50 à 60 millions de dollars US avant impôts par trimestre.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2012

Nous continuerons de nous appuyer sur le leadership de nos services bancaires pratiques pour offrir à nos clients un service de qualité supérieure et prendre des décisions judicieuses à l'échelle locale. Au cours de l'exercice 2012, nous prévoyons ouvrir plus de 30 nouvelles succursales. Rajustée pour tenir compte des acquisitions, la montée des frais devrait ralentir et dépendra des investissements dans la croissance future, y compris les nouvelles succursales et l'infrastructure technologique. La provision pour pertes sur créances devrait continuer de se normaliser en 2012. La croissance des revenus sera tempérée par l'incidence de la persistance des bas taux d'intérêt et du *Durbin Amendment*. L'incidence prévue du *Durbin Amendment* est une perte de revenus bruts d'environ 50 à 60 millions de dollars US avant impôts par trimestre. Le contexte d'exploitation et les caractéristiques économiques de TD Bank seront touchés par les mesures réglementaires et législatives, ce qui rendra encore plus nécessaire d'améliorer les produits offerts aux clients de TD Bank, tout en conservant une position solide sur le marché. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis vise une croissance durable de ses bénéfices à long terme. Nos principales priorités pour 2012 sont les suivantes :

- Maintenir la croissance interne des dépôts de base et des prêts, tout en conservant une grande qualité de crédit.
- Continuer d'offrir des solutions et des services bancaires pratiques qui dépassent les attentes des clients.
- Poursuivre l'expansion de nos affaires en ouvrant de nouvelles succursales dans des marchés plus importants, comme à New York, en Floride, à Boston et à Washington D.C.
- Gérer de près les frais contrôlables étant donné les pressions accrues sur les revenus.
- Créer une institution mondiale de services financiers en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients par des initiatives de ventes croisées.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros servent une clientèle diversifiée, constituée de grandes entreprises, de gouvernements et de clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

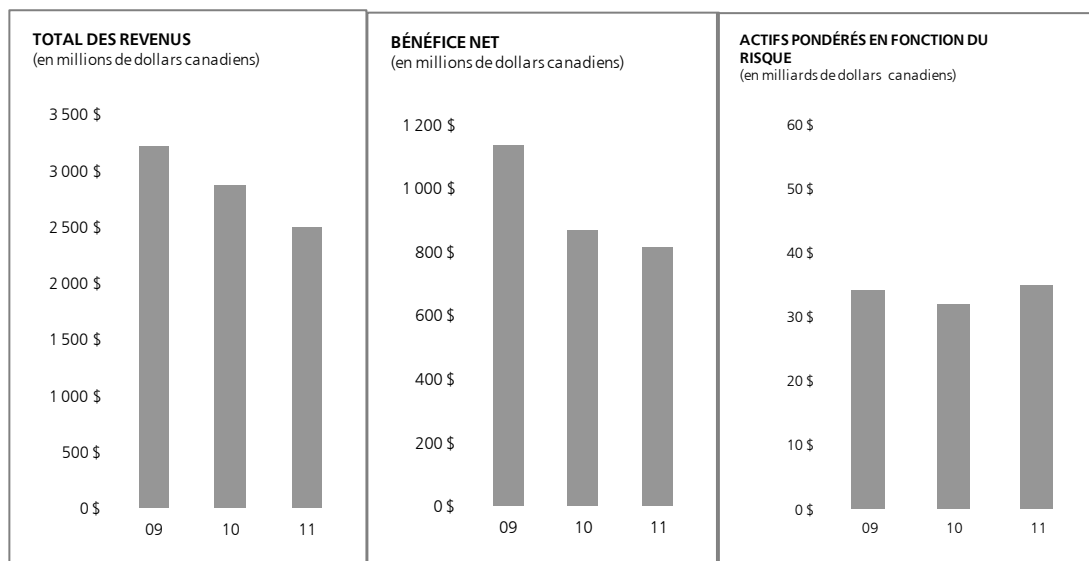


TABLEAU 24 : REVENUS

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Services bancaires de placement et marchés financiers | 1 730 \$ | 2 351 \$ | 3 154 \$ |
| Services bancaires aux grandes entreprises | 453 | 454 | 397 |
| Placements en actions | 319 | 69 | (330) |
| Total | 2 502 \$ | 2 874 \$ | 3 221 \$ |

POINTS SAILLANTS

- Le bénéfice net pour l'exercice s'est établi à 813 millions de dollars, soit une baisse de 53 millions de dollars, ou 6 %, du bénéfice net comme présenté, et une baisse de 174 millions de dollars, ou 18 %, du bénéfice net rajusté comparativement à l'exercice précédent.
- Rendement du capital investi de 24,4 %, contre 30,7 % pour l'exercice précédent.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011) :
 - n° 1 pour les opérations de fusions et d'acquisitions achevées (période mobile de 12 mois)
 - n° 1 pour la négociation de blocs d'actions
 - n° 1 pour la prise ferme d'actions (crédit accordé au syndicataire chef de file)
 - n° 2 pour la prise ferme d'instruments à taux fixe
- Augmentation des capacités des services bancaires de placement et accroissement des activités de transaction d'instruments à taux fixe, de monnaies étrangères et d'instruments sur marchandises de l'entreprise malgré les conditions de marché difficiles.
- Augmentation des commissions de prise ferme grâce au solide rendement des émissions d'actions.

ENJEUX DE 2011

- Baisse de la confiance des investisseurs compte tenu des préoccupations concernant les niveaux de dettes souveraines et le rendement économique aux États-Unis et en Europe.
- Contexte de négociation très volatile, les marchés ne laissant pas entrevoir quelle direction ils emprunteront et les vendeurs étant plus nombreux que les acheteurs.
- Pression sur les prix en raison de la concurrence accrue et du maintien de bas taux d'intérêt.

PROFIL DU SECTEUR

Le secteur canadien des services bancaires de gros est un marché mature où rivalisent surtout les banques canadiennes, les grandes sociétés de placements mondiales et les maisons de courtage indépendantes œuvrant dans des créneaux précis. Le contexte de négociation s'est révélé difficile en 2011. Alors que les principaux émetteurs gouvernementaux étaient aux prises avec une faible croissance et un imposant fardeau en matière d'emprunts et de déficit, les écarts de taux se sont creusés, ce qui a entraîné la dévaluation des actifs. L'incertitude quant à la résolution de ces problèmes a miné la confiance des investisseurs, ce qui a nui davantage à la conjoncture des marchés. La plupart des concurrents se sont tournés vers les revenus de montage de placement pour le compte de clients et les revenus tirés des frais pour alléger leurs risques et préserver leur capital, entraînant ainsi un resserrement des marges. Les volumes et les rendements du secteur ont diminué par rapport à 2009 et 2010, ces années ayant profité de la reprise par rapport à la crise de 2008. À court terme, nous prévoyons le maintien de l'incertitude sur le marché compte tenu du risque que les niveaux d'activité demeurent bas et de la volatilité de la valeur des actifs. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros offrant une vaste gamme de produits et services seront bien positionnées lorsque les investisseurs reprendront confiance et que les marchés remonteront la pente.

STRATÉGIE GLOBALE

Nous visons à bâtir l'entreprise et améliorer notre position de leader tout en conservant un profil de risque prudent en offrant à des clients et des contreparties de première qualité des produits et services bancaires de gros supérieurs dans des marchés des capitaux liquides et transparents.

- Nous avons pour mission de répondre aux besoins de nos clients et mettons l'accent sur l'exécution supérieure des transactions montées pour les clients.
- Au Canada, l'objectif stratégique est de renforcer notre position parmi les plus grands courtiers.
- Aux États-Unis, nous visons à étendre les objectifs de l'entreprise canadienne et à tirer parti des réseaux de nos activités aux États-Unis. Nous maintiendrons aussi la croissance des activités de négociation d'instruments gouvernementaux à taux fixe et de monnaies étrangères.
- À l'échelle mondiale, nous entendons étendre les objectifs de notre entreprise nord-américaine, notamment les activités de négociation de monnaies fortes ainsi que les activités de prise ferme, de distribution et de négociation de produits à taux fixe de grande qualité d'émetteurs de première qualité.
- Nous soutenons et améliorons la marque TD grâce à notre clientèle de grande qualité et en étendant notre offre de services aux clients de nos partenaires.

TABLEAU 25 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|------------|------------|--------------|
| Revenu d'intérêts net (équivalence fiscale) | 1 603 \$ | 1 815 \$ | 2 488 \$ |
| Revenus (pertes) autres que d'intérêts | 899 | 1 059 | 733 |
| Total des revenus | 2 502 | 2 874 | 3 221 |
| Provision pour pertes sur créances | 22 | 25 | 164 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 468 | 1 395 | 1 417 |
| Bénéfice net – comme présenté | 813 | 866 | 1 137 |
| Rajustements pour les éléments à noter¹ : | | | |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada | – | 121 | – |
| Bénéfice net – rajusté | 813 | 987 | 1 137 |
| Principaux volumes et ratios | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars canadiens) | 35 | 32 | 34 |
| Rendement du capital investi | 24,4 % | 30,7 % | 30,0 % |
| Ratio d'efficacité – comme présenté | 58,7 | 48,5 | 44,0 |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 3 514 | 3 217 | 3 036 |

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le bénéfice net des Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 813 millions de dollars, soit une baisse de 53 millions de dollars, ou 6 % du bénéfice net comme présenté, et une baisse de 174 millions de dollars, ou 18 %, du bénéfice net rajusté comparativement à l'exercice précédent. Tout au long de l'exercice, les marchés ont subi une pression énorme en raison des crises de la dette en Europe et aux États-Unis et des perspectives de croissance négatives partout dans le monde. La convergence de ces problèmes et l'incertitude qu'ils ont engendrée ont entraîné une baisse considérable des volumes de transactions des clients, surtout pour les transactions d'instruments à taux fixe en Europe et aux États-Unis. Ces baisses ont en partie été compensées par la hausse des honoraires et des commissions de prise ferme d'actions, et l'augmentation des gains sur valeurs mobilières. Le rendement du capital investi pour l'exercice est demeuré solide à 24,4 %, tout en étant inférieur au rendement de 30,7 % de l'an dernier.

Les revenus des Services bancaires de gros sont principalement tirés des activités relatives aux marchés financiers et aux services bancaires aux grandes entreprises. Les revenus pour l'exercice ont atteint 2 502 millions de dollars, soit une baisse de 372 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des marchés financiers s'explique surtout par la diminution des revenus sur les transactions d'instruments à taux fixe et d'instruments de crédit. Le revenu de transactions a baissé en regard du niveau de l'exercice précédent puisque les préoccupations suscitées par la crise de la dette souveraine aux États-Unis et en Europe ont entraîné la volatilité des écarts de taux et la dépréciation des actifs. Le volume de transactions des clients a baissé compte tenu de l'absence de direction empruntée par les marchés, jumelée à une concurrence accrue, ce qui a entraîné un resserrement de l'écart cours acheteur-cours vendeur et une diminution des possibilités de transactions. Les revenus de prêts aux grandes entreprises ont aussi reculé par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des volumes de transactions et des marges. Ces baisses ont été en partie annulées par des gains sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements, la reprise des activités de prise ferme d'actions et des commissions en raison de l'intensification des activités de montage, les marchés boursiers mondiaux étant demeurés solides.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions spécifiques pour prêts douteux et les coûts engagés de la protection de crédit. La variation de la valeur marchande de la protection du crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 22 millions de dollars, soit une baisse de 3 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances de l'exercice considéré tient compte des coûts engagés pour protéger le crédit.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 468 millions de dollars, une hausse de 73 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse tient principalement à l'augmentation des coûts liés aux employés dans le cadre d'activités visant à nous positionner pour la croissance future et de placements additionnels dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle. Ces augmentations ont en partie été contrebalancées par la diminution de la rémunération variable attribuable à la baisse des revenus.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires de placement et marchés financiers

- Les revenus tirés des services bancaires de placement et des marchés financiers, qui comprennent les services-conseils, de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution, se sont établis à 1 730 millions de dollars, un recul de 621 millions de dollars, ou 26 %, par rapport à

l'exercice précédent. Le recul est surtout attribuable à l'incertitude économique, qui a fait baisser les revenus tirés de la négociation des titres à taux fixe et des instruments de crédit et les revenus tirés des services-conseils. À l'exercice précédent, les conditions de marché favorables, qui étaient caractérisées par le resserrement des écarts de crédit et par l'activité accrue de la clientèle, avaient donné lieu à un rendement général solide et avaient permis de sortir de façon opportuniste d'un nombre de transactions. Ces baisses ont été en partie annulées par des commissions de prise ferme d'actions plus élevées.

Services bancaires aux grandes entreprises

- Les revenus tirés des services bancaires aux grandes entreprises, qui comprennent les prêts aux entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités, ont atteint 453 millions de dollars, une baisse de 1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Placements en actions

- Le portefeuille de placements en actions, dont nous sommes en train de nous départir, ne comprend que des placements dans des actions de sociétés fermées. Les placements en actions ont affiché un gain total de 319 millions de dollars par rapport à 69 millions de dollars pour l'exercice précédent.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2012

Dans l'ensemble, nous prévoyons que la conjoncture demeurera difficile en 2012. Des questions irrésolues de la conjoncture macroéconomique devraient perpétuer la grande volatilité et les faibles liquidités qui ont caractérisé 2011. Ce contexte, jumelé à une concurrence accrue, engendrera une baisse des volumes de transactions et offrira moins de possibilités de transactions. Cependant, lorsque la conjoncture économique se stabilisera, l'activité des marchés boursiers devrait reprendre et entraîner une hausse des commissions de montage de titres de créance et de titres de participation ainsi qu'une augmentation des honoraires tirés des opérations de fusions et d'acquisitions et des honoraires des services-conseils. Nos principales priorités pour 2012 sont les suivantes :

- **Continuer de bâtir l'entreprise en étendant et en approfondissant nos relations avec les clients ainsi qu'en investissant dans nos activités axées sur les transactions des clients, notamment nos activités américaines de transaction d'instruments de taux d'intérêt et de monnaies étrangères.**
- **Cibler des sociétés de façon à atteindre un taux de rendement normalisé de 15 % à 20 % tout en respectant l'appétit de risque de la Banque.**
- **Maintenir une culture de gestion du risque et de contrôle efficace, tout en améliorant notre efficacité opérationnelle par la gestion rigoureuse des frais.**

Siège social

Le secteur Siège social fournit des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation et comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et d'autres rajustements intersociétés ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

TABLEAU 26 : SIÈGE SOCIAL

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| Perte nette – comme présentée | (567) \$ | (931) \$ | (1 719) \$ |
| Rajustements pour les éléments à noter¹ : | | | |
| Amortissement des actifs incorporels ² | 426 | 467 | 492 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de titres de créance reclassés comme disponibles à la vente | (134) | (5) | 450 |
| Diminution (augmentation) de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit couvrant le portefeuille de prêts aux grandes entreprises, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | (13) | 4 | 126 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices liée à une modification des taux d'impôt sur les bénéfices prévus par la loi | – | (11) | – |
| Provision (reprise de provision) pour réclamations d'assurance | – | (17) | – |
| Augmentation (reprise) de provisions générales dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros | – | (44) | 178 |
| Règlement d'un litige initié par des actionnaires de TD Banknorth | – | – | 39 |
| Cotisation spéciale imposée par la FDIC | – | – | 35 |
| Frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler | 14 | – | – |
| Total des rajustements pour les éléments à noter | 293 | 394 | 1 320 |
| Perte nette – rajustée | (274) \$ | (537) \$ | (399) \$ |
| Ventilation des éléments inclus dans la perte nette – rajustée | | | |
| Titrisation nette | (65) \$ | (22) \$ | (10) \$ |
| Frais nets du Siège social | (434) | (401) | (315) |
| Divers | 225 | (114) | (74) |
| Perte nette – rajustée | (274) \$ | (537) \$ | (399) \$ |

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du bénéfice net rajusté et du bénéfice net comme présenté» dans la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Avec prise d'effet en 2011, l'amortissement des logiciels est inclus dans l'amortissement des actifs incorporels. Aux fins des éléments à noter seulement, l'amortissement des logiciels est exclu de l'amortissement des actifs incorporels.

Le secteur Siège social a comptabilisé une perte nette comme présentée de 567 millions de dollars pour l'exercice, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars en 2010. La perte nette rajustée pour l'exercice 2011 est de 274 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 537 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée découle surtout des transferts entre les secteurs et de l'augmentation des bénéfices réalisés sur le capital non réparti. Les transferts entre les secteurs ont réduit la perte nette rajustée du Siège social de 144 millions de dollars.

DIRECTION DU SIÈGE SOCIAL

Le secteur Siège social a pour mission de fournir des avis et des conseils centralisés à nos principaux secteurs d'exploitation ainsi qu'aux gens qui servent directement nos clients à l'échelle internationale. Cela comprend le soutien d'une grande variété de groupes fonctionnels, ainsi que la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

La fonction Direction du siège social de la Banque comprend la Vérification, les Services juridiques, le Service de la Conformité, les Affaires internes et publiques, le Service des affaires gouvernementales et réglementaires, les Services économiques, les Solutions en technologie de l'information pour l'entreprise, les Finances, les Activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les Stratégies de gestion des ressources humaines, le Marketing, le Bureau de l'ombudsman, la Gestion de l'immobilier de l'entreprise, la Gestion des risques, la Sécurité physique mondiale, les Services d'approvisionnement stratégique, la Stratégie mondiale, la Gestion des projets de l'entreprise, les initiatives liées à l'environnement d'affaires et la planification stratégique.

Un groupe appelé Canaux directs et stratégie de distribution fait partie du groupe Activités de la Société. Le groupe est responsable des canaux de services par Internet et par téléphone et des guichets automatiques, avec le mandat d'instaurer un standard d'expérience pour les activités de la TD en Amérique du Nord. La vision du groupe est de créer, dans tous les canaux, une expérience encore plus intégrée, transparente, facile d'accès et légendaire pour les clients de TD Bank, TD Canada Trust et Gestion de patrimoine TD.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires et employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

Transferts entre les secteurs

Avec prise d'effet au premier trimestre de l'exercice 2011, les résultats d'exploitation et les prêts connexes pour les activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle. En outre, la Banque a apporté une modification à ses méthodes de répartition qui fait en sorte que certains éléments auparavant présentés dans le secteur Siège social sont maintenant attribués aux autres secteurs. Ces modifications n'ont aucune incidence nette sur les états financiers consolidés de la Banque. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été reclassés. Le tableau suivant présente les transferts entre les secteurs pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

TABLEAU 27 : INCIDENCES DES TRANSFERTS ENTRE LES SECTEURS

(en millions de dollars canadiens)

31 oct. 2011

| | Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | Gestion de patrimoine | Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | Services bancaires de gros | Siège social | Total |
|---|---|--------------------------|--|----------------------------------|--------------|-------|
| Augmentation/(diminution) des revenus | (227) \$ | – \$ | 149 \$ | (72) \$ | 150 \$ | – \$ |
| Augmentation/(diminution) des frais | (36) | 7 | 69 | 10 | (50) | – |
| Augmentation/(diminution) de la provision pour pertes sur créances | (53) | – | 53 | – | – | – |
| Augmentation/(diminution) du bénéfice net | (94) | (5) | 14 | (59) | 144 | – |

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2010

Sommaire du rendement de 2010

TABLEAU 28 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

(en millions de dollars canadiens)

2010

| | Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | Gestion de patrimoine | Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | Services bancaires de gros | Siège social | Total |
|---|--|-----------------------|---|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Revenu d'intérêts net | 7 134 \$ | 336 \$ | 3 579 \$ | 1 815 \$ | (1 321) \$ | 11 543 \$ |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 237 | 2 121 | 1 180 | 1 059 | 425 | 8 022 |
| Total des revenus | 10 371 | 2 457 | 4 759 | 2 874 | (896) | 19 565 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 1 046 | – | 646 | 25 | (92) | 1 625 |
| Frais autres que d'intérêts | 4 934 | 1 813 | 2 910 | 1 395 | 1 111 | 12 163 |
| Bénéfice (perte) avant charge d'impôts sur les bénéfices | 4 391 | 644 | 1 203 | 1 454 | (1 915) | 5 777 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 296 | 197 | 230 | 588 | (1 049) | 1 262 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | – | – | 106 | 106 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | 194 | – | – | 41 | 235 |
| Bénéfice net (perte nette) – comme présenté(e) | 3 095 | 641 | 973 | 866 | (931) | 4 644 |
| Éléments à noter, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | 69 | 121 | 394 | 584 |
| Bénéfice net (perte nette) – rajusté(e) | 3 095 \$ | 641 \$ | 1 042 \$ | 987 \$ | (537) \$ | 5 228 \$ |

REVENU D'INTÉRÊTS NET

Le revenu d'intérêts net pour 2010 a été de 11 543 millions de dollars, une hausse de 217 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable surtout aux augmentations dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine, en partie neutralisées par les baisses dans les secteurs Services bancaires de gros et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. L'augmentation du revenu d'intérêts net dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'explique surtout par la croissance des volumes, notamment en ce qui concerne les dépôts de particuliers et d'entreprises et les prêts immobiliers garantis. Le revenu d'intérêts net du secteur Gestion de patrimoine a été entraîné à la hausse par l'amélioration des marges et des volumes. Le revenu d'intérêts net des Services bancaires de gros a diminué essentiellement en raison de la baisse du revenu d'intérêts net lié aux activités de négociation. Le revenu d'intérêts net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a baissé en raison de l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien. En dollars américains, le revenu d'intérêts net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a augmenté de 358 millions de dollars, ou 12 %.

REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les revenus autres que d'intérêts pour 2010 se sont établis à 8 022 millions de dollars, en hausse de 1 488 millions de dollars, ou 23 %, comme présentés, et à 8 020 millions de dollars, en hausse de 726 millions de dollars, ou 10 %, sur une base rajustée, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des revenus autres que d'intérêts rajustés s'explique par les hausses dans tous les secteurs. Les revenus autres que d'intérêts dans le secteur Services bancaires de gros ont monté en raison surtout des pertes importantes sur valeurs mobilières subies dans le portefeuille de placements à l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts du secteur Gestion de patrimoine ont augmenté du fait surtout de l'accroissement des actifs gérés moyens et de la hausse des commissions moyennes qui a été entraînée par le changement dans la composition de l'offre pour répondre aux préférences des clients. Pour le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des revenus autres que d'intérêts tient à la forte croissance des volumes dans les activités rémunérées à la commission. Les revenus autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté compte tenu de la hausse des revenus tirés des commissions et de l'incidence des récentes acquisitions, en partie annulées par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour 2010 se sont établis à 12 163 millions de dollars, comparativement à 12 211 millions de dollars à l'exercice précédent, une baisse de 48 millions de dollars. Les frais autres que d'intérêts rajustés ont été de 11 464 millions de dollars, en hausse de 448 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des frais autres que d'intérêts rajustés a été causée par l'augmentation des frais dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada se sont accrues du fait surtout de la hausse de la rémunération de l'effectif, des coûts liés aux projets, des pertes autres que sur créances et de l'investissement dans de nouvelles succursales, contrebalancés en partie par une baisse des frais de litige et de la taxe sur le capital. Dans le secteur Gestion de patrimoine, la montée des frais autres que d'intérêts s'explique par la hausse de la rémunération variable et des commissions de suivi, l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni et les investissements soutenus dans l'accroissement de l'effectif de vente de nos activités de conseils. Les frais autres que d'intérêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont augmenté du fait des investissements faits dans les nouvelles succursales et dans l'infrastructure, compensés en partie par l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien.

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le total comme présenté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 1 050 millions de dollars, ou 96 %, par rapport à 2009. La charge d'impôts sur les bénéfices comme présentée a augmenté de 1 021 millions de dollars, ou 424 %, par rapport à 2009. Les autres impôts et taxes ont monté de 29 millions de dollars, ou 3 %, en regard de 2009. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices et des autres impôts et taxes a augmenté de 493 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à 2009. Le total rajusté de la charge d'impôts sur les bénéfices a grimpé de 464 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à 2009.

Le taux d'impôt sur les bénéfices effectif de la Banque comme présenté a été de 21,8 % pour 2010 par rapport à 7,6 % pour 2009. La hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du bénéfice net avant impôts, une baisse proportionnelle des bénéfices exonérés d'impôt, une augmentation du taux d'impôt sur les activités internationales et une charge de 121 millions de dollars liée à une entente avec l'Agence du revenu du Canada.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade à la valeur de consolidation. La charge d'impôts de TD Ameritrade, de 132 millions de dollars pour 2010 comparativement à 196 millions de dollars pour 2009, ne fait pas partie du rapprochement des taux d'impôt de la Banque.

BILAN

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Comparaison par rapport à l'exercice précédent – 31 octobre 2010 par rapport au 31 octobre 2009

Le **total des actifs** s'établissait à 620 milliards de dollars au 31 octobre 2010, ce qui représente une augmentation de 62 milliards de dollars, ou 11 %, en regard du 31 octobre 2009. Cette augmentation s'explique par une hausse de 23 milliards de dollars des valeurs mobilières, de 18 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 17 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 5 milliards de dollars des autres actifs.

Les **valeurs mobilières** ont monté de 23 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance des titres disponibles à la vente des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis résultant surtout de l'investissement des dépôts du côté de TD Ameritrade. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a fait diminuer de 4 milliards de dollars la valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 18 milliards de dollars, dans une large mesure du fait d'une hausse dans les Services bancaires de gros.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 17 milliards de dollars, ou 7 %, surtout grâce à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La croissance des prêts dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est attribuable à l'augmentation des prêts à la consommation et des autres prêts aux particuliers, des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements. Les prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ont connu une amélioration principalement redevable aux prêts aux entreprises et aux gouvernements et aux prêts hypothécaires résidentiels. Les opérations facilitées par la FDIC et l'acquisition de The South Financial Group, Inc. ont ajouté 8 milliards de dollars au total des prêts. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a fait reculer de 4 milliards de dollars la valeur des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres actifs** ont connu une augmentation de 5 milliards de dollars par suite d'une hausse de la valeur marchande des dérivés et des autres actifs des Services bancaires de gros.

Le **total des passifs** s'établissait à 577 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit 59 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2009. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une croissance des dépôts de 39 milliards de dollars et par la montée de 21 milliards de dollars des autres passifs. L'effet de change du dollar canadien plus vigoureux a entraîné la baisse de la valeur des passifs de 11 milliards de dollars dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **dépôts** ont monté de 39 milliards de dollars, ou 10 %, surtout du fait d'une hausse de 26 milliards de dollars des dépôts de particuliers, attribuable principalement à la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et à l'augmentation de 18 milliards de dollars des dépôts d'entreprises et de gouvernements, et à la hausse des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade, annulées partiellement par une baisse de 12 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. Les opérations facilitées par la FDIC et l'acquisition de The South Financial Group ont ajouté 11 milliards de dollars au total des dépôts. L'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien a entraîné un recul de 9 milliards de dollars de la valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Les **autres passifs** se sont accrues de 21 milliards de dollars, ou 18 %, en grande partie sous l'effet d'une augmentation de 15 milliards de dollars des obligations relatives aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension et d'une hausse de 6 milliards de dollars de la valeur marchande des dérivés, induites par le secteur Services bancaires de gros.

L'**avoir des actionnaires** a marqué une hausse de 4 milliards de dollars qui tient surtout à la croissance des bénéfices non répartis et du capital social ordinaire, en raison des nouvelles émissions d'actions.

Rendement financier de 2010 par secteur d'exploitation

Les **Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** ont eu un bénéfice net record de 3 095 millions de dollars, en hausse de 623 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice 2009. Le rendement du capital investi pour l'exercice s'est établi à 33,4 %, contre 28,1 % pour l'exercice précédent.

Les revenus de 2010 ont atteint 10 371 millions de dollars, une hausse de 922 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une forte hausse des volumes pour la plupart des produits bancaires. La marge sur les actifs productifs moyens a gagné 2 pdb pour s'établir à 2,92 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des marges sur les prêts immobiliers garantis, annulée en partie par une compression des marges sur les dépôts résultant de l'environnement persistant de bas taux d'intérêt et de la baisse des revenus tirés des frais de résiliation d'hypothèques. Une croissance des volumes a été enregistrée surtout dans les prêts immobiliers garantis, les dépôts de particuliers et d'entreprises et l'assurance. Le volume de prêts immobiliers garantis, y compris les actifs titrisés, s'est accru de 19,8 milliards de dollars, ou 12 %, et celui des prêts à la consommation, de 3,8 milliards de dollars, ou 13 %. Le volume des prêts aux entreprises et des acceptations a été de 1,4 milliard de dollars, ou 5 %, plus élevé. Le volume des dépôts de particuliers a monté de 5,4 milliards de dollars, ou 4 %, et celui des dépôts d'entreprises, de 6,6 milliards de dollars, ou 14 %. Les primes brutes d'assurance souscrites ont grimpé de 313 millions de dollars, ou 11 %.

La provision pour pertes sur créances pour 2010 a atteint 1 046 millions de dollars, soit une baisse de 109 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a atteint 950 millions de dollars, soit une diminution de 101 millions de dollars, ou 10 %, et la provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a été de 96 millions de dollars, soit un recul de 7 millions de dollars, ou 7 %. La provision pour pertes sur créances en pourcentage des actifs moyens s'est établie à 0,4 %, soit 10 pdb de moins que pour l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 553 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets des services bancaires commerciaux se sont établis à 62 millions de dollars, en baisse de 51 millions de dollars, ou 45 %, en regard de l'exercice précédent en raison d'une gestion active des dossiers. Les prêts douteux nets exprimés en pourcentage ont représenté 0,85 % du total des prêts comparativement à 0,93 % au 31 octobre 2009.

Les frais autres que d'intérêts ont atteint 4 934 millions de dollars pour 2010, soit une hausse de 209 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation de la rémunération de l'effectif, des dépenses liées aux projets, des pertes autres que sur créances et de l'investissement dans les nouvelles succursales, le tout partiellement contrebalancé par une baisse des frais de litige et de la taxe sur le capital.

L'effectif moyen a été augmenté de 1 383 postes ETP, ou 4 %, en regard de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité s'est amélioré, atteignant 47,6 %, par rapport à 50,0 % à l'exercice précédent.

Le bénéfice net de **Gestion de patrimoine** pour l'exercice s'est établi à 641 millions de dollars, soit une hausse de 44 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net de la division mondiale de gestion de patrimoine, qui exclut TD Ameritrade, a atteint 447 millions de dollars, en hausse de 102 millions de dollars, ou 30 %, surtout en raison de l'augmentation des revenus tirés des commissions attribuable à l'augmentation des actifs moyens des clients dans les activités de conseils et les activités de gestion de placement et à l'amélioration de la marge d'intérêt nette découlant des stratégies de gestion de la trésorerie. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade a généré un bénéfice net de 194 millions de dollars, en baisse de 58 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle de l'effet de change lié à l'appréciation du dollar canadien et du recul des bénéfices de TD Ameritrade. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2010, TD Ameritrade a affiché un bénéfice net de 592 millions de dollars canadiens, soit une baisse de 52 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du capital investi de Gestion de patrimoine a été de 14,5 %, contre 12,8 % pour l'exercice précédent.

Les revenus pour 2010 ont atteint 2 457 millions de dollars, soit une augmentation de 252 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par l'accroissement des actifs gérés moyens et la hausse des commissions moyennes attribuables au changement apporté à la composition de l'offre pour répondre aux préférences des clients. Les revenus de courtage en ligne ont légèrement progressé en raison de la hausse du revenu d'intérêts net, en partie contrebalancée par la baisse des revenus de négociation. Les revenus tirés des activités de conseils ont augmenté principalement du fait de l'accroissement des actifs moyens de clients.

Les frais autres que d'intérêts pour 2010 ont été de 1 813 millions de dollars, une hausse de 112 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des frais s'explique surtout par la hausse de la rémunération variable associée à l'augmentation des revenus tirés des commissions, par l'accroissement des commissions de suivi induit par la croissance des revenus découlant de l'augmentation des actifs administrés, par l'inclusion des acquisitions au Royaume-Uni, par la hausse des frais liés aux volumes et par notre investissement continu dans la croissance de l'effectif de vente des activités de conseils. Ces frais ont été en partie neutralisés par une réduction des frais dans les activités américaines de gestion de patrimoine.

Le nombre moyen d'ETP pour 2010 s'est accru de 179, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Cet accroissement s'explique surtout par les acquisitions au Royaume-Uni, l'ajout de nouveaux conseillers en contact direct avec la clientèle et de personnel de soutien, et l'affectation de personnel additionnel au traitement des volumes d'affaires accrus. Le ratio d'efficacité pour 2010 s'est amélioré, atteignant 73,8 %, comparativement à 77,1 % pour l'exercice précédent.

Les actifs administrés s'établissaient à 225 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit une progression de 34 milliards de dollars, ou 18 %, par rapport au 31 octobre 2009, qui a été essentiellement amenée par l'ajout net de nouveaux actifs de clients et une reprise des marchés au cours du second semestre de l'exercice. Les actifs gérés atteignaient 183 milliards de dollars au 31 octobre 2010, soit une hausse de 12 milliards de dollars, comparativement au 31 octobre 2009.

Le bénéfice net comme présenté des **Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis**, en dollars canadiens, pour 2010 s'est établi à 973 millions de dollars, soit un bond de 340 millions de dollars, ou 54 %, et le bénéfice net rajusté a été de 1 042 millions de dollars, soit une progression de 133 millions de dollars, ou 15 %, comparativement à l'exercice précédent. Bien que le bénéfice net comme présenté et rajusté ait augmenté comparativement à l'exercice précédent, l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a entraîné, pour 2010, une diminution du bénéfice net comme présenté et rajusté de respectivement 120 millions de dollars et 129 millions de dollars. En dollars américains, le

bénéfice net comme présenté s'est fixé à 941 millions de dollars, en hausse de 400 millions de dollars, ou 74 %. Le bénéfice net rajusté s'est élevé à 1 008 millions de dollars US, en hausse de 227 millions de dollars US, ou 29 %. La hausse du bénéfice net rajusté est attribuable à l'augmentation des revenus tirés des commissions, à l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts et à la baisse de la provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance, en partie annulés par l'incidence de la *Regulation E* sur les revenus tirés des découverts et par la montée des frais. Le bénéfice net rajusté pour 2010 et l'exercice précédent ne tient pas compte des frais d'intégration et de restructuration liés aux acquisitions. Le rendement du capital investi a atteint 5,8 % pour 2010, contre 4,5 % en 2009. Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et a pris en charge certains passifs de trois banques floridiennes dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. Le 30 septembre 2010, la Banque a conclu l'acquisition de South Financial. Au 31 octobre 2010, South Financial avait des actifs totalisant 9,7 milliards de dollars US et comptait 8,6 milliards de dollars US en dépôts.

En dollars américains, les revenus de 2010 se sont élevés à 4 591 millions de dollars US, soit 538 millions de dollars US, ou 13 %, de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des revenus tirés des commissions, l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts, et l'incidence des acquisitions. L'augmentation des honoraires résultant de l'intégration de Commerce a été en partie annulée par des réductions survenues plus tard au cours de 2010 attribuables à la *Regulation E*. La marge sur les actifs productifs moyens pour 2010 a diminué de 3 pdb pour s'établir à 3,49 % comparativement à l'exercice précédent en raison de l'environnement de bas taux d'intérêt.

Le total de la provision pour pertes sur créances pour 2010 a atteint 621 millions de dollars US, soit une baisse de 189 millions de dollars US, ou 23 %, par rapport à l'exercice précédent. S'établissant à 592 millions de dollars US, la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts est demeurée essentiellement comparable à celle de l'exercice précédent, puisque les radiations plus élevées ont été contrebalancées par des besoins moindres en matière de provisions. La provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts, exprimée en pourcentage du volume de prêts, s'est établie à 1,06 %, en baisse de 11 pdb en regard de 2009. Les prêts douteux nets comprennent des actifs des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis ainsi que des actifs acquis aux termes d'un accord de partage des pertes conclu avec la FDIC («actifs assurés»), lesquels réduisent sensiblement le risque de pertes sur créances de la Banque. Les prêts douteux nets, compte non tenu des titres de créance douteux classés comme prêts et des actifs assurés, ont totalisé 1 097 millions de dollars US, soit une augmentation de 284 millions de dollars US, ou 35 %, en regard du 31 octobre 2009. L'augmentation est en grande partie attribuable aux nouveaux prêts douteux découlant de la faiblesse du marché immobilier commercial aux États-Unis. Les prêts douteux nets, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts et des actifs sécurisés, exprimés en pourcentage du total des prêts, ont représenté 1,7 %, contre 1,5 % au 31 octobre 2009. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts atteignaient 1 009 millions de dollars US au 31 octobre 2010, et les prêts douteux assurés atteignaient 32 millions de dollars US à la même date.

Les frais autres que d'intérêts comme présentés pour 2010 ont été de 2 805 millions de dollars US, une hausse de 42 millions de dollars US, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Sur une base rajustée, compte non tenu des éléments à noter au titre des frais d'intégration et de restructuration, les frais autres que d'intérêts se sont établis à 2 702 millions de dollars US, soit une augmentation de 312 millions de dollars US, ou 13 %, induite par les investissements dans les nouvelles succursales, les investissements faits dans l'infrastructure et par certains facteurs économiques et réglementaires.

Le nombre moyen de postes ETP pour 2010 a monté de 358, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'ouverture de nouvelles succursales et par les acquisitions, en partie neutralisées par les synergies et les regroupements de succursales. Le ratio d'efficacité comme présenté pour 2010 s'est amélioré pour s'établir à 61,1 %, contre 68,0 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté pour 2010 s'est amélioré de 10 pdb pour s'établir à 58,9 %, en regard de l'exercice précédent.

Le bénéfice net comme présenté des **Services bancaires de gros** pour 2010 s'est établi à 866 millions de dollars, en baisse de 271 millions de dollars, ou 24 %, et le bénéfice net rajusté a atteint 987 millions de dollars, en baisse de 150 millions de dollars, ou 13 %, comparativement à l'exercice précédent. Le bénéfice net a souffert des conditions de marché moins favorables. Les marchés se sont normalisés, et les préoccupations suscitées par la crise de la dette souveraine en Europe ont donné lieu à une baisse des volumes de transactions des clients, à un resserrement de l'écart cours acheteur-cours vendeur et à la diminution des possibilités de transactions. Le rendement du capital investi pour l'exercice 2010 s'est établi à 30,7 %, contre 30,0 % pour l'exercice précédent. Cette amélioration vient du fait que les capitaux ont diminué en raison de la diminution des expositions au risque de crédit, et de l'atténuation du risque de marché étant donné la baisse de la valeur à risque.

Les revenus des Services bancaires de gros sont principalement tirés des activités sur les marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les revenus de 2010 ont atteint 2 874 millions de dollars, soit une baisse de 347 millions de dollars, ou 11 %, par rapport aux revenus records dégagés à l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des marchés financiers s'explique surtout par la diminution des revenus sur les transactions d'instruments à taux fixe et de monnaies étrangères, ainsi que par un recouvrement en 2009 découlant de l'annulation d'un engagement de prêt. Le revenu de transactions a baissé en regard du niveau record atteint à l'exercice précédent, alors que l'affaiblissement des conditions de marché et l'accroissement de la concurrence avaient occasionné une baisse des volumes de transactions des clients et un resserrement des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le secteur avait affiché des résultats exceptionnellement solides en 2009, sous l'effet de la reprise remarquable des marchés des capitaux mondiaux qui était marquée par le rétrécissement des écarts de taux, l'augmentation des valeurs d'actifs, la liquidité des marchés et une situation concurrentielle améliorée, se soldant en un excellent rendement général et des résultats particulièrement robustes pour les activités de transaction d'instruments à taux fixe, de monnaies étrangères et d'instruments de crédit. Les revenus tirés des services-conseils ont progressé au cours de 2010, attisés par l'augmentation de la part de marché, tandis que les commissions de prise ferme ont reculé surtout par suite du repli des activités d'émission d'actions par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de prêts aux grandes entreprises ont augmenté en raison de la hausse des honoraires et de l'amélioration des marges à mesure que le portefeuille est renouvelé. Les progrès réalisés dans l'abandon du portefeuille de placements ont donné lieu à certains gains à l'exercice considéré, ce qui contraste avec les pertes importantes enregistrées à l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur créances comprennent des provisions spécifiques pour prêts douteux et les coûts engagés de la protection de crédit. La variation de la valeur marchande de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour 2010 a atteint 25 millions de dollars, soit une baisse de 139 millions de dollars, ou 85 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable au bas niveau de nouveaux prêts douteux pour l'exercice, ainsi qu'aux recouvrements dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. Les coûts engagés pour protéger le crédit se sont établis à 33 millions de dollars, une diminution de 8 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts pour 2010 ont été de 1 395 millions de dollars, un recul de 22 millions de dollars, ou 2 %, comparativement à l'exercice précédent. Ce recul est dû à la baisse de la rémunération variable attribuable à la diminution des revenus, en partie contrebalancée par les investissements soutenus dans l'infrastructure de gestion des risques et de contrôle.

Le secteur **Siège social** a comptabilisé une perte nette comme présentée de 931 millions de dollars pour 2010, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 719 millions de dollars en 2009. La perte nette rajustée pour 2010 est de 537 millions de dollars, par rapport à 399 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation sur douze mois de la perte nette rajustée découle surtout d'une hausse des frais nets du Siège social, de pertes de titrisation nettes accrues et de l'incidence des éléments fiscaux favorables et d'autres éléments constatés à l'exercice précédent, en partie annulés par une baisse des pertes associées aux activités de couverture et de trésorerie.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

- Le total des actifs s'établissait à 686 milliards de dollars au 31 octobre 2011, ce qui représente une augmentation de 67 milliards de dollars, ou 11 %, en regard du 31 octobre 2010.

TABLEAU 29 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|---|------------|------------|
| Valeurs mobilières | 192 538 \$ | 171 612 \$ |
| Valeurs mobilières prises en pension | 53 599 | 50 658 |
| Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) | 303 495 | 269 853 |
| Dépôts | 481 114 | 429 971 |

FACTEURS TOUCHANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Le **total des actifs** s'établissait à 686 milliards de dollars au 31 octobre 2011, ce qui représente une augmentation de 67 milliards de dollars, ou 11 %, en regard du 31 octobre 2010. L'augmentation nette s'explique principalement par un accroissement de 21 milliards de dollars des valeurs mobilières, par une augmentation de 34 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et par une hausse de 7 milliards de dollars des autres actifs. La valeur du total des actifs dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 5 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **valeurs mobilières** ont monté de 21 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des valeurs mobilières disponibles à la vente dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans les Services bancaires de gros. La valeur des valeurs mobilières dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 2 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont monté de 34 milliards de dollars, sous l'effet surtout de la croissance des volumes dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. La croissance des prêts dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada est en grande partie attribuable à l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'augmentation des prêts des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est principalement attribuable aux prêts aux particuliers et prêts à la consommation, aux prêts hypothécaires résidentiels et aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. L'acquisition de Services financiers Chrysler a ajouté 8 milliards de dollars au total des prêts. La valeur des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 2 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **autres actifs** ont connu une augmentation de 7 milliards de dollars par suite d'une hausse de la valeur marchande des dérivés des Services bancaires de gros.

Le **total des passifs** s'établissait à 640 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 62 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2010. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une croissance des dépôts de 51 milliards de dollars et par la hausse de 13 milliards de dollars des autres passifs. La valeur du total des passifs dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 5 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **dépôts** se sont accrus de 51 milliards de dollars surtout du fait d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros et d'une hausse des dépôts de particuliers dans les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis attribuable à l'augmentation des comptes de dépôts assurés de TD Ameritrade. La valeur des dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis a diminué de 4 milliards de dollars, en raison de l'effet de change d'un dollar canadien plus fort.

Les **autres passifs** ont augmenté de 13 milliards de dollars en raison surtout de la croissance des passifs dérivés dans le secteur des Services bancaires de gros.

L'**avoir des actionnaires** s'établissait à 47 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 5 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2010. L'augmentation nette se compose principalement d'une hausse de 3 milliards de dollars des bénéfices non répartis et d'une hausse de 2 milliards de dollars du capital social ordinaire, qui reflètent la nouvelle émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition de MBNA Canada, le régime de réinvestissement des dividendes et l'exercice d'options sur actions.

PCGR des États-Unis

Se reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis» qui figure dans le rapport annuel sur formulaire 40-F de la Banque pour l'exercice 2011 déposé auprès de la SEC et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais> (onglet Investisseurs), et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

Le total des actifs selon les PCGR des États-Unis s'établissait à 641 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 45 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est principalement attribuable à la présentation des soldes de dérivés au montant net, ce qui est permis selon les PCGR des États-Unis lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation juridiquement exécutoire. Selon les PCGR du Canada, la présentation des soldes de dérivés au montant net est seulement permise lorsqu'une entité dispose d'un droit de compensation juridiquement exécutoire et qu'elle a l'intention de régler les contrats simultanément. Les autres écarts comprennent la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces, selon laquelle certaines sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisées comme un actif alors qu'un passif correspondant est inscrit relativement à l'obligation de remettre la sûreté. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé. Le total des passifs selon les PCGR des États-Unis s'établissait à 594 milliards de dollars au 31 octobre 2011, soit 44 milliards de dollars de moins que selon les PCGR du Canada. L'écart est surtout attribuable à la présentation des soldes des dérivés au montant net selon les PCGR des États-Unis, tel qu'il est décrit ci-dessus, et à la comptabilisation des sûretés autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de valeurs mobilières, tel qu'il est aussi décrit ci-dessus.

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 311 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 34 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont atteint 1 767 millions de dollars, soit une hausse de 51 millions de dollars.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 465 millions de dollars, comparativement à 1 625 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total des provisions pour pertes sur créances a augmenté de 9 millions de dollars, pour s'établir à 2 596 millions de dollars en 2011.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, en 2011, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable, malgré une économie incertaine, grâce aux stratégies d'affaires et de gestion des risques bien ancrées et du fait que les taux d'intérêt sont restés faibles. Au cours de 2011, la diversification du portefeuille de prêts et d'acceptations a été maintenue entre les prêts aux particuliers et les prêts aux entreprises et aux gouvernements. Le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 34 milliards de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance du volume dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis et des acquisitions aux États-Unis.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée au portefeuille de prêts et d'acceptations. Cependant, la Banque a aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 afférente aux états financiers consolidés.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice de 2011, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 34 milliards de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis et des acquisitions aux États-Unis.

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les portefeuilles de prêts résidentiels et aux particuliers des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et aux États-Unis, qui comprennent les cartes de crédit, les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, lesquels ont représenté 65 % des prêts nets, y compris les acceptations, comparativement à 64 % en 2010 et à 63 % en 2009. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 25 milliards de dollars, ou 14 %, et totalisaient 204 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont compté pour 28 % du portefeuille en 2011, pour 25 % en 2010 et pour 25 % en 2009. Les cartes de crédit, les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers ont compté pour 38 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques en 2011, contre 39 % en 2010 et 39 % en 2010.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux grandes entreprises et aux gouvernements ont représenté 31 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, comme en 2010. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 5 % et 3 % du total des prêts et des acceptations, déduction faite des provisions spécifiques. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 4 % des prêts nets, comparativement à 5 % en 2010.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2011, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 71 %, comparativement à 72 % en 2010. Le principal risque au Canada est en Ontario, soit 56 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques pour 2011, en légère hausse par rapport à 55 % en 2010.

Le reste du portefeuille de crédit était essentiellement concentré aux États-Unis, soit 24 % du portefeuille, en légère hausse par rapport à 22 % en 2010, du fait surtout des récentes acquisitions aux États-Unis. Dans les autres régions géographiques, l'exposition au risque de crédit a été faible. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États du New Jersey et de New York, chacun représentant 4 % du total des prêts, déduction faite des provisions spécifiques, comme en 2010.

TABLEAU 30 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | | | 2010 | | | 2009 ² | | | Pourcentage du total | | |
|---|----------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|----------------------|----------|--|
| | Prêts bruts | Provisions spécifiques | Prêts nets | Prêts nets | Prêts nets | Prêts nets | 2011 | 2010 | 2009 ² | | | |
| Canada | | | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2} | 73 601 | \$ 15 | \$ 73 586 | \$ 61 505 | \$ 58 239 | \$ 23,5 | % | 22,0 | % | 22,0 | % | |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 97 512 | 137 | 97 375 | 94 656 | 88 478 | 31,1 | | 33,9 | | 33,4 | | |
| Total des prêts aux particuliers | 171 113 | 152 | 170 961 | 156 161 | 146 717 | 54,6 | | 55,9 | | 55,4 | | |
| Immobilier | | | | | | | | | | | | |
| Résidentiel | 10 738 | 8 | 10 730 | 9 531 | 9 069 | 3,4 | | 3,4 | | 3,4 | | |
| Non résidentiel | 5 899 | 1 | 5 898 | 4 465 | 3 788 | 1,9 | | 1,6 | | 1,4 | | |
| Total des prêts immobiliers | 16 637 | 9 | 16 628 | 13 996 | 12 857 | 5,3 | | 5,0 | | 4,8 | | |
| Agriculture | 2 751 | 2 | 2 749 | 2 598 | 2 383 | 0,9 | | 0,9 | | 0,9 | | |
| Automobile | 1 249 | – | 1 249 | 1 105 | 992 | 0,4 | | 0,4 | | 0,4 | | |
| Services financiers | 8 235 | 3 | 8 232 | 5 249 | 6 206 | 2,6 | | 1,9 | | 2,3 | | |
| Alimentation, boissons et tabac | 1 043 | – | 1 043 | 1 045 | 1 230 | 0,3 | | 0,4 | | 0,5 | | |
| Foresterie | 388 | – | 388 | 376 | 445 | 0,1 | | 0,1 | | 0,2 | | |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation | 4 143 | 2 | 4 141 | 3 595 | 2 068 | 1,3 | | 1,3 | | 0,8 | | |
| Services de santé et services sociaux | 2 962 | 2 | 2 960 | 2 696 | 2 173 | 1,0 | | 1,0 | | 0,8 | | |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 1 341 | 9 | 1 332 | 1 155 | 1 019 | 0,4 | | 0,4 | | 0,4 | | |
| Métaux et mines | 634 | – | 634 | 563 | 788 | 0,2 | | 0,2 | | 0,3 | | |
| Pipelines, pétrole et gaz | 1 850 | 1 | 1 849 | 1 888 | 2 465 | 0,6 | | 0,7 | | 0,9 | | |
| Énergie et services publics | 1 082 | – | 1 082 | 951 | 960 | 0,3 | | 0,3 | | 0,4 | | |
| Services professionnels et autres | 1 830 | 6 | 1 824 | 1 685 | 1 551 | 0,6 | | 0,6 | | 0,6 | | |
| Commerce de détail | 2 035 | 11 | 2 024 | 2 028 | 1 996 | 0,7 | | 0,7 | | 0,8 | | |
| Fabrication – divers et vente de gros | 1 505 | 6 | 1 499 | 1 442 | 1 166 | 0,5 | | 0,5 | | 0,4 | | |
| Télécommunications, câblodistribution et médias | 909 | 1 | 908 | 1 018 | 1 201 | 0,3 | | 0,4 | | 0,5 | | |
| Transports | 541 | 4 | 537 | 487 | 516 | 0,2 | | 0,2 | | 0,2 | | |
| Divers | 2 524 | 13 | 2 511 | 2 024 | 1 998 | 0,8 | | 0,7 | | 0,7 | | |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements³ | 51 659 | 69 | 51 590 | 43 901 | 42 014 | 16,5 | | 15,7 | | 15,9 | | |
| Total – Canada | 222 772 | 221 | 222 551 | 200 062 | 188 731 | 71,1 | | 71,6 | | 71,3 | | |
| États-Unis | | | | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 12 489 | 17 | 12 472 | 9 131 | 7 390 | 4,0 | | 3,3 | | 2,8 | | |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 20 744 | 40 | 20 704 | 14 068 | 13 796 | 6,6 | | 5,0 | | 5,2 | | |
| Total des prêts aux particuliers | 33 233 | 57 | 33 176 | 23 199 | 21 186 | 10,6 | | 8,3 | | 8,0 | | |
| Immobilier | | | | | | | | | | | | |
| Résidentiel | 3 101 | 37 | 3 064 | 3 582 | 4 253 | 1,0 | | 1,3 | | 1,6 | | |
| Non résidentiel | 9 443 | 39 | 9 404 | 9 397 | 9 359 | 3,0 | | 3,4 | | 3,5 | | |
| Total des prêts immobiliers | 12 544 | 76 | 12 468 | 12 979 | 13 612 | 4,0 | | 4,7 | | 5,1 | | |
| Agriculture | 229 | – | 229 | 211 | 391 | 0,1 | | 0,1 | | 0,1 | | |
| Automobile | 1 276 | 3 | 1 273 | 1 196 | 1 178 | 0,4 | | 0,4 | | 0,4 | | |
| Services financiers | 2 729 | 4 | 2 725 | 1 657 | 2 522 | 0,9 | | 0,6 | | 1,0 | | |
| Alimentation, boissons et tabac | 1 228 | 1 | 1 227 | 1 167 | 1 211 | 0,4 | | 0,4 | | 0,5 | | |
| Foresterie | 317 | 1 | 316 | 366 | 453 | 0,1 | | 0,1 | | 0,2 | | |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation | 2 390 | 1 | 2 389 | 1 951 | 1 855 | 0,8 | | 0,7 | | 0,7 | | |
| Services de santé et services sociaux | 4 280 | 2 | 4 278 | 3 810 | 3 474 | 1,4 | | 1,4 | | 1,3 | | |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 1 105 | 8 | 1 097 | 1 090 | 1 178 | 0,4 | | 0,4 | | 0,4 | | |
| Métaux et mines | 903 | 10 | 893 | 694 | 648 | 0,3 | | 0,2 | | 0,2 | | |
| Pipelines, pétrole et gaz | 801 | – | 801 | 677 | 775 | 0,3 | | 0,2 | | 0,3 | | |
| Énergie et services publics | 969 | 1 | 968 | 894 | 774 | 0,3 | | 0,3 | | 0,3 | | |
| Services professionnels et autres | 2 875 | 7 | 2 868 | 2 801 | 2 800 | 0,9 | | 1,0 | | 1,1 | | |
| Commerce de détail | 2 327 | 16 | 2 311 | 2 435 | 2 631 | 0,7 | | 0,9 | | 1,0 | | |
| Fabrication – divers et vente de gros | 2 641 | 10 | 2 631 | 2 110 | 2 110 | 0,8 | | 0,8 | | 0,8 | | |
| Télécommunications, câblodistribution et médias | 1 095 | 1 | 1 094 | 1 151 | 1 364 | 0,3 | | 0,4 | | 0,5 | | |
| Transports | 2 845 | 7 | 2 838 | 1 964 | 1 261 | 0,9 | | 0,7 | | 0,5 | | |
| Divers | 1 461 | 3 | 1 458 | 1 064 | 952 | 0,4 | | 0,4 | | 0,3 | | |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements³ | 42 015 | 151 | 41 864 | 38 217 | 39 189 | 13,4 | | 13,7 | | 14,7 | | |
| Total – États-Unis | 75 248 | 208 | 75 040 | 61 416 | 60 375 | 24,0 | | 22,0 | | 22,7 | | |
| Autres pays | | | | | | | | | | | | |
| Particuliers | 12 | – | 12 | 11 | 8 | – | | – | | – | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 3 520 | – | 3 520 | 3 262 | 4 669 | 1,1 | | 1,2 | | 1,8 | | |
| Total – autres pays | 3 532 | – | 3 532 | 3 273 | 4 677 | 1,1 | | 1,2 | | 1,8 | | |
| Total, compte non tenu des autres prêts | 301 552 | 429 | 301 123 | 264 751 | 253 783 | 96,2 | | 94,8 | | 95,8 | | |
| Autres prêts | | | | | | | | | | | | |
| Titres de créance classés comme prêts ³ | 6 511 | 179 | 6 332 | 7 451 | 11 101 | 2,0 | | 2,7 | | 4,2 | | |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ⁴ | 5 560 | 60 | 5 500 | 7 040 | – | 1,8 | | 2,5 | | – | | |
| Total – autres prêts | 12 071 | 239 | 11 832 | 14 491 | 11 101 | 3,8 | | 5,2 | | 4,2 | | |
| Total | 313 623 | \$ 668 | \$ 312 955 | \$ 279 242 | \$ 264 884 | 100,0 | % | 100,0 | % | 100,0 | % | |
| Provision générale | | | | | | | | | | | | |
| Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements | | | 1 496 | 1 469 | 1 533 | | | | | | | |
| Titres de créance classés comme prêts ³ | | | 149 | 163 | 277 | | | | | | | |
| Total de la provision générale | | | 1 645 | 1 632 | 1 810 | | | | | | | |
| Total, déduction faite des provisions | | | 311 310 | \$ 277 610 | \$ 263 074 | | | | | | | |
| Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions spécifiques | | | 12,07 | % | 5,42 | % | | 14,25 | % | | | |
| Variation en pourcentage par rapport aux exercices précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions | | | 12,14 | % | 5,53 | % | | 14,05 | % | | | |

¹ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés comme des prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

³ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

⁴ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 31 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | 2011 | 2010 | 2009 | Pourcentage du total | | |
|--|----------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|----------------|----------------|
| | Prêts bruts | Provisions spécifiques | Prêts nets | Prêts nets | Prêts nets | 2011 | 2010 | 2009 |
| Canada | | | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 3 031 \$ | 5 \$ | 3 026 \$ | 2 820 \$ | 2 719 \$ | 1,0 % | 1,0 % | 1,0 % |
| Colombie-Britannique et territoires ² | 16 343 | 17 | 16 326 | 16 290 | 15 973 | 5,2 | 5,8 | 6,0 |
| Ontario ² | 174 359 | 165 | 174 194 | 152 849 | 142 521 | 55,6 | 54,7 | 53,8 |
| Prairies ² | 21 187 | 19 | 21 168 | 20 973 | 20 729 | 6,8 | 7,5 | 7,9 |
| Québec | 7 852 | 15 | 7 837 | 7 130 | 6 789 | 2,5 | 2,6 | 2,6 |
| Total – Canada | 222 772 | 221 | 222 551 | 200 062 | 188 731 | 71,1 | 71,6 | 71,3 |
| États-Unis | | | | | | | | |
| Caroline du Nord et Caroline du Sud | 1 692 | 6 | 1 686 | 664 | – | 0,5 | 0,2 | – |
| Floride | 2 642 | 7 | 2 635 | 1 585 | 1 315 | 0,8 | 0,6 | 0,5 |
| Nouvelle-Angleterre ³ | 23 272 | 71 | 23 201 | 24 328 | 23 115 | 7,4 | 8,7 | 8,7 |
| New Jersey | 12 081 | 47 | 12 034 | 12 387 | 13 104 | 3,9 | 4,4 | 4,9 |
| New York | 12 205 | 19 | 12 186 | 11 155 | 13 140 | 3,9 | 4,0 | 5,0 |
| Pennsylvanie | 5 801 | 25 | 5 776 | 5 580 | 5 350 | 1,9 | 2,0 | 2,0 |
| Divers | 17 555 | 33 | 17 522 | 5 717 | 4 351 | 5,6 | 2,1 | 1,6 |
| Total – États-Unis⁴ | 75 248 | 208 | 75 040 | 61 416 | 60 375 | 24,0 | 22,0 | 22,7 |
| Autres pays | | | | | | | | |
| Europe | 1 582 | – | 1 582 | 2 382 | 1 598 | 0,5 | 0,9 | 0,6 |
| Divers | 1 950 | – | 1 950 | 891 | 3 079 | 0,6 | 0,3 | 1,2 |
| Total – autres pays | 3 532 | – | 3 532 | 3 273 | 4 677 | 1,1 | 1,2 | 1,8 |
| Total, compte non tenu des autres prêts | 301 552 | 429 | 301 123 | 264 751 | 253 783 | 96,2 | 94,8 | 95,8 |
| Autres prêts | 12 071 | 239 | 11 832 | 14 491 | 11 101 | 3,8 | 5,2 | 4,2 |
| Total | 313 623 | 668 | 312 955 | 279 242 | 264 884 | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |
| Provision générale | | | 1 645 | 1 632 | 1 810 | | | |
| Total, déduction faite des provisions | | | 311 310 \$ | 277 610 \$ | 263 074 \$ | | | |

Variation en pourcentage par rapport aux exercices**précédents – prêts et acceptations, déduction faite des provisions spécifiques**

| | 2011 | 2010 |
|--------------|--------|--------|
| Canada | 11,2 % | 6,0 % |
| États-Unis | 22,2 | 1,7 |
| Autres pays | 7,9 | (30,0) |
| Autres prêts | (18,3) | 30,5 |

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.² Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.³ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁴ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Les prêts autorisés et l'encours des prêts aux petites et moyennes entreprises au Canada et aux États-Unis sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 32 : PRÊTS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

(en millions de dollars canadiens)

| Montant des prêts | Prêts autorisés | | | Encours | | |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 |
| 0 \$ – 24 999 \$ | 7 084 \$ | 3 456 \$ | 1 246 \$ | 475 \$ | 516 \$ | 568 \$ |
| 25 000 \$ – 49 999 \$ | 1 292 | 1 264 | 1 239 | 712 | 723 | 734 |
| 50 000 \$ – 99 999 \$ | 1 791 | 2 260 | 2 072 | 1 333 | 1 382 | 1 170 |
| 100 000 \$ – 249 999 \$ | 4 323 | 5 776 | 4 493 | 3 929 | 4 090 | 2 737 |
| 250 000 \$ – 499 999 \$ | 7 377 | 6 698 | 4 672 | 5 122 | 5 042 | 2 853 |
| 500 000 \$ – 999 999 \$ | 8 898 | 7 848 | 5 161 | 5 892 | 5 785 | 2 757 |
| 1 000 000 \$ – 4 999 999 \$ | 26 248 | 20 557 | 15 309 | 16 058 | 14 404 | 7 306 |
| Total¹ | 57 013 \$ | 47 859 \$ | 34 192 \$ | 33 521 \$ | 31 942 \$ | 18 125 \$ |

¹ Les prêts aux particuliers utilisés à des fins commerciales ne sont pas inclus dans ces totaux.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la constatation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne sont pas présentés comme des prêts douteux tant que les flux de trésorerie prévus continuent d'équivaloir aux montants prévus au moment de l'acquisition ou d'excéder ces montants. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont baissé de 57 millions de dollars, ou 3 %, en regard de 2010. Les prêts douteux bruts ont diminué de 555 millions de dollars d'un exercice à l'autre, surtout en raison du recul des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis attribuable à l'amélioration continue de la qualité du crédit.

Au Canada, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers, qui comprennent les cartes de crédit, les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, ont généré des prêts douteux (déduction faite des provisions spécifiques) de 540 millions de dollars, soit une hausse de 75 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à 2010. La plus grande partie de cette hausse est attribuable aux prêts aux particuliers. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 88 millions de dollars, une baisse de 27 millions de dollars, ou 23 %, par rapport à 2010. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs industriels. L'augmentation des prêts douteux nets en 2011 est attribuable à l'accroissement des volumes de prêts résidentiels et aux particuliers, en partie contrebalancée par l'amélioration continue de la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Aux États-Unis, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont généré des prêts douteux nets de 243 millions de dollars, répartis de façon égale, soit une hausse de 51 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à 2010. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 896 millions de dollars, une diminution de 47 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à 2010. Les prêts douteux liés aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrés dans le secteur immobilier. Les diminutions de prêts douteux nets qui ont touché tous les secteurs en 2011 sont attribuables à l'amélioration de la qualité du crédit. Les prêts douteux nets ont augmenté de 4 millions de dollars en 2011, grâce à la croissance des volumes de prêts résidentiels et aux particuliers, en partie contrebalancée par l'amélioration continue de la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Sur le plan géographique, 36 % du total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques, ont été générés au Canada et 64 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada étaient concentrés en Ontario, avec 17 % du total des prêts douteux, en baisse par rapport à 20 % en 2010. Les prêts douteux nets aux États-Unis étaient concentrés dans les États du New Jersey et de New York, avec, dans l'ordre, 14 % et 8 % des prêts douteux nets, comparativement à respectivement 13 % et 9 % en 2010.

TABLEAU 33 : VARIATION DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS^{1, 2}

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|---|-----------------|-----------------|
| Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements | | |
| Solde au début de la période | 2 253 \$ | 2 070 \$ |
| Ajouts | 3 112 | 3 667 |
| Prêts redevenus productifs, remboursés ou vendus | (1 532) | (1 635) |
| Radiations | (1 629) | (1 766) |
| Écart de conversion et autres rajustements | (8) | (83) |
| Solde à la fin de la période^{1, 2} | 2 196 \$ | 2 253 \$ |

¹ Exclut tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 4 des états financiers consolidés de 2011.

² Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 4 des états financiers consolidés de 2011.

TABEAU 34 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | 2011 | 2010 | 2009 | Pourcentage du total | | |
|--|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------|----------------|
| | Prêts douteux bruts | Provisions spécifiques | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets | 2011 | 2010 | 2009 |
| Canada | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels ^{3, 4} | 331 \$ | 15 \$ | 316 \$ | 290 \$ | 239 \$ | 17,8 % | 16,9 % | 15,3 % |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 361 | 137 | 224 | 175 | 143 | 12,7 | 10,2 | 9,2 |
| Total des prêts aux particuliers | 692 | 152 | 540 | 465 | 382 | 30,5 | 27,1 | 24,5 |
| Immobilier | | | | | | | | |
| Résidentiel | 21 | 8 | 13 | 21 | 31 | 0,7 | 1,2 | 2,0 |
| Non résidentiel | 7 | 1 | 6 | 1 | 2 | 0,3 | 0,1 | 0,1 |
| Total des prêts immobiliers | 28 | 9 | 19 | 22 | 33 | 1,0 | 1,3 | 2,1 |
| Agriculture | 7 | 2 | 5 | 4 | 7 | 0,3 | 0,2 | 0,4 |
| Automobile | 1 | – | 1 | 4 | 9 | 0,1 | 0,2 | 0,6 |
| Services financiers | 4 | 3 | 1 | 2 | 3 | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| Alimentation, boissons et tabac | 1 | – | 1 | 2 | 1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Foresterie | – | – | – | – | 18 | – | – | 1,2 |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation ⁵ | 5 | 2 | 3 | – | 4 | 0,1 | – | 0,3 |
| Services de santé et services sociaux ⁵ | 3 | 2 | 1 | 3 | 3 | 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 16 | 9 | 7 | 6 | 8 | 0,4 | 0,3 | 0,5 |
| Métaux et mines | 3 | – | 3 | 10 | 18 | 0,1 | 0,6 | 1,2 |
| Pipelines, pétrole et gaz | 3 | 1 | 2 | 11 | 24 | 0,1 | 0,7 | 1,5 |
| Services professionnels et autres ⁵ | 9 | 6 | 3 | 6 | 27 | 0,1 | 0,3 | 1,7 |
| Commerce de détail | 32 | 11 | 21 | 13 | 20 | 1,2 | 0,9 | 1,3 |
| Fabrication – divers et vente de gros | 20 | 6 | 14 | 17 | 36 | 0,8 | 1,0 | 2,3 |
| Télécommunications, câblodistribution et médias ⁵ | 2 | 1 | 1 | 9 | 33 | 0,1 | 0,5 | 2,1 |
| Transports | 5 | 4 | 1 | 2 | 1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Divers ⁵ | 18 | 13 | 5 | 4 | 8 | 0,3 | 0,2 | 0,5 |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements⁴ | 157 | 69 | 88 | 115 | 253 | 5,0 | 6,7 | 16,3 |
| Total – Canada | 849 | 221 | 628 | 580 | 635 | 35,5 | 33,8 | 40,8 |
| États-Unis | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 178 | 17 | 161 | 138 | 121 | 9,1 | 8,0 | 7,8 |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 122 | 40 | 82 | 54 | 50 | 4,7 | 3,2 | 3,2 |
| Total des prêts aux particuliers | 300 | 57 | 243 | 192 | 171 | 13,8 | 11,2 | 11,0 |
| Immobilier | | | | | | | | |
| Résidentiel | 287 | 37 | 250 | 297 | 312 | 14,1 | 17,3 | 20,0 |
| Non résidentiel | 321 | 39 | 282 | 237 | 98 | 16,0 | 13,8 | 6,3 |
| Total des prêts immobiliers | 608 | 76 | 532 | 534 | 410 | 30,1 | 31,1 | 26,3 |
| Agriculture | 4 | – | 4 | 3 | 2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| Automobile | 23 | 3 | 20 | 32 | 33 | 1,1 | 1,9 | 2,1 |
| Services financiers | 20 | 4 | 16 | 29 | 18 | 0,9 | 1,7 | 1,2 |
| Alimentation, boissons et tabac | 7 | 1 | 6 | 6 | 2 | 0,3 | 0,3 | 0,1 |
| Foresterie | 2 | 1 | 1 | 2 | 21 | 0,1 | 0,1 | 1,4 |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation ⁵ | 8 | 1 | 7 | 6 | 9 | 0,4 | 0,3 | 0,6 |
| Services de santé et services sociaux ⁵ | 52 | 2 | 50 | 26 | 11 | 2,9 | 1,5 | 0,7 |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 42 | 8 | 34 | 37 | 21 | 1,9 | 2,2 | 1,4 |
| Métaux et mines | 20 | 10 | 10 | 19 | 20 | 0,6 | 1,1 | 1,3 |
| Pipelines, pétrole et gaz | – | – | – | 2 | 35 | – | 0,1 | 2,2 |
| Énergie et services publics | 7 | 1 | 6 | 6 | 7 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Services professionnels et autres ⁵ | 46 | 7 | 39 | 35 | 43 | 2,2 | 2,1 | 2,8 |
| Commerce de détail | 106 | 16 | 90 | 100 | 66 | 5,1 | 5,8 | 4,2 |
| Fabrication – divers et vente de gros ⁵ | 32 | 10 | 22 | 38 | 9 | 1,3 | 2,2 | 0,6 |
| Télécommunications, câblodistribution et médias ⁵ | 7 | 1 | 6 | 24 | 15 | 0,3 | 1,4 | 1,0 |
| Transports | 53 | 7 | 46 | 35 | 16 | 2,6 | 2,1 | 1,0 |
| Divers ⁵ | 10 | 3 | 7 | 9 | 13 | 0,4 | 0,5 | 0,8 |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements⁴ | 1 047 | 151 | 896 | 943 | 751 | 50,7 | 54,9 | 48,2 |
| Total – États-Unis | 1 347 | 208 | 1 139 | 1 135 | 922 | 64,5 | 66,1 | 59,2 |
| Autres pays | | | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | – | – | – | 1 | – | – | 0,1 | – |
| Total – autres pays | – | – | – | 1 | – | – | 0,1 | – |
| Total^{1, 2} | 2 196 \$ | 429 \$ | 1 767 \$ | 1 716 \$ | 1 557 \$ | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |
| Prêts douteux nets en % de l'avoir en actions ordinaires | | | 4,07 % | 4,41 % | 4,41 % | | | |

¹ Exclut tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

² Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

³ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

⁴ À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés dans les prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

⁵ Certaines catégories de secteurs ont été consolidées, et certains montants ont été reclassés conformément aux normes et aux seuils acceptés en matière de présentation de l'information des secteurs.

TABEAU 35 : PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | | | | | | Pourcentage du total | | |
|---|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|----------------|----------------|
| | 2011 | | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 | |
| | Prêts douteux bruts | Provisions spécifiques | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets | Prêts douteux nets | | | |
| Canada | | | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 21 \$ | 5 \$ | 16 \$ | 15 \$ | 11 \$ | 0,9 % | 0,9 % | 0,7 % |
| Colombie-Britannique ³ | 122 | 17 | 105 | 74 | 50 | 5,9 | 4,3 | 3,2 |
| Ontario ³ | 472 | 165 | 307 | 340 | 429 | 17,4 | 19,8 | 27,5 |
| Prairies ³ | 148 | 19 | 129 | 100 | 98 | 7,3 | 5,8 | 6,3 |
| Québec | 86 | 15 | 71 | 51 | 47 | 4,0 | 3,0 | 3,0 |
| Total – Canada ⁴ | 849 | 221 | 628 | 580 | 635 | 35,5 | 33,8 | 40,7 |
| États-Unis | | | | | | | | |
| Caroline du Nord et Caroline du Sud | 14 | 6 | 8 | – | – | 0,5 | – | – |
| Floride | 52 | 7 | 45 | 47 | 78 | 2,5 | 2,7 | 5,0 |
| Nouvelle-Angleterre ⁵ | 457 | 71 | 386 | 457 | 255 | 21,9 | 26,7 | 16,5 |
| New Jersey | 297 | 47 | 250 | 215 | 192 | 14,1 | 12,5 | 12,3 |
| New York | 153 | 19 | 134 | 161 | 240 | 7,6 | 9,4 | 15,4 |
| Pennsylvanie | 192 | 25 | 167 | 114 | 84 | 9,5 | 6,6 | 5,4 |
| Divers | 182 | 33 | 149 | 141 | 73 | 8,4 | 8,2 | 4,7 |
| Total – États-Unis ⁴ | 1 347 | 208 | 1 139 | 1 135 | 922 | 64,5 | 66,1 | 59,3 |
| Autres pays | | | | | | | | |
| Divers | – | – | – | 1 | – | – | 0,1 | – |
| Total – autres pays | – | – | – | 1 | – | – | 0,1 | – |
| Total^{1, 2} | 2 196 \$ | 429 \$ | 1 767 \$ | 1 716 \$ | 1 557 \$ | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |
| Prêts douteux nets en % des prêts nets⁶ | | | 0,59 % | 0,65 % | 0,62 % | | | |

¹ Exclut tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

² Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 4 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁶ Comprendent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Le total de la provision pour pertes sur prêts consiste en des provisions générales et spécifiques inscrites au bilan consolidé. Cette provision est augmentée par la provision pour pertes sur créances et diminuée par les radiations, déduction faite des recouvrements. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provisions spécifiques

La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts douteux lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable. Les provisions spécifiques pour pertes sur prêts sont constituées afin de ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative.

Au cours de 2011, les provisions spécifiques ont diminué de 7 millions de dollars, ou 1 %, portant ainsi le total des provisions spécifiques à 670 millions de dollars. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision spécifique a diminué de 108 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent. Les provisions pour pertes sur créances sont décrites plus en détail à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Provision générale

Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Le niveau d'une provision générale correspond aux risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision générale est révisée chaque trimestre au moyen de modèles d'évaluation des risques de crédit et du jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen d'une probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas du portefeuille autre que de détail, les provisions sont estimées par l'emprunteur selon des renseignements précis. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. En ce qui a trait au portefeuille de prêts de détail, la provision générale est calculée pour l'ensemble du portefeuille à partir d'estimations statistiques de la perte produites par des modèles fondés sur les pertes passées et les recouvrements ainsi qu'à l'aide des prévisions des soldes. Les modèles sont validés par rapport aux résultats passés et mis à jour au moins chaque année. La méthode de constitution de la provision générale est approuvée chaque année par le comité du risque du conseil d'administration.

Au 31 octobre 2011, la provision générale pour pertes sur prêts s'inscrivait à 1 926 millions de dollars, en hausse comparativement à 1 910 millions de dollars au 31 octobre 2010. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision générale a augmenté de 30 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances est le montant imputé au bénéfice pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les provisions générales et spécifiques, à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé des provisions pour pertes sur créances totales de 1 465 millions de dollars en 2011, contre des provisions totales de 1 625 millions de dollars en 2010. Ce montant comprend des provisions spécifiques de 1 430 millions de dollars et des provisions générales de 35 millions de dollars. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a baissé, passant de 0,62 % en 2010 à 0,51 % en 2011. Au Canada, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 765 millions de dollars, soit une baisse de 96 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à 2010. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 53 millions de dollars, soit une baisse de 64 millions de dollars, ou 55 %, par rapport à 2010. Les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont touché tous les secteurs d'activité. Aux États-Unis, les prêts résidentiels et les prêts aux particuliers ont nécessité des provisions spécifiques de 214 millions de dollars, soit une baisse de 29 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à 2010, dont la plus grande partie est attribuable aux autres prêts aux particuliers. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité des provisions spécifiques de 232 millions de dollars, soit une baisse de 147 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à 2010. Tout comme pour les prêts douteux, les provisions spécifiques pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont été surtout concentrées dans le secteur immobilier. La diminution des provisions pour pertes sur créances en 2011 tient à l'amélioration persistante de la qualité du crédit du portefeuille. Sur le plan géographique, 57 % des provisions spécifiques se rapportent au Canada et 31 % aux États-Unis. Sur les provisions restantes, 6 % sont attribuables aux titres de créance classés comme prêts, et 6 % sont attribuables aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les provisions spécifiques se rapportant au Canada étaient concentrées en Ontario, soit 44 % du total des provisions spécifiques, contre 41 % en 2010. Les provisions spécifiques se rapportant aux États-Unis étaient concentrées dans les États du New Jersey et de New York, soit respectivement 7 % et 4 % du total des provisions spécifiques, contre respectivement 8 % et 4 % en 2010.

Le tableau 36 est un sommaire des provisions présentées à l'état des résultats consolidé.

| TABLEAU 36 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens) | | | |
| | 2011 | 2010 | 2009 |
| Nouvelles provisions spécifiques nettes (déduction faite des reprises de provisions) | 1 597 \$ | 1 866 \$ | 1 723 \$ |
| Recouvrements | (167) | (140) | (109) |
| Total des provisions spécifiques | 1 430 | 1 726 | 1 614 |
| Variation des provisions générales | | | |
| Services de Financement TD Inc. ¹ | – | – | 90 |
| Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | 32 | (48) | 521 |
| Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros | – | (60) | 255 |
| Divers | 3 | 7 | – |
| Total de la provision générale | 35 | (101) | 866 |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 1 465 \$ | 1 625 \$ | 2 480 \$ |

¹ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2009, les Services de financement TD ont aligné leur méthode de constitution de provisions pour pertes sur prêts sur la méthode de constitution de provisions pour l'ensemble des autres prêts de détail du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada; toute provision générale résultant du changement de méthode est incluse dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros. Les provisions générales comptabilisées avant le 31 janvier 2010 sont propres à l'entité juridique anciennement connue sous le nom VFC Inc.

TABLEAU 37 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 | Pourcentage du total | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|----------------|----------------|
| | | | | 2011 | 2010 | 2009 |
| Canada | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2} | 11 \$ | 5 \$ | 5 \$ | 0,8 % | 0,3 % | 0,3 % |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 754 | 856 | 882 | 52,7 | 49,6 | 54,7 |
| Total des prêts aux particuliers | 765 | 861 | 887 | 53,5 | 49,9 | 55,0 |
| Immobilier | | | | | | |
| Résidentiel | (6) | 5 | 11 | (0,4) | 0,3 | 0,7 |
| Non résidentiel | 2 | 2 | 1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Total des prêts immobiliers | (4) | 7 | 12 | (0,3) | 0,4 | 0,8 |
| Agriculture | – | 2 | (1) | – | 0,1 | (0,1) |
| Automobile | 2 | 5 | 10 | 0,1 | 0,3 | 0,6 |
| Services financiers | 1 | 2 | 16 | 0,1 | 0,1 | 0,9 |
| Alimentation, boissons et tabac | 5 | 7 | 5 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| Foresterie | – | (12) | 18 | – | (0,7) | 1,1 |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation ³ | 2 | 2 | – | 0,1 | 0,1 | – |
| Services de santé et services sociaux ³ | – | 8 | 1 | – | 0,5 | 0,1 |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 13 | 12 | 9 | 0,9 | 0,7 | 0,6 |
| Métaux et mines | (1) | 2 | 4 | (0,1) | 0,1 | 0,2 |
| Pipelines, pétrole et gaz | (8) | 2 | 8 | (0,6) | 0,1 | 0,5 |
| Énergie et services publics ³ | – | – | – | – | – | – |
| Services professionnels et autres ³ | 11 | 8 | 12 | 0,8 | 0,5 | 0,7 |
| Commerce de détail | 24 | 43 | 31 | 1,7 | 2,6 | 1,9 |
| Fabrication – divers et vente de gros | – | 24 | 13 | – | 1,4 | 0,8 |
| Télécommunications, câblodistribution et médias ³ | (2) | (5) | 19 | (0,1) | (0,3) | 1,2 |
| Transports | 7 | 4 | 9 | 0,5 | 0,2 | 0,6 |
| Divers ⁵ | 3 | 6 | 11 | 0,2 | 0,3 | 0,7 |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements | 53 | 117 | 177 | 3,7 | 6,8 | 10,9 |
| Total – Canada | 818 | 978 | 1 064 | 57,2 | 56,7 | 65,9 |
| États-Unis | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 17 | 20 | 17 | 1,2 | 1,2 | 1,1 |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 197 | 223 | 198 | 13,8 | 12,9 | 12,3 |
| Total des prêts aux particuliers | 214 | 243 | 215 | 15,0 | 14,1 | 13,4 |
| Immobilier | | | | | | |
| Résidentiel | 70 | 103 | 73 | 4,9 | 6,0 | 4,5 |
| Non résidentiel | 60 | 57 | 51 | 4,2 | 3,3 | 3,1 |
| Total des prêts immobiliers | 130 | 160 | 124 | 9,1 | 9,3 | 7,6 |
| Agriculture | – | 3 | 1 | – | 0,2 | 0,1 |
| Automobile | 1 | 6 | 6 | 0,1 | 0,3 | 0,4 |
| Services financiers | 8 | 16 | 28 | 0,6 | 0,9 | 1,7 |
| Alimentation, boissons et tabac | 1 | 6 | – | 0,1 | 0,3 | – |
| Foresterie | – | (16) | 19 | – | (0,9) | 1,2 |
| Gouvernements, entités du secteur public et éducation ³ | 1 | – | – | 0,1 | – | – |
| Services de santé et services sociaux | 4 | 13 | 8 | 0,3 | 0,8 | 0,5 |
| Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés | 22 | 17 | 12 | 1,5 | 1,0 | 0,7 |
| Métaux et mines | 9 | 2 | 5 | 0,6 | 0,1 | 0,3 |
| Pipelines, pétrole et gaz | (18) | 2 | 5 | (1,3) | 0,1 | 0,3 |
| Énergie et services publics | 3 | (1) | (2) | 0,2 | (0,1) | (0,1) |
| Services professionnels et autres ³ | 25 | 34 | 19 | 1,7 | 2,0 | 1,2 |
| Commerce de détail | 20 | 50 | 20 | 1,4 | 2,9 | 1,2 |
| Fabrication – divers et vente de gros | 7 | 48 | 26 | 0,5 | 2,8 | 1,6 |
| Télécommunications, câblodistribution et médias | 4 | 28 | 9 | 0,3 | 1,6 | 0,6 |
| Transports | 9 | 7 | – | 0,6 | 0,4 | – |
| Divers ⁵ | 6 | 4 | 8 | 0,4 | 0,2 | 0,5 |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements¹ | 232 | 379 | 288 | 16,2 | 21,9 | 17,8 |
| Total – États-Unis | 446 | 622 | 503 | 31,2 | 36,0 | 31,2 |
| Autres pays | | | | | | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | – | (2) | 3 | – | (0,1) | 0,2 |
| Total – autres pays | – | (2) | 3 | – | (0,1) | 0,2 |
| Total, compte non tenu des autres prêts | 1 264 | 1 598 | 1 570 | 88,4 | 92,6 | 97,3 |
| Autres prêts | | | | | | |
| Titres de créance classés comme prêts ⁴ | 85 | 128 | 44 | 5,9 | 7,4 | 2,7 |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ⁵ | 81 | – | – | 5,7 | – | – |
| Total – autres prêts | 166 | 128 | 44 | 11,6 | 7,4 | 2,7 |
| Total des provisions spécifiques | 1 430 \$ | 1 726 \$ | 1 614 \$ | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |
| Provision générale | | | | | | |
| Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements | 45 | (4) | 660 | | | |
| Titres de créance classés comme prêts ⁴ | (10) | (97) | 206 | | | |
| Total de la provision générale | 35 | (101) | 866 | | | |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 1 465 \$ | 1 625 \$ | 2 480 \$ | | | |

¹ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² À compter de 2009, les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles résidentiels et les pertes sur créances connexes, auparavant classés dans les prêts aux particuliers – prêts hypothécaires résidentiels, ont été reclassés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, de manière rétroactive à partir de l'exercice 2008, aux fins de présentation uniforme dans tous les secteurs d'exploitation.

³ Certaines catégories de secteurs ont été consolidées, et certains montants ont été reclassés conformément aux normes et aux seuils acceptés en matière de présentation de l'information des secteurs.

⁴ Par suite des modifications de 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'CCA*, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance ont été reclassées dans la catégorie des prêts.

⁵ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 38 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 | Pourcentage du total | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|----------------|----------------|
| | | | | 2011 | 2010 | 2009 |
| Canada | | | | | | |
| Provinces de l'Atlantique | 23 \$ | 29 \$ | 25 \$ | 1,6 % | 1,8 % | 1,0 % |
| Colombie-Britannique ¹ | 53 | 71 | 68 | 3,6 | 4,4 | 2,7 |
| Ontario ¹ | 626 | 716 | 824 | 42,7 | 44,0 | 33,2 |
| Prairies ¹ | 66 | 81 | 78 | 4,5 | 5,0 | 3,2 |
| Québec | 50 | 81 | 69 | 3,4 | 5,0 | 2,8 |
| Total – Canada ² | 818 | 978 | 1 064 | 55,8 | 60,2 | 42,9 |
| États-Unis | | | | | | |
| Caroline du Nord et Caroline du Sud | 10 | – | – | 0,7 | – | – |
| Floride | 30 | 13 | 41 | 2,1 | 0,8 | 1,7 |
| Nouvelle-Angleterre ³ | 141 | 251 | 141 | 9,6 | 15,4 | 5,7 |
| New Jersey | 106 | 124 | 110 | 7,2 | 7,6 | 4,4 |
| New York | 62 | 76 | 142 | 4,2 | 4,7 | 5,7 |
| Pennsylvanie | 50 | 65 | 44 | 3,4 | 4,0 | 1,8 |
| Divers | 47 | 93 | 25 | 3,2 | 5,7 | 1,0 |
| Total – États-Unis ² | 446 | 622 | 503 | 30,4 | 38,2 | 20,3 |
| Autres pays | | | | | | |
| Divers | – | (2) | 3 | – | (0,1) | 0,1 |
| Total – autres pays | – | (2) | 3 | – | (0,1) | 0,1 |
| Total, compte non tenu des autres prêts | 1 264 | 1 598 | 1 570 | 86,2 | 98,3 | 63,3 |
| Autres prêts | 166 | 128 | 44 | 11,4 | 7,9 | 1,8 |
| Total des provisions spécifiques | 1 430 | 1 726 | 1 614 | 97,6 | 106,2 | 65,1 |
| Provision générale | 35 | (101) | 866 | 2,4 | (6,2) | 34,9 |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 1 465 \$ | 1 625 \$ | 2 480 \$ | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations⁴

| | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Canada | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 0,02 % | 0,01 % | 0,01 % |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 0,79 | 0,94 | 1,11 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 0,12 | 0,28 | 0,40 |
| Total – Canada | 0,40 | 0,51 | 0,61 |
| États-Unis | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 0,16 | 0,24 | 0,27 |
| Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 1,16 | 1,67 | 1,37 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 0,60 | 1,04 | 0,68 |
| Total – États-Unis | 0,67 | 1,07 | 0,79 |
| Autres pays | – | (0,05) | 0,05 |
| Total, compte non tenu des autres prêts | 0,46 | 0,64 | 0,65 |
| Autres prêts | 1,33 | 1,15 | 0,35 |
| Total des provisions spécifiques | 0,50 | 0,66 | 0,63 |
| Provision générale | 0,01 | (0,04) | 0,27 |
| Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations | 0,51 % | 0,62 % | 0,97 % |

¹ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.² Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010).

Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

³ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁴ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**Prêts à risque**

Au 31 octobre 2011, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,2 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2010) principalement composés de prêts automobiles canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision moyenne pour pertes sur créances divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, se rapprochait de 3,61 % sur une année (environ 5,0 % en 2010). Le portefeuille continue de dégager le rendement prévu. Ces prêts sont comptabilisés au coût après amortissement. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des prêts et des pertes sur créances connexes, voir la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Expositions sur les emprunteurs souverains

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et la Grèce. L'exposition à l'Espagne et à l'Italie est liée à la dette souveraine même et aux grandes institutions financières de ces pays. Toutes ces expositions sont jugées raisonnables.

TABEAU 39 : EXPOSITION DIRECTE AU RISQUE DE CRÉDIT EN EUROPE¹

(en millions de dollars canadiens)

| Pays | Aux | | | | | | | | | | | | Exposition totale ⁴ |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|---------------|-----------------|---|--------------------------|-----------------|-----------------|--|--------------------------|-----------------|------------------|--------------------------------|
| | 31 oct. 2011 | | | | | | | | | | | | |
| | Prêts et acceptations ¹ | | | | Dérivés, mises en pension et prêts de titres ² | | | | Portefeuille de négociation et de placement ³ | | | | |
| Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | Entreprises | Emprunteurs souverains | Institutions financières | Total | | |
| GIPE | | | | | | | | | | | | | |
| Grèce | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 3 \$ | 3 \$ | – \$ | – \$ | 1 \$ | 1 \$ | 4 \$ |
| Italie | – | – | – | – | – | – | 14 | 14 | 6 | 217 | 1 | 224 | 238 |
| Irlande | – | – | – | – | 9 | – | 64 | 73 | 10 | 17 | 4 | 31 | 104 |
| Portugal | – | – | – | – | – | – | 3 | 3 | 3 | – | – | 3 | 6 |
| Espagne | 69 | – | 84 | 153 | 12 | – | 44 | 56 | 18 | 188 | 273 | 479 | 688 |
| Total – GIPE | 69 \$ | – \$ | 84 \$ | 153 \$ | 21 \$ | – \$ | 128 \$ | 149 \$ | 37 \$ | 422 \$ | 279 \$ | 738 \$ | 1 040 \$ |
| Reste de l'Europe | | | | | | | | | | | | | |
| Belgique | 166 \$ | – \$ | – \$ | 166 \$ | 12 \$ | – \$ | 19 \$ | 31 \$ | 5 \$ | 525 \$ | – \$ | 530 \$ | 727 \$ |
| France | 375 | – | 8 | 383 | 96 | 148 | 635 | 879 | 60 | 1 964 | 394 | 2 418 | 3 680 |
| Allemagne | 451 | – | 95 | 546 | 206 | 1 192 | 650 | 2 048 | 140 | 3 060 | 84 | 3 284 | 5 878 |
| Pays-Bas | 414 | – | 257 | 671 | 181 | – | 430 | 611 | 27 | 5 128 | 1 386 | 6 541 | 7 823 |
| Suède | 35 | – | 10 | 45 | – | – | 54 | 54 | 2 | 1 039 | 813 | 1 854 | 1 953 |
| Suisse | 400 | – | 24 | 424 | – | – | 765 | 765 | 5 | 381 | 245 | 631 | 1 820 |
| Royaume-Uni | 1 486 | 243 | 141 | 1 870 | 589 | 15 | 1 904 | 2 508 | 68 | 3 543 | 2 170 | 5 781 | 10 159 |
| Autres ⁵ | 14 | – | 24 | 38 | 65 | 74 | 388 | 527 | 19 | 1 246 | 493 | 1 758 | 2 323 |
| Reste de l'Europe | 3 341 \$ | 243 \$ | 559 \$ | 4 143 \$ | 1 149 \$ | 1 429 \$ | 4 845 \$ | 7 423 \$ | 326 \$ | 16 886 \$ | 5 585 \$ | 22 797 \$ | 34 363 \$ |
| Total – Europe | 3 410 \$ | 243 \$ | 643 \$ | 4 296 \$ | 1 170 \$ | 1 429 \$ | 4 973 \$ | 7 572 \$ | 363 \$ | 17 308 \$ | 5 864 \$ | 23 535 \$ | 35 403 \$ |
| GIPE | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | 31 oct. 2010 |
| Grèce | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 4 \$ | 4 \$ | – \$ | – \$ | 7 \$ | 7 \$ | 11 \$ |
| Italie | – | – | 3 | 3 | – | – | 15 | 15 | 6 | 283 | 68 | 357 | 375 |
| Irlande | – | – | 3 | 3 | 10 | – | 196 | 206 | 3 | 40 | 85 | 128 | 337 |
| Portugal | – | – | 8 | 8 | – | – | 9 | 9 | – | – | – | – | 17 |
| Espagne | 36 | – | 86 | 122 | – | – | 55 | 55 | 13 | 484 | 413 | 910 | 1 087 |
| Total – GIPE | 36 \$ | – \$ | 100 \$ | 136 \$ | 10 \$ | – \$ | 279 \$ | 289 \$ | 22 \$ | 807 \$ | 573 \$ | 1 402 \$ | 1 827 \$ |
| Reste de l'Europe | | | | | | | | | | | | | |
| Belgique | 247 \$ | – \$ | – \$ | 247 \$ | 32 \$ | – \$ | 88 \$ | 120 \$ | – \$ | 594 \$ | 254 \$ | 848 \$ | 1 215 \$ |
| France | 397 | – | 31 | 428 | 105 | 117 | 601 | 823 | 210 | 2 044 | 370 | 2 624 | 3 875 |
| Allemagne | 355 | – | 60 | 415 | 193 | 1 068 | 643 | 1 904 | 32 | 2 810 | 3 | 2 845 | 5 164 |
| Pays-Bas | 512 | – | 180 | 692 | 133 | – | 436 | 569 | 62 | 4 995 | 1 245 | 6 302 | 7 563 |
| Suède | 36 | – | 10 | 46 | – | – | 98 | 98 | – | 972 | 605 | 1 577 | 1 721 |
| Suisse | 278 | – | 31 | 309 | – | – | 699 | 699 | 74 | – | 211 | 285 | 1 293 |
| Royaume-Uni | 1 473 | 165 | 161 | 1 799 | 664 | – | 1 732 | 2 396 | 110 | 2 850 | 3 362 | 6 322 | 10 517 |
| Autres ⁵ | 25 | 14 | 34 | 73 | 114 | 67 | 457 | 638 | 6 | 1 294 | 334 | 1 634 | 2 345 |
| Reste de l'Europe | 3 323 \$ | 179 \$ | 507 \$ | 4 009 \$ | 1 241 \$ | 1 252 \$ | 4 754 \$ | 7 247 \$ | 494 \$ | 15 559 \$ | 6 384 \$ | 22 437 \$ | 33 693 \$ |
| Total – Europe | 3 359 \$ | 179 \$ | 607 \$ | 4 145 \$ | 1 251 \$ | 1 252 \$ | 5 033 \$ | 7 536 \$ | 516 \$ | 16 366 \$ | 6 957 \$ | 23 839 \$ | 35 520 \$ |

¹ Comprend des lettres de crédit, des acceptations bancaires, des prêts financés et des montants sur les engagements non utilisés.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe un accord-cadre de compensation de l'ISDA.

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 2,5 milliards de dollars sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit.

⁵ L'exposition européenne résiduelle est répartie entre 12 pays, dont l'exposition individuelle était inférieure à 1 milliard de dollars aux 31 octobre 2011 et 2010.

La majorité du solde de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA, et la quasi-totalité se rapporte à la dette souveraine de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières avec ces banques sont entièrement garanties par des titres de gouvernement de grande qualité. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsque la TD fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts dont la qualité de crédit s'est manifestement détériorée depuis le montage, c.-à-d., probablement à la date d'acquisition, à l'égard desquels la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des paiements de capital et d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition, et les normes comptables applicables interdisent qu'ils soient reportés ou qu'une provision pour pertes sur prêts soit comptabilisée lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des acquisitions de South Financial et de Services financiers Chrysler et des acquisitions facilitées par la FDIC, et ils comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC. Le tableau suivant présente le solde de capital impayé, la valeur comptable, les provisions spécifiques et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde de capital impayé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 31 octobre 2011.

TABLEAU 40 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Aux</i> | | | | |
|---|--------------------------------------|------------------|------------------------|--|---|
| | 31 octobre 2011 | | | | |
| | Solde de capital impayé ¹ | Valeur comptable | Provisions spécifiques | Valeur comptable déduction faite de la provision | En pourcentage du solde de capital impayé |
| Acquisitions facilitées par la FDIC | 1 452 \$ | 1 347 \$ | 30 \$ | 1 317 \$ | 90,7 % |
| South Financial | 4 117 | 3 695 | 27 | 3 668 | 89,1 |
| Services financiers Chrysler | 540 | 518 | 3 | 515 | 95,4 |
| Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur | 6 109 \$ | 5 560 \$ | 60 \$ | 5 500 \$ | 90,0 % |
| | | | | | 31 octobre 2010 |
| Acquisitions facilitées par la FDIC | 1 835 \$ | 1 590 \$ | – \$ | 1 590 \$ | 86,7 % |
| South Financial | 6 205 | 5 450 | – | 5 450 | 87,8 |
| Services financiers Chrysler | – | – | – | – | – |
| Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur | 8 040 \$ | 7 040 \$ | – \$ | 7 040 \$ | 87,6 % |

¹ Représente le montant en capital dû aux termes du contrat.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances de 81 millions de dollars à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, déduction faite de la provision, s'établissaient à 5,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011 et représentaient 1,8 % du total du portefeuille de prêts. Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes de capital impayés des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 41 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

| | 31 octobre 2011 | | <i>Pour les exercices clos les</i> 31 octobre 2010 | |
|--|--------------------------------------|----------------|---|----------------|
| | Solde de capital impayé ¹ | % | Solde de capital impayé ¹ | % |
| En souffrance aux termes du contrat | | | | |
| Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours | 5 061 \$ | 82,8 % | 6 916 \$ | 86,0 % |
| En souffrance depuis 30 à 89 jours | 237 | 3,9 | 345 | 4,3 |
| En souffrance depuis 90 jours ou plus | 811 | 13,3 | 779 | 9,7 |
| Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur | 6 109 \$ | 100,0 % | 8 040 \$ | 100,0 % |
| Région géographique | | | | |
| Floride | 2 834 \$ | 46,4 % | 3 895 \$ | 48,5 % |
| Caroline du Sud | 1 993 | 32,6 | 2 977 | 37,0 |
| Caroline du Nord | 729 | 11,9 | 1 077 | 13,4 |
| États-Unis – autres / Canada | 553 | 9,1 | 91 | 1,1 |
| Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur | 6 109 \$ | 100,0 % | 8 040 \$ | 100,0 % |

¹ Représente le montant en capital dû aux termes du contrat.

EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

En raison de l'acquisition de Commerce, la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces valeurs mobilières sont classées comme prêts et sont comptabilisées au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évaluées chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test pour dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, selon lequel la Banque établit deux types de provisions : des provisions spécifiques et une provision générale. Une provision spécifique est constituée à l'égard des pertes qui sont identifiables au niveau des titres de créance pris individuellement lorsqu'il y a une indication objective de détérioration de la qualité du crédit, auquel moment la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision générale était de 150 millions de dollars US au 31 octobre 2011. Le total de la provision pour pertes sur créances comptabilisée en 2011 s'est établi à 51 millions de dollars US, contre 18 millions de dollars US en 2010.

Le tableau suivant présente le solde de capital impayé, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts (générale et spécifique) et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2011. En date du 31 octobre 2011, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 420 millions de dollars US (485 millions de dollars US en 2010). Ce montant est reflété ci-dessous comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 42 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains)

| | <i>Aux</i> | | | | |
|--|------------------------|---------------------|---------------------------------------|--|--|
| | 31 octobre 2011 | | | | |
| | Valeur nominale | Valeur comptable | Provision pour pertes sur prêts | Valeur comptable déduction faite de la provision | En pourcentage de la valeur nominale impayée |
| Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | 4 268 \$ | 3 568 \$ | 327 \$ | 3 241 \$ | 76,0 % |
| | 31 octobre 2010 | | | | |
| Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | 5 525 \$ | 4 573 \$ | 270 \$ | 4 303 \$ | 77,9 % |

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque a retitrisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retitrisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit ont été obtenues pour les valeurs mobilières retitrisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques inhérents à la totalité du portefeuille de la Banque. Par conséquent, 54 % du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes est maintenant noté AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net sur le capital de l'opération de retitrisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques et dans les déductions des titrisations sur les fonds propres de première et de deuxième catégories. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retitrisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la baisse de valeur de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 43 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

| | <i>Aux 31 octobre</i> | | | | | |
|--|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| | Alt-A | | Prime jumbo | | Total | |
| | Coût après amortissement | Juste valeur | Coût après amortissement | Juste valeur | Coût après amortissement | Juste valeur |
| 2011 | | | | | | |
| 2003 | 204 \$ | 215 \$ | 217 \$ | 222 \$ | 421 \$ | 437 \$ |
| 2004 | 374 | 393 | 182 | 189 | 556 | 582 |
| 2005 | 621 | 648 | 309 | 311 | 930 | 959 |
| 2006 | 358 | 320 | 286 | 275 | 644 | 595 |
| 2007 | 548 | 501 | 292 | 299 | 840 | 800 |
| Total du portefeuille, déduction faite des provisions spécifiques | 2 105 \$ | 2 077 \$ | 1 286 \$ | 1 296 \$ | 3 391 \$ | 3 373 \$ |
| Moins : provision générale | | | | | 150 | |
| Total | | | | | 3 241 \$ | |
| 2010 | | | | | | |
| 2003 | 275 \$ | 309 \$ | 393 \$ | 424 \$ | 668 \$ | 733 \$ |
| 2004 | 454 | 502 | 383 | 415 | 837 | 917 |
| 2005 | 697 | 769 | 484 | 509 | 1 181 | 1 278 |
| 2006 | 406 | 394 | 380 | 391 | 786 | 785 |
| 2007 | 616 | 635 | 375 | 398 | 991 | 1 033 |
| Total du portefeuille, déduction faite des provisions spécifiques | 2 448 \$ | 2 609 \$ | 2 015 \$ | 2 137 \$ | 4 463 \$ | 4 746 \$ |
| Moins : provision générale | | | | | 160 | |
| Total | | | | | 4 303 \$ | |

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation du capital

TABLEAU 44 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | Bâle II | Bâle II | Bâle II |
| Fonds propres de première catégorie | | | |
| Actions ordinaires | 18 301 \$ | 16 639 \$ | 15 342 \$ |
| Surplus d'apport | 281 | 305 | 336 |
| Bénéfices non répartis | 24 339 | 20 959 | 18 632 |
| Gains nets (pertes nettes) de change latent(e)s sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture | (3 199) | (2 901) | (1 539) |
| Actions privilégiées ² | 3 395 | 3 944 | 3 945 |
| Instruments innovateurs ^{2, 3} | 3 705 | 3 844 | 4 588 |
| Instruments innovateurs (éléments non admissibles comme fonds propres de première catégorie) | – | – | (743) |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles | – | – | 31 |
| Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴ | (266) | (47) | 57 |
| Fonds propres de première catégorie bruts | 46 556 | 42 743 | 40 649 |
| Écart d'acquisition et actifs incorporels excédant la limite de 5 % | (14 376) | (14 460) | (15 015) |
| Fonds propres de première catégorie nets | 32 180 | 28 283 | 25 634 |
| Titrisation – gain sur les ventes de prêts hypothécaires | (86) | (84) | (84) |
| – divers | (735) | (772) | (1 128) |
| 50 % du déficit de provisionnement ⁵ | (180) | (205) | (110) |
| 50 % des participations importantes ⁶ | (2 805) | (2 855) | (2 872) |
| Autres déductions | (4) | (4) | (4) |
| Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴ | 133 | 23 | (29) |
| Fonds propres de première catégorie nets rajustés | 28 503 | 24 386 | 21 407 |
| Fonds propres de deuxième catégorie | | | |
| Instruments innovateurs excédant la limite des fonds propres de première catégorie | – | – | 743 |
| Instruments innovateurs | 26 | 27 | – |
| Billets et débiteures subordonnés (déduction faite de l'amortissement et des éléments non admissibles) | 11 253 | 11 812 | 11 948 |
| Provision générale – portefeuilles standardisés | 940 | 915 | 877 |
| Gain net latent cumulé après impôts sur des valeurs mobilières disponibles à la vente inclus dans les autres éléments du résultat étendu | 35 | 66 | 42 |
| Titrisation – divers | (1 484) | (1 762) | (2 421) |
| 50 % du déficit de provisionnement ⁵ | (180) | (205) | (110) |
| 50 % des participations importantes | (2 805) | (2 855) | (2 872) |
| Placement dans des filiales d'assurance | (1 439) | (1 333) | (1 243) |
| Autres déductions | (4) | (4) | (4) |
| Incidence nette de l'élimination du décalage de un mois d'entités américaines ⁴ | 133 | 23 | (29) |
| Fonds propres de deuxième catégorie | 6 475 | 6 684 | 6 931 |
| Total des fonds propres réglementaires | 34 978 \$ | 31 070 \$ | 28 338 \$ |
| Ratios des fonds propres réglementaires | | | |
| Ratio des fonds propres de première catégorie | 13,0 % | 12,2 % | 11,3 % |
| Ratio du total des fonds propres | 16,0 | 15,5 | 14,9 |
| Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres | 17,2 | 17,5 | 17,1 |

¹ Les montants correspondent aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) fondées sur Bâle II.

² Conformément au chapitre 3863, «Instruments financiers – présentation», du *Manuel de l'ICCA*, la Banque doit classer dans le bilan certaines catégories d'actions privilégiées et certains placements innovateurs de fonds propres de première catégorie à titre de passifs. Aux fins réglementaires, ces instruments de fonds propres continuent d'être admissibles comme fonds propres de première catégorie.

³ Étant donné que la Banque n'est pas le principal bénéficiaire des Fiducie de capital TD II et Fiducie de capital TD IV, celles-ci ne sont pas consolidées par la Banque. Toutefois, elles sont admissibles comme fonds propres réglementaires de première catégorie.

⁴ Avec prise d'effet le 30 avril 2009 aux fins comptables et le 31 octobre 2008 aux fins de l'information réglementaire, le décalage de un mois dans la présentation de la situation financière et des résultats de TD Bank, N.A., qui comprend TD Banknorth et Commerce, a été éliminé du fait que la période de présentation de TD Bank, N.A. est alignée sur celles du reste des entités de la Banque. Avant le 31 octobre 2008, les fonds propres réglementaires étaient calculés en intégrant les actifs de TD Bank, N.A. avec un décalage de un mois. En outre, depuis le 31 octobre 2008, aux fins réglementaires seulement, la participation de la Banque dans TD Ameritrade est convertie à l'aide du taux de change de fin de période de la Banque. Par conséquent, en raison de l'alignement des périodes de présentation de TD Bank, N.A., depuis le 30 avril 2009, l'incidence nette touche seulement TD Ameritrade.

⁵ Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI excèdent le total des provisions, la différence est déduite de la façon suivante : à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Quand les pertes prévues comme calculées selon l'approche NI sont inférieures au total des provisions, la différence est ajoutée aux fonds propres de deuxième catégorie.

⁶ Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les participations importantes détenues avant le 1^{er} janvier 2007, qui étaient déduites des fonds propres de deuxième catégorie antérieurement, sont déduites à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurance continuent d'être déconsolidées et présentées en déduction des capitaux propres de deuxième catégorie. L'augmentation de la valeur du placement dans les filiales d'assurance ou des participations importantes, ou les deux, le 1^{er} janvier 2007 ou après, est assujettie à la déduction à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit de risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux d'appétit de risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôts), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque d'événements inattendus;
 - faciliter les acquisitions; ou
 - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des bénéficiaires non répartis. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs d'instruments innovateurs de fonds propres et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de l'obtention, du maintien et du remboursement des fonds propres. Le conseil d'administration surveille la politique sur les fonds propres et la gestion des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants, qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios des fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique, ou capital investi, est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crises économiques ou opérationnelles et du capital de placement qui a été utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements dans des immobilisations pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le capital à risque requis pour couvrir les risques d'exploitation et d'affaires. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques». À l'intérieur du cadre de mesure de la Banque, notre objectif est de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues à un niveau élevé pour préserver la confiance et les notations. Le choix des cibles de capitaux internes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec notre profil global de risque et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Par conséquent, en plus de couvrir les risques pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques importants pilier 2, notamment le risque commercial, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire et le risque de concentration.

La Banque fonde ses décisions d'affaires sur le rendement des fonds propres fondés sur le risque et le profit économique, tout en s'assurant que, dans l'ensemble, elle atteint un équilibre entre le respect des exigences des organismes de réglementation et des agences de notation et les fonds disponibles.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Dispositif de l'Accord de Bâle II

La Banque se conforme à la ligne directrice du BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les fonds propres réglementaires. Cette ligne directrice repose sur le nouveau «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ce dispositif remplace l'Accord de Bâle I (Bâle I) mis en œuvre en 1988 et révisé en 1996. Le cadre permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il offre en outre un éventail de méthodes, allant des plus simples aux plus évoluées, pour évaluer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses actifs, ce qui lui permet d'aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique avec plus de précision encore que conformément à Bâle I. Étant donné que, à l'origine, les principales autorités de réglementation n'avaient pas obligé les filiales bancaires américaines (TD Bank, N.A., y compris South Financial et Services financiers Chrysler) à se convertir à Bâle II avant d'être acquises par la Banque, les approches avancées ne sont pas encore utilisées pour la majorité des actifs de TD Bank, N.A.

Aux fins comptables, la Banque suit les PCGR pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurance sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurance sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et selon le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres organismes de réglementation. Un grand nombre d'entre elles ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter les capacités de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres usages.

Fonds propres de première catégorie

Les fonds propres de première catégorie s'élevaient à 28,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011, en hausse comparativement à 24,4 milliards de dollars l'an dernier. L'augmentation des fonds propres de première catégorie résulte principalement des solides bénéfiques et de l'émission d'actions ordinaires. Les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice ont consisté en ce qui suit : la Banque a émis 1,7 milliard de dollars d'actions ordinaires au cours de l'exercice, soit une émission dans le public de 0,7 milliard de dollars et 1,0 milliard de dollars aux fins d'émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et pour l'exercice d'options sur actions. Les activités de rachat de fonds propres au cours de l'exercice ont compris notamment le rachat de 122 millions de dollars US de titres de fiducie privilégiés américains, de 350 millions de dollars d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M, et de 200 millions de dollars d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N.

Émission d'actions ordinaires

Le 16 septembre 2011, la Banque a émis 9,2 millions d'actions ordinaires au Canada à un prix de 76,50 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie au comptant brute de 704 millions de dollars.

Fonds propres de deuxième catégorie

Au cours de l'exercice, la Banque a émis 1 milliard de dollars de débentures subordonnées et a racheté deux émissions de débentures subordonnées pour un total de 1,5 milliard de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital économique et l'évaluation des facteurs de stress de la Banque, et aide à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes est piloté par le service Gestion des risques avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque qui, en fin de compte, représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à l'appétit de risque établi pour la Banque. Le service Gestion des risques dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et évalue si la vision interne des fonds propres requis de la Banque est appropriée pour les risques auxquels elle est exposée. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan établit l'adéquation entre les fonds propres disponibles de la Banque par rapport aux fonds propres requis.

DIVIDENDES

La politique de dividende de la Banque est approuvée par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel s'établissait à 0,68 \$ l'action au 31 octobre 2011, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 35 % à 45 % du bénéfice rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés en 2011 ont totalisé 2,61 \$ l'action (2,44 \$ en 2010; 2,44 \$ en 2009). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter aux notes 15 et 18 afférentes aux états financiers consolidés. Au 31 octobre 2011, il y avait 901,0 millions d'actions ordinaires en circulation (878,5 millions en 2010; 858,8 millions en 2009). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

RATIOS DE FONDS PROPRES

Les ratios de fonds propres permettent de mesurer la santé et la souplesse financières. Les ratios de fonds propres de la Banque sont calculés à l'aide des lignes directrices du BSIF, qui reposent sur les règles en matière d'adéquation des fonds propres comprises dans Bâle II. Au niveau consolidé, la personne morale à laquelle Bâle II s'applique est La Banque Toronto-Dominion.

Le BSIF mesure l'adéquation des fonds propres des banques canadiennes d'après ses instructions pour déterminer le capital rajusté en fonction des risques, les actifs pondérés en fonction des risques et les risques hors bilan. Le BSIF définit deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres. Le BSIF établit des niveaux cibles pour les banques canadiennes comme suit :

- Le ratio des fonds propres de première catégorie est défini comme les fonds propres de première catégorie réglementaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de première catégorie.
- Le ratio du total des fonds propres est défini comme le total des fonds propres réglementaires divisé par les actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques visent un ratio de 10 % pour le total de leurs fonds propres.

Le 31 octobre 2011, le ratio des fonds propres de première catégorie de la Banque et son ratio du total des fonds propres s'établissaient respectivement à 13,0 % et 16,0 %, contre 12,2 % et 15,5 % le 31 octobre 2010. Les variations sur douze mois ont été induites par plusieurs facteurs, dont l'augmentation des fonds propres décrite plus haut dans le paragraphe «Fonds propres de première catégorie», en partie contrebalancée par une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques. Au 31 octobre 2011, la Banque surpassait sa cible à moyen terme interne pour les fonds propres de première catégorie.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle II, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation. Le risque d'exploitation représente le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont comme suit :

TABLEAU 45 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – BÂLE II

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Risque de crédit | | |
| Risque de crédit de détail | | |
| Expositions garanties par l'immobilier résidentiel | 19 119 \$ | 16 141 \$ |
| Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles | 13 436 | 14 852 |
| Autres expositions aux produits de détail | 35 143 | 28 291 |
| Risque de crédit autre que de détail | | |
| Entreprises | 78 649 | 73 996 |
| Emprunteurs souverains | 1 340 | 909 |
| Banques | 10 671 | 9 426 |
| Expositions de titrisation | 6 399 | 5 205 |
| Expositions sur actions | | |
| Divers | 1 081 | 1 162 |
| Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche NI | 165 838 | 149 982 |
| Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire | 4 950 | 4 559 |
| Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI | 12 617 | 12 756 |
| Total du risque de crédit | 183 405 | 167 297 |
| Risque de marché | | |
| Approche des modèles internes – portefeuille d'opérations | 5 083 | 4 474 |
| Risque d'exploitation | | |
| Approche indicateur de base | – | 8 799 |
| Approche standard | 30 291 | 19 340 |
| Total | 218 779 \$ | 199 910 \$ |

¹ Avec prise d'effet le 30 avril 2009, le portefeuille d'actions de la Banque a été admissible à l'exemption selon l'importance relative des placements en actions conformément à Bâle II.

Au cours de l'exercice, les actifs pondérés en fonction des risques ont augmenté de 18,9 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance interne dans les activités de détail et commerciales tant au Canada qu'aux États-Unis, de l'acquisition de Services financiers Chrysler et l'augmentation des fonds propres exposés au risque opérationnel, en partie compensées par l'incidence de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain.

TABLEAU 46 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

| | 31 octobre 2011 | 31 octobre 2010 |
|---|--|-----------------------------------|
| | Nombre d'actions / de parts | Nombre d'actions / de parts |
| Actions ordinaires en circulation² | 901,0 | 878,5 |
| Options sur actions | | |
| Droits acquis | 10,3 | 13,4 |
| Droits non acquis | 5,6 | 5,8 |
| Actions privilégiées – catégorie A : | | |
| Série M | – | 14,0 |
| Série N | – | 8,0 |
| Total des actions privilégiées – passifs | – | 22,0 |
| Série O | 17,0 | 17,0 |
| Série P | 10,0 | 10,0 |
| Série Q | 8,0 | 8,0 |
| Série R | 10,0 | 10,0 |
| Série S | 10,0 | 10,0 |
| Série Y | 10,0 | 10,0 |
| Série AA | 10,0 | 10,0 |
| Série AC | 8,8 | 8,8 |
| Série AE | 12,0 | 12,0 |
| Série AG | 15,0 | 15,0 |
| Série AI | 11,0 | 11,0 |
| Série AK | 14,0 | 14,0 |
| Total des actions privilégiées – capitaux propres | 135,8 | 135,8 |
| Total des actions privilégiées | 135,8 | 157,8 |
| Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions) | | |
| Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital TD II : | | |
| Titres de Fiducie de capital TD II – Série 2012-1 | 350,0 | 350,0 |
| Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III : | | |
| Titres de Fiducie de capital TD III – Série 2008 | 1 000,0 | 1 000,0 |
| Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV : | | |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 | 550,0 | 550,0 |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 | 450,0 | 450,0 |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 | 750,0 | 750,0 |

¹ Pour plus de détails, y compris le montant du capital, les caractéristiques de conversion et d'échange et les distributions, se reporter aux notes 15, 16 et 18 afférentes aux états financiers consolidés de la Banque.

² Les actions ordinaires en circulation sont présentées déduction faite des actions ordinaires autodétenues.

MODIFICATIONS FUTURES DE L'ACCORD DE BÂLE ET TRANSITION AUX IFRS

Au premier trimestre de 2012, la Banque basculera aux IFRS. Les fonds propres réglementaires seront présentés selon les IFRS, suivant les lignes directrices du BSIF sur le traitement des fonds propres. Les filiales d'assurance seront déduites à 50 % des fonds propres de première catégorie et à 50 % des fonds propres de deuxième catégorie à compter de l'exercice 2012. Les modifications de Bâle 2.5 ayant trait à l'Amendement relatif aux risques de marché, qui prendra effet au premier trimestre de 2012, exigeront que les banques instaurent des exigences de fonds propres au titre des risques du marché fondées sur la valeur à risque en contexte de crise et imposeront des frais de risque supplémentaires. Si ces exigences additionnelles sont approuvées par le BSIF, la mise en œuvre de celles-ci devrait accroître les actifs pondérés en fonction des risques de marché de 2 à 3 fois.

Bâle III

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le libellé définitif des nouvelles règles internationales sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités visant les banques. Couramment appelées «Bâle III», ces propositions en matière de fonds propres visent à relever la qualité, la quantité, la transparence et l'uniformité des fonds propres bancaires, de même qu'à décourager l'endettement et la prise de risques excessifs et à réduire la procyclicité. Conjointement avec les nouvelles normes mondiales en matière de liquidités harmonisées à l'échelle internationale, Bâle III a pour but de fournir un cadre réglementaire afin d'affermir la résilience du secteur bancaire et du système financier.

En janvier 2011, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a complété le libellé définitif des règles par des lignes directrices additionnelles portant sur les fonds propres d'urgence pour non-viabilité. Selon ces lignes directrices, tous les instruments de fonds propres doivent comporter des caractéristiques liées à l'absorption des pertes. En fonction de l'évaluation de la viabilité réalisée par l'organisme de réglementation, ces caractéristiques peuvent exiger que le capital soit déprécié ou que des instruments soient convertis en capitaux propres. Les règles en cause prévoient une période de transition et de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux exigences de Bâle III, y compris les caractéristiques des fonds propres d'urgence pour non-viabilité. Par la suite, le BSIF a publié un préavis en août 2011 sur la mise en œuvre des lignes directrices au Canada.

En février 2011, le BSIF a publié son plan d'action pour la mise en œuvre de Bâle III. Toutes les banques devront mettre en œuvre les règles en matière de fonds propres de Bâle III à compter du premier trimestre de l'exercice 2013. Les exigences minimales du BSIF devraient être conformes au plan de transition relatif à Bâle III présenté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Aux termes du plan de transition, les modifications apportées au traitement à titre de

fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives au ratio de fonds propres seront intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon Bâle III, les normes minimales en matière de fonds propres exigent, entre autres, un ratio de fonds propres ordinaires de 4,5 %, un ratio de fonds propres de première catégorie de 6,0 % et un ratio du total des fonds propres de 8,0 %. À cela s'ajoute un coussin de conservation de fonds propres de 2,5 %. Si une banque utilise une partie de son coussin de conservation de 2,5 % pour absorber des pertes pendant des périodes de stress financier ou économique, les distributions de bénéfices qu'elle effectuera (p. ex., dividendes, rachats d'actions, paiements discrétionnaires sur d'autres instruments de fonds propres de première catégorie et primes discrétionnaires) feront l'objet de limites. Le montant de ces limites est lié au niveau d'utilisation du coussin de conservation.

En novembre 2011, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le libellé définitif des mesures pour les banques mondiales d'importance systémique. Les banques désignées comme des banques mondiales d'importance systémique devront détenir un coussin de 1 % à 2,5 % de fonds propres additionnels, de plus que l'exigence de Bâle III à l'égard des instruments de fonds propres ordinaires de première catégorie, exigence appliquée progressivement sur une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016. La méthode de désignation d'une banque comme banque mondiale d'importance systémique s'appuie sur une approche fondée sur des critères comportant cinq grandes catégories : la taille, l'interdépendance, l'absence de substituabilité, les activités mondiales (transfrontalières) et la complexité. Les banques mondiales d'importance systémique devront disposer de coussins additionnels constitués exclusivement à même l'avoir des actionnaires ordinaires. Le Conseil de stabilité financière a annoncé l'existence de 29 institutions financières d'importance systémique dans le cadre de son évaluation initiale. Aucune banque canadienne n'a été désignée d'importance systémique. Le Conseil de stabilité financière réévaluera cette liste chaque année.

L'incidence qu'auront les nouvelles règles en matière de fonds propres de Bâle III sur la TD se traduira par l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques et par de nouveaux éléments qui devront être déduits de l'avoir réglementaire des actionnaires ordinaires. Nous sommes toujours d'avis que notre solide situation de capital actuelle et la capacité de nos secteurs d'activité de générer du capital au cours des prochains trimestres nous permettront de respecter les normes d'adéquation des fonds propres de Bâle III. D'après notre compréhension et nos hypothèses actuelles, nous avons estimé que le ratio des instruments de fonds propres ordinaires de première catégorie de la Banque sera d'environ 7,1 % au 31 octobre 2011, en appliquant l'ensemble des règles de Bâle III qui seront applicables en 2019 (c.-à-d., sans mesures transitoires). D'après nos prévisions actuelles, nous estimons que notre ratio de fonds propres ordinaires de première catégorie sera bien au-dessus du seuil de 7 % d'ici le deuxième trimestre de 2012 et qu'il sera au-dessus de 7,5 % d'ici le premier trimestre de 2013 (c.-à-d., sans mesures transitoires). Si nous appliquons les règles de Bâle III sans mesures transitoires au titre de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels, notre ratio de fonds propres ordinaires de première catégorie devrait frôler le sommet de la fourchette de 9 % à 10 % d'ici le premier trimestre de 2013. Par conséquent, nous ne prévoyons pas devoir apporter des changements importants aux activités ni mobiliser de nouveaux capitaux propres ordinaires pour arriver à respecter les exigences de Bâle III.

À notre avis, aux termes de Bâle III, l'ensemble des instruments de fonds propres de nature autre qu'ordinaire de première et de deuxième catégories de la TD qui sont en circulation, à l'exception de certains instruments émis par des filiales américaines de la TD, ne seront plus admissibles à titre de fonds propres réglementaires et seront visés par des mesures de retrait progressif sur une période de transition de 10 ans débutant en janvier 2013. Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonce ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé ne prévoir exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars. La prévision de la TD est fondée sur un nombre de facteurs de risque et d'hypothèses figurant dans le communiqué de presse de la Banque du 7 février, lequel se trouve sur le site de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais>.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des affaires, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les PCGR, ne sont pas constatées au bilan consolidé ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et d'illiquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

STRUCTURES D'ACCUEIL

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). Nous utilisons des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, afin d'aider nos clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Les SA peuvent être structurées en fiducies, en sociétés de personnes ou en sociétés commerciales, et elles peuvent être établies comme des structures d'accueil admissibles (SAA) ou comme des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Lorsqu'une entité est considérée comme une EDDV, elle doit être consolidée par le principal bénéficiaire. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des EDDV, voir la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Une structure de titrisation type consiste pour la Banque à vendre des actifs à une SA qui, à son tour, finance l'achat de ces actifs par une émission de titres à des investisseurs. Habituellement créées pour répondre à un objectif unique et distinct, les SA ne sont pas des unités d'exploitation et n'ont habituellement pas d'employés. Les documents constitutifs de la SA décrivent le mode de distribution des flux de trésorerie provenant des actifs détenus par la SA entre les investisseurs et les autres détenteurs ayant droit à ces flux de trésorerie. La Banque est partie à des SA par voie de titrisations de ses actifs, de titrisations d'actifs initiés par des tiers et d'autres produits de placement et de financement.

La Banque réalise certaines titrisations de ses actifs et d'actifs initiés par des tiers par l'entremise de SAA. Une SAA est une fiducie ou une autre entité juridique manifestement distincte de la Banque, qui exerce des activités permises précises, qui détient des actifs précis et qui ne peut vendre ou céder des actifs particuliers qu'en réponse automatique à des situations réunissant des conditions particulières. Aucune partie, y compris la Banque, ne consolide de SAA.

Le comité du risque de réputation de la Banque a pour mandat de revoir les opérations structurées et les arrangements de crédit complexes susceptibles de présenter d'importants risques de réputation, juridiques, de réglementation, comptables ou fiscaux, y compris les opérations faisant appel à des SA. La Banque surveille sa participation dans des SA sur une base continue.

Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. Tous les produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou à des tiers canadiens autres que des SA. Les expositions issues de titrisations par l'intermédiaire d'importantes SA non consolidées, d'importantes SAA non consolidées et de tiers canadiens autres que des SA sont décrites ci-après :

TABLEAU 47 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

| | | | | 31 octobre 2011 | | | | | | Aux | | | |
|----------------------------------|-----------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------------------|-----------------|---------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------------------|-------------|
| | | SAA importantes non consolidées | | SA importantes non consolidées | | Tiers canadiens autres que des SA | | SAA importantes non consolidées | | SA importantes non consolidées | | Tiers canadiens autres que des SA | |
| | | Valeur comptable des droits | | Valeur comptable des droits | | Valeur comptable des droits | | Valeur comptable des droits | | Valeur comptable des droits | | Valeur comptable des droits | |
| | | titrisés | | titrisés | | titrisés | | titrisés | | titrisés | | titrisés | |
| | | conservés | | conservés | | conservés | | conservés | | conservés | | conservés | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | – \$ | – \$ | 21 570 \$ | 573 \$ | 22 869 \$ | 587 \$ | – \$ | – \$ | 21 721 \$ | 602 \$ | 21 722 \$ | 711 \$ | – \$ |
| Prêts aux particuliers | 5 100 | 120 | – | – | – | – | 6 555 | 121 | – | – | – | – | – |
| Prêts hypothécaires commerciaux | – | – | 99 | – | 684 | 9 | – | – | 49 | – | 564 | 3 | – |
| Total | 5 100 \$ | 120 \$ | 21 669 \$ | 573 \$ | 23 553 \$ | 596 \$ | 6 555 \$ | 121 \$ | 21 770 \$ | 602 \$ | 22 286 \$ | 714 \$ | – \$ |

¹ La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Prêts aux particuliers

La Banque titre des prêts aux particuliers au moyen de SAA, ainsi qu'au moyen de conduits monocédants par l'entremise de SAA. Au 31 octobre 2011, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010), alors que l'encours des billets à terme émis par une autre SAA soutenue par la Banque s'élevait à néant (1,5 milliard de dollars en 2010), cette SAA n'existant plus à la fin de l'exercice. Bien que la probabilité de perte ait été négligeable, au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte lié à ces conduits auquel la Banque était exposée, du seul fait des facilités de liquidité fournies, était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2010) se rapportait à des prêts aux particuliers qui étaient assurés par

un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2010) liés à la marge excédentaire.

Prêts hypothécaires commerciaux

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires commerciaux titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, mais qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 31 octobre 2010). En outre, au 31 octobre 2011, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2010) à l'égard de PCAA qui pourrait être émis plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques. Au 31 octobre 2011, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 17 millions de dollars (73 millions de dollars au 31 octobre 2010) pour des transactions.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 48 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 31 octobre 2011 | | Aux 31 octobre 2010 | |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| | Exposition et notation des SA non consolidées AAA ¹ | Durée moyenne pondérée prévue (en années) ² | Exposition et notation des SA non consolidées AAA ¹ | Durée moyenne pondérée prévue (en années) ² |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 2 215 \$ | 2,9 | 1 637 \$ | 3,0 |
| Prêts sur cartes de crédit | 150 | 2,1 | 500 | 1,7 |
| Prêts et crédit-bail – automobile | 1 789 | 1,6 | 1 561 | 1,7 |
| Prêts et crédit-bail – matériel | 92 | 0,7 | 306 | 1,1 |
| Comptes clients | 1 223 | 2,7 | 1 287 | 2,2 |
| Total | 5 469 \$ | 2,4 | 5 291 \$ | 2,2 |

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles décroissants.

Au 31 octobre 2011, la Banque détenait 1 083 millions de dollars (354 millions de dollars au 31 octobre 2010) de PCAA émis par des conduits multicédants et des conduits monocédants soutenus par la Banque, dans la catégorie des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

EXPOSITION À DES CONDUITS DE TIERS

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties de 349 millions de dollars au 31 octobre 2011 (néant au 31 octobre 2010) dont aucune (aucune au 31 octobre 2010) n'a été utilisée. Les actifs compris dans ces conduits consistent en des billets de particuliers adossés par des prêts automobiles. Pour les trois mois clos le 31 octobre 2011 et par la suite, ces actifs ont maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation, variant de AAA à AA.

L'exposition de la Banque à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010 était négligeable.

Exposition aux titres adossés à des créances

Depuis la décision prise en 2005 de mettre fin à ses activités de produits structurés, la Banque ne crée plus de structures de titres adossés à des créances. La juste valeur nette de la protection non financée des titres adossés à des créances était de (4) millions de dollars au 31 octobre 2011 ((3) millions de dollars au 31 octobre 2010), et représente les expositions résiduelles compte non tenu des couvertures. Ces titres adossés à des créances sont composés de titres de créance de sociétés et ne sont pas exposés aux prêts hypothécaires à risque américains. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le groupe Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation. Les positions de la Banque dans des titres adossés à des créances sont évaluées à la juste valeur selon des techniques d'évaluation intégrant des données importantes inobservables sur les marchés et sont incluses dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur comme elle est présentée à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de revenus d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques d'illiquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 29 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les « engagements de crédit » qui sont présentés à la note 29 afférente aux états financiers consolidés sont aussi des ententes de financement adossé. Les ententes de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son secteur d'activité. L'exposition de la Banque à des engagements de financement adossé n'était pas importante au 31 octobre 2011 (ni au 31 octobre 2010).

FIDUCIES DE CAPITAL

La Banque est le promoteur de SA pour mobiliser des capitaux, lesquelles sont considérées comme des EDDV. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces SA, elle ne les consolide pas. Pour des détails sur l'activité des fiducies de capital et sur les modalités des instruments des SA émis et en circulation, voir la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

GARANTIES

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour de l'information détaillée sur la comptabilisation des garanties de la Banque, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Opérations entre apparentés

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

| TABLEAU 49 : PRÊTS AUX DIRIGEANTS ET AUX ADMINISTRATEURS (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|---|---------------|-------------|
| Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires | 18 \$ | 11 \$ |
| Prêts aux entreprises | 195 | 182 |
| Total | 213 \$ | 193 \$ |

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir les notes 23 et 28 afférentes aux états financiers consolidés 2011.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes aux tiers.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment notre chef de la direction et deux administrateurs indépendants de la TD.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 762 millions de dollars en 2011 (714 millions de dollars en 2010; 654 millions de dollars en 2009) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés au cours de la période, qui s'est établi à 48,4 milliards de dollars en 2011 (39,2 milliards de dollars en 2010), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires fixes équivalant à 25 pdb et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2011, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 97 millions de dollars (53 millions de dollars en 2010). Au 31 octobre 2011, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 84 millions de dollars (82 millions de dollars en 2010).

OPÉRATIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 139 millions de dollars (135 millions de dollars en 2010; 164 millions de dollars en 2009) pour ces services. Au 31 octobre 2011, le montant à verser à Symcor était de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010).

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instrument financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts et des instruments dérivés, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de négociation par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation pour son propre compte dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les prêts et les valeurs mobilières désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût. Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à «Juste valeur des instruments financiers» de la rubrique «Estimations comptables critiques» du présent rapport de gestion. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de revenus de transactions, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion.

FACTEURS LIÉS AU SECTEUR

Conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions a une incidence importante sur ses bénéfices. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés financiers et du marché de la dette, le niveau d'endettement des consommateurs, les dépenses gouvernementales, les taux de change, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. Par exemple, si l'économie traversait une période de ralentissement marquée par une hausse du chômage et une baisse du revenu familial, cela aurait un effet négatif sur les bénéfices et les investissements des sociétés, la consommation et la demande des prêts et autres produits de la Banque, et sa provision pour pertes sur créances augmenterait probablement, ce qui porterait atteinte à ses bénéfices. De même, un désastre naturel pourrait causer une interruption des affaires et entraîner un accroissement des réclamations d'assurance et des poursuites pour dommages, ce qui pourrait nuire aux résultats de la Banque. De plus, les marchés des capitaux sont généralement caractérisés par de nombreuses interconnexions entre les institutions financières. Par conséquent, les défauts d'autres institutions financières au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque.

Taux de change

Les variations des taux de change au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de conversion) et sur ses bénéfices futurs. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain, ou l'inverse, les placements et les bénéfices de la Banque aux États-Unis peuvent être touchés négativement ou positivement. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi avoir des retombées sur les bénéfices des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada.

Politiques budgétaires, monétaires et économiques

Les bénéfices de la Banque sont touchés par les politiques budgétaires, économiques et monétaires de la Banque du Canada, de la Réserve fédérale américaine, du Trésor des États-Unis, de la U.S. Federal Deposit Insurance Corporation et de divers autres organismes de réglementation internationaux. L'adoption de nouvelles politiques budgétaires, économiques ou monétaires par ces organismes, des modifications des politiques déjà en place ou une variation de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent nuire à la rentabilité de la Banque. Les conséquences involontaires des nouvelles politiques et des modifications des politiques existantes peuvent comprendre une diminution de la concurrence, une plus grande incertitude sur les marchés et, dans des pays autres que le Canada, un traitement préférentiel accordé à certaines institutions de ces pays. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, fait varier l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu d'intérêts net de la Banque. Les modifications des politiques budgétaires, monétaires et économiques et les fluctuations des marchés des capitaux, et leur incidence sur la Banque, échappent au contrôle de la Banque, qui peut difficilement les prévoir ou les anticiper.

Concurrence

À l'heure actuelle, la Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité et les prix des produits ou des services. La détérioration de ces facteurs ou la perte d'une part de marché peuvent avoir un effet défavorable sur les bénéfices de la Banque. La Banque évolue dans un contexte mondial et les lois et règlements qui s'appliquent à elle pourraient ne pas s'appliquer à ses concurrents dans divers pays, créant ainsi des iniquités pouvant favoriser certaines institutions de ces pays. En outre, d'autres types d'institutions financières, comme les sociétés d'assurance, ainsi que des établissements non financiers proposent de plus en plus des produits et services traditionnellement offerts par les banques. Cette forme de concurrence peut avoir des effets néfastes sur les bénéfices de la Banque si elle entraîne une baisse des revenus d'honoraires et du revenu d'intérêts net.

Modifications des lois et des règlements et poursuites judiciaires

Les modifications des lois et des règlements actuels, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, et la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, par exemple en limitant la gamme de produits ou de services qu'elle peut offrir ou en augmentant la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits et services. Plus particulièrement, la plus récente crise financière a entraîné des changements sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur financier, et pourrait entraîner d'autres. Un manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les bénéfices de la Banque et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, la Banque peut se fier à des renseignements fournis par ces parties ou pour le compte de ces parties, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également se fier aux déclarations faites par des clients et des contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements. La situation financière et les bénéfices de la Banque peuvent subir des conséquences néfastes si la Banque se fie à des états financiers ou à de l'information qui ne sont pas conformes aux normes comptables reconnues comme les IFRS ou les PCGR, qui sont trompeurs ou qui ne présentent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des contreparties.

Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle recoure à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Ces estimations et ces hypothèses peuvent nécessiter des révisions, et toute modification peut avoir une incidence néfaste marquée sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Les principales conventions comptables sont décrites à la note 1 afférente à nos états financiers consolidés. La Banque fera la transition des PCGR du Canada aux IFRS pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. La transition aux IFRS est décrite à la note 34 afférente aux états financiers consolidés de la Banque.

FACTEURS PARTICULIERS À LA BANQUE

Adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque

Le cadre de gestion des risques de la Banque comporte divers processus et stratégies visant à gérer les risques, ainsi qu'un cadre de tolérance au risque de l'entreprise. Parmi les types de risques auxquels la Banque fait face, mentionnons les risques de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, du change et des taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation, le risque juridique, ainsi que le risque lié à l'environnement et d'autres risques. Rien ne garantit que le cadre de gestion des risques de la Banque, y compris les hypothèses et les modèles sous-jacents, sera efficace dans toutes les situations et circonstances. Si le cadre de gestion des risques de la Banque se révélait inefficace, en raison de changements dans la situation de la Banque ou des marchés ou d'autres changements, la Banque pourrait subir des pertes imprévues et pourrait être gravement touchée.

Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa capacité d'innover et d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur et de développer ou d'étendre ses réseaux de distribution. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression pour que les prix des produits et des services baissent et que l'offre de services commodités augmente, comme la prolongation des heures d'ouverture des succursales. De ce fait, le revenu d'intérêts net ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions peuvent diminuer, les frais de la Banque peuvent augmenter et le bénéfice net peut en souffrir. En outre, l'engouement pour de nouvelles technologies pourrait entraîner des dépenses considérables pour la Banque, qui devrait modifier ou adapter ses produits et services sans pour autant être assurée de la réussite de la mise en œuvre de ces technologies. Ces nouvelles technologies pourraient être utilisées de façon inédite par des tiers de plus en plus avertis qui cherchent à frauder la Banque ou ses clients de diverses manières. La Banque pourrait être incapable de déployer avec succès de nouveaux produits et services, de les faire accepter par le marché, de développer et d'étendre ses réseaux de distribution, et de développer une clientèle et de la fidéliser.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, y compris des sociétés de services financiers, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Bien que la Banque effectue un contrôle préalable serré avant de procéder à une acquisition, il est possible que des facteurs imprévus surgissent et rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers ou stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies de revenus, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque ou d'une filiale de réaliser avec succès une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où l'approbation des organismes de réglementation et des actionnaires sera accordée ni des conditions en vertu desquelles elle le sera, le cas échéant. Le rendement financier dépend également de la capacité de la Banque à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisent pas avec succès ou s'ils sont modifiés, le rendement financier de la Banque serait touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque comme les communications voix-données et l'accès aux réseaux. Compte tenu du volume élevé d'opérations que nous traitons quotidiennement, la Banque compte sur de tels services fournis par des tiers de même que sur ses propres systèmes de technologie de l'information pour assurer la livraison efficace de ses produits et services.

Malgré le programme de gestion des risques technologiques, les plans d'urgence et de résilience de la Banque, ainsi que ceux de ses tiers fournisseurs, les technologies d'information, les services Internet, les services d'accès aux réseaux ou les autres systèmes et services de communication voix-données de la Banque pourraient faire l'objet de défaillances ou d'interruptions en raison de catastrophes naturelles, de pannes d'électricité ou de service de télécommunications, d'actes de terrorisme ou de guerre, d'infiltrations physiques ou électroniques, ou d'événements ou d'interruptions

semblables. De telles pannes, interruptions ou violations pourraient avoir une incidence néfaste sur la capacité de la Banque à offrir des produits et des services aux clients, ternir la réputation de la Banque et nuire autrement à la capacité de la Banque à exercer ses activités.

Modifications de nos notations de crédit

Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives connexes attribuées à la Banque par des agences de notation comme Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch Ratings ou DBRS ne seront pas abaissées ou que ces agences de notation ne formuleront pas de commentaires défavorables sur la Banque. Pareilles modifications pourraient entraîner une hausse des frais de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Une baisse des notations de crédit pourrait aussi nuire à la capacité de la Banque de conclure, dans le cours normal des affaires, des opérations sur dérivés ou des opérations de couverture et avoir une incidence sur les coûts liés à ces opérations.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

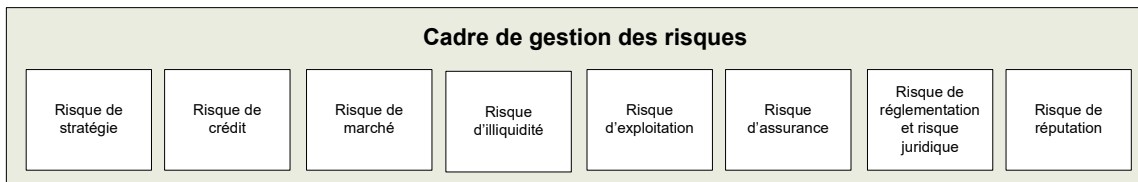
Gestion des risques

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers suppose de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de risque de la TD. Nous prenons les risques requis pour bâtir l'entreprise de la TD, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires de la TD et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent la TD à aucune perte importante individuelle; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. La TD dispose d'un cadre de gestion des risques et d'une structure de gouvernance permettant d'assurer une gestion efficace des risques et le respect de sa tolérance au risque. Les ressources et les processus de gestion des risques de la TD sont conçus pour permettre à toutes nos entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre au point le cadre de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques dont elles ont besoin pour bien gérer ces risques. Ces ressources et processus sont renforcés par notre culture du risque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation.

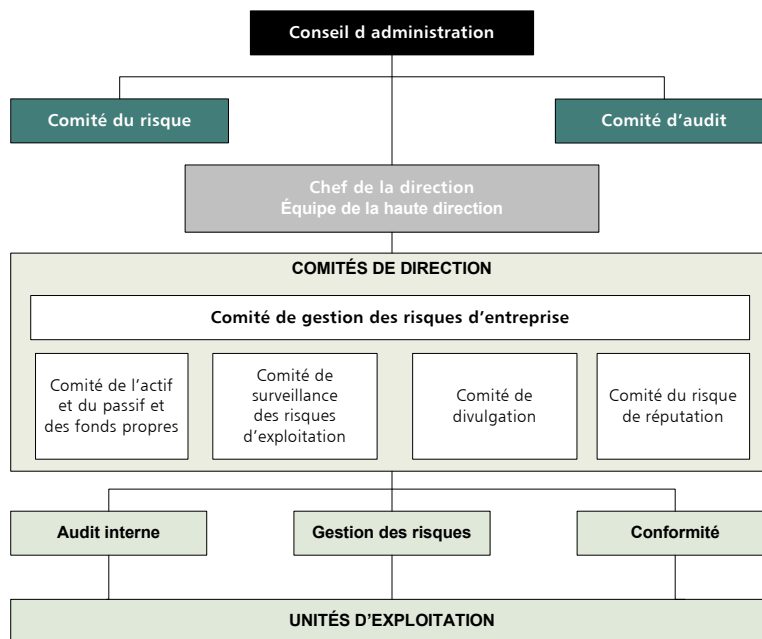
RISQUES POUR NOS ENTREPRISES

Nous avons créé un cadre de gestion des risques qui établit les principales catégories de risque, et qui recense et définit un grand nombre de risques auxquels peuvent être exposées nos entreprises et nos activités d'exploitation. Ces catégories de risque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque d'exploitation, le risque d'assurance, le risque de réglementation et risque juridique, et le risque de réputation. Ce cadre nous donne une vue globale de tous les risques éventuels auxquels la TD et chacune de ses entreprises sont confrontées, et nous permet d'élaborer des stratégies de gestion appropriées.



RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

Notre structure de gouvernance pour la gestion des risques met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse centralisée et un contrôle des risques par les unités d'exploitation fondé sur la responsabilisation claire et la prise en charge des risques. Cette structure assure l'échange d'information entre les unités d'exploitation, les membres de la haute direction, qui représentent chacun les principaux secteurs d'exploitation et la fonction de surveillance du Siège social (y compris la Gestion des risques, la Vérification interne et la Conformité), le président et chef de la direction et le conseil d'administration.



STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES

Les éléments clés de notre structure de gouvernance pour la gestion des risques sont les suivants :

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la TD et la mise en œuvre d'une culture du risque efficace à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et par l'entremise de ses comités, y compris le comité du risque du conseil d'administration (comité du risque) et le comité d'audit.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de surveiller les activités de gestion du risque à l'échelle de la TD. Chaque année, le comité du risque examine et approuve la prise de position de la TD en matière de tolérance au risque, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD. Le comité du risque approuve les politiques en matière de gestion du risque d'entreprise, et examine le profil de risque réel en regard de l'appétit de risque de la TD.

Comité d'audit

Le comité d'audit, en plus de surveiller la présentation de l'information financière, évalue le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles sur les processus pertinents de gestion du risque.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction

Le chef de la direction, le chef de groupe et le chef de la gestion des risques, ainsi que d'autres membres de l'équipe de la haute direction tracent l'orientation stratégique à long terme de la TD, définissent l'appétit de risque et l'appliquent aux entreprises. Ils gèrent le risque selon la tolérance à l'égard du risque de la TD, et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la TD. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et en faire rapport au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le chef de la gestion des risques, désigne les comités de direction de la TD, qui soutiennent le chef de la direction dans la gestion globale des risques. Ces comités sont présidés par les membres de l'équipe de la haute direction qui se réunissent à intervalles réguliers afin d'assurer une surveillance en matière de gouvernance, de risque et de contrôle à l'échelon de la direction le plus élevé, et examinent et avalisent les politiques, stratégies et contrôles en matière de gestion des risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, assure une surveillance de toutes les catégories de risque recensées dans le cadre de la gestion des risques. D'autres comités de direction ont été mis en place pour certains secteurs, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de fonds propres consolidés.
- Comité de surveillance des risques d'exploitation – présidé par le chef de la gestion des risques, surveille l'évaluation stratégique de la structure de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques d'exploitation de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe, Finances et chef des finances, s'assure que des contrôles et des procédures adéquats sont en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation – présidé par le chef de la gestion des risques, veille à ce que les projets mis de l'avant à l'échelle de la Banque ou des unités d'exploitation qui présentent un profil de risques de réputation importants aient reçu toute l'attention voulue pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant la mise en œuvre.

Gestion des risques

La fonction Gestion des risques, dirigée par le chef de la gestion des risques, assure une surveillance et une gouvernance indépendante en ce qui concerne l'identification, l'évaluation, le contrôle, la surveillance et la présentation des risques. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive qui encourage une culture solide de la gestion des risques. Cette fonction travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres groupes de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites conformes à l'appétit de risque de la TD, et surveille les risques existants et émergents, et le respect de l'appétit de risque de la TD, et en fait rapport. Un cadre établi pour l'identification et l'évaluation des risques émergents est en place, et des procédures précises indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation de la TD a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à la fonction Gestion des risques et indirectement à l'équipe de direction de l'unité. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance centrale en même temps que la prise en charge des risques par le secteur d'exploitation et la responsabilisation qui en découle. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir l'appétit de risque de son secteur et les mesures qui s'y rattachent, lesquelles sont revues par la fonction Gestion des risques, avisées par le CGRE et approuvées par le chef de la direction, afin qu'elles soient conformes à l'appétit de risque de la TD, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées établies dans les politiques de la TD.

Audit interne

La fonction d'audit de la TD fournit une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec la tolérance à l'égard du risque de la TD. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

Conformité

Le groupe de la conformité établit des programmes et normes fondés sur le risque pour gérer de façon proactive le risque de conformité connu et émergent à l'échelle de la TD, en fournissant une surveillance indépendante et en mettant en place des processus de contrôle opérationnel afin de se conformer aux lois et aux exigences réglementaires pertinentes.

COMMENT NOUS GÉRONS LES RISQUES

Le mode de gestion des risques de la Banque est exhaustif et proactif. Il combine l'expérience et les connaissances spécialisées de nos secteurs d'exploitation et de nos professionnels de la gestion des risques ainsi que les fonctions de surveillance du Siège social. La prise de position de la TD en matière de tolérance au risque est le principal moyen employé pour communiquer la façon dont la TD perçoit le risque et sa tolérance à l'égard du risque à tous les échelons de l'organisation et pour toutes les catégories de risque importantes. La tolérance à l'égard du risque de la TD tient compte de notre mission, de notre vision, de nos principes directeurs, de notre stratégie, ainsi que de la philosophie de la TD face au risque et de notre capacité de supporter le risque. Les conditions d'exploitation actuelles et l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la TD nous renseignent également sur la manière dont nous tolérons le risque à la TD. La prise de position de la TD en matière de tolérance au risque se résume comme suit.

Nous prenons les risques requis pour bâtir notre entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans notre stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent l'entreprise à aucune perte importante; nous ne mettons pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit;
3. ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD.

La fonction Gestion des risques est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, présenter, surveiller et examiner l'application de la politique de la TD en matière de tolérance à l'égard du risque et des mesures qui s'y rattachent. Elle a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les principes suivants guident la fonction Gestion des risques dans l'exécution de son mandat :

- **Champ d'action illimité** – La fonction Gestion des risques couvre tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises, de même que toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions de risque sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et d'en assumer la gestion active.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques et les procédures de gestion des risques et de communication des risques sont établies de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, la prise de décision et la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger la valeur pour les actionnaires.

C'est la fonction Gestion des risques qui gère et surveille l'appétit de risque de la TD à l'échelle de l'entreprise, avec le soutien des comités de surveillance. Des politiques et mesures clés ont été mises en œuvre comme protection contre les risques importants. Ces mesures clés sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration ou à un comité du conseil d'administration.

Pour évaluer son niveau de respect de l'appétit de risque et quantifier le risque, la TD utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque, des analyses de scénario et des évaluations des facteurs de stress. Nous exigeons également que les principales unités d'exploitation et les fonctions de surveillance du Siège social évaluent annuellement leurs risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. Nous surveillons activement les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité de nos contrôles internes. Cela nous permet de cerner les problèmes de risque importants, de les signaler aux échelons supérieurs et de les surveiller, au besoin.

Notre mode de gestion des risques exige également que nous définissions l'interaction entre le risque et l'évaluation du capital de sorte que les risques pertinents puissent être pris en compte comme il se doit par la TD dans son évaluation et sa gestion de l'adéquation des fonds propres. Pour cela, les comités de la haute direction doivent examiner, contester et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes pour le capital économique. Nous mesurons notre rendement d'après la répartition du capital à risque entre les unités d'exploitation et le coût correspondant imputé. Enfin, nous examinons et évaluons annuellement la performance de la direction de la TD en regard de la tolérance à l'égard du risque de la TD afin d'en tenir compte dans les décisions en matière de rémunération.

Évaluation des facteurs de stress de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme qui aide à définir et à comprendre la tolérance à l'égard du risque. Le Programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de plusieurs scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats et les fonds propres. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels de façon à établir un profil de risque pertinent pour la TD. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation dans les secteurs des finances, de la gestion de la trésorerie et du bilan, des services économiques et de la gestion des risques. Les résultats sont passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la TD et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Les pages suivantes décrivent les principaux risques que nous courons et la façon dont ils sont gérés.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de stratégies d'affaires inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate de stratégies d'affaires ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'équipe de la haute direction et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'équipe de la haute direction, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe, Développement interne, Stratégie de l'entreprise et Trésorerie, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme de la TD avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants de la TD. De plus, chaque membre de l'équipe de la haute direction est responsable d'établir et de gérer les stratégies pour son secteur d'affaires (en interne et par des d'acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit de risque. Chaque membre de l'équipe de la haute direction est également responsable, devant le chef de la direction, de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

Le chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la TD, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction et les membres concernés de l'équipe de la haute direction examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou sur l'exploitation et en procédant à des examens fonctionnels stratégiques. Notre processus de planification annuel permet d'examiner les stratégies des différents secteurs d'exploitation et les grandes initiatives, et de veiller à ce que ces stratégies soient alignées sur celles de l'entreprise. Une fois la stratégie établie, des examens fonctionnels stratégiques menés tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée pendant sa mise en œuvre. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité d'exploitation, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, le rendement financier, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires de chaque unité. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE examine la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de risque de la TD dans le cours normal des affaires.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité conformément au chapitre 3862 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, «Instruments financiers – informations à fournir», qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui comprennent le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2010 et 2011.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la TD et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Notre principal objectif est de procéder à une évaluation méthodique de notre risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer nos expositions afin d'atténuer les variations importantes de nos bénéfices.

Notre stratégie consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque entreprise, ce qui renforce une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque entreprise, mais sont sous la responsabilité de la fonction Gestion des risques afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est principalement responsable des décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit, déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes établies d'évaluation du crédit et obtenir l'approbation de la fonction Gestion des risques pour les décisions importantes en matière de crédit.

La fonction Gestion des risques assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques centralisées de gestion de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est l'autorité ultime de surveillance de la gestion du risque de crédit et il approuve chaque année toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est géré au moyen d'une infrastructure centralisée :

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit, y compris les lignes directrices sur la gestion des exceptions et les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des directeurs à l'échelle de la TD, est centralisée à la fonction Gestion des risques.

Des lignes directrices sont instaurées pour surveiller et limiter les risques-pays, les risques sectoriels et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques approuvées par le comité du risque pour l'ensemble de l'entreprise.

Nos secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des notations de risque propres aux emprunteurs et aux facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit que nous sommes prêts à accorder à un emprunteur particulier.

Nos entreprises de détail utilisent des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard dans nos activités de détail. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives aux risques-pays, aux risques sectoriels et aux risques de contrepartie, ce qui comprend des exigences d'examen quotidiens, mensuels et trimestriels et annuels des risques de crédit.

Les principaux paramètres utilisés dans nos modèles de risque de crédit font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la TD du pays étranger. Actuellement, la TD est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. Nous mesurons le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les lignes directrices sur le risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent nos diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de notre stratégie touchant le risque de crédit, nous établissons des limites quant au montant de crédit que nous sommes prêts à accorder dans un secteur d'activité précis. Nous surveillons notre concentration par secteur d'activité afin de nous assurer que notre portefeuille de prêts est diversifié. Nous limitons notre risque au moyen de lignes directrices établies d'après une notation de risque interne fondée sur notre modèle de notation du risque sectoriel et une analyse sectorielle exhaustive.

Si plusieurs secteurs d'activité sont touchés par des facteurs de risque identiques, nous attribuons à ces secteurs une ligne directrice commune. En outre, la fonction Gestion des risques attribue à chaque secteur d'activité important une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale, exprimée en pourcentage de notre exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux. Nous passons régulièrement en revue les notations de risque par secteur d'activité afin que ces notations continuent de bien refléter le risque lié à chaque secteur.

Nous fixons également des limites sur le montant du crédit que nous sommes prêts à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque de l'entité»). Le risque de l'entité doit toujours être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide des lignes directrices fondées sur la notation de risque-emprunteur de l'entité, la notation de risque de la facilité et la notation de risque du secteur dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue. Au 31 octobre 2011, l'exposition de l'entité se situe dans les limites approuvées et la TD n'est pas exposée de manière indue à une entité considérée à risque plus élevé (comme le définissent les politiques de crédit et le processus de surveillance interne de la direction).

Dans le cadre de nos techniques de gestion des risques de portefeuille, il est possible que, de temps à autre, nous ayons recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur.

Des exceptions aux lignes directrices et aux politiques sont permises sous réserve de l'obtention d'une approbation par la voie des procédures établies.

Le dispositif Bâle II

L'objectif du dispositif Bâle II est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Bâle II établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, de même que les actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques constituent un facteur important pour nos exigences de fonds propres réglementaires.

Risque de crédit et dispositif Bâle II

Nous avons reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} novembre 2007 l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) pour le risque de crédit selon Bâle II. Nous avons recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- Nous avons approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. La fonction Gestion des risques confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Nous avons obtenu des renoncations temporaires permettant d'utiliser l'approche standard pour notre portefeuille d'opérations sur marge, certains petits portefeuilles de crédit et la majeure partie de nos portefeuilles de crédit aux États-Unis. Des plans visant à procéder à une transition de ces portefeuilles à l'approche NI avancée sont en place.

Pour pouvoir continuer à utiliser l'approche NI avancée, la TD doit respecter les conditions et les exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle II. Nous évaluons régulièrement notre conformité aux exigences de Bâle II et disposons de suffisamment de ressources pour exécuter le reste du travail relatif à Bâle II.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est utilisée principalement pour les actifs du portefeuille des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et des plans sont en place pour passer à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de nos expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), nous utilisons les notations de crédit externes attribuées par Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

Nous appliquons les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

| | |
|--|---------------------------|
| Emprunteurs souverains | 0 % ¹ |
| Banques | 20 % ¹ |
| Expositions garanties par l'immobilier résidentiel | 35 % ou 75 % ² |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (y compris les petites entreprises) | 75 % |
| Entreprises | 100 % |

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

² 35 % pour un ratio prêt-valeur <=80 %; 75 % pour un ratio prêt-valeur >80 %.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 100 % (expositions garanties par l'immobilier résidentiel) ou de 150 % (tous les autres prêts).

Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

L'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit est utilisée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas cités à la rubrique «Risque de crédit et dispositif Bâle II». Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Les types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation dans nos états financiers.

Les expositions au risque de crédit de la TD sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail. Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, nous gérons les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité et d'après le jugement d'experts. Nous avons classé les expositions au risque de crédit dans notre portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle II, soit : entreprises (activités de gros et commerciales), emprunteurs souverains et banques.

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail (particuliers et petites entreprises), nous gérons les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Nous avons trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (hypothèques individuelles, lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (cartes de crédit individuelles, lignes de crédit non garanties et produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de cette catégorie (prêts personnels, lignes de crédit pour étudiants et produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements dans un horizon de un an; la perte en cas de défaut (PCD) – la perte que la TD subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut. En appliquant ces composantes de risque, nous pouvons mesurer et surveiller le risque de crédit afin de nous assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions du portefeuille autre que de détail

Nous évaluons le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail en attribuant une notation à la fois au risque par emprunteur et au risque par facilité. Nous procédons de la sorte pour toutes les expositions envers des entreprises, des emprunteurs souverains et des banques. Nous déterminons les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux secteurs d'activité qui quantifient le degré de risque, en assurent le suivi et en facilitent la gestion. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année.

Une notation de risque-emprunteur est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, nous tenons compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son secteur d'activité, de son rendement financier, des tendances économiques, de sa gestion et de son accès aux capitaux. Le système de notation sur 21 points de la TD est directement aligné sur les systèmes de notation externes, comme suit :

| Description | Catégorie de notation | Standard & Poor's | Moody's Investors Service |
|------------------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|
| Qualité supérieure | 0 à 1C | AAA à AA- | Aaa à Aa3 |
| | 2A à 2C | A+ à A- | A1 à A3 |
| | 3A à 3C | BBB+ à BBB- | Baa1 à Baa3 |
| Qualité inférieure | 4A à 4C | BB+ à BB- | Ba1 à Ba3 |
| | 5A à 5C | B+ à B- | B1 à B3 |
| Actifs surveillés et classés | 6 à 8 | CCC+ à CC et moins | Caa1 à Ca et moins |
| Douteux ou en défaut | 9A à 9B | Défaut | Défaut |

La notation de risque d'une facilité correspond à la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les notations de risque internes font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille, et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions générales pour pertes sur créances.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. Nous appliquons l'évaluation du risque courant comme méthode pour établir les exigences de capitaux propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la TD pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Nous utilisons diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Nous utilisons entre autres des méthodes statistiques pour mesurer et limiter l'exposition potentielle future et des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. Nous établissons des limites quant aux notionnels bruts afin de gérer les volumes d'affaires et les concentrations, et nous évaluons à intervalles réguliers les conditions de marché et la qualité des prix des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe Gestion de crédit de trésorerie se réunit à intervalles réguliers avec le groupe Gestion du risque de crédit et de négociation et le groupe de négociation de la salle des marchés afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur notre évaluation du risque de marché et du risque de crédit de contrepartie.

La TD applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite, de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que nous utilisons pour gérer d'autres opérations qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéance.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière à l'échelon approprié dans le cadre du processus d'approbation du crédit. Nous constatons les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et nous en assurons le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2011, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés avec des contreparties considérées plus à risque comme le définit le processus de surveillance interne de la direction. En outre, la TD n'a pas d'ajustement important de la valeur du crédit pour le risque lié à quelque contrepartie que ce soit.

Expositions au risque de crédit de détail

Dans notre secteur du crédit de détail, nous avons un grand nombre de clients qui sont des particuliers ou des petites entreprises. Nous traitons les demandes de crédit à la consommation à l'aide de systèmes automatisés de pointage du crédit et du comportement. Dans le cas d'opérations plus importantes ou plus complexes, nous acheminons les demandes à des tarificateurs dans des centres de crédit régionaux qui fonctionnent selon des limites d'approbation établies. Une fois que les crédits de détail sont financés, nous surveillons à intervalles réguliers les indicateurs courants de risque internes et externes afin de relever tout changement dans le risque.

Nous évaluons les expositions au risque de crédit par ensemble, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques semblables. Les ensembles sont divisés selon les catégories de produits et les estimations de PD. Nous avons élaboré des modèles statistiques exclusifs et des stratégies de décision pour chaque portefeuille de produits de détail. Nos modèles se fondent sur dix ans ou plus de données historiques internes. Les paramètres de risque de crédit (PD, ECD et PCD) de chaque facilité sont mis à jour trimestriellement à l'aide de l'information la plus récente disponible au bureau de crédit de l'emprunteur et sur les produits. Nous rajustons le calcul de la PCD pour refléter la possibilité de perte accrue en cas de ralentissement économique.

Le tableau ci-dessous indique l'échelle des PD selon le niveau de risque :

| Description | Échelle des PD sur un an > - <= |
|---------------|------------------------------------|
| Risque faible | 0,00 % – 0,15 % |
| Risque normal | 0,15 % – 1,10 % |
| Risque moyen | 1,10 % – 4,74 % |
| Risque élevé | 4,74 % – ≤ 100 % |
| Défaut | 100,0 % |

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – la PD, l'ECD et la PCD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture.

La fonction Gestion des risques veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de notation des risques de la TD. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la TD.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, nous soumettons nos portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante d'un marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que nous utilisons pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la TD de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des biens immobiliers résidentiels, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des biens immobiliers commerciaux et des actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne cote de crédit et à qui on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne cote de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la TD pour évaluer les sûretés, établir les calendriers de révision des calculs et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Le groupe du crédit de trésorerie des Services bancaires de gros est la source centrale des processus liés aux sûretés financières. Ces processus comprennent des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Sauf exception, dans tous les cas nous protégeons les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où nous pouvons légalement faire valoir nos droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque notre contrepartie l'exige, nous gardons les actifs ou les confions à un dépositaire indépendant. Nous consignons les accords conclus avec les dépositaires dans une convention de garde et de contrôle.

Il se peut que nous prenions des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Nous ne comptabilisons que les cautionnements irrévocables fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La TD utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles nous avons une exposition au crédit. Nous utilisons aussi des sûretés et des accords-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés.

Expositions brutes au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel nous sommes exposés à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions spécifiques ou les radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que nous utilisons pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

TABLEAU 50 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – BÂLE II : APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE¹

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 31 octobre 2011 | | | Au 31 octobre 2010 | | |
|--|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| | Standard | NI avancée | Total | Standard | NI avancée | Total |
| Risque de crédit de détail | | | | | | |
| Expositions garanties par l'immobilier résidentiel | 17 242 \$ | 161 116 \$ | 178 358 \$ | 13 486 \$ | 146 777 \$ | 160 263 \$ |
| Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles | – | 42 736 | 42 736 | – | 40 940 | 40 940 |
| Autres expositions aux produits de détail | 25 139 | 30 520 | 55 659 | 17 943 | 28 205 | 46 148 |
| | 42 381 | 234 372 | 276 753 | 31 429 | 215 922 | 247 351 |
| Risque de crédit autre que de détail | | | | | | |
| Entreprises | 53 165 | 123 292 | 176 457 | 50 436 | 114 603 | 165 039 |
| Emprunteurs souverains | 23 559 | 64 432 | 87 991 | 8 872 | 63 633 | 72 505 |
| Banques | 20 363 | 119 683 | 140 046 | 20 916 | 112 003 | 132 919 |
| | 97 087 | 307 407 | 404 494 | 80 224 | 290 239 | 370 463 |
| Expositions brutes au risque de crédit | 139 468 \$ | 541 779 \$ | 681 247 \$ | 111 653 \$ | 506 161 \$ | 617 814 \$ |

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte des incidences des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau exclut les expositions à la titrisation et les expositions sur actions.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Nos expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction sont à un niveau qui représente moins de 5 % de nos fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie combinés. Par conséquent, nous utilisons des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions sur titrisations notées par des agences externes, nous utilisons à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après les notations externes. Nous utilisons les notations attribuées par l'une ou plusieurs des agences de notation suivantes : Moody's Investors Service, Standard & Poor's, Fitch et DBRS. L'AFN tient compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité de détails disponibles sur l'ensemble d'actifs sous-jacents et le rang de subordination de la position.

Nous utilisons l'approche basée sur les évaluations internes (ÉI) pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour nos expositions liées aux titrisations de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ne font pas l'objet d'une notation externe. Selon l'ÉI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte d'instruments financiers ou dans le bilan imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt et de change, les prix, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations.

Nous sommes exposés au risque de marché dans notre portefeuille de négociation et dans notre portefeuille de placements ainsi que dans nos activités autres que de négociation. Pour ce qui est de nos portefeuilles de négociation et de placement, nous participons activement à des opérations sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de négociation, nous sommes exposés au risque de marché du fait des transactions que des clients effectuent avec nous.

Au 31 octobre 2011, nous nous conformions aux exigences de Bâle II en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS DE BANQUE DE GROS

Les quatre principales activités de négociation suivantes nous exposent à un risque de marché :

- Tenue de marché – Nous maintenons un marché pour un grand nombre de valeurs mobilières et d'autres produits négociés. Nous constituons un portefeuille de ces valeurs mobilières afin de conclure des opérations d'achat et de vente avec des investisseurs et de réaliser la marge entre le cours acheteur et le cours vendeur.
- Ventes – Nous offrons une vaste gamme de produits financiers pour répondre aux besoins de nos clients. Les revenus tirés de ces produits nous proviennent des marges bénéficiaires et des commissions.
- Arbitrage – Nous prenons des positions sur certains marchés ou certains produits et compensons le risque sur d'autres marchés ou produits. Grâce à nos connaissances et nos produits des divers marchés ainsi que des relations entre ceux-ci, nous pouvons relever les anomalies de prix et en tirer avantage.
- Positionnement – En prévision de fluctuations sur certains marchés de capitaux, nous cherchons à réaliser des profits en prenant des positions sur ces marchés.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché dans les activités de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe des risques de négociation qui fait partie de la fonction Gestion des risques. Le comité du capital et du risque de marché, qui est présidé par le premier vice-président, Risques de négociation, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros, se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risques de marché et les résultats de nos activités de négociation, recommander des modifications aux politiques sur les risques, passer en revue les stocks de prises fermes et examiner l'usage qui est fait des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires de gros.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. Nous lançons de nouvelles initiatives de négociation et étendons celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé susceptible d'être assumé selon notre seuil de tolérance et nos compétences en affaires, et si nous possédons l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque.

Limites de négociation

Nous fixons des limites de négociation qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, conformément à l'appétit de risque de marché de la TD. En établissant ces limites, nous tenons compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles et des secteurs d'activité, de même qu'au niveau global des Services bancaires de gros.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de négociation est la valeur à risque que nous utilisons pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La valeur à risque mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risques de marché.

Calcul de la valeur à risque

La TD estime la valeur à risque quotidiennement par la combinaison du risque de marché général et de l'exposition au risque propre aux titres de créance associé aux positions de négociation de la TD. Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur marchande du portefeuille courant. Nous évaluons notre portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux (pour les produits sur titres de participation, de taux d'intérêt, de change ou de crédit et sur marchandises) des 259 derniers jours de négociation. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100.

Le risque propre aux titres de créance mesure le risque de migration et de défaut ainsi que le risque d'écart de taux de crédit idiosyncratique pour les produits de crédit du portefeuille de négociation. La simulation de Monte Carlo est utilisée pour saisir les variations possibles de la valeur en raison des migrations, des défauts et des mouvements des écarts de taux idiosyncratiques. Le risque propre aux titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le revenu lié aux activités de négociation est le total du revenu de négociation présenté dans les autres revenus et le revenu d'intérêts net sur les positions de négociation présenté dans le revenu d'intérêts net. Le revenu lié aux activités de négociation dans le graphique ci-dessous exclut le revenu lié aux variations de la juste valeur des engagements de prêts et est présenté en équivalence fiscale. Les engagements ne sont pas inclus dans le calcul de la valeur à risque puisqu'ils ne sont pas gérés comme des positions de négociation. En 2011, nous avons enregistré 63 jours de perte de négociation et avons dépassé la valeur à risque à une reprise, essentiellement à cause des événements de marché entourant l'abaissement de la cote de crédit du gouvernement des États-Unis.

Le graphique ci-après présente l'utilisation quotidienne de la valeur à risque totale et le revenu lié aux activités de négociation (en équivalence fiscale) dans le secteur Services bancaires de gros.

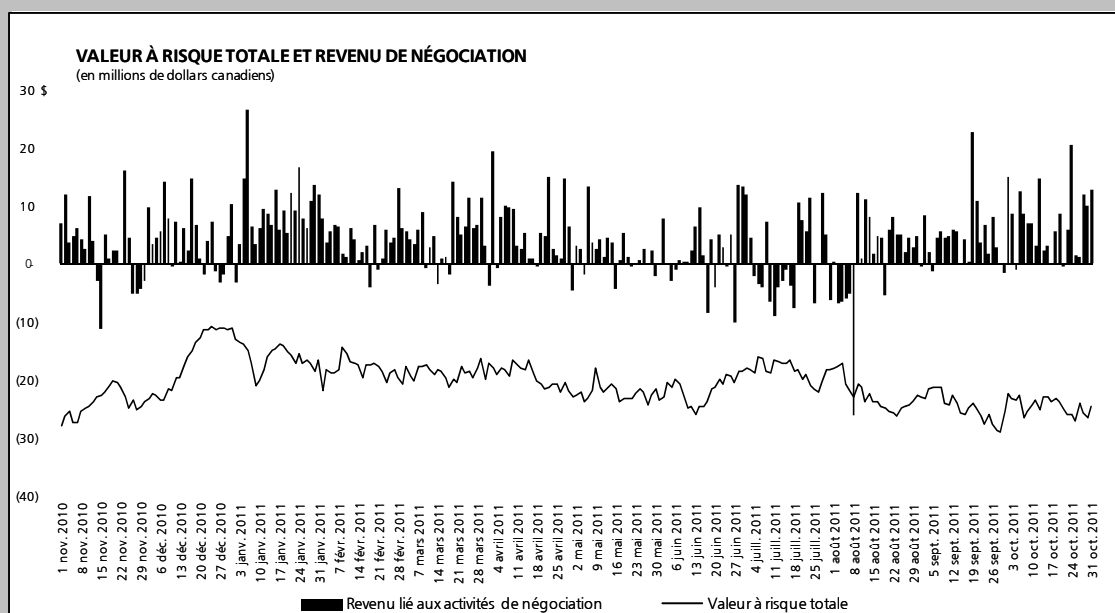


TABLEAU 51 : UTILISATION DE LA VALEUR À RISQUE¹

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | | | | 2010 | | | |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|--------------------|
| | Clôture | Moyenne | Haut | Bas | Clôture | Moyenne | Haut | Bas |
| Taux d'intérêt ² | 7,5 | \$ 6,5 | \$ 10,3 | \$ 4,0 | \$ 14,4 | \$ 12,6 | \$ 20,0 | \$ 8,1 |
| Risque d'écart de taux d'intérêt ² | 9,0 | 8,8 | 12,2 | 4,7 | | | | |
| Risque sur titres de participation | 4,1 | 5,3 | 9,4 | 3,8 | 6,4 | 7,8 | 11,3 | 6,1 |
| Risque de change | 1,3 | 3,0 | 5,4 | 1,3 | 1,5 | 2,5 | 6,1 | 0,7 |
| Risque de marchandises | 0,8 | 0,7 | 1,0 | 0,4 | 0,8 | 1,1 | 3,4 | 0,4 |
| Risque propre à des titres de créance | 21,3 | 20,3 | 26,1 | 13,4 | 22,9 | 17,2 | 26,5 | 10,2 |
| Effet de diversification ³ | (19,4) | (20,5) | s. o. | s. o. | (18,0) | (18,9) | négl. ⁴ | négl. ⁴ |
| Total de la valeur à risque | 24,6 | \$ 24,1 | \$ 29,0 | \$ 17,1 | \$ 28,0 | \$ 22,3 | \$ 32,0 | \$ 14,5 |

¹ Le 22 juillet 2011, le calcul de la valeur à risque a été mis à jour pour inclure des facteurs de risque additionnels. Au moment de cette mise à jour, l'inclusion de ces facteurs a augmenté la valeur à risque d'environ 2 millions de dollars.

² Le risque de taux d'intérêt inclut les résultats du risque d'écart de taux d'intérêt jusqu'au 21 juillet 2011. Depuis le 22 juillet 2011, le risque d'écart de taux d'intérêt est évalué séparément du risque de taux d'intérêt. Les périodes comparatives précédentes n'ont pas été reclassées pour tenir compte de ce changement.

³ La valeur à risque globale est moins élevée que la somme de la valeur à risque des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

⁴ Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

Validation du modèle de valeur à risque

Pour chacun de nos portefeuilles de négociation, et pour le portefeuille dans son ensemble, nous nous servons de tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes, réels et théoriques, à la valeur à risque afin de nous assurer qu'ils correspondent aux hypothèses statistiques du modèle de la valeur à risque. La variation théorique des profits et des pertes est produite par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas.

Évaluation des facteurs de stress

Nos activités de négociation sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress. En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite des évaluations des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risque est assortie d'une limite globale d'évaluations de facteurs de stress. Des scénarios de stress sont conçus pour reproduire des événements économiques extrêmes, les pires résultats historiques ou des modifications prononcées, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbations du marché. Les événements que nous avons reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA au Canada en 2007, ainsi que l'effondrement de Lehman Brothers et la crise du crédit qui s'en est suivie à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité du capital et du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

Nous sommes aussi exposés à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de nos placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion des risques examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Nous sommes exposés à un risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de négociation avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent nos activités bancaires traditionnelles. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service de gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de négociation, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe, Développement interne, Stratégie et Trésorerie, et comprend d'autres membres de la haute direction. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement toutes les politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

COMMENT NOUS GÉRONS NOS POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF

Lorsque des produits de la TD sont émis, les risques sont évalués au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assurant une couverture intégrale. Ce cadre permet d'évaluer et de gérer le risque lié aux produits selon un profil de risque cible. Il permet aussi de s'assurer que les unités d'exploitation ne prendront de risques que pour des activités jugées productives.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur nos marges, nos bénéfices et notre valeur économique. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des bénéfices réguliers et prévisibles au fil du temps. À cette fin, nous avons adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport au bénéfice net de nos positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net et la valeur économique.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser le bénéfice net à l'égard de tous les produits bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est refixé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Notre risque de taux d'intérêt dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il est aussi influencé par les volumes de nouvelles affaires, par les renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que par la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt avant son échéance.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque de la Banque. Les revenus annuels à risque correspondent à la variation de notre revenu d'intérêts net annuel résultant d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dû à des flux de trésorerie asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la valeur actualisée de notre portefeuille d'actifs et la variation de la valeur actualisée de notre portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan, qui résulte d'un mouvement défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt.

La politique de la TD établit des limites globales pour les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque fondées sur une fluctuation défavorable de 100 pdb des taux d'intérêt dans le but de gérer son risque de taux d'intérêt pour les activités autres que de négociation au Canada et aux États-Unis.

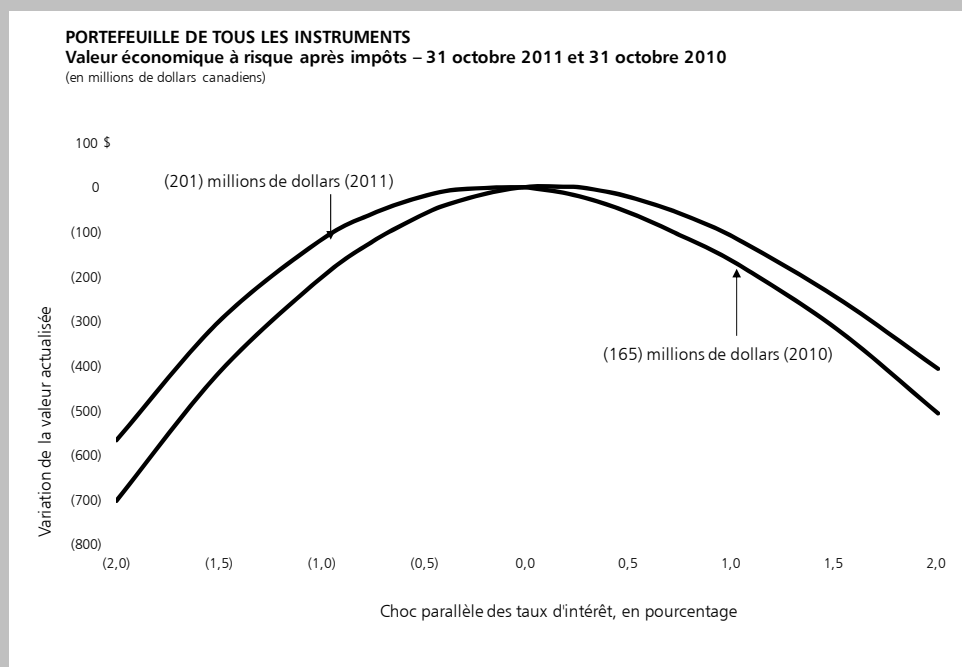
Nous procédons régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. Nous visons à dégager un revenu d'intérêts net stable au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. Nous faisons des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil présumé d'échéances pour notre portefeuille de dépôts de base.
- Notre profil cible de placement d'après notre position nette en actions.
- Les hypothèses de règlement des hypothèques, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que le revenu d'intérêts net devienne plus prévisible. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou dans un dépôt, nous exposent à un risque financier considérable. Nous modélisons notre exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. Nous modélisons notre exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de paiement anticipé ou de rachat anticipé, d'après une analyse des comportements rationnels des clients. Nous modélisons aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt. Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, nous achetons des options ou utilisons un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

Le graphique suivant présente notre exposition au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la TD utilise des instruments financiers dérivés, des instruments de gros et d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2011, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 110,9 millions de dollars ((165,4) millions de dollars en 2010) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 201,9 millions de dollars ((116,5) millions de dollars en 2010) après impôts la valeur économique de l'avoir des actionnaires.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique de l'avoir des actionnaires (après impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent la TD à un risque important.

| Monnaie | 31 octobre 2011 | | 31 octobre 2010 | |
|------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| | Augmentation de 100 pdb | Diminution de 100 pdb | Augmentation de 100 pdb | Diminution de 100 pdb |
| Dollar canadien | 5,9 \$ | (78,6) \$ | (12,4) \$ | (68,1) \$ |
| Dollar américain | (116,8) | (123,3) | (153,0) | (48,4) |
| | (110,9) \$ | (201,9) \$ | (165,4) \$ | (116,5) \$ |

Pour la mesure des revenus à risque (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2011 aurait fait baisser le bénéfice net avant impôts de 40,4 millions de dollars (diminution de 20,7 millions de dollars en 2010) au cours des douze mois suivants. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2011 aurait fait augmenter le bénéfice net avant impôts de 29,5 millions de dollars (augmentation de 20,7 millions de dollars en 2010) au cours des douze mois suivants.

Le tableau suivant présente la sensibilité du bénéfice net (avant impôts) par monnaie pour les monnaies étrangères qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 53 : SENSIBILITÉ DU BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS À RISQUE PAR MONNAIE

| (en millions de dollars canadiens) | | 31 octobre 2011 | | Aux 31 octobre 2010 | |
|------------------------------------|--|----------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| | | Augmentation de 100 pdb | Diminution de 100 pdb | Augmentation de 100 pdb | Diminution de 100 pdb |
| Monnaie | | | | | |
| Dollar canadien | | (6,7) \$ | 6,7 \$ | (1,0) \$ | 1,0 \$ |
| Dollar américain | | (33,7) | 22,9 | (19,7) | 19,7 |
| | | (40,4) \$ | 29,6 \$ | (20,7) \$ | 20,7 \$ |

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

Nous sommes exposés à un risque de change hors du compte de négociation en raison de nos investissements dans des établissements étrangers. Lorsque nos actifs libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent nuire à notre bénéfice net et à l'avoir de nos actionnaires ainsi qu'à nos ratios de fonds propres. Nous visons à réduire au minimum l'effet de ces fluctuations.

Réduire au minimum l'effet d'une fluctuation défavorable des taux de change sur l'avoir des actionnaires comme présenté donne lieu à une variabilité des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés en monnaies étrangères. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens de nos actifs pondérés en fonction des risques libellés en monnaies étrangères augmente, ce qui accroît nos exigences en matière de fonds propres. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements étrangers est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas une valeur acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Portefeuille de placements disponibles à la vente

La Banque gère un portefeuille de titres disponibles à la vente dans le cadre du processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres disponibles à la vente est formé de deux composantes distinctes, soit un portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires qui sont adossés à des prêts accordés puis ultérieurement titrisés par la Banque, et un portefeuille de placements qui est composé de titres acquis par la Banque. Le portefeuille canadien de titres adossés à des créances hypothécaires offre à la Banque la souplesse lui permettant d'offrir des garanties, du financement et des liquidités. En règle générale, la gestion du portefeuille de placements au moyen de titres de haute qualité comportant peu de risque vise les objectifs suivants : i) générer un crédit des fonds ciblé par rapport aux dépôts excédant les prêts; ii) procurer une marge suffisante d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; iii) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et iv) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve les politiques et les limites de placement pour le propre portefeuille de la TD.

POURQUOI LES MARGES SUR LES PRODUITS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme nous l'expliquons plus haut, l'objectif de notre méthode de gestion de l'actif et du passif est de bloquer les marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Cette approche neutralise aussi l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le montant du revenu d'intérêts net devant être gagné avec le temps, en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens est assujettie aux variations au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les nouveaux produits à taux fixe ou sur les produits à taux fixe renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur les marges existantes des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que nous générerons à partir de notre profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placement de notre position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

Notre méthode tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Nous utilisons une simulation modélisée du revenu d'intérêts net pour évaluer le niveau et les variations du revenu d'intérêts net qui sera dégagé au fil du temps, selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Le modèle comprend également l'incidence des hypothèses quant à la croissance projetée des volumes de produits, aux nouvelles marges et à la combinaison de produits.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou encore de ne pas être en mesure de vendre des actifs dans des délais convenables et à un prix raisonnable. Des demandes de liquidités peuvent découler de retraits de dépôts ou de l'échéance d'une dette ainsi que dans le cadre d'engagements d'accorder un crédit ou de fournir un concours de trésorerie.

En tant qu'organisation financière, nous devons nous assurer d'avoir un accès à des fonds suffisants et appropriés pour faire face à nos obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître nos actifs et nos activités, tant dans des conditions normales qu'en situation de crise. Dans le cas de pertes de sources de financement, nous devons pouvoir poursuivre nos activités sans être forcés de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement notre stratégie d'affaires. La gestion du risque d'illiquidité est le processus qui nous assure un accès adéquat à du financement et à une réserve de liquidités.

QUEL EST NOTRE TOLÉRANCE À L'ÉGARD DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ?

Le risque d'illiquidité pourrait facilement placer la TD dans une situation très vulnérable étant donné que, dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de respecter nos engagements et/ou exigences en matière de financement, nous cesserions d'exercer nos activités en tant qu'entreprise en exploitation. Par conséquent, nous maintenons une approche saine et prudente de gestion de notre exposition éventuelle au risque d'illiquidité, notamment en ciblant un horizon de survie strict de 90 jours dans des conditions d'exploitation difficiles causées par la combinaison de scénarios de stress propres à la Banque et à l'échelle du marché. Cet horizon de survie ciblé et les stratégies de gestion des liquidités et du financement comprennent un programme de gestion du risque d'illiquidité intégré conçu de façon à ce que nous maintenions une faible exposition aux variations défavorables des niveaux de liquidités attribuables à des causes connues de risque d'illiquidité.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif / du passif et des capitaux propres surveille notre programme de gestion du risque d'illiquidité. Il s'assure que la structure de gestion est efficace pour mesurer et gérer adéquatement le risque d'illiquidité. De plus, le Forum général sur les liquidités, qui comprend des cadres supérieurs du Service de gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances et des Services bancaires de gros, relève et surveille nos risques d'illiquidité. Au besoin, le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif les mesures qui s'imposent pour maintenir notre situation de liquidité à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Nous avons une seule politique mondiale pour le risque d'illiquidité et les actifs donnés en garantie, mais les grandes unités d'exploitation évaluent et gèrent les risques d'illiquidité comme suit :

- Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan est chargé de consolider la situation mondiale de la TD à l'égard du risque d'illiquidité et d'en faire rapport ainsi que de gérer la situation de risque d'illiquidité des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités canadiennes de Gestion de patrimoine.
- Les Services bancaires de gros, en étroite collaboration avec le groupe des risques de négociation, qui fait partie de la fonction Gestion des risques, sont responsables de la gestion des risques d'illiquidité inhérents à chacun des portefeuilles des Services bancaires de gros et à ses filiales consolidées réglementées.
- Le groupe Trésorerie américaine de la TD est chargé de gérer la situation du risque d'illiquidité du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Le Service de gestion de la trésorerie et du bilan travaille en étroite collaboration avec le secteur afin d'assurer la conformité au cadre de gestion du risque d'illiquidité à l'échelle mondiale.
- Chaque secteur doit se conformer à la politique mondiale de gestion pour le risque d'illiquidité et les actifs donnés en garantie. Cette politique est passée en revue à intervalles réguliers par le comité du risque. La direction responsable de la liquidité dans notre secteur d'activité aux États-Unis et dans chacune de nos succursales et filiales outre-mer réglementées doit également mettre en œuvre les politiques de gestion du risque d'illiquidité et les programmes connexes qui sont nécessaires pour satisfaire aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales. Chacune de ces politiques est soumise à l'examen du Forum général sur les liquidités et à l'approbation du comité de l'actif et du passif.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Nos exigences globales en matière de liquidité sont définies comme la somme dont nous avons besoin pour financer les sorties de fonds prévues, plus une réserve de liquidités prudente visant à financer d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à des liquidités. Nous ne recourons à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités que nous devons détenir en tout temps pendant une période minimale de 90 jours, nous nous servons d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise de confiance qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à notre capacité de nous acquitter de nos obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement d'illiquidité à l'échelle du marché comportant des contraintes donnant lieu à une importante réduction de l'accès à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante de notre coût de financement et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. Ce scénario nous assure de disposer de suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins globaux équivalant à la totalité de nos titres de créance de gros non garantis venant à échéance et des retraits possibles de dépôts de détail et commerciaux, et combler les besoins opérationnels prévus. De plus, nous incluons la couverture de programmes de financement soutenus par la Banque, tels que les acceptations bancaires que nous émettons pour le compte de clients et le PCAA.

Pour combler les besoins globaux de liquidités qui en résultent, nous détenons des actifs facilement convertibles en espèces. Les actifs doivent être négociables à court terme, être assortis d'une notation de crédit suffisante et être disponibles à la vente pour être considérés comme facilement convertibles en espèces. Les actifs liquides sont représentés selon l'écart cumulatif des liquidités d'après le moment du règlement et la capacité d'absorption du marché. Les actifs qui ne sont pas disponibles sans délai parce qu'ils servent de sûretés ou à d'autres fins semblables ne sont pas pris en considération.

Notre position d'actifs liquides excédentaires correspond à notre total d'actifs liquides, moins nos besoins de financement de gros non garanti, les retraits possibles de dépôts autres que de gros et les passifs éventuels venant à échéance dans une tranche de temps donnée. Le 31 octobre 2011, notre position globale d'actifs liquides excédentaires jusqu'à 90 jours, mesurée selon le scénario de «stress combiné critique» applicable aux secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada (y compris les activités canadiennes de Gestion de patrimoine) et Services bancaires de gros, s'établissait à 2,7 milliards de dollars (10,7 milliards de dollars en 2010). Au 31 octobre 2011, la situation d'actifs liquides excédentaires cumulatifs pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis s'établissait à 10,6 milliards de dollars (7,0 milliards de dollars en 2010).

Nous procédons également à un test de couverture supplémentaire des liquidités afin de mesurer notre capacité à financer nos activités de façon entièrement garantie pendant une période de un an. À des fins de calcul des résultats de ce test, nous estimons la qualité marchande et le potentiel de nantissement des actifs disponibles non considérés comme liquides dans les 90 jours selon le scénario de «stress combiné critique», puis nous déduisons une estimation pour les passifs de gros et les retraits possibles de dépôts, et pour l'utilisation additionnelle de lignes de crédit avec engagement sur une période de 91 à 365 jours. Le 31 octobre 2011, notre estimation des actifs liquides, déduction faite de nos besoins, mesurée par le test de couverture supplémentaire des liquidités pour les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, s'établissait à 15,1 milliards de dollars (15,4 milliards de dollars en 2010), tandis que pour les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, elle s'établissait à 15,3 milliards de dollars (13,4 milliards de dollars en 2010).

Bien que chacun de nos secteurs d'exploitation ait la responsabilité d'évaluer et de gérer ses propres risques d'illiquidité, nous gérons aussi la liquidité à l'échelle de l'entreprise afin de maintenir une gestion uniforme et efficace du risque d'illiquidité dans toutes nos activités.

Nous avons mis en place des plans de financement d'urgence afin de donner des directives en cas de crise de liquidités sur un marché local précis. Les notations de crédit sont importantes pour nos coûts d'emprunt et notre capacité à mobiliser des capitaux. Des abaissements des notations de crédit pourraient entraîner une hausse des coûts de financement et réduire l'accès aux marchés financiers. Ils pourraient aussi nuire à notre capacité de conclure, dans le cours normal des affaires, des opérations sur dérivés ou des opérations de couverture et influencer sur les coûts liés à ces opérations. Nous examinons régulièrement le niveau de sûreté accru dont nos contreparties auraient besoin dans le cas d'un abaissement de la notation de crédit de la TD. Nous sommes d'avis que l'incidence d'un abaissement d'un cran serait minime et pourrait être facilement gérée dans le cours normal des affaires; toutefois, un abaissement plus important pourrait avoir une incidence davantage marquée qui se traduirait par l'augmentation de nos coûts d'emprunt ou par l'obligation de présenter des sûretés additionnelles dans l'intérêt de nos contreparties. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment notre capacité financière, notre situation concurrentielle et notre situation de trésorerie, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble du secteur des services financiers.

TABLEAU 54 : NOTATIONS DE CRÉDIT

| | | Clôture | |
|--------------------|------------------------------------|--|----------|
| | | 31 octobre 2011¹ | |
| Agence de notation | Notation de la dette à court terme | Notation de la dette à long terme de premier rang et perspective | |
| Moody's | P-1 | Aaa | Négative |
| S&P | A-1+ | AA- | Stable |
| Fitch | F1+ | AA- | Stable |
| DBRS | R-1 (élevé) | AA | Stable |

¹ Ces notations s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la TD à l'adresse <http://www.td.com/francais/rapports/debt/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par une agence de notation.

FINANCEMENT

Nous disposons d'une réserve importante de dépôts stables de détail et commerciaux, comptant pour plus de 70 % du total du financement. De plus, nous comptons un programme actif de financement de gros nécessaire pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations couvertes et les titres de créance de gros non garantis. Notre financement de gros non garanti est également réparti par région, par monnaie et par réseau de distribution. Nous maintenons des limites sur les sommes que nous pouvons garder pour un seul déposant de façon à ne pas compter excessivement sur un client ou sur un petit groupe de clients comme source de financement. Lorsque les niveaux de dépôt dépassent ces limites, le montant excédentaire doit être investi dans des actifs très liquides et n'est donc pas utilisé pour financer les besoins des Services bancaires de gros. Nous limitons également le financement de gros qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée. Ces limites de financement visent à répondre à la complexité opérationnelle potentielle de vendre des actifs et à une liquidité des actifs réduite dans le cas d'un événement de marché systémique, et servent aussi à limiter notre exposition à des échéances de passifs importants.

Au cours du dernier exercice, nous avons été en mesure de répondre à nos besoins de financement externe principalement au moyen de la vente de titres hypothécaires garantis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations couvertes, de titres adossés à des créances mobilières à terme et de billets de premier rang à moyen terme. Nous continuons d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement additionnel ou à moindre coût pour nos besoins de financement à terme projetés.

Le tableau ci-dessous représente les diverses sources du financement obtenu pour l'exercice.

| TABLEAU 55 : SOURCES DE FINANCEMENT À TERME | | |
|--|----------------|----------------|
| (en milliards de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
| Actifs titrisés | 6,9 \$ | 9,0 \$ |
| Obligations couvertes | 5,0 | 2,0 |
| Actions privilégiées et titres de fiducie de capital | – | – |
| Total | 11,9 \$ | 11,0 \$ |

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La TD a des obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs à l'égard d'engagements découlant de contrats de location-exploitation et de location-acquisition, de certaines obligations liées à des acquisitions et d'autres obligations. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la TD. Le tableau ci-dessous présente la durée contractuelle restante de certains passifs financiers et d'autres obligations contractuelles non actualisés.

| TABLEAU 56 : CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES | | | | | | |
|---|-------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | 2011 | 2010 |
| | Moins de un an | Plus de 1 an à 3 ans | Plus 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Total |
| Dépôts ¹ | 389 331 \$ | 48 056 \$ | 23 445 \$ | 20 282 \$ | 481 114 \$ | 429 971 \$ |
| Billets et débiteures subordonnés | 202 | 148 | – | 11 320 | 11 670 | 12 506 |
| Engagements découlant de contrats de location-exploitation | 621 | 1 206 | 1 017 | 2 677 | 5 521 | 4 561 |
| Engagements en vertu de contrats de location-acquisition | 34 | 65 | 32 | 18 | 149 | 97 |
| Ententes de services de réseau | 25 | 52 | – | – | 77 | 32 |
| Guichets automatiques | 119 | 303 | 109 | – | 532 | 330 |
| Technologie de centre d'appels | 32 | 29 | – | – | 61 | 88 |
| Licences de logiciels et entretien de l'équipement | 79 | 46 | – | – | 125 | 130 |
| Total | 390 443 \$ | 49 905 \$ | 24 603 \$ | 34 297 \$ | 499 249 \$ | 447 715 \$ |

¹ Comme la date des dépôts payables à vue et des dépôts payables sur préavis n'est pas précisée et est établie au gré du déposant, les obligations sont considérées à moins de un an.

ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS

Dans le cours normal des affaires, la TD prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la TD sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la TD.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le tableau qui suit présente la durée contractuelle des notionnels des engagements au titre du crédit, des garanties et des liquidités si les contrats étaient entièrement utilisés et les clients, en défaut. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs.

| TABLE 57 : ENGAGEMENTS AU TITRE DU CRÉDIT ET DES LIQUIDITÉS | | |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
| Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution | 14 604 \$ | 14 299 \$ |
| Lettres de crédit documentaires et commerciales | 271 | 262 |
| Engagements de crédit¹ | | |
| Durée initiale de un an ou moins | 28 595 | 28 206 |
| Durée initiale de plus de un an | 45 105 | 42 734 |
| Total | 88 575 \$ | 85 501 \$ |

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la TD.

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE, VALEURS MISES EN PENSION ET SÛRETÉ

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2011, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 49 milliards de dollars (46 milliards de dollars en 2010) avaient été cédés en nantissement relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. En outre, au 31 octobre 2011, des actifs d'une valeur comptable de 18 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la TD conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2011 s'élevaient à 16 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2010).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 26,2 milliards de dollars (24,2 milliards de dollars en 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 8,6 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (6,7 milliards de dollars en 2010).

Au 31 octobre 2011, 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont aussi été donnés en garantie à l'égard des obligations couvertes émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. La note 6 présente la structure de cette EDDV ainsi que les actifs détenus.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un document-cadre définitif qui présente deux nouvelles normes en matière de liquidité qui s'ajoutent aux mesures supplémentaires relatives à la présentation s'appliquant à l'ensemble des banques actives à l'échelle internationale. Le document stipule que le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme net deviendront les normes réglementaires minimales à compter respectivement du 1^{er} janvier 2015 et du 1^{er} janvier 2018. D'ici là, les organismes de réglementation et les banques conduiront ensemble des études portant sur l'incidence quantitative afin de contribuer à déterminer les répercussions de ces nouvelles normes sur les marchés des capitaux et à préciser les facteurs de calibrage ou les exigences opérationnelles connexes. La Banque continue d'évaluer l'incidence et les répercussions possibles sur son cadre de gestion du risque de liquidité dans tous les secteurs d'exploitation pertinents et visés, jusqu'à ce que la norme sur le ratio de liquidité à court terme soit entièrement définie, d'ici la mi-2013. La structure du scénario de «stress combiné critique» de la Banque présente des similitudes avec le choc critique servant de base d'étalonnage pour le ratio de couverture des liquidités établi comme norme par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent nos entreprises à une vaste gamme de risques d'exploitation, notamment l'inexécution des opérations et les erreurs dans la documentation, les infractions fiduciaires et les bris d'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque d'exploitation fait partie intégrante de toutes nos activités, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité. Nous devons gérer le risque d'exploitation de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires et la soutenir, exécuter avec succès nos stratégies d'affaires, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. Nous maintenons un cadre de gestion du risque d'exploitation officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture solide de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Conformément à Bâle II, nous utilisons l'approche standard à l'égard des fonds propres réglementaires exposés au risque d'exploitation. La TD s'affaire à élaborer un cadre de gestion de son risque d'exploitation afin de respecter les exigences de l'approche de mesure avancée en cette matière et de procéder à la mise en œuvre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'EXPLOITATION

La Gestion du risque d'exploitation est une fonction indépendante qui conçoit et maintient notre cadre de gestion du risque d'exploitation global. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise dans le but de recenser, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler le risque d'exploitation ainsi que de faire rapport sur ce risque. Le service Gestion des risques fait en sorte que notre risque d'exploitation soit adéquatement surveillé et présenté à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque d'exploitation, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

Nous comptons également sur nos propres groupes de spécialistes qui s'occupent de la gestion des risques d'exploitation spécifiques nécessitant des activités d'atténuation et de contrôle spécialisées. Ces groupes sont responsables de l'établissement de politiques pour l'ensemble de l'entreprise et du maintien d'une surveillance appropriée dans des secteurs spécialisés comme la poursuite des activités, la gestion de l'impartition, le crime financier, la gestion des changements de projets, la gestion du risque lié à la technologie et la sécurité des données.

La responsabilité de la gestion courante du risque d'exploitation incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon nos politiques de gestion du risque d'exploitation. Chaque unité d'exploitation et chaque groupe du Siège social comportent une fonction de gestion des risques indépendante qui met en œuvre le cadre de gestion des risques d'exploitation, compte tenu de la nature et de l'ampleur de ses risques d'exploitation propres. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques, composé des cadres supérieurs de l'unité, qui supervise les enjeux et les initiatives à l'égard de la gestion des risques d'exploitation.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'EXPLOITATION

Notre cadre de gestion du risque d'exploitation vise à assurer la gestion et le contrôle proactifs de notre risque d'exploitation à des niveaux acceptables qui correspondent à l'appétit de la TD pour le risque. Le cadre intègre les meilleures pratiques du secteur et respecte les directives réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque d'exploitation de chaque unité d'exploitation et de chaque groupe du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque du conseil d'administration et de la haute direction pour la gestion du risque d'exploitation.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Le contrôle interne est l'un des principaux boucliers qui assurent la protection de nos employés, des clients, des actifs et de l'information et sert à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède annuellement à une évaluation de ses principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats des évaluations afin de s'assurer que notre gestion du risque et nos contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes à nos politiques.

Surveillance des occurrences de risque d'exploitation

Afin de réduire notre exposition à des pertes futures, il est très important que nous demeurions au fait de nos propres risques et des risques de l'industrie et que nous y répondions adéquatement. Nos politiques et nos processus exigent que les événements liés au risque d'exploitation soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de nous assurer que nous les analysons et que nous les gérons adéquatement et que nous prenons des mesures correctives et préventives judicieuses. De plus, nous examinons, analysons et évaluons la TD en regard des pertes liées au risque d'exploitation qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Rapports sur les risques

Le service Gestion des risques, en collaboration avec la haute direction, présente régulièrement de l'information sur les mesures prises à l'égard des risques et sur l'état des risques à l'échelle de la TD à la direction de la gestion des risques et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque d'exploitation font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et à venir.

Assurance

Afin de procurer à la TD une protection additionnelle contre les pertes, le service Gestion des risques gère activement un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques d'assurance d'affaires et d'autres risques. Le type et le niveau de couverture d'assurance nécessaire pour s'assurer que notre tolérance au risque et que nos exigences réglementaires sont respectées sont constamment évalués. Il s'agit entre autres de procéder à des analyses de risques et à des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert des risques à des tiers, au besoin.

Technologie et information

Pratiquement toutes les sphères de nos activités et entreprises utilisent la technologie et l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels et des canaux de distribution et d'autres activités de prospection. Les principaux risques sont liés à la disponibilité, à l'intégrité, à la confidentialité et à la sécurité opérationnelles de nos données, de nos systèmes et de notre infrastructure. Ces risques sont gérés de façon active au moyen de programmes de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques du secteur et notre cadre de gestion du risque d'exploitation. Ces programmes comprennent des évaluations strictes de la menace et de la vulnérabilité, de même que des processus liés à la sécurité et des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber nos activités, le service Gestion de la poursuite des activités aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Notre solide programme de gestion de la poursuite des activités à l'échelle de l'entreprise comprend des protocoles de gestion de crise officiels et des stratégies de poursuite des activités. Toutes les unités d'exploitation de la TD sont tenues de maintenir et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion de l'impartition

L'impartition est une entente conclue avec un fournisseur externe qui exécute, en notre nom, des activités, des fonctions ou des processus d'affaires. Les avantages de l'impartition comprennent l'accès à des technologies de pointe, des connaissances spécialisées, des économies d'échelle et des efficacités opérationnelles. Bien que ces ententes soient avantageuses pour nos activités et notre clientèle, nous nous devons également de gérer et de réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un programme de gestion des risques d'impartition à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités d'impartition et assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance de la haute direction sont adéquats selon la portée et l'importance de l'entente d'impartition.

Gestion de projets

Nous avons établi un programme de gestion de projets articulé qui comprend des processus et des mécanismes de supervision visant à nous assurer que les projets sont mis en œuvre avec succès de façon planifiée et systématique et qu'ils font l'objet d'une surveillance par des membres de la haute direction. Notre bureau de gestion des programmes de l'entreprise maintient des normes de gestion de projets qui sont continuellement comparées aux pratiques de pointe du secteur.

Crime financier

Il est primordial pour nous de protéger nos clients, nos employés, nos actifs et l'information, et de prévenir et de déceler les fraudes et autres formes de crimes financiers. Pour ce faire, nous disposons de systèmes, de protocoles et de pratiques de pointe en matière de sécurité pour déceler et prévenir les cas de crime financier, y compris de la formation régulière afin d'assurer que les employés se conforment aux politiques et pratiques en matière de prévention du crime.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte découlant de réclamations d'assurance d'un montant dépassant les prix des produits. Le risque d'assurance se divise ensuite entre le risque de souscription et le risque de réclamation. Le risque de prise ferme est défini comme le risque de perte financière découlant de la conception de produits et de la sélection et l'établissement des prix inappropriés inhérents aux risques à assurer. Le risque de réclamation est défini comme le risque de perte imputable à des augmentations imprévues de la taille et de la fréquence des réclamations et des charges liées au délai de paiement.

De par sa nature, l'assurance comporte la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement qui est prévu dans les primes gagnées. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multi-risques, et de nos activités d'assurances de personnes et de réassurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurances, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales canadiennes d'assurance. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE D'ASSURANCE

Nous avons mis en place un ensemble de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance. À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant. La plupart des risques assurés sont essentiellement à court terme, c'est-à-dire qu'ils n'engendrent pas de garanties de prix à long terme. Une diversification géographique et une diversification de la gamme de produits sont également des éléments importants. Une protection de réassurance est souscrite pour réduire davantage l'exposition aux risques de fluctuations des réclamations, notamment l'exposition aux catastrophes naturelles dans nos activités d'assurances IARD. Nous gérons aussi le risque par des pratiques efficaces de tarification et d'approbation des réclamations, le suivi constant des résultats et des analyses de scénarios de facteurs de stress.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque de non-conformité aux lois, règles, réglementations, pratiques ou normes obligatoires, ententes contractuelles ou autres exigences légales, y compris la prévention et le règlement efficaces des litiges.

Les services financiers sont parmi les secteurs les plus strictement réglementés, et il est attendu que la direction d'une entreprise de services financiers comme la nôtre respecte des normes élevées dans toutes ses relations et activités d'affaires. Par conséquent, nous sommes exposés à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de nos activités. La non-conformité aux exigences réglementaires et légales peut non seulement donner lieu à des amendes ou à des blâmes, et mener à une poursuite, mais aussi poser un risque pour notre réputation. Les amendes, les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation ainsi que tout autre coût associé à des poursuites judiciaires peuvent également avoir une incidence négative sur les bénéfices de la TD.

Le risque de réglementation et risque juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. C'est un risque auquel nous faisons face dans le cours normal de nos affaires.

RESPONSABLES DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social sont responsables de la gestion quotidienne du risque de réglementation et risque juridique, tandis que le Service juridique et de la conformité du Siège social et le Service des affaires gouvernementales et réglementaires les aident en leur fournissant des conseils et de la surveillance.

Le Service de la conformité du Siège social et le Service des affaires gouvernementales et réglementaires recensent et surveillent le risque de réglementation important à l'échelle de l'entreprise et sont tenus de veiller à ce que les contrôles quotidiens soient conformes aux lois en vigueur.

Les conseillers juridiques internes et externes travaillent en étroite collaboration avec les unités d'exploitation et les groupes du Siège social pour relever les secteurs présentant un risque de réglementation et un risque juridique potentiels, et les gèrent activement afin de réduire le risque pour la TD.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Notre Code de conduite et d'éthique contribue à donner le ton, au niveau de la haute direction, pour l'instauration d'une culture fondée sur l'intégrité au sein de notre organisation. Le Code stipule que toutes les décisions d'affaires et actions prises au nom de la TD doivent être évaluées à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent attester tous les ans qu'ils ont lu le Code et qu'ils se sont conformés à toutes ses dispositions.

Les unités d'exploitation et les groupes du Siège social gèrent le risque de réglementation et le risque juridique au quotidien principalement en mettant en œuvre les politiques, procédures et contrôles appropriés. Le Service juridique et de la conformité du Siège social et le Service des affaires gouvernementales et réglementaires, dans certains cas, les assistent :

- en communiquant de l'information et en donnant des conseils sur les exigences réglementaires et légales et les nouveaux risques liés à la conformité à chaque unité d'exploitation, le cas échéant;
- en travaillant de près ou de loin à la mise en œuvre de politiques et procédures et de programmes de formation;
- en les surveillant de manière indépendante et en vérifiant par des tests s'ils se conforment à certaines exigences réglementaires et légales, et si les principaux contrôles internes connexes sont efficaces;
- en recensant et en signalant à la haute direction et au conseil d'administration les enjeux et résultats importants;
- en assurant au besoin la liaison avec les organismes de réglementation concernant de nouvelles lois ou des lois révisées, la réglementation ou des examens réglementaires.

De plus, le Programme de gestion de la conformité aux lois mené par le Service de la conformité évalue les exigences législatives et les contrôles clés connexes à l'échelle de l'organisation à l'aide d'une approche fondée sur le risque. Lorsque des écarts sont décelés, des plans d'action sont mis en œuvre et suivis jusqu'à la fin. Le chef de la conformité remet au comité d'audit du conseil d'administration un rapport annuel sur le Programme de gestion de la conformité dans lequel il présente les résultats du processus annuel ainsi qu'une opinion quant à la rigueur du cadre de gestion de la conformité et du risque de réglementation au sein de la TD.

Enfin, bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement le risque juridique, le Service juridique travaille aussi étroitement avec les unités d'exploitation et les autres groupes du Siège social pour dresser et négocier des accords juridiques visant à gérer ces risques, fournir des conseils quant à l'exécution des obligations juridiques en vertu des accords et des lois applicables, et gérer les litiges auxquels la TD ou ses filiales sont parties.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions négatives de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions d'une institution, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur de l'institution ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler des activités d'une entreprise et ne peut être géré indépendamment des autres risques. Tous les risques sont susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque et miner le bénéfice et les fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'équipe de la haute direction et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leur mandat normal sont responsables en dernier ressort de la réputation de la TD. Le comité du risque de réputation est le comité de direction ayant comme responsabilité à l'échelle de l'entreprise de prendre des décisions sur les risques de réputation. L'objectif du comité est de s'assurer que les pratiques nouvelles et existantes touchant les activités, les opérations, les produits ou les ventes qui lui sont soumises font l'objet d'une revue suffisamment exhaustive et par l'échelon de direction adéquat pour permettre d'examiner à fond les questions connexes touchant le risque de réputation.

Néanmoins, tous les employés et les représentants de notre organisation doivent contribuer positivement à notre réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps et de maintenir des relations harmonieuses avec les parties intéressées et en s'assurant que la Banque respecte les politiques, les lois et les règlements applicables. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur d'améliorer et de protéger notre réputation.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE DE RÉPUTATION

Notre politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise est approuvée par le comité du risque du conseil d'administration. Cette politique établit un cadre selon lequel chaque unité d'exploitation est tenue de mettre en œuvre une politique et des procédures à l'égard du risque de réputation, y compris charger un comité d'examiner les questions touchant le risque de réputation et de déterminer les questions à soumettre à l'attention du comité du risque de réputation au niveau de l'entreprise.

Nous avons également défini et documenté des processus d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités, particulièrement les opérations structurées dans le secteur Services bancaires de gros. Ces processus font intervenir des comités incluant des représentants des unités d'exploitation et des fonctions de contrôle, et ils consistent entre autres à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de notre entreprise, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de flottes, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale des clients à qui la Banque fournit du financement ou dans lesquels la Banque investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques émergents qui pourraient représenter un risque important pour la Banque; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction, Collectivité, Environnement et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. Le chef de groupe dirige également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit de hauts dirigeants des principales unités d'exploitation de la Banque et des fonctions du Siège social. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les unités d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale au sein de leurs unités.

COMMENT NOUS GÉRONS LE RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

Nous gérons le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit trois composantes : une politique environnementale, un cadre de gestion environnementale ainsi que des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. En 2011, nous avons mis à niveau notre SGE afin de le rendre conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique du secteur. Notre politique environnementale a été mise à jour afin de tenir compte de la portée mondiale des activités environnementales de la TD.

À l'intérieur de notre cadre de gestion environnementale, nous avons relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels nous avons pris des engagements réfléchis.

Notre performance environnementale est communiquée publiquement dans notre Rapport annuel sur les responsabilités. Elle est présentée selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiée de façon indépendante.

Les activités mondiales de la TD sont demeurées neutres en carbone en 2011. Nous y sommes parvenus en réduisant notre consommation d'énergie et en achetant de l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelable, de même qu'en continuant d'élaborer des solutions compensatoires novatrices aux émissions de carbone au sein de notre marché nord-américain.

Au cours de 2011, la TD a terminé le déploiement des procédures de gestion mises à jour du risque de crédit environnemental et social appliquées aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros, commercial et de détail. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement de nos clients à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié au climat, la biodiversité, le risque lié à l'eau, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La TD est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

Gestion de Placements TD (GPTD) est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. En vertu de ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable.

Nous surveillons et évaluons de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintenons une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur notre politique, notre gestion et notre performance environnementales, consultez notre Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur notre site Web, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

TD Ameritrade

COMMENT TD AMERITRADE GÈRE LE RISQUE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, précisément de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en siégeant au conseil d'administration et en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade.

En vertu d'une convention d'actionnaires intervenue entre la TD, TD Ameritrade et certains autres actionnaires, la TD a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment notre chef de la direction et deux administrateurs indépendants de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement être appuyé par la majorité du conseil d'administration de TD Ameritrade, alors qu'à l'heure actuelle, il n'exige l'approbation que d'au moins un administrateur nommé par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs nommés par la TD; ce nombre est assujéti au pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade ainsi qu'à certaines autres exceptions limitées. À l'heure actuelle, les administrateurs que nous désignons participent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la TD a besoin de ces informations pour gérer et évaluer son investissement de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la TD et ceux de TD Ameritrade sont alignés afin de coordonner la circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction, des rapports mensuels sur l'exploitation de TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation de celle-ci et ses principaux risques. De même, certaines fonctions comme Vérification interne, Finances et Conformité ont des protocoles de communication qui permettent de partager l'information sur les questions de risque et de contrôle. Les rapports trimestriels remis à notre comité d'audit et à notre comité du risque comprennent des commentaires sur toutes les questions importantes liées à l'audit interne de TD Ameritrade, et les questions liées au risque sont portées à l'attention du comité du risque au besoin, et au moins une fois l'an.

Estimations comptables critiques

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque nécessitent des jugements et des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a établi des procédés pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement examinées avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des pertes sur prêts, la comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations et des entités à détenteurs de droits variables, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, la comptabilisation des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite, la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et les passifs éventuels.

PERTES SUR PRÊTS

La comptabilisation des pertes sur prêts revêt une grande importance compte tenu de la taille du portefeuille de prêts de la Banque. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective, après la constatation initiale du prêt, que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la direction n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La Banque utilise deux types de provisions pour pertes sur prêts : les provisions spécifiques et la provision générale.

Les provisions spécifiques sont présentées en diminution des prêts qui sont classés comme prêts douteux lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur au niveau des prêts spécifiques. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision spécifique nécessaire exige un jugement éclairé. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Des modifications au montant que la direction prévoit recouvrer peuvent avoir une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et entraîner une modification de cette provision. Les modifications apportées aux provisions spécifiques, le cas échéant, influeraient surtout sur les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, les Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis et les Services bancaires de gros.

La provision générale tient compte des pertes sur créances lorsque la perte est réputée être survenue, mais pour laquelle il n'y a pas encore de preuves objectives de perte de valeur au niveau des prêts spécifiques. Pour établir la provision générale, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut (PD), de perte en cas de défaut (PCD) et d'exposition en cas de défaut (ECD). En utilisant ces modèles, la fourchette probable des niveaux de la provision générale est calculée. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'expérience de pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Si l'on augmentait ou réduisait isolément de 10 % les paramètres dans les secteurs de gros et commercial, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution du point milieu de la fourchette respectivement de 24,8 millions de dollars au titre de la PD, 24,8 millions de dollars au titre de la PCD et 81,6 millions de dollars au titre de l'ECD. Les modifications apportées à la provision générale, le cas échéant, influeraient surtout sur les secteurs Siège social et Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

Une analyse plus détaillée du risque de crédit figure sous «Risque de crédit» dans la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Se reporter également à la note 4 afférente aux états financiers consolidés et à la rubrique «Qualité du portefeuille de crédit» du présent rapport de gestion pour plus d'information sur la provision pour pertes sur créances.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant, et rajustée en fonction des règlements de marge quotidiens, s'il y a lieu. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données comprennent les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers complexes ou illiquides, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes pouvant incorporer des données de marché non observables.

La direction doit poser un jugement sur les données faisant l'objet d'estimations. Par exemple, certains produits de crédit sont évalués à l'aide de modèles reposant sur des données non observables comme des taux de corrélation et de recouvrement. Toute incertitude dans l'estimation des données peut avoir une incidence sur le montant des revenus ou des pertes comptabilisés pour une position particulière. La direction exerce également son jugement pour comptabiliser les rajustements de juste valeur apportés aux évaluations obtenues à partir de modèles pour tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Les rajustements de valeur sont décrits plus en détail à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Pour s'assurer que les évaluations produites par les modèles et les données sont appropriées, la Banque exerce des contrôles, notamment l'examen indépendant et l'approbation des modèles d'évaluation et des données, ainsi qu'une revue indépendante des évaluations par du personnel compétent. Si le marché des instruments financiers complexes se développe, le cours de ces produits pourrait devenir plus facilement disponible, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Pour une analyse du risque de marché, voir «Risque de marché» dans la section «Gestion des risques» du présent rapport de gestion. Comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés en ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur est estimée d'après des techniques d'évaluation qui intègrent des données de marché importantes non observables pour l'évaluation globale, la différence entre la meilleure estimation de la juste valeur au moment de la constatation initiale représentée par le prix de

transaction et la juste valeur établie d'après la technique d'évaluation est passée en résultat au fur et à mesure que les données non observables deviennent observables. La note 2 présente également un résumé de l'écart entre le prix de transaction et le montant calculé initialement à l'aide de techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché importantes non observables.

Le processus suivi pour obtenir divers prix externes du marché, l'application uniforme de modèles sur une période donnée et les contrôles et processus susmentionnés appuient la vraisemblance des modèles d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats.

L'évaluation des placements dans des titres de participation privés exige que la direction fasse preuve de jugement, étant donné l'absence de prix cotés, le manque inhérent de liquidité et la nature à plus long terme de ces placements. Les placements dans des titres de participation privés sont comptabilisés au coût et comparés régulièrement à la juste valeur afin d'évaluer si une baisse de valeur durable est survenue. La juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul, lesquelles peuvent varier d'une période de présentation à l'autre. Ces estimations font l'objet d'un suivi et d'un examen périodiques de la part de la direction afin d'en établir l'uniformité et la vraisemblance. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera. En raison de la nature inhérente des placements dans des titres de participation privés, l'évaluation de la direction changera avec le temps, à mesure que les titres sous-jacents arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer en raison de l'évolution des affaires des sociétés émettrices. Les changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'importance des variations de ces facteurs.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont ramenées à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé lorsqu'une baisse de valeur est considérée comme durable. La détermination du caractère temporaire ou durable de la baisse de valeur est une question de jugement. Nous examinons régulièrement ces valeurs mobilières pour déterminer toute baisse de valeur durable possible, et cet examen comporte généralement une analyse des faits et circonstances propres à chaque placement et des attentes de rendement d'un titre. La baisse de valeur d'un placement peut être décelée par la présence de facteurs qui doivent être examinés dans leur ensemble. Pour les titres de capitaux propres, certains de ces facteurs comprennent le fait que la juste valeur du titre soit nettement inférieure, depuis longtemps, à sa valeur comptable; les difficultés financières importantes de la société émettrice; le fait que la société émettrice ait subi des pertes importantes au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents; le fait que la société émettrice accumule des pertes depuis plusieurs années; la suspension des opérations portant sur le titre en question; une détérioration de la notation de crédit de l'entité ou de sa trésorerie; et des problèmes de continuité de l'exploitation de la société émettrice.

Un titre de créance classé comme disponible à la vente est considéré comme douteux quand le paiement des intérêts et le remboursement du capital deviennent incertains. Ainsi, il faut exercer un jugement professionnel pour évaluer si la baisse de la juste valeur découle d'une baisse générale de la liquidité du marché, ou d'une variation des taux d'intérêt ou de problèmes de recouvrement liés aux flux de trésorerie prévus sur la durée du titre de créance.

Voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés pour plus d'information concernant les actifs financiers et les passifs financiers importants de la Banque comptabilisés à la juste valeur selon la méthode d'évaluation, de même qu'une analyse de l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur la valeur des instruments financiers évalués à l'aide de données non observables importantes. Cette méthode comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés au coût après amortissement et pour ceux qui sont classés comme disponibles à la vente, la Banque constate les revenus et les frais d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier; ainsi, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés selon un taux constant.

TITRISATIONS ET ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La comptabilisation des titrisations repose sur deux questions importantes. La première question importante porte sur les actifs titrisés montés par la Banque. Il faut établir si la titrisation doit être considérée comme une vente selon les PCGR. Selon les PCGR, il faut que la Banque satisfasse à certains critères particuliers pour établir qu'elle a renoncé au contrôle des actifs et, par conséquent, être en mesure de constater un gain ou une perte à la vente. Par exemple, les actifs titrisés doivent être isolés par rapport à la Banque et être placés hors d'atteinte de la Banque et de ses créanciers, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre. Pour calculer le gain ou la perte à la vente, la direction estime les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimatif des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la direction. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de nos estimations des flux de trésorerie futurs, alors les gains ou les pertes de titrisation constatés dans les résultats seront rajustés. Les droits conservés sont classés comme des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé (les droits conservés liés aux prêts automobiles sont classés comme des titres de créance disponibles à la vente). La note 5 afférente aux états financiers consolidés présente de l'information additionnelle sur les titrisations, y compris une analyse de sensibilité pour les principales hypothèses. Pour 2011, les principales hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs n'ont fait l'objet d'aucune modification importante. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

La deuxième question importante consiste à déterminer si une EDDV doit être consolidée. La Banque détient des participations dans un certain nombre d'EDDV, y compris toutes les fiducies de titrisation de la Banque qui sont considérées comme des EDDV. Selon les PCGR actuels, les EDDV doivent être consolidées seulement lorsque la Banque est le principal bénéficiaire et est exposée à la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou a droit à la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. En outre, s'il est conclu que l'EDDV est une SAA, conclusion qui repose sur le jugement, la Banque ne doit pas la consolider. La direction exerce son jugement pour estimer les pertes prévues et le rendement résiduel prévu pour établir si la Banque conserve la presque totalité des risques et des avantages résiduels relatifs à l'EDDV.

Selon les PCGR actuels, la totalité des actifs montés par la Banque et cédés à des EDDV satisfont aux critères de traitement à titre de vente et de non-consolidation. Cette méthode comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont plutôt soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation chaque année à moins que certains critères soient respectés conformément aux PCGR et si un événement ou un changement de situation survient et qui indique que la valeur comptable de l'unité d'exploitation pourrait dépasser sa juste valeur. La première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste à déterminer si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart est associé est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable, l'écart d'acquisition de cette unité est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une deuxième étape est requise et la juste valeur de l'écart d'acquisition de cette unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré avoir subi une perte de valeur, et une charge pour dépréciation représentant l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'écart d'acquisition est constatée immédiatement dans l'état des résultats consolidés.

La juste valeur des unités d'exploitation de la Banque est déterminée d'après des modèles d'évaluation interne qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur des unités d'exploitation, et le recours à différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur peut influencer sur l'établissement de l'existence de la dépréciation et sur l'évaluation des écarts d'acquisition. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des unités d'exploitation de la Banque sont déterminées par la direction au moyen de modèles de capital économique aux fins de rajustement des actifs et passifs nets par unité d'exploitation. Ces modèles sont fondés sur divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'exploitation, et ils visent à produire les fonds propres qui seraient détenus par une unité d'exploitation si elle était une entité autonome. L'attribution par la Banque de capital économique aux unités d'exploitation est revue par le Comité de gestion du capital.

Pour 2011, le test de dépréciation de l'écart d'acquisition de la Banque conclut que l'écart d'acquisition de chaque unité d'exploitation est considéré ne pas avoir subi de perte de valeur. De plus, aucune des unités d'exploitation de la Banque ne risque d'échouer la première étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition.

Les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis. Ils doivent plutôt être soumis chaque année à un test de dépréciation. Au 31 octobre 2011, la Banque n'avait aucun actif incorporel à durée de vie indéfinie. Les actifs incorporels à durée de vie limitée qui doivent être amortis, après la constatation initiale, sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. La détermination de la durée de vie utile estimative et l'identification de tout événement ou changement de circonstance touchant la recouvrabilité de la valeur comptable de ces actifs incorporels à durée de vie limitée nécessitent une analyse des faits ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction. Lorsque des événements ou changements de circonstance indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable est plus élevée que la somme des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle, l'actif est ramené à sa juste valeur.

Cette méthode comptable a une incidence sur tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés pour plus d'information sur l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les obligations et les charges au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite dépendent des hypothèses utilisées pour le calcul de ces montants. Les hypothèses actuarielles à l'égard du taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes, des augmentations salariales, du taux de variation du coût des soins de santé et du taux d'actualisation représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque pose chaque hypothèse en tenant compte de l'expérience passée pertinente de même que des données connexes du marché, et examine si ces facteurs auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes se fonde sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs de la caisse. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les variations des hypothèses découlant des modifications des attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs. Cette méthode comptable a une incidence sur tous les secteurs de la Banque.

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'obligation au titre des prestations projetées et de la charge pour les principaux régimes de retraite de la Banque aux variations du taux d'actualisation et des hypothèses à l'égard du taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et des augmentations de salaire. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Pour plus d'information sur les principales hypothèses utilisées pour établir la charge annuelle et l'obligation au titre des prestations projetées de la Banque, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

TABLEAU 58 : SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Obligation | Charge |
|--|------------|---------|
| Incidence d'une variation de 1,0 % des principales hypothèses | | |
| Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation | 5,42 % | 5,81 % |
| Diminution de l'hypothèse | 600 \$ | 97 \$ |
| Augmentation de l'hypothèse | (495) | (100) |
| Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs | s. o. | 6,41 % |
| Diminution de l'hypothèse | s. o. | 28 |
| Augmentation de l'hypothèse | s. o. | (28) |
| Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires | 3,50 % | 3,50 % |
| Diminution de l'hypothèse | (173) \$ | (37) \$ |
| Augmentation de l'hypothèse | 187 | 43 |

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. L'incidence fiscale définitive de bon nombre d'opérations et calculs est incertaine dans le cours normal des affaires. Nous maintenons des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à notre avis, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de contrôles, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations du montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Nous évaluons ces provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour voir si le montant est suffisant. Cependant, il se peut qu'un passif supplémentaire découle ultérieurement de contrôles effectués par les autorités fiscales concernées. Les provisions sont contrepassées aux résultats dans la période au cours de laquelle la direction estime qu'elles ne sont plus requises, ou comme définies par la loi.

Des impôts sur les bénéfices futurs sont constatés pour tenir compte de l'incidence des impôts futurs sur les opérations réalisées pendant l'exercice considéré. La constatation d'impôts sur les bénéfices futurs a une incidence sur tous les secteurs de la Banque et fait appel au jugement, notamment dans les situations suivantes :

- La recouvrabilité des actifs d'impôts futurs est évaluée. La Banque constate une provision pour moins-value lorsqu'elle croit, d'après tous les éléments probants disponibles, qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs constatés ne se réaliseront pas tous avant leur échéance. Cependant, le montant des actifs d'impôts futurs constatés et considérés comme réalisables pourrait être réduit si le bénéfice projeté n'était pas réalisé en raison de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estimait que le bénéfice projeté ne serait pas atteint, elle constaterait une provision pour moins-value additionnelle pour ramener ses actifs d'impôts futurs à un montant qu'elle croit réalisable. L'ampleur de la provision pour moins-value repose en grande partie sur les prévisions de bénéfices de la Banque, ces bénéfices établissant la mesure dans laquelle la Banque pourra utiliser ses actifs d'impôts futurs.
- Les actifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui sont censés s'appliquer au cours de la période où ils seront réalisés. Les actifs et les passifs d'impôts constatés antérieurement doivent être rajustés lorsque la date prévue de l'événement futur est révisée en fonction de nouvelles informations.
- La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de certaines activités à l'étranger puisqu'elle ne prévoit pas rapatrier ces bénéfices. Les impôts estimatifs à payer sur ces bénéfices en cas de rapatriement seraient de 494 millions de dollars au 31 octobre 2011.

PASSIFS ÉVENTUELS

Des passifs éventuels sont créés lorsqu'il existe une incertitude quant à la possibilité que la Banque subisse une perte dans le futur en raison d'une opération ou d'un événement passé. La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées aux prêts. De l'avis de la direction, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable marquée sur la situation financière de la Banque.

Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. Outre la direction de la Banque, dans le cas des provisions pour litiges, des experts internes et externes évaluent la probabilité et le montant estimatif des pertes. Tant qu'une éventualité existe, la direction ou les experts de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent changer leur évaluation quant à la probabilité de pertes et à leur montant estimatif. Toute modification des évaluations peut faire varier le montant des pertes comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces réclamations peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions.

Pour plus de renseignements, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

La Banque prévoit adopter les normes comptables suivantes au cours des prochains exercices. Voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés de la Banque pour plus de détails sur ces modifications futures.

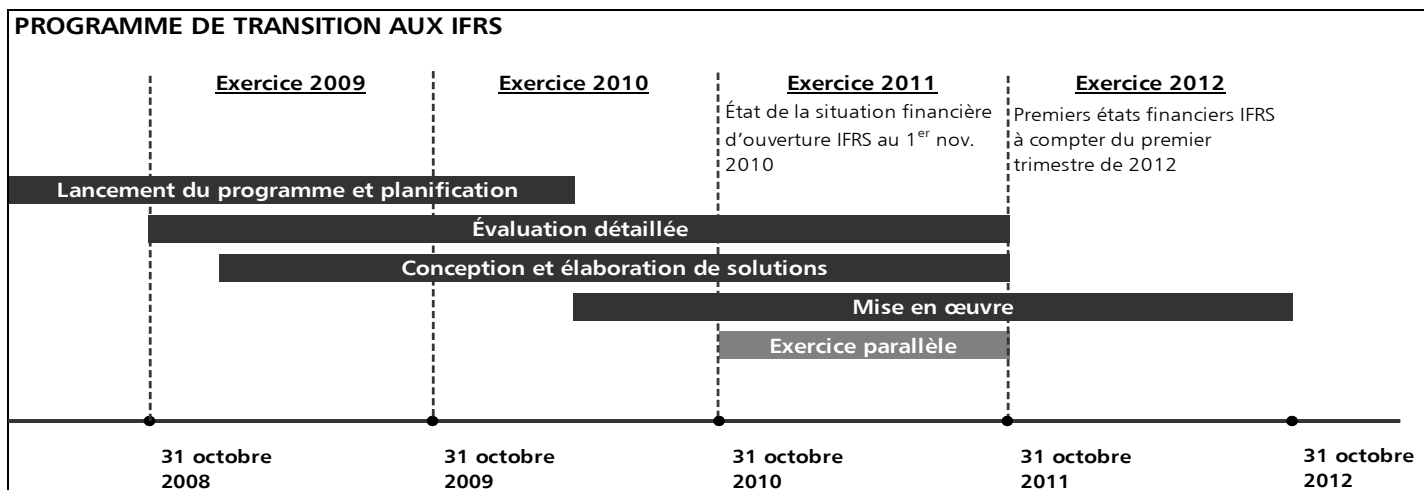
Conversion aux Normes internationales d'information financière à l'exercice 2012

La Banque fera la transition des PCGR du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Se reporter à la note 34 des états financiers consolidés pour le bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 (bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS) et les notes complémentaires y compris un sommaire des choix de la Banque dans le cadre de la première application selon l'IFRS 1 et d'autres différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Ces informations représentent pour la TD le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS et ont été fournies afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'obtenir une meilleure compréhension de l'incidence prévue de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront également les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; il existe toutefois des différences pour des éléments comme la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir, dont certains pourraient influencer de manière importante sur les méthodes comptables de la Banque. La Banque termine actuellement l'évaluation de l'incidence de sa transition aux IFRS, dont il est question ci-après.

Sommaire du programme de transition aux IFRS

Afin de gérer la transition aux IFRS, la Banque a mis en œuvre, pour l'ensemble de ses activités, un programme exhaustif qui repose sur un cadre de gouvernance établi. Les principales activités du programme de transition aux IFRS comprennent l'élaboration d'un cadre de gouvernance pour le projet, la mise à jour des méthodes comptables, la préparation des états financiers, l'acquisition d'une expertise dans la présentation de l'information financière, la détermination de l'incidence sur les processus administratifs et les technologies de l'information, la mise en place des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) et la mise en place des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI), y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication. Le plan de mise en œuvre de la Banque est composé des phases suivantes : i) Lancement du programme et planification; ii) Évaluation détaillée; iii) Conception et élaboration de solutions; et iv) Mise en œuvre.



| ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS | PHASE CONNEXE | ÉTAT D'AVANCEMENT |
|---|--|--|
| 1. Cadre de gouvernance du projet | | |
| <p>Établir la structure du programme et la faire connaître, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former le comité directeur et les équipes de projet, soit les groupes Finances, Technologie, Vérification interne et Programme. • Établir des protocoles pour la présentation des progrès accomplis et des pratiques de gestion de projet. • Déterminer des processus pour obtenir un consensus à l'égard des décisions clés et de la supervision du projet. • Tenir des séances d'information donnant un aperçu des IFRS à différents niveaux au sein de la Banque. | <p>Lancement du programme et planification; Évaluation détaillée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jalons ont été réalisés. • Le comité directeur est tenu au courant de l'état du projet et des décisions clés qui sont prises en matière de politique. Le comité d'audit reçoit des rapports d'étape périodiques. Les services de conseillers externes ont été retenus pour certains éléments de l'analyse IFRS. Les parties intéressées externes de la Banque, dont le BSIF et les auditeurs externes, sont informées des progrès accomplis. |
| 2. Méthodes comptables | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une comparaison détaillée entre les IFRS et les PCGR du Canada pour déterminer les effets sur les méthodes comptables de la Banque. | <p>Évaluation détaillée</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada ont été relevées et analysées. • Les autres différences entre les IFRS et les PCGR du Canada dont l'incidence devrait être moindre et qui n'exigent que peu de changements aux processus administratifs ont également été relevées et analysées. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Analyser et déterminer les méthodes pour lesquelles d'autres choix sont permis. | <p>Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La Banque a analysé les autres options disponibles pour ses principales méthodes comptables et a achevé une évaluation des options qu'elle choisira. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les exemptions prévues par l'IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, et établir celles dont la Banque se prévaut à la transition. | | <ul style="list-style-type: none"> • La Banque a analysé les exemptions disponibles en vertu de l'IFRS 1 et a établi celles dont elle se prévaut (voir Première application des IFRS ci-après). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Relever les incidences fiscales résultant des décisions liées à la première application et des différences entre les méthodes comptables. | | <ul style="list-style-type: none"> • La Banque a terminé son évaluation des incidences fiscales des décisions liées à la première application des IFRS et des ajustements transitoires et les incidences fiscales continues découlant des différences entre les méthodes comptables. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les changements des principales méthodes comptables. | <p>Mise en œuvre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les analyses techniques comptables pour toutes les normes IFRS qui devraient avoir une incidence sur la Banque sont achevées. • Les principales méthodes comptables à revoir ont été relevées et la Banque termine actuellement la mise à jour de celles-ci. |
| 3. Préparation et publication des états financiers | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Relever les changements importants à refléter dans les notes complémentaires et la présentation des états financiers. | <p>Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les changements importants à refléter dans les notes complémentaires et la présentation des états financiers ont été relevés et des ébauches ont été préparées aux fins d'examen interne. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'incidence de la transition sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS. | <p>Conception et élaboration de solutions</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse de l'incidence sur le bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS a été achevée. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les données et préparer le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS et l'information financière comparative, y compris les rapprochements transitoires connexes et les notes complémentaires. | <p>Mise en œuvre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le bilan consolidé a été préparé; se reporter à la note 34 afférente aux états financiers consolidés. • La cueillette de données et les ébauches des rapprochements transitoires restants devant être inclus dans l'information financière comparative de l'exercice 2012 continuent d'être effectuées. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Publication des états financiers consolidés selon les IFRS, y compris le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS, les rapprochements transitoires et les notes complémentaires. | | <ul style="list-style-type: none"> • En vigueur pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. |

| ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS | PHASE CONNEXE | ÉTAT D'AVANCEMENT |
|--|--|---|
| 4. Information financière et connaissance des IFRS | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Trouver du personnel qualifié et d'expérience en information financière selon les IFRS et en gestion de projets. • Donner de la formation sur les IFRS au personnel clé des finances et de l'exploitation, y compris aux responsables des procédés administratifs. • Instruire la direction, le comité directeur et le comité d'audit sur les incidences des IFRS. | Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions | <ul style="list-style-type: none"> • Tous les jalons ont été réalisés. • Des spécialistes en IFRS, du personnel des finances et de l'exploitation et des gestionnaires de projets ont été réunis pour former une équipe de projet. • De la formation sur les IFRS a été donnée aux principales parties intéressées internes, et continue d'être donnée au besoin. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un programme de formation sur les IFRS pour l'ensemble des Finances. | Conception et élaboration de solutions | <ul style="list-style-type: none"> • Des séances de formation et de perfectionnement professionnel sur des sujets techniques des IFRS sont offertes de façon continue à tout le personnel des Finances. La Banque a également tenu des séances d'information régulières sur les IFRS à l'intention des membres du comité directeur, du comité d'audit, de la haute direction et de certaines parties intéressées. • Des directives sur des points particuliers ont été fournies au personnel touché des finances et de l'exploitation. |
| 5. Incidences sur les activités | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les incidences importantes de la transition aux IFRS sur les activités, notamment les processus prévisionnels, les modes de rémunération, les fonds propres réglementaires, les activités de couverture et d'autres contrats importants. | Évaluation détaillée; Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Les effets attendus des IFRS ont été répercutés progressivement par la Banque dans ses processus sur les prévisions et les fonds propres. • Les modes de rémunération de la Banque ne devraient pas être touchés de façon importante. • Des modifications ont été apportées aux processus et aux systèmes afin de répondre aux changements ayant une incidence sur les activités de couverture de la Banque, principalement le fait que certains actifs titrisés ne seront plus admissibles à la décomptabilisation selon les IFRS. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'incidence des IFRS sur les clients externes de la Banque qui adoptent les IFRS et l'incidence sur les états financiers et les clauses restrictives des contrats de prêt de ces clients. | | <ul style="list-style-type: none"> • La Banque a examiné les informations fournies par les clients externes qui ont adopté les IFRS et d'autres informations disponibles faisant état des changements dans les états financiers de ces clients, et a évalué l'incidence possible sur les pratiques de prêt de la Banque. La Banque n'a pas à apporter de changement important à ses pratiques de prêt du fait que ses clients externes adoptent les IFRS. |
| 6. Technologies de l'information | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les changements à apporter aux systèmes de technologie de l'information et aux processus de conception afin de préparer un bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS. • Élaborer une solution pour la saisie de l'information financière selon les PCGR du Canada et de l'information selon les IFRS au cours de l'exercice 2011. • Concevoir, développer et tester les changements liés aux processus et à la technologie. | Évaluation détaillée; Conception et élaboration de solutions | <ul style="list-style-type: none"> • Une solution a été mise en œuvre pour la saisie de l'information financière selon les PCGR du Canada et les IFRS au cours de l'exercice 2011. • Un environnement de présentation de l'information financière a été mis en œuvre afin d'assurer le suivi de tous les ajustements requis pour effectuer la transition des PCGR du Canada aux IFRS et pour produire le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS, les états financiers comparatifs de l'exercice 2011, les rapprochements transitoires connexes et les notes complémentaires. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tester les autres nouveaux processus et nouvelles technologies de l'information. | Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Les tests sur les nouveaux processus et les changements de technologies ont été effectués. |
| 7. Activités liées aux contrôles CIIF et CPCI; y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste des changements à apporter aux contrôles internes d'après les changements devant être apportés aux processus et aux technologies, et la mettre à jour. • Pour tous les changements importants qui ont été relevés comme devant être apportés aux méthodes et aux procédures, évaluer l'efficacité des CIIF et des CPCI et mettre en œuvre tous les changements nécessaires. • Concevoir et mettre en œuvre des contrôles internes sur le processus de transition aux IFRS. | Conception et élaboration de solutions; Mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> • Des parties intéressées ont commencé à participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures quant au processus de transition aux IFRS et autres changements qui auront une incidence continue après la transition. |

| ACTIVITÉS CLÉS ET JALONS | PHASE CONNEXE | ÉTAT D'AVANCEMENT |
|--|---------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un plan de communication pour faire connaître aux parties intéressées externes les incidences de la transition aux IFRS. | | <ul style="list-style-type: none"> • La Banque a mis en place son plan de communication, à certaines parties intéressées externes, des incidences prévues de la transition aux IFRS. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer aux parties intéressées externes l'incidence de la transition aux IFRS. | | <ul style="list-style-type: none"> • La communication se poursuivra, et des renseignements supplémentaires seront fournis lorsque des décisions seront prises de façon définitive à l'égard des principales méthodes comptables et de leur mise en œuvre. |

Première application des IFRS

En général, les changements comptables découlant de la transition aux IFRS seront reflétés de manière rétrospective dans le bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS. Dans les cas où la transition aura été comptabilisée de manière rétrospective, le bilan consolidé selon les IFRS a été présenté comme si les IFRS avaient toujours été appliquées, et les rajustements pour tenir compte de toute différence entre les PCGR du Canada et les IFRS ont été répercutés dans les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. Les choix initiaux qui seront faits au moment de l'adoption des IFRS (IFRS 1) prescrivent certaines exceptions obligatoires à l'application rétrospective de certaines normes et permettent des exemptions facultatives à l'égard d'autres normes. Pour la Banque, des exemptions facultatives importantes touchent la comptabilisation de ce qui suit : i) les avantages sociaux futurs, ii) les regroupements d'entreprises, iii) la désignation des instruments financiers, et iv) la conversion des monnaies étrangères. L'application de certaines de ces exemptions influera sur les résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS et pourrait aussi toucher leur comptabilisation au cours des périodes suivant la transition aux IFRS. Ces exemptions, jumelées à certains autres choix, auront aussi une incidence sur les fonds propres réglementaires de la Banque. Toutefois, le BSIF a publié une directive qui permet à la Banque d'échelonner l'incidence des IFRS sur les fonds propres réglementaires de première catégorie sur une période de cinq trimestres débutant au premier trimestre de l'exercice 2012.

Se reporter à la note 34 des états financiers consolidés ci-joints pour prendre connaissance du bilan consolidé d'ouverture et des informations connexes.

Autres faits nouveaux sur les IFRS

L'IASB a publié des normes révisées sur la consolidation, les avantages sociaux futurs, la présentation des autres éléments du résultat global d'évaluation de la juste valeur, les partenariats et les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. La Banque évalue l'incidence de ces changements puisque l'adoption de ceux-ci n'est pas obligatoire avant que la Banque fasse la transition aux IFRS.

L'IASB est également en train d'étudier la possibilité d'apporter des changements importants aux normes comptables concernant les instruments financiers, la comptabilité de couverture et d'autres sujets touchant les instruments financiers comme la dépréciation d'actifs financiers et la compensation. Ces changements ne seront pas obligatoires pour la Banque avant l'exercice commençant le 1^{er} novembre 2015. Une nouvelle norme portant sur le classement et l'évaluation des actifs financiers a déjà été publiée par l'IASB. Cependant, cette nouvelle norme ne sera pas adoptée par la Banque avant la date d'entrée en vigueur obligatoire.

Finalement, l'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière, entre autres en poursuivant de nombreux grands projets de normes. Ces normes porteront, entre autres, sur diverses questions, notamment les contrats de location, la comptabilisation des produits et les contrats d'assurance.

La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque, et adapte son plan d'application des IFRS en conséquence.

PCGR DES ÉTATS-UNIS

Pour connaître les modifications futures de conventions comptables liées aux PCGR des États-Unis, veuillez vous reporter à la rubrique «Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis», qui figure dans le rapport annuel 2011 de la Banque sur formulaire 40-F déposé auprès de la SEC des États-Unis et accessible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais> (onglet Investisseurs), et sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2011. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2011.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2011. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2011 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), inclus dans les états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2011, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2011.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



W. Edmund Clark
Président du Groupe et
chef de la direction



Colleen M. Johnston
Chef de groupe, Finances et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2011

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, et un sommaire des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2011 et 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control — Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport du 30 novembre 2011.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2011

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les «critères du COSO»). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du PCAOB, le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 30 novembre 2011 exprime une opinion sans réserve à leur égard.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 30 novembre 2011

Bilan consolidé

Aux 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 |
|---|----------------|----------------|
| ACTIF | | |
| Encaisse et montants à recevoir de banques | 3 096 | 2 574 |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 21 015 | 19 136 |
| | 24 111 | 21 710 |
| Valeurs mobilières (Note 3) | | |
| Détenues à des fins de transaction (Note 2) | 68 279 | 59 542 |
| Disponibles à la vente | 117 269 | 102 355 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | 6 990 | 9 715 |
| | 192 538 | 171 612 |
| Valeurs mobilières prises en pension (Note 3) | | |
| | 53 599 | 50 658 |
| Prêts (Note 4) | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 86 769 | 71 482 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 110 297 | 100 821 |
| Cartes de crédit | 8 986 | 8 870 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements (Note 2) | 93 245 | 83 398 |
| Titres de créance classés comme prêts | 6 511 | 7 591 |
| | 305 808 | 272 162 |
| Provision pour pertes sur prêts (Note 4) | (2 313) | (2 309) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 303 495 | 269 853 |
| Divers | | |
| Engagements de clients au titre d'acceptations (Note 4) | 7 815 | 7 757 |
| Participation dans TD Ameritrade (Note 8) | 5 425 | 5 485 |
| Dérivés (Note 7) | 60 420 | 51 675 |
| Écarts d'acquisition (Note 9) | 14 376 | 14 460 |
| Autres actifs incorporels (Note 9) | 2 068 | 2 093 |
| Terrains, constructions, matériel et autres actifs amortissables (Note 10) | 4 084 | 4 247 |
| Impôts sur les bénéfices à recevoir | 245 | – |
| Autres actifs (Note 11) | 18 184 | 19 995 |
| | 112 617 | 105 712 |
| Total de l'actif | 686 360 | 619 545 |
| PASSIF | | |
| Dépôts (Notes 12, 16) | | |
| Particuliers | 268 669 | 249 251 |
| Banques | 11 666 | 12 508 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 171 166 | 145 221 |
| Négociation | 29 613 | 22 991 |
| | 481 114 | 429 971 |
| Divers | | |
| Acceptations (Note 4) | 7 815 | 7 757 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 2) | 24 434 | 23 695 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 3) | 25 625 | 25 426 |
| Dérivés (Note 7) | 63 217 | 53 685 |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | – | 352 |
| Passifs d'impôts futurs (Note 25) | 215 | 460 |
| Autres passifs (Note 13) | 23 903 | 21 316 |
| | 145 209 | 132 691 |
| Billets et débiteures subordonnés (Note 14) | 11 670 | 12 506 |
| Passif au titre des actions privilégiées (Note 15) | 32 | 582 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 17) | 1 483 | 1 493 |
| Passif éventuel, engagements et garanties (Note 29) | | |
| AVOIR DES ACTIONNAIRES | | |
| Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 902,4 en 2011 et 879,7 en 2010) (Note 18) | 18 417 | 16 730 |
| Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 en 2011 et 135,8 en 2010) (Note 18) | 3 395 | 3 395 |
| Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (1,4) en 2011 et (1,2) en 2010) (Note 18) | (116) | (91) |
| Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant en 2011 et néant en 2010) (Note 18) | – | (1) |
| Surplus d'apport | 281 | 305 |
| Bénéfices non répartis | 24 339 | 20 959 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 19) | 536 | 1 005 |
| | 46 852 | 42 302 |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 686 360 | 619 545 |

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



W. Edmund Clark
Président et chef de la direction du Groupe



William E. Bennett
Président du comité de vérification

État des résultats consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|--------|-----------|-----------|
| Revenu d'intérêts | | | |
| Prêts | 13 941 | \$ 12 939 | \$ 13 691 |
| Valeurs mobilières | | | |
| Dividendes | 810 | 737 | 868 |
| Intérêts | 3 354 | 3 043 | 3 886 |
| Dépôts auprès de banques | 354 | 668 | 442 |
| | 18 459 | 17 387 | 18 887 |
| Frais d'intérêts | | | |
| Dépôts | 4 289 | 4 578 | 5 818 |
| Billets et débentures subordonnés | 659 | 667 | 671 |
| Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 15, 16) | 38 | 37 | 94 |
| Divers | 642 | 562 | 978 |
| | 5 628 | 5 844 | 7 561 |
| Revenu d'intérêts net | 12 831 | 11 543 | 11 326 |
| Revenus autres que d'intérêts | | | |
| Services de placement et de valeurs mobilières | 2 624 | 2 424 | 2 212 |
| Commissions sur crédit | 687 | 634 | 622 |
| Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières (Note 3) | 393 | 75 | (437) |
| Revenu (perte) de négociation (Note 20) | 43 | 484 | 685 |
| Frais de service | 1 602 | 1 651 | 1 507 |
| Titrisations de prêts (Note 5) | 450 | 489 | 468 |
| Services de cartes | 961 | 820 | 733 |
| Assurance, déduction faite des règlements (Note 21) | 1 173 | 1 028 | 913 |
| Honoraires de fiducie | 154 | 153 | 141 |
| Autres revenus (pertes) | 676 | 264 | (310) |
| | 8 763 | 8 022 | 6 534 |
| Total des revenus | 21 594 | 19 565 | 17 860 |
| Provision pour pertes sur créances (Note 4) | 1 465 | 1 625 | 2 480 |
| Frais autres que d'intérêts | | | |
| Salaires et avantages sociaux (Note 23) | 6 723 | 5 960 | 5 839 |
| Frais d'occupation des locaux, amortissement compris | 1 285 | 1 236 | 1 213 |
| Frais de matériel et de mobilier, amortissement compris | 800 | 880 | 897 |
| Amortissement d'autres actifs incorporels (Note 9) | 715 | 592 | 653 |
| Frais de restructuration (Note 24) | – | 17 | 36 |
| Marketing et développement des affaires | 593 | 595 | 566 |
| Frais liés aux activités de courtage | 320 | 297 | 274 |
| Services professionnels et services-conseils | 932 | 804 | 740 |
| Communications | 271 | 251 | 239 |
| Divers | 1 444 | 1 531 | 1 754 |
| | 13 083 | 12 163 | 12 211 |
| Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales et quote-part du bénéfice net d'une société liée | 7 046 | 5 777 | 3 169 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices (Note 25) | 1 299 | 1 262 | 241 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | 104 | 106 | 111 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices (Note 8) | 246 | 235 | 303 |
| Bénéfice net | 5 889 | 4 644 | 3 120 |
| Dividendes sur actions privilégiées | 180 | 194 | 167 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 5 709 | \$ 4 450 | \$ 2 953 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 26) | | | |
| De base | 885,7 | 867,1 | 847,1 |
| Dilué | 890,1 | 872,1 | 850,1 |
| Bénéfice par action (en dollars) (Note 26) | | | |
| De base | 6,45 | \$ 5,13 | \$ 3,49 |
| Dilué | 6,41 | 5,10 | 3,47 |
| Dividendes par action (en dollars) | 2,61 | 2,44 | 2,44 |

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Actions ordinaires (Note 18) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 16 730 \$ | 15 357 \$ | 13 278 \$ |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions | 322 | 521 | 247 |
| Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes | 661 | 546 | 451 |
| Produit tiré de l'émission de nouvelles actions | 704 | 252 | 1 381 |
| Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 8) | – | 54 | – |
| Solde à la fin de l'exercice | 18 417 | 16 730 | 15 357 |
| Actions privilégiées (Note 18) | | | |
| Solde au début de l'exercice | 3 395 | 3 395 | 1 875 |
| Actions émises | – | – | 1 520 |
| Solde à la fin de l'exercice | 3 395 | 3 395 | 3 395 |
| Actions autodétenues – ordinaires (Note 18) | | | |
| Solde au début de l'exercice | (91) | (15) | (79) |
| Achat d'actions | (2 164) | (2 158) | (1 756) |
| Vente d'actions | 2 139 | 2 082 | 1 820 |
| Solde à la fin de l'exercice | (116) | (91) | (15) |
| Actions autodétenues – privilégiées (Note 18) | | | |
| Solde au début de l'exercice | (1) | – | – |
| Achat d'actions | (59) | (63) | (6) |
| Vente d'actions | 60 | 62 | 6 |
| Solde à la fin de l'exercice | – | (1) | – |
| Surplus d'apport | | | |
| Solde au début de l'exercice | 305 | 336 | 392 |
| Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues | 11 | 52 | (27) |
| Options sur actions (Note 22) | (35) | (83) | (29) |
| Solde à la fin de l'exercice | 281 | 305 | 336 |
| Bénéfices non répartis | | | |
| Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté | 20 959 | 18 632 | 17 857 |
| Bénéfice net attribuable à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1) | – | – | 4 |
| Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1) | – | – | (59) |
| Bénéfice net | 5 889 | 4 644 | 3 120 |
| Dividendes sur actions ordinaires | (2 316) | (2 118) | (2 075) |
| Dividendes sur actions privilégiées | (180) | (194) | (167) |
| Frais liés à l'émission d'actions | (13) | (5) | (48) |
| Solde à la fin de l'exercice | 24 339 | 20 959 | 18 632 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 19) | | | |
| Solde au début de l'exercice, comme déjà présenté | 1 005 | 1 015 | (1 649) |
| Autres éléments du résultat étendu liés à l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1) | – | – | 329 |
| Rajustement transitoire à l'adoption des modifications de la comptabilisation des instruments financiers (Note 1) | – | – | 563 |
| Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice | (469) | (10) | 1 772 |
| Solde à la fin de l'exercice | 536 | 1 005 | 1 015 |
| Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu | 24 875 | 21 964 | 19 647 |
| Total de l'avoir des actionnaires | 46 852 \$ | 42 302 \$ | 38 720 \$ |

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat étendu consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfice net | 5 889 \$ | 4 644 \$ | 3 120 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices | | | |
| Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹ | (172) | 445 | 1 129 |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ² | (92) | 9 | 257 |
| Variations nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3, 4} | (298) | (1 362) | (72) |
| Variation des gains nets (pertes nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵ | 801 | 1 955 | 1 702 |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶ | (708) | (1 057) | (1 244) |
| | (469) | (10) | 1 772 |
| Résultat étendu pour l'exercice | 5 420 \$ | 4 634 \$ | 4 892 \$ |

¹ Déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 22 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 229 millions de dollars en 2010).

² Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 17 millions de dollars (recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 5 millions de dollars en 2010).

³ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 118 millions de dollars (charge d'impôts sur les bénéfices de 316 millions de dollars en 2010).

⁴ Comprend un montant de 332 millions de dollars au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers (gains après impôts de 867 millions de dollars en 2010).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 353 millions de dollars (865 millions de dollars en 2010).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 281 millions de dollars (447 millions de dollars en 2010).

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Flux de trésorerie d'exploitation | | | |
| Bénéfice net | 5 889 \$ | 4 644 \$ | 3 120 \$ |
| Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation | | | |
| Provision pour pertes sur créances | 1 465 | 1 625 | 2 480 |
| Frais de restructuration (Note 24) | – | 17 | 36 |
| Amortissement (Note 10) | 467 | 601 | 600 |
| Amortissement des autres actifs incorporels | 715 | 592 | 653 |
| Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières | (393) | (75) | 437 |
| Gain net sur titrisations (Note 5) | (275) | (317) | (321) |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée | (246) | (235) | (303) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 104 | 106 | 111 |
| Impôts sur les bénéfices futurs (Note 25) | (116) | 98 | 336 |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation | | | |
| Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles | (597) | 590 | 1 703 |
| Intérêts à recevoir et à payer (Notes 11, 13) | (188) | 20 | 224 |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | (8 737) | (5 222) | 5 043 |
| Actifs dérivés | (8 745) | (2 230) | 33 880 |
| Passifs dérivés | 9 532 | 5 533 | (26 137) |
| Divers | 366 | (2 665) | 2 781 |
| Flux de trésorerie nets d'exploitation | (759) | 3 082 | 24 643 |
| Flux de trésorerie de financement | | | |
| Variation des dépôts | 51 143 | 26 645 | 14 319 |
| Variation des valeurs mobilières vendues à découvert | 739 | 6 054 | (877) |
| Variation des valeurs mobilières mises en pension | 199 | 8 954 | (2 460) |
| Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 14) | 1 000 | – | – |
| Remboursement de billets et de débentures subordonnés (Note 14) | (1 814) | (35) | (20) |
| Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 15, 16) | (550) | (863) | 1 |
| Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres | (22) | 158 | (37) |
| Émission d'actions ordinaires (Note 18) | 951 | 657 | 1 544 |
| Vente d'actions autodétenues (Note 18) | 2 210 | 2 196 | 1 799 |
| Achat d'actions autodétenues (Note 18) | (2 223) | (2 221) | (1 762) |
| Dividendes versés | (1 835) | (1 766) | (1 791) |
| Produit net tiré de l'émission d'actions privilégiées (Note 18) | – | – | 1 497 |
| Flux de trésorerie nets de financement | 49 798 | 39 779 | 12 213 |
| Flux de trésorerie d'investissement | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | (1 879) | (33) | (6 313) |
| Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance | | | |
| Achats | (72 308) | (80 778) | (92 331) |
| Produit tiré des échéances | 29 118 | 40 510 | 43 101 |
| Produit tiré des ventes | 30 737 | 23 731 | 33 022 |
| Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations | (40 930) | (25 172) | (51 036) |
| Produit tiré des titrisations de prêts (Note 5) | 13 337 | 15 580 | 27 491 |
| Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables | (304) | (770) | (820) |
| Valeurs mobilières prises en pension | (2 941) | (17 710) | 10 275 |
| Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 8) | (3 309) | 2 024 | – |
| Flux de trésorerie nets d'investissement | (48 479) | (42 618) | (36 611) |
| Incidence des variations du taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques | (38) | (83) | (159) |
| Augmentation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques | 522 | 160 | 86 |
| Incidence de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines (Note 1) | – | – | (189) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 2 574 | 2 414 | 2 517 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 3 096 \$ | 2 574 \$ | 2 414 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | | | |
| Montant des intérêts payés au cours de l'exercice | 5 795 \$ | 5 865 \$ | 8 337 \$ |
| Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice | 2 076 | 917 | (1 198) |

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE 1 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés ci-joints et les principes comptables suivis par La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (la Banque), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Certaines informations sont présentées dans le rapport de gestion selon les PCGR et sont décrites dans la section Gestion des risques du rapport de gestion de 2011. Ces informations sont ombragées dans le rapport de gestion de 2011 et font partie intégrante des états financiers consolidés de 2011. Les états financiers consolidés de 2011 contiennent tous les rajustements qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes présentées. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) après élimination des opérations intersociétés et des soldes réciproques. Les filiales sont des sociétés ou d'autres personnes morales contrôlées par la Banque. Les EDDV sont décrites à la note 6. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions de la filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé dans les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales, et le bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, déduction faite des impôts, est présenté à titre d'élément distinct dans l'état des résultats consolidé.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part spécifique de la Banque dans les actifs, les passifs, les revenus et les frais est consolidée.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque dans les revenus, les gains et pertes réalisés à la cession et les moins-values afin de tenir compte des pertes de valeur durables de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats consolidé. La participation de la Banque dans les bénéfices de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon notable de ces estimations. Les pertes sur prêts, la juste valeur de certains instruments financiers, la consolidation des EDDV, les impôts sur les bénéfices, les titrisations, l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que les passifs éventuels font l'objet d'importantes estimations de la part de la direction qui sont tributaires des principales hypothèses pour calculer les montants à comptabiliser dans les états financiers consolidés.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, et les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents et tous les gains et pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts, à l'exception des gains et des pertes de conversion latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Pour les établissements étrangers autonomes, tous les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les revenus et charges sont convertis aux taux de change moyens pour l'exercice. Les gains et les pertes de conversion latents relatifs aux participations de la Banque dans les établissements autonomes, déduction faite de tout gain ou de toute perte compensatoire découlant des couvertures du risque de change liées à ces participations et des impôts sur les bénéfices y afférents, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains ou les pertes de conversion cumulatifs sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts au moment de la cession des placements ou au moment de la réduction des placements nets par suite d'opérations portant sur les capitaux propres, telles que les versements de dividendes. Le solde des placements d'une entité étrangère comptabilisée à la valeur de consolidation est converti en dollars canadiens, avant l'application de la méthode de la mise en équivalence, les gains ou les pertes de change étant comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

ENCAISSE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

L'encaisse et les montants à recevoir de banques se composent de l'encaisse et de montants à recevoir de banque qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Les revenus tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de services de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les revenus tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de revenus au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de services de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme, déduction faite des frais de syndication, sont passés en résultat net une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les revenus tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

Les frais de service et les revenus d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des revenus appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

MÉTHODES COMPTABLES PARTICULIÈRES

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, nous avons décrit les principales méthodes comptables dont les divers éléments des états financiers font l'objet à l'intérieur des notes présentant les informations s'y rapportant. Ces notes sont comme suit :

| Note | Sujet | Page |
|------|---|------|
| 2 | Juste valeur des instruments financiers | 12 |
| 3 | Valeurs mobilières | 21 |
| 4 | Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts | 26 |
| 5 | Titrisations de prêts | 32 |
| 6 | Entités à détenteurs de droits variables | 34 |
| 7 | Dérivés | 35 |
| 8 | Acquisitions et autres | 45 |
| 9 | Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels | 46 |
| 10 | Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables | 47 |
| 11 | Autres actifs | 48 |
| 12 | Dépôts | 48 |
| 13 | Autres passifs | 49 |
| 14 | Billets et débentures subordonnés | 50 |
| 15 | Passif au titre des actions privilégiées | 51 |
| 16 | Titres de fiducie de capital | 52 |
| 17 | Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 54 |
| 18 | Capital social | 55 |
| 19 | Cumul des autres éléments du résultat étendu | 58 |
| 20 | Revenu lié aux activités de négociation | 58 |
| 21 | Assurance | 59 |
| 22 | Rémunération à base d'actions | 59 |
| 23 | Avantages sociaux futurs | 61 |
| 24 | Frais d'intégration et de restructuration | 66 |
| 25 | Impôts sur les bénéfices | 66 |
| 26 | Bénéfice par action | 68 |
| 27 | Informations sectorielles | 68 |
| 28 | Opérations entre apparentés | 71 |
| 29 | Passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés | 72 |
| 30 | Risque de taux d'intérêt | 75 |
| 31 | Risque de crédit | 76 |
| 32 | Fonds propres réglementaires | 79 |
| 33 | Gestion des risques | 80 |
| 34 | Transition aux IFRS | 80 |
| 35 | Événement postérieur à la date du bilan | 89 |

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers – modifications de 2009

Titres de créance classés comme prêts et prêts classés comme détenus à des fins de transaction

En août 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3025, «Prêts douteux», du *Manuel de l'ICCA* (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le «modèle de perte sur prêt subie» du chapitre 3025 du *Manuel de l'ICCA*. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. La valeur comptable des titres de créance classés comme disponibles à la vente continue d'être ramenée à la juste valeur par imputation dans l'état des résultats consolidé lorsque la perte de valeur est considérée comme durable; la perte de valeur peut toutefois être reprise si la juste valeur s'accroît ultérieurement et si l'accroissement peut être objectivement rattaché à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie des prêts avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008 d'après leur coût après amortissement à cette date. Pour pouvoir être reclassés, les titres de créance devaient répondre à la définition modifiée d'un prêt le 1^{er} novembre 2008. Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis leur reclassement, ils sont comptabilisés au coût après amortissement d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

De plus, la Banque a reclassé des titres classés détenus jusqu'à leur échéance qui n'avaient pas de prix coté sur un marché actif dans les prêts, comme exigé par les modifications de 2009. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de créance reclassés au 31 octobre 2008 et au 1^{er} novembre 2008.

Titres de créance reclassés dans les prêts

(en millions de dollars canadiens)

Titres de créance disponibles à la vente reclassés dans les prêts¹

| | Montant |
|--|----------------|
| Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | 8 435 \$ |
| Obligations de sociétés et autres | 277 |
| | 8 712 |

Titres de créance détenus jusqu'à leur échéance reclassés dans les prêts

| | |
|---|--------------|
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 69 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | 459 |
| Autres titres de créance | 1 424 |
| | 1 952 |

Total de la valeur comptable des titres de créance reclassés dans les prêts le 31 octobre 2008

| | |
|--|------------------|
| Rajustement transitoire pour la modification de la base d'évaluation, montant avant impôts ² | 10 664 |
| | 895 |
| Montant brut des titres de créance classés comme prêts le 1 ^{er} novembre 2008 | 11 559 |
| Rajustement transitoire pour la comptabilisation d'une provision générale, montant avant impôts ³ | (95) |
| Valeur comptable nette des titres de créance classés comme prêts le 1^{er} novembre 2008 | 11 464 \$ |

¹ Avant le reclassement, les titres de créance étaient comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. Depuis le reclassement, les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement.

² 563 millions de dollars après impôts.

³ 59 millions de dollars après impôts.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Ces prêts sont donc comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, dans le bilan consolidé. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les bénéfices de la Banque.

Alignement de la période de présentation des entités américaines

Depuis le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A., qui mène présentement ses activités sous la bannière TD Bank, America's Most Convenient Bank, a été alignée sur la période de présentation de la Banque afin d'éliminer le décalage de un mois dans la présentation de l'information financière. Avant le 30 avril 2009, la période de présentation de TD Bank, N.A. était incluse dans les états financiers de la Banque avec un décalage de un mois. D'après le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, «Modifications comptables», cet alignement est considéré comme une modification de méthode comptable. La Banque a estimé que l'incidence sur les périodes antérieures était négligeable et, par conséquent, le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de l'exercice 2009 a été rajusté pour aligner la période de présentation de TD Bank, N.A. sur celle de la Banque. Les résultats de TD Bank, N.A. pour les douze mois clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009 ont donc été inclus dans les résultats de la Banque pour les douze mois clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009. L'incidence de l'élimination du décalage de un mois résultant de l'alignement de la période de présentation d'entités américaines a été incluse directement dans les bénéfices non répartis, sans incidence sur l'état des résultats consolidé.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES ET DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Transition aux Normes internationales d'information financière

La Banque, entité ayant une obligation d'information du public, fera la transition des PCGR du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses périodes intermédiaires et annuelles, à compter du premier trimestre de l'exercice 2012. Se reporter à la note 34 des états financiers consolidés pour prendre connaissance du bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 (le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS) et des notes complémentaires, y compris un sommaire des choix de la Banque dans le cadre de la première application selon l'IFRS 1, ainsi que des autres différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Ces informations représentent pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS et ont été fournies afin de permettre de mieux comprendre l'incidence prévue de l'adoption des IFRS sur les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de l'exercice 2012 comprendront également les résultats financiers comparatifs de l'exercice 2011, des rapprochements transitoires connexes et des notes complémentaires.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada; il existe toutefois des différences pour des éléments comme la comptabilisation, l'évaluation et les informations à fournir, dont certains pourraient influencer de manière importante sur les méthodes comptables de la Banque.

NOTE 2 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont portés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les valeurs mobilières et les prêts détenus dans le portefeuille de négociation, les valeurs mobilières et prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent le meilleur indice de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise la moyenne des cours acheteur et vendeur comme base d'établissement de la juste valeur des positions dont les risques se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position ouverte nette. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions effectuées sur des marchés courants observables pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces techniques comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix observables sur des marchés, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les participants au marché. En ce qui concerne certains instruments financiers, les justes valeurs peuvent être déterminées en totalité ou en partie au moyen de techniques d'évaluation, comme des modèles d'évaluation internes, pouvant incorporer des données de marché non observables.

S'il existe une différence entre la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, et le prix de transaction initial, cette différence correspond alors à un gain ou une perte de comptabilisation initiale, qui sera comptabilisé dans les résultats au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données de marché non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est constaté comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est constaté à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

RAJUSTEMENTS DE VALEUR

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure lors de la détermination de la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les participants au marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les participants au marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable avoisine la juste valeur

Dans le cas de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est fondée sur les taux d'intérêt en vigueur et/ou les courbes de crédit appropriés. La juste valeur de l'encaisse et des montants à recevoir de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des engagements de clients au titre d'acceptations, des acceptations, des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension est considérée se rapprocher de la valeur comptable.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement du gouvernement.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les titres des gouvernements municipaux américains sont évalués à l'aide de données obtenues d'une base de données municipales de référence américaine complète et généralement reconnue, MuniView. Les données comprennent les transactions publiées, les avis d'événements importants et les données sur les nouvelles émissions. Les autres données utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est principalement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de référence et de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de participation

La juste valeur des titres de participation repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables. S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de participation détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions.

Droits conservés

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 5, «Titrisations de prêts».

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût après amortissement, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés, notamment les changements dans la solvabilité. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de détérioration du crédit, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres de créance qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. Comme les autres titres de créance non classés en tant que prêts, en l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour déterminer la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, et cette dernière peut recourir à des techniques d'évaluation ou obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte d'accords-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

Au 31 octobre 2011, l'ajustement de valeur lié au risque de crédit apporté à la valeur établie selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse s'élevait à 183 millions de dollars (178 millions de dollars en 2010).

Dans le cas du défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimative, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans de telles situations, la valeur de réalisation estimative est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la perte de valeur, après rajustement pour tenir compte de la valeur du bien détenu en garantie.

Dépôts

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables telles que des courbes de rendement de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de participation ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour déterminer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de participation et les titres de créance sous-jacents.

Billets et débetures subordonnés

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

La direction confirme que les estimations de la juste valeur sont raisonnables selon un processus suivi d'obtention de divers prix de marchés externes et de valeur des données. La direction applique de façon constante des modèles d'évaluation et de contrôles sur une certaine période au cours du processus d'évaluation. Les évaluations sont également validées d'après les résultats passés et les règlements en espèces réels conformément aux modalités des contrats.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| Encaisse et montants à recevoir de banques | 3 096 \$ | 3 096 \$ | 2 574 \$ | 2 574 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 21 015 | 21 015 | 19 136 | 19 136 |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹ | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | 29 880 \$ | 29 880 \$ | 23 921 \$ | 23 921 \$ |
| Autres titres de créance | 10 045 | 10 045 | 9 206 | 9 206 |
| Titres de participation | 27 065 | 27 065 | 24 978 | 24 978 |
| Droits conservés | 1 289 | 1 289 | 1 437 | 1 437 |
| Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | 68 279 \$ | 68 279 \$ | 59 542 \$ | 59 542 \$ |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | 83 064 \$ | 83 064 \$ | 59 761 \$ | 59 761 \$ |
| Autres titres de créance | 30 277 | 30 277 | 36 361 | 36 361 |
| Titres de participation | 1 942 | 2 058 | 2 005 | 2 173 |
| Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction ² | 1 986 | 1 986 | 4 228 | 4 228 |
| Total des valeurs mobilières disponibles à la vente³ | 117 269 \$ | 117 385 \$ | 102 355 \$ | 102 523 \$ |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | 6 488 \$ | 6 627 \$ | 9 119 \$ | 9 330 \$ |
| Autres titres de créance | 502 | 510 | 596 | 607 |
| Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 6 990 \$ | 7 137 \$ | 9 715 \$ | 9 937 \$ |
| Valeurs mobilières prises en pension | 53 599 \$ | 53 599 \$ | 50 658 \$ | 50 658 \$ |
| Prêts¹ | 303 495 | 306 957 | 269 853 | 271 822 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 7 815 | 7 815 | 7 757 | 7 757 |
| Dérivés | 60 420 | 60 420 | 51 675 | 51 675 |
| Autres actifs | 12 648 | 12 648 | 14 155 | 14 155 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | |
| Dépôts | 451 501 \$ | 453 601 \$ | 406 980 \$ | 409 067 \$ |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 29 613 | 29 613 | 22 991 | 22 991 |
| Acceptations | 7 815 | 7 815 | 7 757 | 7 757 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | 24 434 | 24 434 | 23 695 | 23 695 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 25 625 | 25 625 | 25 426 | 25 426 |
| Dérivés | 63 217 | 63 217 | 53 685 | 53 685 |
| Autres passifs | 16 158 | 16 158 | 15 905 | 15 905 |
| Billets et débiteures subordonnés | 11 670 | 12 526 | 12 506 | 13 529 |
| Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital | 32 | 53 | 582 | 613 |

¹ Les valeurs mobilières et les prêts détenus à des fins de transaction comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars en 2010) et d'autres titres de créance de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars en 2010).

³ Au 31 octobre 2011, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 742 millions de dollars (2 004 millions de dollars en 2010) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 1 858 millions de dollars (2 172 millions de dollars en 2010) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Hiérarchie des justes valeurs

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* précise les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadiens et américains et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des

organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Les actifs et les passifs du niveau 3 comprennent principalement les droits conservés dans la titrisation de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2011 et 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur :

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|---|------------------|-------------------|-----------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction¹ | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 2 755 \$ | 8 804 \$ | – \$ | 11 559 \$ | 2 625 \$ | 5 543 \$ | – \$ | 8 168 \$ |
| Provinces | 1 | 3 379 | 5 | 3 385 | – | 3 213 | 14 | 3 227 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | 2 210 | 5 411 | – | 7 621 | 765 | 6 546 | 37 | 7 348 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | – | 4 809 | – | 4 809 | – | 4 102 | – | 4 102 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | | | | | | | | |
| | – | 1 428 | – | 1 428 | – | 1 076 | – | 1 076 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | 25 | 2 949 | 30 | 3 004 | 16 | 3 134 | 51 | 3 201 |
| Autres émetteurs | – | 8 040 | 79 | 8 119 | – | 5 923 | 82 | 6 005 |
| Titres de participation | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | 31 | – | – | 31 | 27 | – | – | 27 |
| Actions ordinaires | 24 714 | 2 320 | – | 27 034 | 23 907 | 1 044 | – | 24 951 |
| Droits conservés | | | | | | | | |
| | – | – | 1 289 | 1 289 | – | – | 1 437 | 1 437 |
| | 29 736 \$ | 37 140 \$ | 1 403 \$ | 68 279 \$ | 27 340 \$ | 30 581 \$ | 1 621 \$ | 59 542 \$ |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 8 052 \$ | 3 454 \$ | – \$ | 11 506 \$ | 10 850 \$ | 398 \$ | – \$ | 11 248 \$ |
| Provinces | – | 369 | – | 369 | – | 388 | – | 388 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | – | 28 271 | – | 28 271 | – | 10 792 | – | 10 792 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | – | 13 430 | – | 13 430 | – | 11 140 | – | 11 140 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | | | | | | | | |
| | – | 29 363 | – | 29 363 | – | 25 862 | – | 25 862 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances mobilières | – | 22 947 | – | 22 947 | – | 20 161 | – | 20 161 |
| Obligations de sociétés et autres | – | 7 306 | 24 | 7 330 | 39 | 16 137 | 24 | 16 200 |
| Titres de participation | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | 95 | – | – | 95 | 105 | – | – | 105 |
| Actions ordinaires | 80 | 150 | – | 230 | 104 | 123 | – | 227 |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction² | | | | | | | | |
| | – | 1 828 | 158 | 1 986 | – | 4 164 | 64 | 4 228 |
| | 8 227 \$ | 107 118 \$ | 182 \$ | 115 527 \$ | 11 098 \$ | 89 165 \$ | 88 \$ | 100 351 \$ |
| Prêts¹ | – \$ | 526 \$ | 11 \$ | 537 \$ | – \$ | 245 \$ | 28 \$ | 273 \$ |
| Dérivés | | | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | 23 \$ | 35 832 \$ | 9 \$ | 35 864 \$ | 4 \$ | 27 469 \$ | 46 \$ | 27 519 \$ |
| Contrats de change | 358 | 17 900 | 16 | 18 274 | 385 | 19 328 | 170 | 19 883 |
| Contrats de crédit | – | 130 | 21 | 151 | – | 167 | 21 | 188 |
| Contrats sur actions | 1 | 4 318 | 630 | 4 949 | 11 | 2 742 | 557 | 3 310 |
| Contrats sur marchandises | 149 | 1 026 | 7 | 1 182 | 150 | 620 | 5 | 775 |
| | 531 \$ | 59 206 \$ | 683 \$ | 60 420 \$ | 550 \$ | 50 326 \$ | 799 \$ | 51 675 \$ |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| | – \$ | 28 533 \$ | 1 080 \$ | 29 613 \$ | – \$ | 21 881 \$ | 1 110 \$ | 22 991 \$ |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | | | | | | | | |
| | 12 945 | 11 487 | 2 | 24 434 | 10 846 | 12 819 | 30 | 23 695 |
| Dérivés | | | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | 19 \$ | 32 444 \$ | 119 \$ | 32 582 \$ | 3 \$ | 25 632 \$ | 122 \$ | 25 757 \$ |
| Contrats de change | 318 | 23 521 | 14 | 23 853 | 452 | 22 814 | 85 | 23 351 |
| Contrats de crédit | – | 182 | 31 | 213 | – | 180 | 43 | 223 |
| Contrats sur actions | – | 4 516 | 973 | 5 489 | – | 2 721 | 922 | 3 643 |
| Contrats sur marchandises | 114 | 958 | 8 | 1 080 | 71 | 630 | 10 | 711 |
| | 451 \$ | 61 621 \$ | 1 145 \$ | 63 217 \$ | 526 \$ | 51 977 \$ | 1 182 \$ | 53 685 \$ |

¹ Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et les prêts comprennent respectivement des valeurs mobilières et des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars en 2010) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2011 de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars en 2010).

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

| | Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2010 | Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s | | | Activités | | | Transferts | | Juste valeur au 31 oct. 2011 | Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³ |
|---|---|--|--|-----------------|---------------|-------------------|---------------------|-----------------|------------------|------------------------------|---|
| | | Inclus dans le résultat ¹ | Inclus dans les autres éléments du résultat étendu | | Achats | Émissions | Divers ² | Au niveau 3 | Hors du niveau 3 | | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | | | | |
| Fédéral | - \$ | - \$ | - \$ | 15 \$ | - \$ | (15) \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (1) \$ |
| Provinces | 14 | 1 | - | 45 | - | (55) | - | - | 5 | (1) | |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | | | | |
| | 37 | - | - | - | - | (37) | - | - | - | - | |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | | | | |
| | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | 51 | 3 | - | 85 | - | (111) | 16 | (14) | 30 | (5) | |
| Autres émetteurs | 82 | 15 | - | 557 | - | (454) | 92 | (213) | 79 | (11) | |
| Titres de participation | | | | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | - | - | - | 34 | - | (34) | - | - | - | - | |
| Actions ordinaires | - | - | - | 12 | - | (12) | - | - | - | (2) | |
| Droits conservés | 1 437 | 178 | - | - | 571 | (897) | - | - | 1 289 | 80 | |
| | 1 621 \$ | 197 \$ | - \$ | 748 \$ | 571 \$ | (1 615) \$ | 108 \$ | (227) \$ | 1 403 \$ | 60 \$ | |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | | |
| Obligations de sociétés et autres | 24 \$ | - \$ | 1 \$ | 66 \$ | - \$ | (69) \$ | 2 \$ | - \$ | 24 \$ | 1 \$ | |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | | |
| | 64 | 6 | (11) | - | - | (1) | 100 | - | 158 | (4) | |
| | 88 \$ | 6 \$ | (10) \$ | 66 \$ | - \$ | (70) \$ | 102 \$ | - \$ | 182 \$ | (3) \$ | |
| Prêts⁴ | 28 \$ | 19 \$ | - \$ | 3 \$ | - \$ | (27) \$ | 8 \$ | (20) \$ | 11 \$ | 3 \$ | |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | | |
| | 1 110 \$ | 20 \$ | - \$ | - \$ | 467 \$ | (517) \$ | - \$ | - \$ | 1 080 \$ | 19 \$ | |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | | | | | | | | | | | |
| | 30 | (1) | - | (42) | - | 36 | 6 | (27) | 2 | 1 | |
| Dérivés⁵ | 383 \$ | 139 \$ | - \$ | (749) \$ | 291 \$ | 398 \$ | - \$ | - \$ | 462 \$ | 168 \$ | |

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consistent en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

⁵ Composés d'actifs dérivés de 683 millions de dollars (799 millions de dollars en 2010) et de passifs dérivés de 1 145 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2010), tous évalués d'après des données importantes du niveau 3, au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

| | Total des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s | | | Activités | | | Transferts | | Juste valeur au 31 oct. 2010 | Variation des gains (pertes) latent(e)s sur les instruments encore détenus ³ |
|---|--|---|---|-----------|-----------|---------------------|----------------|---------------------|---------------------------------------|--|
| | Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2009 | Inclus dans le résultat ¹ | Inclus dans les autres éléments du résultat étendu | Achats | Émissions | Divers ² | Au niveau 3 | Hors du niveau 3 | | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | | | |
| Fédéral | 15 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (15) \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Provinces | 4 | 1 | – | 12 | – | (23) | 26 | (6) | 14 | – |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | | | |
| | 39 | 6 | – | – | – | (8) | – | – | 37 | 2 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | | | |
| | 4 | 1 | – | 6 | – | (2) | – | (9) | – | – |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | 48 | 3 | – | 82 | – | (110) | 62 | (34) | 51 | 1 |
| Autres émetteurs | 312 | 19 | – | 432 | – | (554) | 123 | (250) | 82 | – |
| Titres de participation | | | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | 1 | – | – | 1 | – | (2) | – | – | – | – |
| Droits conservés | 1 339 | 173 | – | – | 669 | (744) | – | – | 1 437 | 99 |
| | 1 762 \$ | 203 \$ | – \$ | 533 \$ | 669 \$ | (1 458) \$ | 211 \$ | (299) \$ | 1 621 \$ | 102 \$ |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | | | | | |
| Autres titres de créance | | | | | | | | | | |
| Obligations de sociétés et autres | | | | | | | | | | |
| | – \$ | – \$ | (9) \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 33 \$ | – \$ | 24 \$ | (9) \$ |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | |
| | 168 | 9 | (3) | – | – | (20) | – | (90) | 64 | 2 |
| | 168 \$ | 9 \$ | (12) \$ | – \$ | – \$ | (20) \$ | 33 \$ | (90) \$ | 88 \$ | (7) \$ |
| Prêts⁴ | 22 \$ | 3 \$ | – \$ | 8 \$ | – \$ | (7) \$ | 3 \$ | (1) \$ | 28 \$ | 5 \$ |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | | | | | | | | | | |
| | 940 \$ | 52 \$ | – \$ | – \$ | 405 \$ | (287) \$ | – \$ | – \$ | 1 110 \$ | 69 \$ |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | | | | | | | | | | |
| | 8 | 2 | – | (13) | – | 11 | 28 | (6) | 30 | 2 |
| Dérivés⁵ | 531 | (35) | – | (122) | 255 | (241) | (3) | (2) | 383 | 33 |

¹ Les gains (pertes) sur actifs et passifs financiers inclus dans le résultat sont comptabilisés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières, le revenu (la perte) de négociation et les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

² Consistent en des ventes et règlements.

³ Les variations des gains (pertes) latent(e)s sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

⁴ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction.

⁵ Composés d'actifs dérivés de 683 millions de dollars (799 millions de dollars en 2010) et de passifs dérivés de 1 145 millions de dollars (1 182 millions de dollars en 2010), tous évalués d'après des données importantes du niveau 3, au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans les tableaux ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données de marché non observables importantes ou des cours de courtiers.

Le tableau ci-dessous présente l'effet qu'aurait pu avoir aux 31 octobre 2011 et 2010 l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour élaborer les hypothèses appliquées à l'analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3, la Banque a suivi la méthode suivante : la sensibilité des dérivés de taux d'intérêt est calculée en analysant l'effet d'une simulation de crise sur la volatilité des écarts non observables. Les écarts de crédit non observables des dérivés de crédit font l'objet d'une simulation de crise fondée sur des hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en analysant l'effet d'une simulation de crise sur la volatilité, les dividendes, la corrélation ou le prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent. L'analyse de sensibilité des droits conservés est décrite plus en détail à la note 5 et est calculée en changeant l'estimation des taux de remboursement anticipé.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | |
|---|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| | Incidence sur l'actif net | | Incidence sur l'actif net | |
| | Baisse de la juste valeur | Augmentation de la juste valeur | Baisse de la juste valeur | Augmentation de la juste valeur |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | |
| Fédéral | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| Provinces | – | – | – | – |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | – | – | 1 | 1 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | – | – | – | – |
| Autres titres de créance | | | | |
| Émetteurs canadiens | – | – | 1 | 1 |
| Autres émetteurs | 1 | 1 | – | – |
| Titres de participation | | | | |
| Actions ordinaires | – | – | – | – |
| Droits conservés | 45 | 47 | 52 | 54 |
| Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | 46 | 48 | 54 | 56 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | – | – | – | – |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction | 4 | 4 | 1 | 1 |
| Total des valeurs mobilières disponibles à la vente | 4 | 4 | 1 | 1 |
| Prêts | – | – | 2 | 2 |
| Dérivés | 12 | 24 | 3 | 25 |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | 3 | 6 | 3 | 2 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | – | – | 1 | 1 |
| Dérivés | 58 | 36 | 49 | 24 |
| Total | 123 \$ | 118 \$ | 113 \$ | 111 \$ |

Un actif ou passif financier du niveau 3 est d'abord comptabilisé à son prix de transaction. La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-dessous résume la différence totale non encore comptabilisée dans le bénéfice net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes.

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|--|--------------|--------------|
| Solde au début de l'exercice | 12 \$ | 19 \$ |
| Nouvelles transactions | 19 | 11 |
| Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice | (7) | (18) |
| Solde à la fin de l'exercice | 24 \$ | 12 \$ |

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs financiers et les passifs financiers, autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur si leur juste valeur peut être établie de façon fiable, si les actifs ou les passifs répondent au moins à un des critères énoncés ci-dessous ou si les actifs ou les passifs sont désignés comme tels par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les revenus de dividendes et d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la même méthode que les valeurs mobilières classées comme détenues à des fins de transaction.

La Banque peut désigner des actifs financiers et des passifs financiers comme détenus à des fins de transaction lorsque la désignation :

- i) élimine ou réduit de façon importante les incohérences d'évaluation ou de comptabilisation qui proviendraient autrement de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers, ou de la constatation de gains et de pertes s'y rapportant, selon des bases différentes; ou
- ii) s'applique à des groupes d'actifs financiers ou de passifs financiers ou à des groupes mixtes qui sont gérés et dont le rendement est évalué en fonction de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou de placement documentée, et lorsque l'information sur les groupes d'instruments financiers est présentée à la direction sur cette base.

VALEURS MOBILIÈRES DÉSIGNÉES COMME DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurance de la Banque ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance se fonde sur un facteur d'actualisation d'après le taux de rendement de marché pour les actifs utilisés à l'appui des provisions d'assurance. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le gain latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est constaté dans l'état des résultats consolidé à la même période que la perte ou le revenu résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les provisions d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des instruments dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

La juste valeur totale de ces valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur était de 2 980 millions de dollars au 31 octobre 2011 (2 983 millions de dollars en 2010). Ces valeurs mobilières sont comptabilisées dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé.

PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'ils répondent aux critères présentés ci-dessus. La méthode utilisée pour évaluer la juste valeur des prêts a déjà été décrite dans la note.

La juste valeur totale de ces prêts était de 14 millions de dollars au 31 octobre 2011 (85 millions de dollars en 2010), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé.

Ces prêts sont gérés comme faisant partie du portefeuille de négociation dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit. La Banque utilise aussi d'autres instruments dans son portefeuille de négociation afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum rattaché aux prêts. Au 31 octobre 2011, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était de 9 millions de dollars (néant en 2010) calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts.

REVENU (PERTE) PROVENANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS COMME DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le revenu (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur s'est élevé à 0,03 million de dollars (37 millions de dollars en 2010; 256 millions de dollars en 2009). Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur est inclus dans les autres revenus. Ce revenu (cette perte) est principalement compensé par les variations de la juste valeur des dérivés utilisés comme couverture économique de ces actifs et est comptabilisé dans les autres revenus (pertes).

NOTE 3 : VALEURS MOBILIÈRES

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque classe les valeurs mobilières d'après les exigences du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, soit comme détenues à des fins de transaction (y compris celles qui sont désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, décrites à la note 2), comme disponibles à la vente ou comme détenues jusqu'à leur échéance. Les titres de créance classés comme prêts sont décrits à la note 4.

Détenues à des fins de transaction

Les valeurs mobilières achetées dans le but de générer un gain à court terme sont constatées à la date de transaction et classées comme détenues à des fins de transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces valeurs mobilières sont comptabilisées à la juste valeur, et toute variation de juste valeur ainsi que tous les gains ou pertes réalisés à la cession sont constatés dans le revenu de négociation. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Disponibles à la vente

Les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur à la date de transaction, et toute variation de juste valeur est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres de participation qui sont classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sont constatés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la cession de valeurs mobilières disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont constatés dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous deux sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Détenues jusqu'à leur échéance

Lorsque la Banque a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance, les valeurs mobilières à échéance fixe sont classées comme détenues jusqu'à leur échéance et comptabilisées au coût après amortissement. Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

La valeur comptable des valeurs mobilières disponibles à la vente est ramenée à leur juste valeur au besoin pour refléter une baisse de valeur durable et tout gain ou toute perte est constaté(e) dans les gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les revenus autres que d'intérêts. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une augmentation ultérieure de la juste valeur qui peut être objectivement rattachée à un événement survenu après la comptabilisation de la baisse de valeur entraînera une reprise de valeur.

BAISSE DE VALEUR DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Pour les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, une baisse de valeur est comptabilisée lorsqu'il y a une indication objective de la détérioration de la qualité du crédit après la comptabilisation initiale des valeurs mobilières au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. La moins-value correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif.

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE EN 2008

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur de même que tous les gains ou pertes réalisés à la cession étaient constatés dans le revenu de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, la Banque a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

Le 1^{er} août 2008, la juste valeur des titres de créance détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans la catégorie disponibles à la vente s'établissait à 6 979 millions de dollars. De plus, à la date du reclassement, ces titres de créance comportaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 6,99 % et des flux de trésorerie recouvrables prévus, sur une base non actualisée, de 9 732 millions de dollars. La juste valeur des titres de créance reclassés était de 1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011 (4 228 millions de dollars au 31 octobre 2010). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, des revenus d'intérêts nets de 183 millions de dollars après impôts (262 millions de dollars après impôts en 2010; 378 millions de dollars après impôts en 2009) ont été comptabilisés relativement aux titres de créance reclassés. La diminution de 229 millions de dollars après impôts de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (augmentation de 108 millions de dollars après impôts au 31 octobre 2010) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans le revenu de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 229 millions de dollars après impôts pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (augmentation de 108 millions de dollars après impôts en 2010; augmentation de 687 millions de dollars après impôts en 2009). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les titres de créance reclassés d'une juste valeur de 2 162 millions de dollars (1 594 millions de dollars en 2010) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 69 millions de dollars après impôts (22 millions de dollars après impôts en 2010; (72) millions de dollars après impôts en 2009) a été comptabilisé au titre des gains (pertes) sur valeurs mobilières au cours de cette période.

VALEURS MOBILIÈRES PRISES EN PENSION, VALEURS MOBILIÈRES MISES EN PENSION, PRÊTS ET EMPRUNTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Les prises en pension consistent en l'achat par la Banque de valeurs mobilières que la Banque s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de conventions de revente. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de sûretés selon lesquelles la Banque prend possession des valeurs mobilières acquises, surveille leur valeur marchande par rapport aux sommes exigibles en vertu des conventions et, le cas échéant, exige l'apport d'une sûreté additionnelle. Dans l'éventualité du défaut de la contrepartie, la convention de financement donne à la Banque le droit de liquider le bien qu'elle détient en sûreté et de porter le produit en diminution du montant à recevoir de la contrepartie.

Les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension consistent en la vente par la Banque de valeurs mobilières à des contreparties que la Banque s'engage à racheter à une date ultérieure, en vertu de conventions de rachat. Ces conventions sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts garantis.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées au coût après amortissement dans le bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts payés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Dans le cadre des opérations de prêts de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si des sûretés sous forme de trésorerie sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre la trésorerie au bilan consolidé à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de sûretés, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cadre des opérations d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des sûretés sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si les sûretés sont sous forme de trésorerie, la Banque comptabilise les opérations comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque. Lorsque les sûretés sont sous forme de valeurs mobilières, les revenus tirés des prêts de valeurs mobilières et les frais liés aux emprunts de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts dans l'état des résultats consolidé. Lorsque les sûretés données sont sous forme de trésorerie, les intérêts payés ou reçus sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de revenu d'intérêts et de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé.

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des titres détenus par la Banque sont comme suit :

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

| | Durée restante jusqu'à l'échéance ¹ | | | | | | 2011 Total | 2010 Total |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| | 1 an et moins | Plus de 1 an à 3 ans | Plus de 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans | Aucune échéance précise | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction² | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 5 728 \$ | 2 092 \$ | 1 149 \$ | 2 079 \$ | 511 \$ | – \$ | 11 559 \$ | 8 168 \$ |
| Provinces | 626 | 604 | 401 | 1 291 | 463 | – | 3 385 | 3 227 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | 2 724 | 3 182 | 567 | 176 | 972 | – | 7 621 | 7 348 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | 4 587 | 507 | 373 | 341 | 79 | – | 5 887 | 4 102 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | | | | | | | | |
| | 49 | 863 | 484 | 32 | – | – | 1 428 | 1 076 |
| | 13 714 | 7 248 | 2 974 | 3 919 | 2 025 | – | 29 880 | 23 921 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Émetteurs canadiens | | | | | | | | |
| | 941 | 680 | 575 | 724 | 74 | – | 2 994 | 3 201 |
| Autres émetteurs | | | | | | | | |
| | 3 471 | 1 764 | 1 003 | 599 | 214 | – | 7 051 | 6 005 |
| | 4 412 | 2 444 | 1 578 | 1 323 | 288 | – | 10 045 | 9 206 |
| Titres de participation | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | 31 | 31 | 27 |
| Actions ordinaires | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | 27 034 | 27 034 | 24 951 |
| | – | – | – | – | – | 27 065 | 27 065 | 24 978 |
| Droits conservés | | | | | | | | |
| | 74 | 630 | 400 | 33 | 32 | 120 | 1 289 | 1 437 |
| Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | 18 200 \$ | 10 322 \$ | 4 952 \$ | 5 275 \$ | 2 345 \$ | 27 185 \$ | 68 279 \$ | 59 542 \$ |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 8 192 \$ | 2 936 \$ | 86 \$ | 266 \$ | 26 \$ | – \$ | 11 506 \$ | 11 248 \$ |
| Provinces | 18 | 145 | 100 | 98 | 8 | – | 369 | 388 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | 8 076 | 1 855 | 987 | 6 887 | 10 591 | – | 28 396 | 11 115 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | 4 533 | 6 568 | 2 242 | 87 | – | – | 13 430 | 11 148 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | | | | | | | | |
| | 1 718 | 12 186 | 15 229 | 10 | – | – | 29 143 | 25 862 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial | | | | | | | | |
| | – | 220 | – | – | – | – | 220 | – |
| | 22 537 | 23 910 | 18 644 | 7 348 | 10 625 | – | 83 064 | 59 761 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances mobilières | | | | | | | | |
| | 16 | 6 932 | 6 550 | 3 269 | 6 180 | – | 22 947 | 20 161 |
| Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | 249 | – | 249 | – |
| Obligations de sociétés et autres | | | | | | | | |
| | 316 | 3 756 | 2 352 | 606 | 51 | – | 7 081 | 16 200 |
| | 332 | 10 688 | 8 902 | 3 875 | 6 480 | – | 30 277 | 36 361 |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| | 275 | 606 | 470 | 329 | 306 | – | 1 986 | 4 228 |
| Titres de participation | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | 288 | 288 | 320 |
| Actions ordinaires | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | 1 654 | 1 654 | 1 685 |
| | – | – | – | – | – | 1 942 | 1 942 | 2 005 |
| Total des valeurs mobilières disponibles à la vente | 23 144 \$ | 35 204 \$ | 28 016 \$ | 11 552 \$ | 17 411 \$ | 1 942 \$ | 117 269 \$ | 102 355 \$ |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations du gouvernement canadien | | | | | | | | |
| Fédéral | 87 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 87 \$ | 422 \$ |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | | | | | | | | |
| | – | – | – | – | – | – | – | 127 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | | | | | | | | |
| | 1 558 | 3 407 | 1 436 | – | – | – | 6 401 | 8 570 |
| | 1 645 | 3 407 | 1 436 | – | – | – | 6 488 | 9,119 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Autres émetteurs | | | | | | | | |
| | 187 | 305 | 10 | – | – | – | 502 | 596 |
| | 187 | 305 | 10 | – | – | – | 502 | 596 |
| Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 1 832 \$ | 3 712 \$ | 1 446 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 6 990 \$ | 9 715 \$ |
| Total des valeurs mobilières | 43 176 \$ | 49 238 \$ | 34 414 \$ | 16 827 \$ | 19 756 \$ | 29 127 \$ | 192 538 \$ | 171 612 \$ |

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

² Les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction comprennent des valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

Gains et pertes latents sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|---|--------------------------|---------------------|------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|-------------------|
| | Coût/après amortissement | Gains bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur | Coût/après amortissement | Gains bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations des gouvernements canadiens | | | | | | | | |
| Fédéral | 11 473 \$ | 36 \$ | 3 \$ | 11 506 \$ | 11 232 \$ | 19 \$ | 3 \$ | 11 248 \$ |
| Provinces | 350 | 19 | – | 369 | 370 | 18 | – | 388 |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 28 004 | 443 | 51 | 28 396 | 10 944 | 200 | 29 | 11 115 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | 13 257 | 179 | 6 | 13 430 | 10 986 | 170 | 8 | 11 148 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | 28 765 | 562 | 184 | 29 143 | 25 405 | 568 | 111 | 25 862 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial | 221 | – | 1 | 220 | – | – | – | – |
| | 82 070 | 1 239 | 245 | 83 064 | 58 937 | 975 | 151 | 59 761 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Titres adossés à des créances mobilières | 22 516 | 504 | 73 | 22 947 | 19 623 | 554 | 16 | 20 161 |
| Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes | 249 | – | – | 249 | – | – | – | – |
| Obligations de sociétés et autres | 6 975 | 193 | 87 | 7 081 | 15 880 | 344 | 24 | 16 200 |
| | 29 740 | 697 | 160 | 30 277 | 35 503 | 898 | 40 | 36 361 |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction¹ | 1 913 | 130 | 57 | 1 986 | 3 928 | 331 | 31 | 4 228 |
| Titres de participation | | | | | | | | |
| Actions privilégiées | 298 | 20 | 15 | 303 | 326 | 33 | 12 | 347 |
| Actions ordinaires | 1 592 | 181 | 18 | 1 755 | 1 609 | 235 | 18 | 1 826 |
| | 1 890 | 201 | 33 | 2 058 | 1 935 | 268 | 30 | 2 173 |
| Total des valeurs mobilières disponibles à la vente² | 115 613 \$ | 2 267 \$ | 495 \$ | 117 385 \$ | 100 303 \$ | 2 472 \$ | 252 \$ | 102 523 \$ |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | | | |
| Obligations du gouvernement canadien | | | | | | | | |
| Fédéral | 87 \$ | – \$ | – \$ | 87 \$ | 422 \$ | – \$ | – \$ | 422 \$ |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | – | – | – | – | 127 | – | – | 127 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | 6 401 | 140 | 1 | 6 540 | 8 570 | 219 | 8 | 8 781 |
| | 6 488 | 140 | 1 | 6 627 | 9 119 | 219 | 8 | 9 330 |
| Autres titres de créance | | | | | | | | |
| Autres émetteurs | 502 | 8 | – | 510 | 596 | 11 | – | 607 |
| | 502 | 8 | – | 510 | 596 | 11 | – | 607 |
| Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 6 990 \$ | 148 \$ | 1 \$ | 7 137 \$ | 9 715 \$ | 230 \$ | 8 \$ | 9 937 \$ |
| Total des valeurs mobilières | 122 603 \$ | 2 415 \$ | 496 \$ | 124 522 \$ | 110 018 \$ | 2 702 \$ | 260 \$ | 112 460 \$ |

¹ Incluent la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 31 octobre 2011 de néant (18 millions de dollars au 31 octobre 2010) et d'autres titres de créance au 31 octobre 2011 de 1 986 millions de dollars (4 210 millions de dollars au 31 octobre 2010).

² Au 31 octobre 2011, certaines valeurs mobilières dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 1 742 millions de dollars (2 004 millions de dollars en 2010) n'avaient pas de prix cotés et étaient comptabilisées au coût. La juste valeur de ces valeurs mobilières s'établissait à 1 858 millions de dollars (2 172 millions de dollars en 2010) et est incluse dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau suivant, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant le 31 octobre 2011, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût après amortissement. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois». Aucune de ces pertes latentes n'est réputée refléter une baisse de valeur durable.

Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

| | Moins de 12 mois | | 12 mois ou plus | | 2011 | |
|---|------------------|------------------------|-----------------|------------------------|------------------|------------------------|
| | Juste valeur | Pertes brutes latentes | Juste valeur | Pertes brutes latentes | Juste valeur | Pertes brutes latentes |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | | | | | | |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement | | | | | | |
| Obligations du gouvernement canadien – Fédéral | – \$ | – \$ | 1 479 \$ | 3 \$ | 1 479 \$ | 3 \$ |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines | 3 771 | 46 | 582 | 5 | 4 353 | 51 |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE | 1 029 | 6 | – | – | 1 029 | 6 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | 5 798 | 168 | 2 928 | 16 | 8 726 | 184 |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – commercial | 220 | 1 | – | – | 220 | 1 |
| | 10 818 | 221 | 4 989 | 24 | 15 807 | 245 |
| Autres titres de créance | | | | | | |
| Titres adossés à des créances mobilières | 5 256 | 56 | 1 275 | 17 | 6 531 | 73 |
| Obligations de sociétés et autres | 2 565 | 73 | 191 | 14 | 2 756 | 87 |
| | 7 821 | 129 | 1 466 | 31 | 9 287 | 160 |
| Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction | 60 | 4 | 173 | 53 | 233 | 57 |
| Titres de participation | | | | | | |
| Actions privilégiées | 89 | 15 | – | – | 89 | 15 |
| Actions ordinaires | 31 | 8 | 37 | 10 | 68 | 18 |
| | 120 | 23 | 37 | 10 | 157 | 33 |
| Total | 18 819 \$ | 377 \$ | 6 665 \$ | 118 \$ | 25 484 \$ | 495 \$ |

Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|---------------|--------------|-----------------|
| Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes) | | | |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | 417 \$ | 134 \$ | (111) \$ |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | (1) | (8) | – |
| Moins-values | | | |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹ | (23) | (51) | (326) |
| Total | 393 \$ | 75 \$ | (437) \$ |

¹ Aucune perte de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente n'a été constatée pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (14 millions de dollars en 2010, 88 millions de dollars en 2009) lié aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique «Reclassement de certains titres de créance en 2008». En 2010 et 2009, ces pertes ont été principalement compensées par les gains sur la protection de crédit détenue, lesquels ont été comptabilisés dans les autres revenus.

NOTE 4 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts et du revenu non gagné, qui comprend l'intérêt payé d'avance, les commissions de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les escomptes non amortis.

Le revenu d'intérêts est constaté au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de montage de prêts sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt afin de conserver un rendement réel constant.

Les commissions d'engagement sont constatées progressivement dans les autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont constatées progressivement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est constatée à titre de rajustement du rendement dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociable émis par des clients, que la Banque garantit en contrepartie de frais. Les revenus sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

PRÊTS DOUTEUX

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts en temps voulu. De plus, les prêts pour lesquels un versement est en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont généralement classés comme prêts douteux.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont présentés séparément des prêts douteux puisqu'ils montraient une perte de valeur à la date de l'acquisition et sont comptabilisés à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition et après l'acquisition.

Au 31 octobre 2011, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2010), puisqu'après toute comptabilisation de perte de valeur, le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Pour les prêts autres que les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts, les intérêts reçus par la suite sur les prêts douteux sont d'abord utilisés pour récupérer le capital, toute radiation ou provision antérieure et les frais de recouvrement. Tout solde est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts. Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du capital et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés.

L'incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux se présente comme suit :

Incidence sur les revenus d'intérêts nets découlant des prêts douteux

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|--------------|--------------|
| Revenus d'intérêts nets comptabilisés sur les titres de créance douteux classés comme prêts | (205) \$ | (53) \$ | (2) \$ |
| Baisse des revenus d'intérêts nets attribuable aux prêts douteux | 98 | 106 | 96 |
| Recouvrements | (11) | (4) | (3) |
| Total | (118) \$ | 49 \$ | 91 \$ |

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La Banque maintient une provision, qui consiste en des provisions générales et spécifiques, qu'elle considère comme suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances relatives à un portefeuille constitué d'instruments qui figurent au bilan consolidé ou qui sont hors bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend la provision pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties, lettres de crédit et lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les expositions hors bilan est calculée selon la même méthode.

La Banque constitue des provisions spécifiques pour pertes sur prêts douteux lorsque la valeur de réalisation estimative du prêt est inférieure à la valeur comptable. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision spécifique jusqu'à ce que le prêt soit radié. Les prêts sont radiés lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager leur recouvrement.

Pour les titres de créance classés comme prêts et les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements, des provisions spécifiques sont établies pour chaque prêt pour réduire la valeur comptable du prêt à sa valeur de réalisation estimative. La valeur de réalisation estimative se mesure en général en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour tous les prêts garantis, les flux de trésorerie futurs prévus tiennent compte des montants qui seraient reçus si la sûreté était réalisée, selon une estimation de la valeur de la sûreté établie au moment où la perte de valeur du prêt s'est confirmée. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimatifs sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si des nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir. Dans le cas des prêts aux particuliers et aux petites entreprises et des prêts sur cartes de crédit, une provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type de sûreté donnée en garantie.

Une provision générale est constituée pour constater les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. Les prêts sont regroupés selon des caractéristiques similaires de risque de crédit, et le niveau de la provision générale établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la conjoncture économique, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. Le calcul d'une provision générale est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. La provision générale, revue trimestriellement, tient compte du jugement de la direction à l'égard des risques associés au modèle et aux estimations, de même que de la situation de l'économie et du marché du crédit.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

| | Prêts bruts | | | | | | | 2011 | |
|---|-----------------------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|------------------------|--------------------|---|-------------------|-----------|
| | Ni en souffrance ni douteux | En souffrance mais non douteux | En souffrance | Total | Provisions spécifiques | Provision générale | Total de la provision pour pertes sur prêts | Prêts net | |
| | | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2} | 84 241 | \$ 1 340 | \$ 509 | \$ 86 090 | \$ 32 | \$ 28 | \$ 60 | \$ 86 030 | \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ³ | 103 416 | 5 468 | 398 | 109 282 | 113 | 367 | 480 | 108 802 | |
| Cartes de crédit | 8 383 | 518 | 85 | 8 986 | 64 | 244 | 308 | 8 678 | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{1,2} | 86 798 | 1 377 | 1 204 | 89 379 | 220 | 857 | 1 077 | 88 302 | |
| | 282 838 | \$ 8 703 | \$ 2 196 | \$ 293 737 | 429 | 1 496 | 1 925 | 291 812 | |
| Titres de créance classés comme prêts | | | | 6 511 | 179 | 149 | 328 | 6 183 | |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ⁴ | | | | 5 560 | 60 | – | 60 | 5 500 | |
| Total | | | | 305 808 | \$ 668 | \$ 1 645 | \$ 2 313 | \$ 303 495 | \$ |
| | | | | | | | | | 2010 |
| Prêts hypothécaires résidentiels ^{1,2} | 68 907 | \$ 1 301 | \$ 459 | \$ 70 667 | \$ 31 | \$ 32 | \$ 63 | \$ 70 604 | \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ³ | 94 020 | 5 702 | 326 | 100 048 | 117 | 361 | 478 | 99 570 | |
| Cartes de crédit | 8 252 | 532 | 86 | 8 870 | 66 | 226 | 292 | 8 578 | |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{1,2} | 74 661 | 1 903 | 1 382 | 77 946 | 323 | 850 | 1 173 | 76 773 | |
| | 245 840 | \$ 9 438 | \$ 2 253 | \$ 257 531 | 537 | 1 469 | 2 006 | 255 525 | |
| Titres de créance classés comme prêts | | | | 7 591 | 140 | 163 | 303 | 7 288 | |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ⁴ | | | | 7 040 | – | – | – | 7 040 | |
| Total | | | | 272 162 | \$ 677 | \$ 1 632 | \$ 2 309 | \$ 269 853 | \$ |
| | | | | | | | | | 2011 |
| Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice ⁵ | | | | | | | 2 197 | \$ 2 229 | \$ |

¹ Comprend les prêts classés comme détenus à des fins de transaction que la Banque entend vendre immédiatement ou dans un avenir proche d'une juste valeur de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 253 millions de dollars (188 millions de dollars en 2010), ainsi que les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur de 14 millions de dollars (85 millions de dollars en 2010) et d'un coût après amortissement de 5 millions de dollars (86 millions de dollars en 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Comprend les prêts hypothécaires assurés par des gouvernements canadiens de 52 231 millions de dollars au 31 octobre 2011 (47 886 millions de dollars en 2010).

³ Comprend les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 31 667 millions de dollars au 31 octobre 2011 (32 483 millions de dollars en 2010).

⁴ En 2011, les actifs compensatoires liés aux prêts assurés par la FDIC ont été reclassés de façon rétroactive des prêts aux autres actifs au bilan consolidé. Le solde de ces actifs compensatoires au 31 octobre 2011 était de 86 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2010).

⁵ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire et prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 186 millions de dollars au 31 octobre 2011 (158 millions de dollars en 2010). La valeur comptable brute des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession au cours de l'exercice n'est pas importante. Les actifs financiers qui ont fait l'objet d'une saisie, tels que du numéraire et des obligations, sont affectés aux activités de négociation et de crédit courantes de la Banque et ne sont pas séparés des autres actifs financiers dans les portefeuilles.

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2011 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 82 millions de dollars (78 millions de dollars en 2010).

La variation de la provision pour pertes sur créances et de la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | | |
|--|------------------------|------------------------------------|-------------------|---------------|--|----------------------|
| | Au début de l'exercice | Provision pour pertes sur créances | Radiations | Recouvrements | Écart de conversion et autres rajustements | Solde aux 31 octobre |
| Provisions spécifiques | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 31 | \$ 28 | \$ (41) | \$ 4 | \$ 10 | \$ 32 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 117 | 581 | (694) | 69 | 40 | 113 |
| Cartes de crédit | 66 | 370 | (419) | 43 | 4 | 64 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 323 | 285 | (475) | 51 | 38 | 222 |
| Titres de créance classés comme prêts | 140 | 85 | (48) | – | 2 | 179 |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2} | – | 81 | (39) | – | 18 | 60 |
| Total des provisions spécifiques | 677 | 1 430 | (1 716) | 167 | 112 | 670 |
| Provision générale | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 35 | (4) | – | – | (1) | 30 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 409 | (2) | – | – | (2) | 405 |
| Cartes de crédit | 292 | 20 | – | – | – | 312 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 011 | 31 | – | – | (12) | 1 030 |
| Titres de créance classés comme prêts | 163 | (10) | – | – | (4) | 149 |
| Total de la provision générale | 1 910 | 35 | – | – | (19) | 1 926 |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 66 | 24 | (41) | 4 | 9 | 62 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 526 | 579 | (694) | 69 | 38 | 518 |
| Cartes de crédit | 358 | 390 | (419) | 43 | 4 | 376 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 334 | 316 | (475) | 51 | 26 | 1 252 |
| Titres de créance classés comme prêts | 303 | 75 | (48) | – | (2) | 328 |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2} | – | 81 | (39) | – | 18 | 60 |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 2 587 | \$ 1 465 | \$ (1 716) | \$ 167 | \$ 93 | \$ 2 596 |
| Moins : Provision pour les instruments hors bilan | 278 | 3 | – | – | 2 | 283 |
| Provision pour pertes sur prêts | 2 309 | \$ 1 462 | \$ (1 716) | \$ 167 | \$ 91 | \$ 2 313 |
| | | | | | | 2010 |
| Provisions spécifiques | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 34 | \$ 25 | \$ (35) | \$ 3 | \$ 4 | \$ 31 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 112 | 669 | (762) | 74 | 24 | 117 |
| Cartes de crédit | 71 | 410 | (457) | 39 | 3 | 66 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 296 | 494 | (512) | 24 | 21 | 323 |
| Titres de créance classés comme prêts | 45 | 128 | (24) | – | (9) | 140 |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2} | – | – | – | – | – | – |
| Total des provisions spécifiques | 558 | 1 726 | (1 790) | 140 | 43 | 677 |
| Provision générale | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 18 | 17 | – | – | – | 35 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 424 | (9) | – | – | (6) | 409 |
| Cartes de crédit | 302 | (2) | – | – | (8) | 292 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 060 | (10) | – | – | (39) | 1 011 |
| Titres de créance classés comme prêts | 277 | (97) | – | – | (17) | 163 |
| Total de la provision générale | 2 081 | (101) | – | – | (70) | 1 910 |
| Provision pour pertes sur créances | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 52 | 42 | (35) | 3 | 4 | 66 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 536 | 660 | (762) | 74 | 18 | 526 |
| Cartes de crédit | 373 | 408 | (457) | 39 | (5) | 358 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 356 | 484 | (512) | 24 | (18) | 1 334 |
| Titres de créance classés comme prêts | 322 | 31 | (24) | – | (26) | 303 |
| Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2} | – | – | – | – | – | – |
| Total de la provision pour pertes sur créances | 2 639 | \$ 1 625 | \$ (1 790) | \$ 140 | \$ (27) | \$ 2 587 |
| Moins : Provision pour les instruments hors bilan | 271 | 11 | – | – | (4) | 278 |
| Provision pour pertes sur prêts | 2 368 | \$ 1 614 | \$ (1 790) | \$ 140 | \$ (23) | \$ 2 309 |

¹ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts ayant subi une perte de valeur.

² D'autres rajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés» de la présente note.

Prêts en souffrance mais non douteux

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2011 et 2010, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2011, 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2010) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | 2010 | | | |
|--|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | 1 jour à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 89 jours | Total | 1 jour à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 89 jours | Total |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 758 \$ | 465 \$ | 117 \$ | 1 340 \$ | 830 \$ | 377 \$ | 94 \$ | 1 301 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts | | | | | | | | |
| aux particuliers | 4 583 | 724 | 161 | 5 468 | 4 753 | 777 | 172 | 5 702 |
| Cartes de crédit | 395 | 78 | 45 | 518 | 405 | 81 | 46 | 532 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 082 | 211 | 84 | 1 377 | 1 312 | 455 | 136 | 1 903 |
| Total | 6 818 \$ | 1 478 \$ | 407 \$ | 8 703 \$ | 7 300 \$ | 1 690 \$ | 448 \$ | 9 438 \$ |

¹ Exclut tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 113 millions de dollars (22 millions de dollars en 2010). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers affectés en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. Pour ce qui est des prêts douteux, l'estimation du montant de réalisation net du prêt tient compte de l'évaluation des actifs affectés en garantie.

PRÊTS ACQUIS

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui reflète les pertes sur créances estimatives à la date d'acquisition ainsi que les ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux du marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de capital et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Ces prêts et leur mode de comptabilisation sont décrits plus en détail ci-après.

Les prêts acquis qui n'avaient pas subi de perte de valeur à la date d'acquisition sont par la suite comptabilisés aux coûts après amortissement selon les flux de trésorerie contractuels et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement au rendement du prêt et est comptabilisé dans le revenu d'intérêts sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces prêts ne sont pas présentés séparément des portefeuilles de prêts accordés par la Banque et sont soumis à une évaluation selon le cadre relatif aux provisions de la Banque pour la provision générale et les provisions spécifiques après l'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts acquis qui ont manifestement déjà subi une perte de valeur et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de capital et paiements d'intérêts aux termes du contrat. Ces prêts sont comptabilisés à la valeur actualisée de flux de trésorerie prévus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. Ces prêts se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) acquis auprès de South Financial dans le cadre d'acquisitions facilitées par la FDIC et par l'acquisition de Services financiers Chrysler, dont les soldes en cours respectifs sont de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars et 0,9 milliard de dollars à la date d'acquisition et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars et 0,8 milliard de dollars.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ont été désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements et les cotes de crédit récentes des emprunteurs. La Banque a donc établi la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie prévus selon un taux d'actualisation observable sur le marché et, au besoin, elle l'a ajustée pour tenir compte de facteurs qu'un participant au marché utiliserait pour établir cette juste valeur. Dans le calcul des flux de trésorerie dont l'encaissement est prévu, la direction s'est appuyée sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies qu'au montant et au moment des remboursements anticipés.

Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement importants sont comptabilisés isolément. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés à l'intérieur d'un ou plusieurs portefeuilles, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils possèdent des caractéristiques de risques identiques. Chaque portefeuille est comptabilisé comme un seul actif, comportant un taux d'intérêt composé unique et une prévision de flux de trésorerie combinés.

La valeur comptable de ces prêts déduction faite des provisions spécifiques aux 31 octobre 2011 et 31 octobre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Aux</i> | |
|---|-----------------|-----------------|
| | 31 octobre 2011 | 31 octobre 2010 |
| Acquisitions facilitées par la FDIC | | |
| Solde du capital impayé ¹ | 1 452 \$ | 1 835 \$ |
| Rajustements de la juste valeur liés au crédit | (121) | (216) |
| Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes | 16 | (29) |
| Valeur comptable | 1 347 | 1 590 |
| Provision spécifique ² | (30) | - |
| Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique ³ | 1 317 | 1 590 |
| South Financial | | |
| Solde du capital impayé ¹ | 4 117 | 6 205 |
| Rajustements de la juste valeur liés au crédit | (425) | (707) |
| Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes | 3 | (48) |
| Valeur comptable | 3 695 | 5 450 |
| Provision spécifique ² | (27) | - |
| Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique ³ | 3 668 | 5 450 |
| Services financiers Chrysler | | |
| Solde du capital impayé ¹ | 540 | - |
| Rajustements de la juste valeur liés au crédit | (34) | - |
| Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes | 12 | - |
| Valeur comptable | 518 | - |
| Provision spécifique ² | (3) | - |
| Valeur comptable, déduction faite de la provision spécifique ³ | 515 \$ | - |

¹ Représente le montant en capital dû aux termes du contrat

² Dans le cadre de l'évaluation trimestrielle des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, une provision spécifique a été comptabilisée.

³ La valeur comptable d'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

Après l'acquisition, la Banque réévaluera son montant estimatif des flux de trésorerie afin de déterminer si une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du montant estimatif des flux de trésorerie s'appuie sur des hypothèses quant à la fréquence des défauts, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie prévus entraînent la constatation d'une perte de valeur additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts. Une perte de valeur survenant après la date d'acquisition est comptabilisée par le biais de la provision pour pertes sur créances. Puisque les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont assurément évalués pour établir s'ils ont subi une moins-value, en comptabilisant le prêt à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus à la date d'acquisition et après celle-ci, aucune provision générale n'est constituée puisque les pertes sur créances subies sont déterminées de façon spécifique et reflétées dans la valeur comptable du prêt, déduction faite de toute provision spécifique.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie prévus entraînent d'abord la reprise de toute perte de valeur comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement comme un revenu d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le moment des flux de trésorerie prévus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements (favorables et défavorables) de l'escompte lié à l'acquisition par le biais du revenu d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le moment ou le montant des flux de trésorerie prévus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, aucun intérêt ne serait constaté et les prêts seraient présentés comme des prêts non productifs; étant donné que le moment et le montant des flux de trésorerie prévus peuvent être estimés de façon raisonnable, des intérêts sont comptabilisés et les prêts sont inscrits comme productifs.

Prêts assurés

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC et sont compris dans le portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs d'indemnisation et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est constatée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement des actifs d'indemnisation.

Les actifs d'indemnisation sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute perte de valeur additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs d'indemnisation et à une diminution de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs d'indemnisation par le biais du revenu d'intérêts net (ou de la provision pour pertes sur créances si une perte de valeur a déjà été constatée). Les actifs d'indemnisation sont utilisés au fur et à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Aux 31 octobre 2011 et 2010, les soldes des prêts assurés par la FDIC s'établissaient à respectivement 1,3 milliard de dollars et 1,6 milliard de dollars et étaient comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Aux 31 octobre 2011 et 2010, les soldes des actifs d'indemnisation s'établissaient à respectivement 86 millions de dollars et 167 millions de dollars et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles engagées se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspond à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif d'indemnisation à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en considération dans le calcul de l'ajustement de l'actif d'indemnisation, comme il est décrit ci-dessus.

NOTE 5 : TITRISATIONS DE PRÊTS

Lorsque des prêts sont cédés dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés est reçue, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Pour qu'il y ait transfert de contrôle, 1) les prêts cédés doivent avoir été isolés par rapport au cédant, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre du cédant, 2) le cessionnaire doit avoir le droit de nantir ou de vendre les prêts cédés ou, si le cessionnaire est une structure d'accueil admissible (SAA), selon la définition donnée dans la NOC-12 de l'ICCA, «Cessions de créances», chaque investisseur dans la SAA doit avoir le droit de nantir ou de vendre sa participation dans la SAA, et 3) le cédant ne peut conserver le droit de racheter les prêts et en retirer un avantage non négligeable. La Banque peut avoir l'obligation de racheter les actifs titrisés, mais cela n'empêche pas le traitement de l'opération à titre de vente. Se reporter à la note 29 pour obtenir des renseignements additionnels.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Un gain ou une perte à la vente de prêts est constaté immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs vendus, le cas échéant. Le gain ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des créances faisant l'objet de la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Pour établir les justes valeurs, on utilise les prix cotés, s'il y en a. Cependant, il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, de sorte que la Banque estime habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus calculée selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés – pertes sur créances, taux des remboursements anticipés, courbes des taux d'intérêt à terme et taux d'actualisation – correspondant aux risques en jeu.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation.

Le tableau suivant présente les activités de titrisation de la Banque. Dans la plupart des cas, la Banque continue d'assurer la gestion des actifs titrisés.

Activités de titrisation

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | | | | | | | | | 2010 | 2009 |
|---|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------|-----------|------|------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Total | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Total | Total | | |
| Produit brut | 14 609 \$ | 3 148 \$ | 270 | 18 027 \$ | 15 875 \$ | 4 211 \$ | 113 \$ | 20 199 \$ | 32 057 \$ | | |
| Droits conservés comptabilisés | 481 | 83 | 7 | 571 | 586 | 94 | 2 | 682 | 1 120 | | |
| Flux de trésorerie reçus sur les droits conservés | 904 | 68 | 2 | 974 | 790 | 68 | – | 858 | 593 | | |

Le tableau suivant résume l'incidence des titrisations sur l'état des résultats consolidé de la Banque.

Gain (perte) de titrisation et revenu sur les droits conservés

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | | | | | | | | | 2010 | 2009 |
|------------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------|---------------|------|------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Total | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Total | Total | | |
| Gain (perte) à la vente | 192 \$ | 83 \$ | – \$ | 275 \$ | 224 \$ | 94 \$ | (1) \$ | 317 \$ | 321 \$ | | |
| Revenu sur les droits conservés | 161 | 13 | 1 | 175 | 157 | 13 | 2 | 172 | 147 | | |
| Total | 353 \$ | 96 \$ | 1 \$ | 450 \$ | 381 \$ | 107 \$ | 1 \$ | 489 \$ | 468 \$ | | |

¹ Le revenu sur les droits conservés exclut le revenu provenant des variations de juste valeur. Les gains et les pertes latents sur les droits conservés provenant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans le revenu de négociation.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les droits conservés à la date des activités de titrisation sont comme suit :

Principales hypothèses

| | 2011 | | | 2010 | | | 2009 | | |
|--|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux |
| Taux des remboursements anticipés ¹ | 19,1 % | 5,3 % | – % | 18,9 % | 5,1 % | – % | 18,8 % | 5,0 % | 5,2 % |
| Taux d'actualisation | 3,4 % | 3,7 % | 4,5 % | 3,6 % | 3,7 % | 4,5 % | 3,2 % | 3,4 % | 5,8 % |
| Pertes sur créances prévues ² | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % | 0,1 % |

¹ Représente le taux de remboursement mensuel pour les prêts aux particuliers ou commerciaux garantis.

² Aucune perte sur créances n'est prévue pour les prêts hypothécaires résidentiels, car ces prêts sont garantis par un gouvernement. Les pertes sur créances prévues sur les prêts aux particuliers s'établissent à environ 0,0 %.

Au cours de 2011, il y a eu des échéances sur des prêts et des créances déjà titrisés de 4 690 millions de dollars (4 619 millions de dollars en 2010; 4 566 millions de dollars en 2009), et le produit net tiré des titrisations de prêts s'est établi à 13 337 millions de dollars (15 580 millions de dollars en 2010; 27 491 millions de dollars en 2009).

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses économiques utilisées et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre 2011. Comme l'analyse de sensibilité est hypothétique, elle doit être utilisée avec prudence.

Sensibilité des principales hypothèses aux changements défavorables

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | | | | | | 2010 |
|--|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Prêts hypothécaires résidentiels | Prêts aux particuliers | Prêts hypothécaires commerciaux | Prêts hypothécaires commerciaux |
| Juste valeur des droits conservés | 1 160 \$ | 120 \$ | 9 \$ | 1 313 \$ | 121 \$ | 3 \$ | 3 \$ |
| Taux d'actualisation | 3,2 % | 3,2 % | 3,8 % | 3,5 % | 3,4 % | 4,2 % | 4,2 % |
| +10 % | (5) \$ | – \$ | – \$ | (6) \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| +20 % | (9) | (1) | – | (13) | (1) | – | – |
| Taux des remboursements anticipés | 19,1 % | 5,1 % | – % | 18,9 % | 5,4 % | – % | – % |
| +10 % | (30) \$ | (9) \$ | – \$ | (37) \$ | (8) \$ | – \$ | – \$ |
| +20 % | (59) | (17) | – | (74) | (15) | – | – |
| Pertes sur créances prévues | – % | – % | – % | – % | – % | – % | – % |
| +10 % | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ |
| +20 % | – | – | – | – | – | – | – |

Le tableau qui suit présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des actifs financiers présentés et titrisés aux 31 octobre.

Prêts gérés^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | | | 2010 |
|--|-------------------|---------------------|---|-------------------|---------------------|---|---|
| | Prêts bruts | Prêts douteux bruts | Radiations, déduction faite des recouvrements | Prêts bruts | Prêts douteux bruts | Radiations, déduction faite des recouvrements | Radiations, déduction faite des recouvrements |
| Type de prêt | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 130 529 \$ | 509 \$ | 37 \$ | 114 112 \$ | 459 \$ | 32 \$ | 32 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 114 382 | 411 | 626 | 106 603 | 342 | 689 | 689 |
| Cartes de crédit | 8 986 | 85 | 376 | 8 870 | 86 | 418 | 418 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 90 162 | 1 204 | 424 | 78 557 | 1 382 | 488 | 488 |
| Total des prêts gérés | 344 059 | 2 209 | 1 463 | 308 142 | 2 269 | 1 627 | 1 627 |
| Moins : Prêts titrisés | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 44 439 | – | – | 43 443 | – | – | – |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 5 100 | 13 | 1 | 6 555 | 16 | 1 | 1 |
| Cartes de crédit | – | – | – | – | – | – | – |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements ³ | 783 | – | – | 613 | – | – | – |
| Total des prêts titrisés | 50 322 | 13 | 1 | 50 611 | 16 | 1 | 1 |
| Total des prêts gérés, déduction faite des prêts titrisés¹ | 293 737 \$ | 2 196 \$ | 1 462 \$ | 257 531 \$ | 2 253 \$ | 1 626 \$ | 1 626 \$ |

¹ Exclut tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur bruts ont atteint 5 560 millions de dollars (7 040 millions de dollars en 2010). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

² Exclut les titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance bruts classés comme prêts ont totalisé 6 511 millions de dollars (7 591 millions de dollars en 2010). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

³ Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires à l'égard d'immeubles d'habitation ainsi que les pertes sur créances connexes sont inclus dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements.

NOTE 6 : ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel. La Banque recense les EDDV dans lesquelles elle détient un droit, établit si elle en est le principal bénéficiaire et, le cas échéant, procède à leur consolidation. Le principal bénéficiaire est une entité qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

EDDV IMPORTANTES CONSOLIDÉES

La Banque est le principal bénéficiaire de deux EDDV importantes qu'elle consolide. Une des EDDV est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2011, l'EDDV avait 88 millions de dollars d'actifs (598 millions de dollars en 2010), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles, et des prêts et crédit-bail – matériel. Les actifs provenaient du Canada en totalité. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'EDDV n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 88 millions de dollars (598 millions de dollars en 2010).

L'autre EDDV a été formée en 2010 afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs provenant du Canada à l'EDDV et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2011, cette EDDV détenait des actifs de 14,1 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars en 2010) qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. De ce montant, 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) étaient donnés en nantissement à l'égard des obligations sécurisées. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'EDDV. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010).

EDDV IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES

La Banque détient d'importants droits variables dans des EDDV à l'égard desquelles elle n'est pas considérée comme le principal bénéficiaire. Les droits variables de la Banque dans ces EDDV non consolidées sont analysés comme suit.

Conduits multicédants

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement différentes par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiduciaires soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de crédit ne peuvent être utilisées si une fiducie est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque prélèvement sur la facilité). Dans les faits, ces conditions préalables assurent que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA (y compris dans ceux émis par les conduits multicédants susmentionnés) dans le cadre de ses activités de tenue de marché relatives au PCAA. Au 31 octobre 2011 et 2010, la Banque détenait respectivement 1 083 millions de dollars et 354 millions de dollars de titres de PCAA sur les 10,6 milliards et 10,5 milliards de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits à ces dates. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque détient des droits variables dans ces conduits multicédants, surtout du fait qu'elle détient du papier commercial émis par ces derniers, qu'elle leur fournit des facilités de liquidité et qu'elle en tire des honoraires; toutefois, la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La Banque surveille ses positions dans des titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation, étant donné que ces acquisitions sont considérées comme des événements entraînant une révision du statut de l'entité. Les positions n'ont donné lieu à aucune modification des conclusions portant sur la consolidation au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné les droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars en 2010). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2010) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2011, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit de 17 millions de dollars (73 millions de dollars en 2010) à l'égard de transactions précises.

Conduits monocédants

La Banque utilise des conduits monocédants pour améliorer sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

Au 31 octobre 2011, l'encours du papier commercial émis par les conduits monocédants s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010). Bien que la probabilité de perte soit négligeable, le risque éventuel maximal de perte auquel la Banque est exposée pour ces conduits, du seul fait des facilités de liquidité fournies (similaires aux conduits multicédants mentionnés précédemment), était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars en 2010); 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2010) des actifs détenus par les conduits sont des prêts aux particuliers qui étaient assurés par un gouvernement. En outre, la Banque disposait de droits conservés de 120 millions de dollars (121 millions de dollars en 2010) liés au coupon d'intérêt.

Autres opérations de financement

En avril 2010, la Banque a abandonné certaines opérations qui offraient un financement à coût économique à des sociétés clientes américaines par l'entremise d'EDDV. La Banque ne fournit plus de financement à ces sociétés aux termes de semblables ententes et, aux 31 octobre 2011 et 2010, elle n'était plus exposée à ces EDDV.

NOTE 7 : DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, des actions et d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques relativement à son portefeuille de négociation. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes réalisés et latents qui en résultent sont constatés immédiatement dans le revenu de négociation.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les transactions satisfont aux exigences du chapitre 3865, «Couvertures», ceux-ci sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences du chapitre 3865, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction; toutefois, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans le revenu autre que d'intérêts.

RELATIONS DE COUVERTURE

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'ont conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations attribuables aux risques couverts des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est passée en résultat, sans aucune incidence atténuante sur le bénéfice, lorsque cela convient.

La variation de la juste valeur liée à la composante du dérivé exclue de l'appréciation de l'efficacité de la couverture est immédiatement constatée à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de la variation de la juste valeur des actifs ou des passifs constatés ou des engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures des variations des flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif constaté ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers (couvertures d'investissements nets).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur liées à la tranche inefficace de la relation de couverture sont immédiatement constatées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert (le rajustement au montant de base) est amorti par imputation à l'état des résultats consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, le rajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges à l'état des résultats consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaies étrangères ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans le futur. Les montants et le moment des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations des remboursements anticipés et des défauts de paiement. L'ensemble des flux de trésorerie pour tous les risques couverts au fil du temps forme la base qui permet d'établir la partie efficace des gains et des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour les opérations prévues.

La tranche efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couvertures de flux de trésorerie est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés à l'état des résultats consolidé de la période où l'élément couvert se répercute sur le bénéfice.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat étendu demeurent dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement constatée dans l'état des résultats consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les gains et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement transférés à l'état des résultats consolidé.

Couvertures d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur relative aux instruments de couverture liée à la tranche efficace de la couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La variation de la juste valeur liée à la tranche inefficace est immédiatement constatée dans l'état des résultats consolidé. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont inclus dans l'état des résultats consolidé quand l'investissement dans l'établissement étranger est rapatrié ou vendu.

CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des opérations hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses investissements dans des établissements étrangers lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par secteur d'activité et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces opérations sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces opérations qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des opérations sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options sur marchandises, comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

La Banque prend certains engagements de prêt à taux fixe envers des clients au Canada. Ces engagements financiers sont comptabilisés comme des instruments dérivés si la Banque a comme pratique établie de vendre les prêts peu après le décaissement. Ces engagements de prêt sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes réalisés et latents sont immédiatement constatés dans les autres revenus.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans le revenu de négociation.

Certaines obligations de la Banque en matière de dépôt, qui varient selon le rendement de certains indices ou de certaines actions, peuvent être assujetties à un montant minimum de rachat garanti et incorporent un dérivé. La Banque comptabilise à la juste valeur les dérivés incorporés dans ces obligations de verser un montant variable, en constatant dans les autres revenus les variations de juste valeur à mesure qu'elles se produisent. La Banque ne prévoit pas une importante volatilité future des bénéfices, étant donné que la couverture des dérivés incorporés est efficace sur le plan économique. La juste valeur des dérivés incorporés est comptabilisée au bilan consolidé dans les dérivés.

Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | 2010 | |
|---|---|------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹ | | Juste valeur à la fin de l'exercice | | Juste valeur à la fin de l'exercice | |
| | Positive | Négative | Positive | Négative | Positive | Négative |
| Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 1 \$ | 1 \$ | 7 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ |
| Contrats de garantie de taux | 15 | 13 | 23 | 19 | 17 | 12 |
| Swaps | 19 100 | 19 220 | 27 489 | 26 591 | 19 846 | 19 872 |
| Options vendues | – | 634 | – | 790 | – | 642 |
| Options achetées | 632 | – | 765 | – | 641 | – |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 19 748 | 19 868 | 28 284 | 27 401 | 20 505 | 20 527 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | – | – | 1 | – | – | – |
| Contrats à terme de gré à gré | 5 265 | 5 142 | 5 567 | 4 725 | 5 385 | 5 734 |
| Swaps | 1 618 | 853 | 237 | 292 | 2 240 | 881 |
| Swaps de taux et de devises | 9 196 | 14 974 | 9 569 | 16 248 | 9 395 | 14 090 |
| Options vendues | – | 791 | – | 639 | – | 829 |
| Options achetées | 728 | – | 623 | – | 800 | – |
| Total des contrats de change | 16 807 | 21 760 | 15 997 | 21 904 | 17 820 | 21 534 |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | 49 | 54 | 60 | 43 | 70 | 65 |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue | 31 | 52 | 19 | 68 | 52 | 65 |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | 80 | 106 | 79 | 111 | 122 | 130 |
| Autres contrats | | | | | | |
| Contrats sur actions | 3 112 | 3 546 | 3 702 | 4 574 | 2 146 | 2 772 |
| Contrats sur marchandises | 884 | 684 | 1 182 | 1 080 | 775 | 711 |
| Total des autres contrats | 3 996 | 4 230 | 4 884 | 5 654 | 2 921 | 3 483 |
| Juste valeur – à des fins de transaction | 40 631 \$ | 45 964 \$ | 49 244 \$ | 55 070 \$ | 41 368 \$ | 45 674 \$ |
| Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux | 2 \$ | 2 \$ | – \$ | 2 \$ | 5 \$ | 7 \$ |
| Swaps | 5 459 | 4 318 | 7 558 | 5 145 | 6 972 | 5 215 |
| Options vendues | 6 | 18 | 6 | 32 | 7 | 5 |
| Options achetées | 15 | 2 | 16 | 2 | 30 | 3 |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 5 482 | 4 340 | 7 580 | 5 181 | 7 014 | 5 230 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 1 153 | 729 | 1 023 | 527 | 845 | 523 |
| Swaps | 25 | – | – | – | 27 | – |
| Swaps de taux et de devises | 1 227 | 1 644 | 1 254 | 1 422 | 1 191 | 1 294 |
| Total des contrats de change | 2 405 | 2 373 | 2 277 | 1 949 | 2 063 | 1 817 |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | 63 | 98 | 72 | 102 | 66 | 93 |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | 63 | 98 | 72 | 102 | 66 | 93 |
| Autres contrats | | | | | | |
| Contrats sur actions | 1 380 | 331 | 1 247 | 915 | 1 164 | 871 |
| Total des autres contrats | 1 380 | 331 | 1 247 | 915 | 1 164 | 871 |
| Juste valeur – à des fins autres que de transaction | 9 330 \$ | 7 142 \$ | 11 176 \$ | 8 147 \$ | 10 307 \$ | 8 011 \$ |
| Total de la juste valeur | 49 961 \$ | 53 106 \$ | 60 420 \$ | 63 217 \$ | 51 675 \$ | 53 685 \$ |

¹ La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 était comme suit : positive de 39 058 millions de dollars et négative de 41 736 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | | |
|---|--|--|---------------|--|--|--------------|
| | Actifs dérivés | | | Passifs dérivés | | |
| | Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles | Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles | Total | Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles | Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles | Total |
| Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux | – | – | – | 1 | 1 | 2 |
| Swaps | 3 707 | 3 851 | 7 558 | 517 | 4 628 | 5 145 |
| Options vendues | – | 6 | 6 | – | 32 | 32 |
| Options achetées | – | 16 | 16 | – | 2 | 2 |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 3 707 | 3 873 | 7 580 | 518 | 4 663 | 5 181 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 1 010 | 13 | 1 023 | 522 | 5 | 527 |
| Swaps | – | – | – | – | – | – |
| Swaps de taux et de devises | 535 | 719 | 1 254 | 1 057 | 365 | 1 422 |
| Total des contrats de change | 1 545 | 732 | 2 277 | 1 579 | 370 | 1 949 |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | – | 72 | 72 | – | 102 | 102 |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | – | 72 | 72 | – | 102 | 102 |
| Autres contrats | | | | | | |
| Contrats sur actions | 340 | 907 | 1 247 | 7 | 908 | 915 |
| Total des autres contrats | 340 | 907 | 1 247 | 7 | 908 | 915 |
| Juste valeur – à des fins autres que de transaction | 5 592 | 5 584 | 11 176 | 2 104 | 6 043 | 8 147 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | | | | | | 2010 |
| Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux | – | 5 | 5 | – | 7 | 7 |
| Swaps | 3 660 | 3 312 | 6 972 | 595 | 4 620 | 5 215 |
| Options vendues | – | 7 | 7 | – | 5 | 5 |
| Options achetées | 30 | – | 30 | – | 3 | 3 |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 3 690 | 3 324 | 7 014 | 595 | 4 635 | 5 230 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 841 | 4 | 845 | 517 | 6 | 523 |
| Swaps | 27 | – | 27 | – | – | – |
| Swaps de taux et de devises | 453 | 738 | 1 191 | 960 | 334 | 1 294 |
| Total des contrats de change | 1 321 | 742 | 2 063 | 1 477 | 340 | 1 817 |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | – | 66 | 66 | – | 93 | 93 |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | – | 66 | 66 | – | 93 | 93 |
| Autres contrats | | | | | | |
| Contrats sur actions | 303 | 861 | 1 164 | 3 | 868 | 871 |
| Total des autres contrats | 303 | 861 | 1 164 | 3 | 868 | 871 |
| Juste valeur – à des fins autres que de transaction | 5 314 | 4 993 | 10 307 | 2 075 | 5 936 | 8 011 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés et des éléments couverts, le cas échéant, sur l'état des résultats consolidé et sur les autres éléments du résultat étendu pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | |
|--------------------------------------|---|---|--|---|
| | Montants comptabilisés dans le revenu tiré des dérivés ¹ | Montants comptabilisés dans le revenu tiré des éléments couverts ¹ | Inefficacité de la couverture ² | Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³ |
| Couvertures de juste valeur | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | (51) \$ | 57 \$ | 6 \$ | (31) \$ |
| Total du revenu (de la perte) | (51) \$ | 57 \$ | 6 \$ | (31) \$ |
| | | | | 2010 |
| Couvertures de juste valeur | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | (286) \$ | 274 \$ | (12) \$ | (93) \$ |
| Total du revenu (de la perte) | (286) \$ | 274 \$ | (12) \$ | (93) \$ |

¹ Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

² Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

³ Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts et représentent les composantes exclues des dérivés. Les montants sont principalement compensés dans le revenu d'intérêts net par l'amortissement de la valeur comptable des éléments couverts.

Couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | |
|---|--|---|--|---|
| | Montants comptabilisés à l'égard des dérivés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ¹ | Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats ^{1,2} | Inefficacité de la couverture ³ | Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture ³ |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | 2 072 \$ | 1 741 \$ | – \$ | – \$ |
| Contrats de change ⁴ | (65) | (19) | – | – |
| Autres contrats | 38 | 71 | – | – |
| Total du revenu (de la perte) | 2 045 \$ | 1 793 \$ | – \$ | – \$ |
| Couvertures d'investissements nets | | | | |
| Contrats de change ⁴ | 449 \$ | – \$ | – \$ | 70 \$ |
| | | | | 2010 |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | 3 399 \$ | 2 224 \$ | (3) \$ | – \$ |
| Contrats de change ⁴ | (225) | (20) | – | – |
| Autres contrats | 192 | 179 | 1 | – |
| Total du revenu (de la perte) | 3 366 \$ | 2 383 \$ | (2) \$ | – \$ |
| Couvertures d'investissements nets | | | | |
| Contrats de change ⁴ | 1 205 \$ | (11) \$ | – \$ | – \$ |

¹ Les autres éléments du résultat étendu sont présentés avant impôts.

² Montants comptabilisés dans le revenu d'intérêts net.

³ Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

⁴ Comprend les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010, la Banque n'a constaté aucun gain net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite de engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

Pour les douze prochains mois, la Banque prévoit que des gains nets estimés à 1 162 millions de dollars au 31 octobre 2011 (745 millions de dollars au 31 octobre 2010) constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le résultat net. La durée maximale sur laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs pour les opérations prévues est de 28 ans. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, les opérations prévues ont été réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Ces gains (pertes) sont partiellement contrebalancés par des gains (pertes) comptabilisés dans l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Gains (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|------------------------------------|----------------|-----------------|
| Contrats sur taux d'intérêt | (93) \$ | (247) \$ |
| Contrats de change | (8) | (4) |
| Dérivés de crédit | 41 | (14) |
| Actions | (1) | 5 |
| Autres contrats | – | (2) |
| Total | (61) \$ | (262) \$ |

¹ Montants comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

| (en milliards de dollars canadiens) | Détenus à des fins de transaction | | | Détenus à des fins autres que de transaction | | 2011 | 2010 |
|--|-----------------------------------|--------------------|-------------------|--|-------------------|-------------------|------|
| Notionnel | Négociés hors Bourse | Négociés en Bourse | Total | Total | Total | Total | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | – \$ | 211,8 \$ | 211,8 \$ | – \$ | 211,8 \$ | 255,4 \$ | |
| Contrats de garantie de taux | 108,1 | – | 108,1 | 10,8 | 118,9 | 56,7 | |
| Swaps | 1 471,3 | – | 1 471,3 | 366,9 | 1 838,2 | 1 346,3 | |
| Options vendues | 25,0 | 43,1 | 68,1 | 7,9 | 76,0 | 50,9 | |
| Options achetées | 25,9 | 38,6 | 64,5 | 1,3 | 65,8 | 59,0 | |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 1 630,3 | 293,5 | 1 923,8 | 386,9 | 2 310,7 | 1 768,3 | |
| Contrats de change | | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | – | 38,3 | 38,3 | – | 38,3 | 17,5 | |
| Contrats à terme de gré à gré | 384,9 | – | 384,9 | 30,4 | 415,3 | 380,9 | |
| Swaps | 2,9 | – | 2,9 | – | 2,9 | 20,4 | |
| Swaps de taux et de devises | 356,9 | – | 356,9 | 24,4 | 381,3 | 337,2 | |
| Options vendues | 34,5 | – | 34,5 | – | 34,5 | 53,7 | |
| Options achetées | 30,8 | – | 30,8 | – | 30,8 | 44,5 | |
| Total des contrats de change | 810,0 | 38,3 | 848,3 | 54,8 | 903,1 | 854,2 | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | 3,9 | – | 3,9 | 4,8 | 8,7 | 10,0 | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue | 2,7 | – | 2,7 | – | 2,7 | 3,7 | |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | 6,6 | – | 6,6 | 4,8 | 11,4 | 13,7 | |
| Autres contrats | | | | | | | |
| Contrats sur actions | 39,4 | 8,4 | 47,8 | 23,9 | 71,7 | 65,2 | |
| Contrats sur marchandises | 18,9 | 6,8 | 25,7 | – | 25,7 | 12,5 | |
| Total des autres contrats | 58,3 | 15,2 | 73,5 | 23,9 | 97,4 | 77,7 | |
| Total | 2 505,2 \$ | 347,0 \$ | 2 852,2 \$ | 470,4 \$ | 3 322,6 \$ | 2 713,9 \$ | |

Le tableau ci-dessous présente les dérivés selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

| Notionnel | Durée restante jusqu'à l'échéance | | | | | | 2011 | 2010 |
|--|-----------------------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|----------------|-------------------|-------------------|------|
| | 1 an et moins | Plus de 1 an à 3 ans | Plus de 3 ans à 5 ans | Plus de 5 ans à 10 ans | Plus de 10 ans | Total | Total | |
| | | | | | | | | |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 175,5 \$ | 36,3 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 211,8 \$ | 255,4 \$ | |
| Contrats de garantie de taux | 116,6 | 2,3 | – | – | – | 118,9 | 56,7 | |
| Swaps | 532,4 | 547,5 | 404,7 | 283,6 | 70,0 | 1 838,2 | 1 346,3 | |
| Options vendues | 65,8 | 3,3 | 3,7 | 2,8 | 0,4 | 76,0 | 50,9 | |
| Options achetées | 55,3 | 2,1 | 4,7 | 2,4 | 1,3 | 65,8 | 59,0 | |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 945,6 | 591,5 | 413,1 | 288,8 | 71,7 | 2 310,7 | 1 768,3 | |
| Contrats de change | | | | | | | | |
| Contrats à terme standardisés | 20,0 | 16,7 | 1,6 | – | – | 38,3 | 17,5 | |
| Contrats à terme de gré à gré | 370,3 | 32,8 | 11,7 | 0,5 | – | 415,3 | 380,9 | |
| Swaps | – | 1,6 | 0,3 | 0,8 | 0,2 | 2,9 | 20,4 | |
| Swaps de taux et de devises | 67,2 | 113,3 | 98,2 | 80,3 | 22,3 | 381,3 | 337,2 | |
| Options vendues | 31,0 | 2,2 | 1,2 | 0,1 | – | 34,5 | 53,7 | |
| Options achetées | 27,5 | 2,2 | 1,0 | 0,1 | – | 30,8 | 44,5 | |
| Total des contrats de change | 516,0 | 168,8 | 114,0 | 81,8 | 22,5 | 903,1 | 854,2 | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise | 1,8 | 2,8 | 2,2 | 1,9 | – | 8,7 | 10,0 | |
| Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue | 0,9 | 0,6 | 0,9 | 0,3 | – | 2,7 | 3,7 | |
| Total des contrats sur dérivés de crédit | 2,7 | 3,4 | 3,1 | 2,2 | – | 11,4 | 13,7 | |
| Autres contrats | | | | | | | | |
| Contrats sur actions | 46,4 | 18,4 | 6,8 | 0,1 | – | 71,7 | 65,2 | |
| Contrats sur marchandises | 21,7 | 3,7 | 0,3 | – | – | 25,7 | 12,5 | |
| Total des autres contrats | 68,1 | 22,1 | 7,1 | 0,1 | – | 97,4 | 77,7 | |
| Total | 1 532,4 \$ | 785,8 \$ | 537,3 \$ | 372,9 \$ | 94,2 \$ | 3 322,6 \$ | 2 713,9 \$ | |

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres opérations qui créent un risque de crédit. Ceci inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéance. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation d'accords-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les accords-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'ils lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de tels accords si certains événements se produisent. L'incidence de ces accords-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | 2010 | | |
|--|---|--------------------------------|---|---|--------------------------------|---|
| | Coût de remplacement courant ¹ | Montant de l'équivalent crédit | Montant pondéré en fonction des risques | Coût de remplacement courant ¹ | Montant de l'équivalent-crédit | Montant pondéré en fonction des risques |
| Contrats sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Contrats de garantie de taux | 23 \$ | 34 \$ | 5 \$ | 22 \$ | 40 \$ | 8 \$ |
| Swaps | 35 048 | 46 581 | 18 322 | 26 817 | 33 600 | 13 978 |
| Options achetées | 767 | 860 | 337 | 669 | 770 | 293 |
| Total des contrats sur taux d'intérêt | 35 838 | 47 475 | 18 664 | 27 508 | 34 410 | 14 279 |
| Contrats de change | | | | | | |
| Contrats à terme de gré à gré | 6 364 | 11 878 | 2 170 | 6 148 | 11 683 | 2 209 |
| Swaps | 237 | 405 | 59 | 2 267 | 3 315 | 865 |
| Swaps de taux et de devises | 10 823 | 30 312 | 9 322 | 10 587 | 27 276 | 9 107 |
| Options achetées | 623 | 1 064 | 236 | 800 | 1 431 | 284 |
| Total des contrats de change | 18 047 | 43 659 | 11 787 | 19 802 | 43 705 | 12 465 |
| Autres contrats | | | | | | |
| Dérivés de crédit | 48 | 447 | 158 | 96 | 588 | 203 |
| Contrats sur actions | 4 691 | 7 954 | 1 033 | 3 039 | 6 053 | 1 456 |
| Contrats sur marchandises | 1 021 | 1 167 | 238 | 626 | 1 239 | 304 |
| Total des autres contrats | 5 760 | 9 568 | 1 429 | 3 761 | 7 880 | 1 963 |
| Total des dérivés | 59 645 | 100 702 | 31 880 | 51 071 | 85 995 | 28 707 |
| Moins l'incidence des accords-cadres de compensation | 45 611 | 65 949 | 22 531 | 37 566 | 54 233 | 19 494 |
| Total des dérivés après compensation | 14 034 | 34 753 | 9 349 | 13 505 | 31 762 | 9 213 |
| Moins l'incidence des garanties | 5 875 | 6 062 | 1 959 | 5 343 | 5 644 | 2 107 |
| Dérivés nets | 8 159 \$ | 28 691 \$ | 7 390 \$ | 8 162 \$ | 26 118 \$ | 7 106 \$ |

¹ Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 775 millions de dollars au 31 octobre 2011 (604 millions de dollars en 2010).

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

| | Canada ¹ | | États-Unis ¹ | | Autres pays ¹ | | Total | |
|---|---------------------|------------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Par secteur | | | | | | | | |
| Services financiers | 33 318 \$ | 30 422 \$ | 6 062 \$ | 976 \$ | 10 155 \$ | 8 706 \$ | 49 535 \$ | 40 104 \$ |
| Gouvernement | 4 728 | 5 901 | 1 269 | 105 | 310 | 571 | 6 307 | 6 577 |
| Divers | 2 407 | 2 655 | 1 084 | 1 108 | 312 | 627 | 3 803 | 4 390 |
| Coût de remplacement courant | 40 453 \$ | 38 978 \$ | 8 415 \$ | 2 189 \$ | 10 777 \$ | 9 904 \$ | 59 645 \$ | 51 071 \$ |
| Moins l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties | | | | | | | 51 486 | 42 909 |
| Total | | | | | | | 8 159 \$ | 8 162 \$ |
| | | | | | | | 2011 % de répartition | 2010 % de répartition |
| Par région de risque² | | | | | | | | |
| Canada | 3 419 \$ | 3 737 \$ | | | | | 41,9 % | 45,8 % |
| États-Unis | 2 236 | 1 820 | | | | | 27,4 | 22,3 |
| Autres pays | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 601 | 332 | | | | | 7,4 | 4,1 |
| Autres pays européens | 1 153 | 1 252 | | | | | 14,1 | 15,3 |
| Divers | 750 | 1 021 | | | | | 9,2 | 12,5 |
| Total – autres pays | 2 504 | 2 605 | | | | | 30,7 | 31,9 |
| Total du coût de remplacement courant | 8 159 \$ | 8 162 \$ | | | | | 100,0 % | 100,0 % |

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus.

² Après l'incidence des accords-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement, i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2011, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 57 millions de dollars (9 millions de dollars en 2010) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque et ii) un financement total de 2 millions de dollars (néant en 2010) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des accords-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par cet accord-cadre de dérivés. Certains de ces accords peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2011, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 12,9 milliards de dollars (11,9 milliards de dollars en 2010). La Banque a fourni une sûreté de 10,3 milliards de dollars (8,8 milliards de dollars en 2010) pour cette exposition de risque dans le cours normal des affaires. Au 31 octobre 2011, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,5 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars en 2010) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,6 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2010) en plus de celle déjà fournie dans le cours normal des affaires.

NOTE 8 : ACQUISITIONS ET AUTRES

a) Acquisition de Services financiers Chrysler

Le 1^{er} avril 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Services financiers Chrysler au Canada et aux États-Unis pour une contrepartie au comptant d'environ 6 390 millions de dollars, y compris une contrepartie conditionnelle. Selon les termes du contrat d'acquisition, la Banque devrait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. Selon les PCGR du Canada, une contrepartie conditionnelle doit être comptabilisée comme partie intégrante du coût d'acquisition, lorsque le montant peut être raisonnablement estimé à la date de l'acquisition et que l'issue peut être déterminée hors de tout doute raisonnable. Au cours de septembre 2011, les montants réalisés sur ces actifs ont dépassé le seuil et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant de 70 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2011 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Au cours de la période entre la date d'acquisition et le 31 octobre 2011, l'écart d'acquisition a augmenté de 73 millions de dollars pour s'établir à 242 millions de dollars, essentiellement en raison de la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle. La répartition du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de rajustements à mesure que la Banque termine l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimative des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

Juste valeur des actifs nets identifiables acquis

| (en millions de dollars canadiens) | Montant |
|---|-----------------|
| Actifs acquis | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 081 \$ |
| Prêts ¹ | 7 322 |
| Autres actifs | 2 235 |
| | 12 638 |
| Moins : passifs pris en charge | 6 490 |
| Juste valeur des actifs nets identifiables acquis | 6 148 |
| Écart d'acquisition | 242 |
| Total de la contrepartie de l'acquisition | 6 390 \$ |

¹ La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition.

b) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre d'opérations facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus

trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 64 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 53 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats produits par ces acquisitions ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2 184 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8 457 millions de dollars de prêts; 115 millions de dollars d'actifs incorporels identifiables; 4 021 millions de dollars d'autres actifs; 12 298 millions de dollars de dépôts et 2 550 millions de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2 127 millions de dollars de prêts assurés. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date d'acquisition.

Au cours de la période de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2011, l'écart d'acquisition a diminué de 45 millions de dollars pour s'établir à 271 millions de dollars, essentiellement en raison de la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts. Au cours de 2011, la répartition du prix d'acquisition relatif à l'acquisition de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial a été terminée et finalisée.

c) TD Ameritrade Holding Corporation

Au 31 octobre 2011, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) s'établissait à 44,96 % des actions émises et en circulation de TD Ameritrade (45,93 % en 2010).

Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée dans chacun des cas de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade si celle-ci est supérieure à 45 % par suite de rachats autorisés d'actions ordinaires par TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant que la Banque pourra réaliser un prix par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

Conformément à ses intentions annoncées antérieurement, la Banque a vendu 17,3 millions d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice et a comptabilisé un gain de 8,1 millions de dollars sur cette vente.

NOTE 9 : ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables, y compris les actifs incorporels identifiables. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique qu'il peut y avoir une perte de valeur. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, qui est soit un secteur d'activité ou le niveau immédiatement inférieur au secteur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est portée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée. Aucune réduction de valeur n'a été requise pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

Écart d'acquisition par secteur

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | 2011 |
|---|---|--------------------------|--|----------------------------------|-----------------|------------------|
| | Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | Gestion de patrimoine | Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | Services bancaires de gros | Siège social | Total |
| Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice | 1 216 \$ | 587 \$ | 11 560 \$ | 150 \$ | 947 \$ | 14 460 \$ |
| Écart d'acquisition provenant d'acquisitions | 5 | – | 202 ¹ | – | – | 207 |
| Écart de conversion et autres | – | (1) | (290) | – | – | (291) |
| Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice | 1 221 \$ | 586 \$ | 11 472 \$ | 150 \$ | 947 \$ | 14 376 \$ |
| 2010 | | | | | | |
| Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice | 1 216 \$ | 591 \$ | 12 115 \$ | 146 \$ | 947 \$ | 15 015 \$ |
| Écart d'acquisition provenant d'acquisitions | – | – | 316 ² | 4 | – | 320 |
| Écart de conversion et autres | – | (4) | (871) | – | – | (875) |
| Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice | 1 216 \$ | 587 \$ | 11 560 \$ | 150 \$ | 947 \$ | 14 460 \$ |

¹ Se rapporte surtout à l'écart d'acquisition de 242 millions de dollars découlant de l'acquisition de Services financiers Chrysler et à une diminution de l'écart d'acquisition de 45 millions de dollars relativement à l'acquisition de Riverside, First Federal, American First et South Financial. Pour plus de renseignements, voir la note 8.

² Comprend l'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de Riverside, First Federal, AmericanFirst et de South Financial.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels de la Banque sont principalement des actifs incorporels liés aux dépôts de base, des logiciels et les relations avec les clients. Les autres actifs incorporels sont amortis d'après la méthode de l'amortissement linéaire pour ce qui est des logiciels et sur leur durée de vie utile estimative (3 à 20 ans) proportionnellement à l'avantage économique attendu pour ce qui est du reste des autres actifs incorporels. La dotation aux amortissements future pour la valeur comptable des autres actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit : 425 millions de dollars pour 2012; 387 millions de dollars pour 2013; 328 millions de dollars pour 2014; 254 millions de dollars pour 2015; et 199 millions de dollars pour 2016.

Tous les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que les actifs peuvent avoir subi une perte de valeur. Aucune réduction de valeur importante n'a été requise pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre :

Autres actifs incorporels

(en millions de dollars canadiens)

| | | | 2011 | 2010 |
|--|---------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | Valeur comptable | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Actifs incorporels liés aux dépôts de base | 5 298 \$ | (4 063) \$ | 1 235 \$ | 1 614 \$ |
| Autres actifs incorporels | 5 938 | (5 105) | 833 | 479 |
| Total | 11 236 \$ | (9 168) \$ | 2 068 \$ | 2 093 \$ |

NOTE 10 : TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, et autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour moins-valeur, le cas échéant. Les terrains sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidés.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont capitalisés et amortis d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat ou de la vie utile estimative de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile restante, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

| Actif | Durée de vie utile |
|-------------------------|---|
| Constructions | 15 à 40 ans |
| Matériel informatique | 3 à 7 ans |
| Mobilier et agencements | 3 à 15 ans |
| Autre matériel | 5 à 8 ans |
| Améliorations locatives | moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans |

Valeur comptable nette

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 |
|---|-----------------|----------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
| Terrains | 834 \$ | – \$ | 834 \$ |
| Constructions | 2 179 | 678 | 1 501 |
| Matériel informatique | 608 | 250 | 358 |
| Mobilier, agencements et autre matériel | 1 461 | 750 | 711 |
| Améliorations locatives | 1 174 | 494 | 680 |
| Total | 6 256 \$ | 2 172 \$ | 4 084 \$ |
| | | | Valeur comptable nette |
| | | | 830 \$ |
| | | | 1 367 |
| | | | 680 |
| | | | 674 |
| | | | 696 |
| | | | 4 247 \$ |

L'amortissement cumulé à la fin de 2010 était de 2 285 millions de dollars. La dotation aux amortissements s'est établie à 467 millions de dollars en 2011 (601 millions de dollars en 2010; 600 millions de dollars en 2009).

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'une situation ou un changement indique qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation. Il y a dépréciation lorsque les flux de trésorerie non actualisés projetés découlant de l'utilisation d'un actif et de sa cession éventuelle sont inférieurs à la valeur comptable de l'actif. La valeur de l'actif serait alors réduite, pour la porter à sa valeur nette recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats consolidé au cours de la période où elle est détectée.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|------------------|------------------|
| Montants à recevoir des courtiers et des clients | 5 035 \$ | 8 132 \$ |
| Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments ¹ | 6 185 | 6 032 |
| Charge de retraite reportée | 1 203 | 1 223 |
| Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements | 1 300 | 1 319 |
| Intérêts courus | 1 061 | 1 040 |
| Marchandises détenues à des fins de transaction ² | 3 400 | 2 249 |
| Total | 18 184 \$ | 19 995 \$ |

¹ En 2011, les actifs compensatoires liés à la FDIC ont été reclassés de façon rétroactive des prêts aux autres actifs au bilan consolidé. Le solde de ces actifs compensatoires au 31 octobre 2011 était de 86 millions de dollars (167 millions de dollars au 31 octobre 2010).

² Les marchandises détenues à des fins de transaction consistent en des stocks de métaux précieux physiques et sont comptabilisées à la juste valeur diminuée des frais de vente, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de négociation sous la catégorie revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé; ces marchandises sont présentées, aux fins de la réglementation, au BSFI comme un élément de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

NOTE 12 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2011 s'établissait à 120 milliards de dollars (100 milliards de dollars en 2010). Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | 2011 | 2010 |
|---|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | À vue | Sur préavis | À terme | Total | Total |
| Particuliers | 15 963 \$ | 183 530 \$ | 69 176 \$ | 268 669 \$ | 249 251 \$ |
| Banques | 4 542 | 15 | 7 109 | 11 666 | 12 508 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹ | 34 893 | 71 738 | 64 535 | 171 166 | 145 221 |
| Détenus à des fins de transaction | — | — | 29 613 | 29 613 | 22 991 |
| Total | 55 398 \$ | 255 283 \$ | 170 433 \$ | 481 114 \$ | 429 971 \$ |

Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

| | | |
|--------------|----------|----------|
| Au Canada | 3 473 \$ | 3 471 \$ |
| À l'étranger | 9 951 | 8 292 |

Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

| | | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Au Canada | 262 272 | 237 401 |
| À l'étranger | 202 885 | 178 355 |
| Fonds fédéraux américains déposés | 2 533 | 2 452 |
| Total^{1,2} | 481 114 \$ | 429 971 \$ |

¹ Une somme de 7 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2010) due à des détenteurs d'obligations sécurisées; une somme de 350 millions de dollars (350 millions de dollars en 2010) due à Fiducie de capital TD II; et une somme de 1 750 millions de dollars (1 750 millions de dollars en 2010) due à Fiducie de capital TD IV sont incluses dans les passifs de dépôt au bilan consolidé.

² Inclut des dépôts de 243 010 millions de dollars (203 994 millions de dollars en 2010) libellés en dollars américains et de 9 708 millions de dollars (8 987 millions de dollars en 2010) libellés dans d'autres devises.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | 2011 | 2010 |
|--|------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 1 an et moins | 1 an à 2 ans | Plus de 2 ans à 3 ans | Plus de 3 ans à 4 ans | Plus de 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Total |
| Particuliers | 10 031 \$ | 20 164 \$ | 12 081 \$ | 7 188 \$ | 2 464 \$ | 17 248 \$ | 69 176 \$ | 77 112 \$ |
| Banques | 7 039 | 18 | 15 | 6 | 2 | 29 | 7 109 | 8 585 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 33 366 | 11 263 | 4 453 | 5 293 | 7 577 | 2 583 | 64 535 | 47 947 |
| Détenus à des fins de transaction | 28 214 | 34 | 28 | 61 | 854 | 422 | 29 613 | 22 991 |
| Total | 78 650 \$ | 31 479 \$ | 16 577 \$ | 12 548 \$ | 10 897 \$ | 20 282 \$ | 170 433 \$ | 156 635 \$ |

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|---|------------------|------------------|
| Montants à payer aux courtiers et aux clients | 6 865 \$ | 7 911 \$ |
| Créditeurs, charges à payer et autres éléments | 5 585 | 4 761 |
| Passifs liés aux assurances | 4 297 | 4 091 |
| Intérêts courus | 1 371 | 1 538 |
| Charges salariales à payer | 1 702 | 1 619 |
| Passif au titre des prestations constituées | 1 071 | 923 |
| Passifs de titrisation provenant d'acquisitions | 1 802 | — |
| Chèques et autres effets en circulation | 1 210 | 473 |
| Total | 23 903 \$ | 21 316 \$ |

NOTE 14 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Les frais d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Date d'échéance | Taux d'intérêt (%) | Date de rachat au pair la plus rapprochée | Montant en monnaie étrangère | 2011 | 2010 |
|-------------------------------|--------------------|---|------------------------------|------------------|------------------|
| Décembre 2010 – août 2011 | – | – | – | – \$ | 3 \$ |
| Juin 2011 ¹ | 7,63 | – | – | – | 205 |
| Mai 2012 ¹ | 7,00 | – | 202 millions \$ US | 202 | 210 |
| Août 2014 | 10,05 | – | – | 148 | 148 |
| Janvier 2016 | 4,32 | Janvier 2011 | – | – | 998 |
| Octobre 2016 | 4,87 | Octobre 2011 | – | – | 490 |
| Novembre 2017 | 5,38 | Novembre 2012 | – | 2 467 | 2 493 |
| Juin 2018 | 5,69 | Juin 2013 | – | 898 | 898 |
| Avril 2020 | 5,48 | Avril 2015 | – | 867 | 855 |
| Novembre 2020 | 3,37 | Novembre 2015 | – | 995 | – |
| Septembre 2022 ¹ | 4,64 | Septembre 2017 | – | 270 | 270 |
| Juillet 2023 | 5,83 | Juillet 2018 | – | 650 | 650 |
| Mai 2025 | 9,15 | – | – | 200 | 198 |
| Février 2031 ^{1,2} | 10,20 | – | – | – | 4 |
| Juin 2033 ^{1,2} | 3,41 | – | – | – | 3 |
| Mars 2034 ^{1,2} | 3,10 | – | – | – | 21 |
| Juin 2035 ^{1,2} | 2,02 | – | – | – | 11 |
| Juin 2035 ^{1,2} | 2,02 | – | – | – | 11 |
| Juin 2036 ^{1,2} | 1,90 | – | – | – | 42 |
| Juillet 2036 ^{1,2} | 1,84 | – | – | – | 37 |
| Septembre 2037 ^{1,2} | 1,75 | Septembre 2012 | 78 millions \$ US | 77 | 79 |
| Septembre 2037 ^{1,2} | 1,67 | Septembre 2012 | 31 millions \$ US | 31 | 31 |
| Octobre 2037 ^{1,2} | 1,76 | Octobre 2012 | 18 millions \$ US | 18 | 18 |
| Octobre 2104 | 4,97 | Octobre 2015 | – | 800 | 800 |
| Décembre 2105 | 4,78 | Décembre 2016 | – | 2 247 | 2 231 |
| Décembre 2106 | 5,76 | Décembre 2017 | – | 1 800 | 1 800 |
| Total | | | | 11 670 \$ | 12 506 \$ |

¹ Obligation d'une filiale.

² Des sommes dues à différentes fiducies de capital sont incluses dans les billets et débentures subordonnés au bilan consolidé. Se reporter à la note 16.

Nouvelles émissions et nouveaux rachats

Le 28 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des billets à moyen terme à 4,87 % d'un capital de 500 millions de dollars échéant le 28 octobre 2016 en circulation au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

Au cours de l'exercice, des débentures subordonnées d'un montant de 3 millions de dollars de la Banque sont venues à échéance.

Le 15 juin 2011, des billets subordonnés à 7,625 % d'un capital de 200 millions de dollars US d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.

Au cours de l'exercice, des filiales de la Banque ont racheté 126 millions de dollars US de débentures subordonnées de second rang.

Le 18 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité des billets à moyen terme à 4,317 % d'un capital de 1 milliard de dollars échéant le 18 janvier 2016 en circulation au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 1 milliard de dollars de billets à moyen terme qui constituent une dette subordonnée dans le cadre de son programme de billets à moyen terme. Les billets à moyen terme porteront intérêt à un taux nominal de 3,367 % jusqu'au 2 novembre 2015, et au taux des acceptations bancaires majoré de 1,25 % par la suite jusqu'à l'échéance, le 2 novembre 2020. Les billets sont rachetables au pair au gré de la Banque sous réserve du consentement des organismes de réglementation, le 2 novembre 2015 et à toute date de paiement des intérêts par la suite. La Banque a inclus ces billets à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

Échéances

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| 1 an et moins | 202 \$ | 208 \$ |
| De plus de 1 an à 3 ans | 148 | 210 |
| De plus de 3 ans à 4 ans | – | 148 |
| De plus de 4 ans à 5 ans | – | – |
| Plus de 5 ans | 11 320 | 11 940 |
| Total | 11 670 \$ | 12 506 \$ |

NOTE 15 : PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les frais d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont pas à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 18.

Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation

| (en millions d'actions et en millions de dollars canadiens) | 2011 | | 2010 | |
|---|------------------|--------------|------------------|---------|
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Actions privilégiées de catégorie A | | | | |
| Série M | – | – \$ | 14,0 | 350 \$ |
| Série N | – | – | 8,0 | 200 |
| Actions privilégiées de FPI | | | | |
| Série 2000A | – ¹ | 27 | – ¹ | 27 |
| Série 2002C | – ² | 5 | – ² | 5 |
| Total | | 32 \$ | 22,0 | 582 \$ |

¹ 263 actions émises et en circulation.

² 55 actions émises et en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M

Les actions de série M donnaient droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils étaient déclarés, à un taux annuel de 4,70 % par action de série M. La Banque pouvait racheter les actions de série M, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série M n'étaient pas rachetables au gré du porteur.

Le 30 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série M, en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans les frais d'intérêts) pour un montant global d'environ 357 millions de dollars. Les actions de série M étaient incluses dans les fonds propres de première catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N

Les actions de série N donnaient droit à des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils étaient déclarés, à un taux annuel de 4,60 % par action de série N. La Banque pouvait racheter les actions de série N, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à partir du 30 avril 2009 et à une prime décroissante jusqu'à 25,00 \$ l'action si le rachat avait lieu à compter du 30 avril 2013. Les actions de série N n'étaient pas rachetables au gré du porteur.

Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série N, en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans les frais d'intérêts) pour un montant global d'environ 204 millions de dollars. Les actions de série N étaient incluses dans les fonds propres de première catégorie de la Banque.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

Actions privilégiées de FPI, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées de série A (actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances. Les actions de série 2000A sont admissibles comme fonds propres de deuxième catégorie de la Banque.

Actions privilégiées de FPI, série 2002C

La FPI Carolina First a émis des actions privilégiées de série C (actions de série 2002C). Les actions de série 2002C donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux variable équivalant au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) de trois mois majoré de 3,50 % par action de série 2002C. Les actions de série 2002C sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 mai 2012 par la FPI Carolina First. Chaque action de série 2002C peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série C nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

NOTE 16 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

Les titres de fiducie de capital, série 2009 (TD CaTS) avaient été émis par Fiducie de capital TD (la Fiducie), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario. Le 31 décembre 2009, la Fiducie a racheté la totalité de ses 900 000 TD CaTS en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Ipswich Statutory Trust I, échéant le 22 février 2031, avaient été émis par Ipswich Statutory Trust I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par TD Bank US Holding Company (la «société»). Le 22 février 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 051 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I, échéant le 17 mars 2034, avaient été émis par Hudson United Trust Statutory I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 17 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III, échéant le 26 juin 2033, avaient été émis par Florida Banks Statutory Trust III, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Connecticut, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 26 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Interchange Statutory Trust I, échéant le 29 juin 2035, avaient été émis par Interchange Statutory Trust I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 15 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital d'Interchange Statutory Trust II, échéant le 17 juin 2035, avaient été émis par Interchange Statutory Trust II, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 17 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I, échéant le 7 juillet 2036, avaient été émis par South Financial Capital Trust 2006-I, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 7 juillet 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II, échéant le 15 juin 2036, avaient été émis par South Financial Capital Trust 2006-II, fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote étaient détenus en totalité par la société. Le 15 juin 2011, la fiducie a racheté la totalité de ses titres de capital en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US le titre de capital, majoré de toute distribution non encore versée.

Les TD CaTS et les titres de capital respectifs d'Ipswich Statutory Trust I, d'Hudson United Statutory Trust I, de Florida Banks Statutory Trust III, d'Interchange Statutory Trust I, d'Interchange Statutory Trust II, de South Financial Capital Trust 2006-I et de South Financial Capital Trust 2006-II ont été admis à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

Ipswich Statutory Trust I, Hudson United Statutory Trust I, Florida Banks Statutory Trust III, Interchange Statutory Trust I, Interchange Statutory Trust II, South Financial Capital Trust 2006-I et South Financial Capital Trust 2006-II sont des entités à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités, elle ne les consolide pas.

Les titres de Fiducie de capital TD II, série 2012-1 (TD CaTS II) ont été émis par Fiducie de capital TD II (la Fiducie II), fiducie à capital variable établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A3 (actions de série A3) de la Banque, dans certaines circonstances. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

Les titres de Fiducie de capital TD III, série 2008 (TD CaTS III) ont été émis par Fiducie de capital TD III (la Fiducie III), fiducie à capital fixe établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont la totalité des titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, dans certaines circonstances. Les TD CaTS III ne sont ni convertibles ni rachetables au gré du porteur. La Fiducie III est consolidée par la Banque et les TD CaTS III sont classés comme des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

Les billets de Fiducie de capital TD IV, série 1, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 1), les billets de Fiducie de capital TD IV, série 2, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 2) et les billets de Fiducie de capital TD IV, série 3, échéant le 30 juin 2108 (billets TD CaTS IV – série 3) (collectivement les billets TD CaTS IV), ont été émis par Fiducie de capital TD IV (la Fiducie IV), fiducie établie en vertu des lois de la province d'Ontario, dont tous les titres comportant droit de vote sont détenus par la Banque. Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV – série 1 et TD CaTS IV – série 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – série 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et dans certaines circonstances. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I (titres de capital SFCT 2007-I), échéant le 1^{er} septembre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-I (SFCT 2007-I), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres de capital SFCT 2007-I sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,42 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-I, les débentures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-I peuvent être remises aux porteurs des titres de capital SFCT 2007-I. À n'importe quelle date de distribution à compter du 1^{er} septembre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres de capital SFCT 2007-I en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres de capital SFCT 2007-I sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II (titres privilégiés SFCT 2007-II), échéant le 30 octobre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-II (SFCT 2007-II), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres privilégiés SFCT 2007-II sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,33 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-II, les débentures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-II peuvent être remises aux porteurs des titres privilégiés SFCT 2007-II. À n'importe quelle date de distribution à compter du 30 octobre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres privilégiés SFCT 2007-II en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres privilégiés SFCT 2007-II sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III (titres de capital SFCT 2007-III), échéant le 15 septembre 2037, ont été émis par South Financial Capital Trust 2007-III (SFCT 2007-III), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, dont les titres ordinaires comportant droit de vote sont détenus en totalité par la société. Les titres de capital SFCT 2007-III sont sans droit de vote et donnent droit à des distributions en espèces cumulatifs versés tous les trimestres, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,32 %. Dans certains cas, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certains cas, comme la liquidation de SFCT 2007-III, les débentures émises par la société et actuellement détenues par SFCT 2007-III peuvent être remises aux détenteurs de titres de capital SFCT 2007-III. À n'importe quelle date de distribution à compter du 15 septembre 2012, ou à la survenance de certains événements, la Banque peut, à son gré et avec l'approbation des organismes de réglementation, racheter les titres de capital SFCT 2007-III en circulation, sans le consentement des porteurs. Les titres de capital SFCT 2007-III sont non garantis et ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV, les titres de capital SFCT 2007-I, les titres privilégiés SFCT 2007-II et les titres de capital SFCT 2007-III sont tous admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

La Fiducie II, la Fiducie IV, SFCT 2007-I, SFCT 2007-II et SFCT 2007-III sont des entités à détenteurs de droits variables. Comme la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces entités, elle ne les consolide pas.

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | En milliers de parts | Dates de distribution/ paiement des intérêts | Rendement annuel | Date de rachat | | Date de conversion | |
|---|----------------------|--|-----------------------|---|----------------------------|--------------------|----------|
| | | | | Au gré de l'émetteur | Au gré du porteur | 2011 | 2010 |
| Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé | | | | | | | |
| Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 | 1 000 | 30 juin, 31 décembre | 7,243 % | 31 décembre 2013 ¹ | | 987 \$ | 986 \$ |
| Billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV inclus dans les dépôts au bilan consolidé² | | | | | | | |
| Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 | 350 | 30 juin, 31 décembre | 6,792 % | 31 décembre 2007 ³ | En tout temps ⁴ | 350 \$ | 350 \$ |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 | 550 | 30 juin, 31 décembre | 9,523 % ⁵ | 30 juin 2014 ⁶ | | 550 | 550 |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 | 450 | 30 juin, 31 décembre | 10,000 % ⁷ | 30 juin 2014 ⁶ | | 450 | 450 |
| Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 | 750 | 30 juin, 31 décembre | 6,631 % ⁸ | 31 décembre 2014 ⁶ | | 750 | 750 |
| | 2 100 | | | | | 2 100 \$ | 2 100 \$ |
| Débtures subordonnées de second rang émises aux fiducies de capital, y compris les billets et débtures subordonnées au bilan consolidé⁸ | | | | | | | |
| Titres de capital d'Ipswich Statutory Trust I Capital | 4 | 22 févr., 22 août | 10,20 % | 22 févr. 2011 | | – \$ | 4 \$ |
| Titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I | 20 | 17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc. | 3,09 % | 17 mars 2009 | | – | 21 |
| Titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III | 3 | 26 mars, 26 juin, 26 sept., 26 déc. | 3,40 % | 26 juin 2008 | | – | 3 |
| Titres de capital d'Interchange Statutory Trust I | 10 | 15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc. | 2,01 % | 15 sept. 2010 | | – | 11 |
| Titres de capital d'Interchange Statutory Trust II | 10 | 17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc. | 2,01 % | 17 juin 2010 | | – | 11 |
| Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I | 35 | 7 janv., 7 avr., 7 juill., 7 oct. | 1,86 % | 7 juill. 2011 | | – | 37 |
| Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II | 40 | 15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc. | 1,89 % | 15 juin 2011 | | – | 42 |
| Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I | 75 | 1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin, 1 ^{er} sept., 1 ^{er} déc. | 1,75 % | 1 ^{er} sept. 2012 ³ | | 77 | 79 |
| Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II | 17 | 30 janv., 30 avr., 30 juill., 30 oct. | 1,76 % | 30 oct. 2012 ³ | | 18 | 18 |
| Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III | 30 | 15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc. | 1,67 % | 15 sept. 2012 ¹ | | 31 | 31 |
| | 244 | | | | | 126 \$ | 257 \$ |

¹ À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

² La Fiducie II et la Fiducie IV ne sont pas consolidées par la Banque. Les billets de dépôt émis à la Fiducie II et à la Fiducie IV sont inclus dans les dépôts. Voir la note 12.

³ À la date de rachat et de toute distribution par la suite, respectivement la Fiducie II ou SFCT 2007-I ou SFCT 2007-II ou SFCT 2007-III peuvent, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS II ou les titres de capital SFCT 2007-I ou les titres privilégiés SFCT 2007-II ou les titres de capital SFCT 2007-III, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

⁴ Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A2 (actions de série A2) de la Banque. Les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

⁵ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 10,125 %.

⁶ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – série 1, TD CaTS IV – série 2 ou TD CaTS IV – série 3, respectivement, en totalité, sans le consentement des porteurs.

⁷ Pour la période du 26 janvier 2009 inclusivement au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 9,735 %.

⁸ Pour la période du 15 septembre 2009 inclusivement au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021, puis à chaque cinquième anniversaire de cette date, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 4,00 %.

⁹ Ces fiducies de capital ne sont pas consolidées par la Banque. Les débtures subordonnées de second rang émises à ces fiducies de capital sont présentées dans les billets et débtures subordonnées. Voir la note 14.

NOTE 17 : PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------------|----------|
| Actions privilégiées de FPI, série A | 490 \$ | 501 \$ |
| Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ¹ | 987 | 986 |
| Divers | 6 | 6 |
| Total | 1 483 \$ | 1 493 \$ |

¹ Se reporter à la note 16, qui contient une description des titres de Fiducie de Capital TD III.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées de série A (actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 %. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite, et sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée de série A nouvellement émise de TD Bank, N.A., dans certaines circonstances.

NOTE 18 : CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Le 16 septembre 2011, la Banque a émis 9,2 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant d'environ 704 millions de dollars. Le 15 juin 2010, la Banque a émis 3,5 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Le 5 décembre 2008, la Banque a émis 35 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie brute au comptant de 1,38 milliard de dollars.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | | 2009 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant | Nombre d'actions | Montant |
| Actions ordinaires | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 879,7 | 16 730 \$ | 859,6 | 15 357 \$ | 811,3 | 13 278 \$ |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions | 4,9 | 322 | 8,1 | 521 | 4,6 | 247 |
| Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes | 8,6 | 661 | 7,7 | 546 | 8,8 | 451 |
| Produit tiré de l'émission de nouvelles actions | 9,2 | 704 | 3,6 | 252 | 34,9 | 1 381 |
| Actions émises dans le cadre d'acquisitions | – | – | 0,7 | 54 | – | – |
| Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires¹ | 902,4 | 18 417 \$ | 879,7 | 16 730 \$ | 859,6 | 15 357 \$ |
| Actions privilégiées – catégorie A | | | | | | |
| Série O | 17,0 | 425 \$ | 17,0 | 425 \$ | 17,0 | 425 \$ |
| Série P | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 |
| Série Q | 8,0 | 200 | 8,0 | 200 | 8,0 | 200 |
| Série R | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 |
| Série S | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 |
| Série Y | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 |
| Série AA | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 | 10,0 | 250 |
| Série AC | 8,8 | 220 | 8,8 | 220 | 8,8 | 220 |
| Série AE | 12,0 | 300 | 12,0 | 300 | 12,0 | 300 |
| Série AG | 15,0 | 375 | 15,0 | 375 | 15,0 | 375 |
| Série AI | 11,0 | 275 | 11,0 | 275 | 11,0 | 275 |
| Série AK | 14,0 | 350 | 14,0 | 350 | 14,0 | 350 |
| Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées¹ | 135,8 | 3 395 \$ | 135,8 | 3 395 \$ | 135,8 | 3 395 \$ |
| Actions autodétenues – ordinaires² | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | (1,2) | (91) \$ | (0,8) | (15) \$ | (1,1) | (79) \$ |
| Achat d'actions | (28,2) | (2 164) | (30,6) | (2 158) | (33,3) | (1 756) |
| Vente d'actions | 28,0 | 2 139 | 30,2 | 2 082 | 33,6 | 1 820 |
| Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires | (1,4) | (116) \$ | (1,2) | (91) \$ | (0,8) | (15) \$ |
| Actions autodétenues – privilégiées² | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | – | (1) \$ | – | – | – | – \$ |
| Achat d'actions | (2,2) | (59) | (2,3) | (63) | (0,2) | (6) |
| Vente d'actions | 2,2 | 60 | 2,3 | 62 | 0,2 | 6 |
| Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées | – | – \$ | – | (1) \$ | – | – \$ |

¹ Les actions ordinaires et les actions privilégiées en circulation sont admissibles à titre de fonds propres de première catégorie de la Banque.

² Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert de ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction de l'avoir des actionnaires.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1^{er} novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie au comptant brute de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1^{er} novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES AFFAIRES

Aucun programme de rachat dans le cours normal des affaires de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2011, 2010 et 2009.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 8,6 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % (7,7 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2010; 8,8 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2009) dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cours normal des affaires.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La capacité de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes à sa société mère, TD US P&C Holdings ULC, est restreinte si South Financial Capital Trust 2007-I, South Financial Capital Trust 2007-II ou South Financial Capital Trust 2007-III ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions trimestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs. En outre, dans le cas de South Financial Capital Trust 2007-II et de South Financial Capital Trust 2007-III, la capacité de toutes les filiales de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes serait restreinte dans un tel cas.

NOTE 19 : CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu comprend le bénéfice net de la Banque et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, les gains et pertes de change sur l'investissement net dans les établissements autonomes, déduction faite des activités de couverture d'investissements nets, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite dans chaque cas des impôts sur les bénéfices.

Le tableau suivant présente le cumul des autres éléments du résultat étendu de la Banque, déduction faite des impôts sur les bénéfices aux 31 octobre.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|-----------------|
| Gain net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture | 929 \$ | 1 193 \$ |
| Gain net latent (perte nette latente) de change sur les placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture | (3 199) | (2 901) |
| Gain net (perte nette) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie | 2 806 | 2 713 |
| Total | 536 \$ | 1 005 \$ |

NOTE 20 : REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et du revenu d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits représente le revenu de négociation pour chaque catégorie de négociation importante.

Revenu lié aux activités de négociation

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|---------------|-----------------|-----------------|
| Revenu (perte) d'intérêts net(te) | 842 \$ | 827 \$ | 1 210 \$ |
| Revenu (perte) de négociation | 43 | 484 | 685 |
| Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹ | 4 | 21 | 47 |
| Total | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |
| Par produit | | | |
| Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit | 403 \$ | 896 \$ | 1 292 \$ |
| Portefeuilles de monnaies étrangères | 432 | 418 | 573 |
| Portefeuilles d'actions et autres | 50 | (3) | 30 |
| Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ¹ | 4 | 21 | 47 |
| Total | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |

¹ Exclut les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

NOTE 21 : ASSURANCE

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances IARD, les assurances de personnes et la réassurance.

Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de courte durée, principalement les contrats d'assurance IARD, sont reportées comme primes non acquises et sont constatées dans les autres revenus au prorata sur la durée des polices. Les primes non acquises et les primes non acquises cédées, représentant la portion des primes souscrites, montant net, afférente à la durée non expirée des polices en vigueur, sont comptabilisées dans les autres passifs. Les primes d'assurance, déduction faite de la réassurance, pour des contrats de longue durée, surtout des contrats d'assurance vie, sont constatées lorsqu'elles sont exigibles dans les autres revenus.

Les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres non déclarés et les estimations des indemnités d'assurance futures, calculées par l'actuaire désigné conformément à la pratique actuarielle reconnue, et sont incluses dans les autres passifs. L'incidence des modifications des hypothèses actuarielles sur les obligations liées aux indemnités d'assurance n'a pas été importante au cours de l'exercice. Les obligations liées aux assurances IARD représentent les provisions estimatives pour les sinistres signalés et non signalés. Les frais de règlement relatifs aux assurances IARD sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Revenus d'assurance, déduction faite des demandes de règlement

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|---------------|
| Primes et commissions gagnées, montant net | 3 346 \$ | 3 102 \$ | 2 802 \$ |
| Règlements et charges connexes, déduction faite de la réassurance | 2 173 | 2 074 | 1 889 |
| Total | 1 173 \$ | 1 028 \$ | 913 \$ |

NOTE 22 : RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération à base d'actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 2,3 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (4,0 millions en 2010; 5,7 millions en 2009). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 13 décembre 2020. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre est présenté ci-après :

Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

| | 2011 | | 2010 | | 2009 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'actions | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'actions | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'actions | Prix d'exercice moyen pondéré |
| Options en cours au début de l'exercice | 19,2 | 57,68 \$ | 25,9 | 53,25 \$ | 27,5 | 55,37 \$ |
| Attribuées | 1,7 | 73,25 | 1,7 | 65,98 | 4,0 | 41,50 |
| Exercées | (4,9) | 49,14 | (8,1) | 47,60 | (4,6) | 39,26 |
| Frappées d'extinction / annulées | (0,1) | 57,79 | (0,3) | 65,68 | (1,0) | 61,58 |
| Options en cours à la fin de l'exercice | 15,9 | 58,05 \$ | 19,2 | 57,68 \$ | 25,9 | 53,25 \$ |
| Options exerçables à la fin de l'exercice | 10,3 | 56,32 \$ | 13,4 | 58,63 \$ | 19,6 | 53,41 \$ |

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2011.

Fourchette des prix d'exercice

| | Options en cours | | | Options exerçables | |
|---------------------|---|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| | Nombre d'options en cours (en millions d'actions) | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options exerçables (en millions d'actions) | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 32,95 \$ – 42,77 \$ | 4,7 | 3,75 | 39,87 \$ | 3,0 | 39,02 \$ |
| 43,52 \$ – 50,96 \$ | 0,2 | 0,85 | 47,59 | 0,2 | 47,59 |
| 52,53 \$ – 57,75 \$ | 1,2 | 3,28 | 54,39 | 1,2 | 54,39 |
| 58,39 \$ – 61,65 \$ | 2,0 | 2,54 | 59,78 | 2,0 | 59,78 |
| 63,29 \$ – 73,25 \$ | 7,8 | 5,74 | 69,44 | 3,9 | 68,91 |

La juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un arbre binomial. Les hypothèses suivantes ont été utilisées : i) taux d'intérêt sans risque de 2,73 % (2,72 % en 2010; 2,17 % en 2009); ii) durée prévue des options de 6,2 ans (6,2 ans en 2010; 5,6 ans en 2009); iii) volatilité prévue de 26,6 % (26,6 % en 2010; 23,9 % en 2009); et iv) rendement de l'action prévu de 3,3 % (3,2 % en 2010; 3,0 % en 2009).

Au cours de l'exercice, 1,7 million d'options (1,7 million en 2010; 4,0 millions en 2009) ont été attribuées à une juste valeur moyenne pondérée de 15,47 \$ l'option (14,09 \$ l'option en 2010; 7,62 \$ l'option en 2009). Au cours de l'exercice, la Banque a constaté à l'état des résultats consolidé une charge de rémunération de 27 millions de dollars (28 millions de dollars en 2010; 30 millions de dollars en 2009) au titre des options sur actions attribuées.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquissent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état des résultats consolidé sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Depuis l'attribution d'unités en décembre 2009, le comité des ressources humaines du conseil d'administration a le pouvoir de choisir d'ajuster le nombre d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance selon une fourchette de plus ou moins 20 % à l'échéance, soit au niveau du plan ou au niveau du participant, en fonction d'un examen du risque engagé pour atteindre les résultats financiers sur la durée de l'attribution et les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2011, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 14 millions (12 millions en 2010; 11 millions en 2009).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi ou au terme du mandat d'administrateur du participant. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2011, 3,0 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (2,9 millions en 2010; 2,5 millions en 2009).

La charge de rémunération pour ces plans est constatée dans l'exercice pendant lequel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état des résultats consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque a constaté une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 279 millions de dollars (245 millions de dollars en 2010; 235 millions de dollars en 2009). La charge de rémunération constatée avant l'incidence des couvertures s'est élevée à 349 millions de dollars (418 millions de dollars en 2010; 309 millions de dollars en 2009).

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, les cotisations de la Banque ont totalisé 59 millions de dollars (55 millions de dollars en 2010; 52 millions de dollars en 2009) et ont été passées dans les salaires et avantages sociaux. Au 31 octobre 2011, 9,0 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (8,8 millions en 2010; 8,7 millions en 2009). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 23 : AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations déterminées. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. Les prestations de retraite s'y rapportant sont payées par la Banque. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2011 se sont établies à 187 millions de dollars (168 millions de dollars en 2010). Ces cotisations ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation aux 31 octobre 2008 et 1^{er} mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale, l'assurance vie et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et les régimes d'avantages complémentaires de retraite principaux, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les gains et les pertes actuariels. Les modifications de régime sont amorties d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'activité résiduelle moyenne prévue des membres actifs des régimes de retraite principaux (9 ans pour l'Association et 11 ans pour le RRTD), et d'après la période résiduelle moyenne prévue jusqu'à l'admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite (6 ans). L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est également amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (9 ans pour l'Association, 11 ans pour le RRTD et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

HYPOTHÈSES DES RÉGIMES

Pour établir l'hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs de ses régimes de retraite principaux, la Banque a pris en compte les rendements historiques et les prévisions de rendement pour chacune des catégories d'actifs ainsi que les politiques de placement des régimes de retraite principaux. Cela a entraîné le choix de 6,50 % (6,75 % en 2010) pour l'Association et de 4,00 % (4,25 % en 2010) pour le RRTD comme hypothèse du rendement à long terme prévu des actifs.

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,30 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2011, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage du taux de variation du coût

des soins de santé sur la charge au titre des prestations correspond respectivement à une hausse de 8 millions de dollars et à une baisse de 6 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations, respectivement à une hausse de 73 millions de dollars et à une baisse de 58 millions de dollars.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 juillet, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes :

Politique de placement et répartition des actifs

| Titres | Fourchette acceptable | | | Répartition des actifs | | | |
|---------------------------|-----------------------|----------|--------------|------------------------|-------|--------------|-------|
| | | | Association | | RRTD | | |
| | Association | RRTD | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 |
| Titres de créance | 30-48 % | 95-100 % | 48 % | 34 % | 33 % | 98 % | 100 % |
| Actions | 35-65 | - | 43 | 55 | 55 | - | - |
| Placements alternatifs | 0-15 | - | 7 | 7 | 8 | - | - |
| Équivalents de trésorerie | 0-4 % | 0-5 % | 2 | 4 | 4 | 2 | - |
| Total | | | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

La politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres de créance. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 20 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations au sein du portefeuille de titres de créance. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. L'avoire du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, peuvent aussi être acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2011, les actifs nets de l'Association comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2010; 4 millions de dollars en 2009).

La politique de placement du RRTD, établie le 1^{er} mars 2009, vise un portefeuille de placements à revenu fixe à long terme de grande qualité. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % de l'ensemble du fonds et ceux d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % de l'ensemble du fonds. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % de l'ensemble du fonds. Tous les instruments de créance doivent avoir une notation d'au moins BBB- (ou une notation équivalente) au moment de l'achat et pendant toute la durée du placement au sein du portefeuille. De plus, tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 35 % de l'ensemble du fonds. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % de l'ensemble du fonds. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- suivi du risque de crédit des contreparties;
- suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs;
- suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations déterminées du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer au RRTD de l'Association pour leurs services futurs. La Banque a reçu l'approbation des organismes réglementaires pour liquider le volet à cotisations déterminées du régime à compter du 1^{er} avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations déterminées du régime ont cessé. La capitalisation du volet à prestations déterminées est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A. (qui comprend TD Banknorth et Commerce)

TD Banknorth a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif fermé qui couvre la quasi-totalité des employés permanents. Des régimes de retraite complémentaires ont été adoptés à l'intention de certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités qui offrent des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

En outre, TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1^{er} janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure une cotisation de base de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Le montant additionnel versé au régime par TD Bank, N.A. pour l'exercice 2011 s'est élevé à 34 millions de dollars (34 millions de dollars en 2010; 31 millions de dollars en 2009). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A., effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2011 s'est établi à 29 millions de dollars (28 millions de dollars en 2010; 18 millions de dollars en 2009). Pour le régime à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

Régimes de retraite de Financement auto TD (qui comprend Services financiers Chrysler)

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations déterminées contributif et un régime de retraite à prestations déterminées non contributif qui couvrent la quasi-totalité des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaires consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris des prestations d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et de service. En raison de l'acquisition de Services financiers Chrysler le 1^{er} avril 2011, les obligations prises en charge et les actifs acquis relatifs aux régimes de retraite de Chrysler Financial Services Americas LLC sont maintenant inclus dans le tableau ci-dessous.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque, de son régime d'avantages complémentaires de retraite principal et de ses autres régimes de retraite importants. Les actifs et les obligations des régimes sont évalués aux 31 juillet, sauf indication contraire.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

| | Régimes de retraite principaux | | | Régime d'avantages complémentaires de retraite principal | | | Autres régimes de retraite ¹ | | |
|--|--------------------------------|-----------------|---------------|--|-----------------|-----------------|---|-----------------|-----------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Variation des obligations au titre des prestations projetées | | | | | | | | | |
| Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice | 2 757 \$ | 2 170 \$ | 2 201 \$ | 418 \$ | 351 \$ | 329 \$ | 1 164 \$ | 1 108 \$ | 978 \$ |
| Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler | – | – | – | – | – | – | 673 | – | – |
| Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises | 145 | 97 | 66 | 10 | 8 | 9 | 13 | 8 | 10 |
| Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 168 | 155 | 143 | 24 | 24 | 21 | 84 | 62 | 66 |
| Cotisations des participants | 48 | 47 | 43 | – | – | – | – | – | – |
| Prestations versées | (129) | (123) | (122) | (10) | (9) | (9) | (76) | (53) | (53) |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) | – | – | 21 | 2 | 44 | (9) | (1) | 58 | 2 |
| Variation du taux de change | – | – | – | – | – | – | 29 | (26) | 2 |
| Modification des hypothèses actuarielles | 210 | 411 | (182) | – | – | – | 153 | 7 | 97 |
| Modifications de régime | – | – | – | – | – | 10 | – | – | 6 |
| Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice | 3 199 | 2 757 | 2 170 | 444 | 418 | 351 | 2 039 | 1 164 | 1 108 |
| Variation des actifs des régimes | | | | | | | | | |
| Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice | 2 829 | 2 473 | 2 138 | – | – | – | 755 | 743 | 770 |
| Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler | – | – | – | – | – | – | 579 | – | – |
| Rendement réel des actifs des régimes | 114 | 92 | 73 | – | – | – | 16 | 11 | 13 |
| Gain (perte) à la cession de placements | 139 | 72 | (138) | – | – | – | 34 | 12 | (11) |
| Cotisations des participants | 48 | 46 | 43 | – | – | – | – | – | – |
| Cotisations de l'employeur | 185 | 193 | 583 | 10 | 9 | 9 | 25 | 15 | 14 |
| Augmentation (diminution) des gains latents sur les placements | 153 | 127 | (130) | – | – | – | 21 | 56 | 9 |
| Variation du taux de change | (39) | (43) | 34 | – | – | – | 18 | (25) | 6 |
| Prestations versées | (129) | (123) | (122) | (10) | (9) | (9) | (76) | (54) | (53) |
| Frais d'administration | (9) | (8) | (8) | – | – | – | (4) | (3) | (5) |
| Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice | 3 291 | 2 829 | 2 473 | – | – | – | 1 368 | 755 | 743 |
| Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées | 92 | 72 | 303 | (444) | (418) | (351) | (671) | (409) | (365) |
| Perte nette non constatée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses | 811 | 838 | 527 | 60 | 59 | 14 | 399 | 256 | 238 |
| Coût des services passés non constaté | 34 | 44 | 54 | (23) | (27) | (32) | 7 | 10 | 14 |
| Cotisations de l'employeur pour le quatrième trimestre | 49 | 47 | 72 | 2 | 2 | 3 | 4 | 9 | 7 |
| Actifs des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées) | 986 \$ | 1 001 \$ | 956 \$ | (405) \$ | (384) \$ | (366) \$ | (261) \$ | (134) \$ | (106) \$ |
| Charge annuelle | | | | | | | | | |
| La charge de retraite nette comprend les éléments suivants : | | | | | | | | | |
| Coût au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises | 147 \$ | 99 \$ | 68 \$ | 10 \$ | 8 \$ | 9 \$ | 14 \$ | 9 \$ | 11 \$ |
| Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées | 168 | 155 | 143 | 24 | 24 | 21 | 84 | 63 | 68 |
| Rendement prévu des actifs des régimes ² | (183) | (170) | (131) | – | – | – | (71) | (46) | (59) |
| Pertes actuarielles (gains actuariels) comptabilisé(e)s dans la charge | 61 | 28 | 24 | 1 | – | – | 13 | 5 | 3 |
| Amortissement des coûts de modification de régime | 10 | 10 | 10 | (4) | (5) | (6) | 3 | 7 | 3 |
| Charge totale | 203 \$ | 122 \$ | 114 \$ | 31 \$ | 27 \$ | 24 \$ | 43 \$ | 38 \$ | 26 \$ |
| Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle | | | | | | | | | |
| Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées ³ | 5,81 % | 6,90 % | 7,13 % | 5,80 % | 6,70 % | 6,30 % | 5,58 % | 5,97 % | 6,42 % |
| Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 2,11 | 2,19 | 2,09 |
| Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes ⁴ | 6,41 | 6,75 | 6,75 | s.o. | s.o. | s.o. | 6,82 | 6,70 | 6,95 |
| Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice | | | | | | | | | |
| Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées | 5,42 % | 5,81 % | 6,90 % | 5,40 % | 5,80 % | 6,70 % | 4,95 % | 5,40 % | 5,94 % |
| Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 3,50 | 2,03 | 2,19 | 2,09 |

¹ Comprend le régime de retraite à prestations déterminées de CT, le régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Les actifs et les obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth et des régimes de retraite de Financement auto TD sont évalués en date du 31 octobre.

² Le rendement réel des actifs des régimes de retraite principaux a été de 360 millions de dollars (243 millions de dollars en 2010; (169) millions de dollars en 2009).

³ L'Association a été réévaluée le 31 octobre 2008 au moyen d'un taux d'actualisation de 7,4 %, ce qui reflète les évaluations actuarielles au 31 octobre 2008. Le RRTD a été évalué le 1^{er} mars 2009, date de création du RRTD, au moyen d'un taux d'actualisation de 8,3 %.

⁴ Déduction faite des frais et charges de l'Association.

Le tableau suivant ne présente que les obligations au titre des prestations projetées en excédent des actifs des régimes à la juste valeur.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs

(en millions de dollars canadiens)

| | Régimes de retraite principaux | | | Régime d'avantages complémentaires de retraite principal | | | Autres régimes de retraite | | |
|---|--------------------------------|-------------|----------------|--|-----------------|-----------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 | 2011 | 2010 | 2009 |
| Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice | - \$ | - \$ | 13 \$ | 444 \$ | 418 \$ | 351 \$ | 2 039 \$ | 1 164 \$ | 782 \$ |
| Actifs des régimes à la juste valeur à la fin de l'exercice | - | - | 1 | - | - | - | 1 368 | 755 | 413 |
| Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées | - \$ | - \$ | (12) \$ | (444) \$ | (418) \$ | (351) \$ | (671) \$ | (409) \$ | (369) \$ |

FLUX DE TRÉSORERIE ET MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et aux autres régimes de retraite importants sont comme suit :

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Régimes de retraite principaux | 187 \$ | 168 \$ | 626 \$ |
| Principal régime d'avantages complémentaires de retraite | 10 | 9 | 10 |
| Autres régimes de retraite | 20 | 17 | 18 |
| Total | 217 \$ | 194 \$ | 654 \$ |

Cotisations estimatives

La Banque ou ses filiales prévoient verser en 2012 des cotisations de 190 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 15 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 32 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Versements estimatifs de prestations futures

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu des régimes de retraite principaux s'élèvent à 137 millions de dollars pour 2012; 142 millions de dollars pour 2013; 146 millions de dollars pour 2014; 152 millions de dollars pour 2015; 157 millions de dollars pour 2016 et 867 millions de dollars pour les exercices compris entre 2017 et 2021.

Les versements estimatifs de prestations futures en vertu du principal régime d'avantages complémentaires de retraite s'élèvent à 15 millions de dollars pour 2012; 16 millions de dollars pour 2013; 17 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 20 millions de dollars pour 2016 et 120 millions de dollars pour les exercices compris entre 2017 et 2021.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé pour les exercices clos le 31 octobre :

Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|---------------|---------------|
| Autres actifs | | |
| Régimes de retraite principaux | 986 \$ | 1 001 \$ |
| Autres régimes de retraite | | |
| Régime de retraite à prestations déterminées de CT | 63 | 64 |
| Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth | 125 | 158 |
| Régimes de retraite de Financement auto TD | 26 | - |
| Autres avantages sociaux futurs – montant net | 3 | - |
| Charge de retraite reportée | 1 203 | 1 223 |
| Autres passifs | | |
| Principal régime d'avantages complémentaires de retraite | 405 | 384 |
| Autres régimes de retraite | | |
| Régime de retraite à prestations déterminées de TD Banknorth | - | 28 |
| Régimes de retraite de Financement auto TD | 122 | - |
| Régimes de retraite complémentaires | 353 | 328 |
| Autres avantages sociaux futurs – montant net | 191 | 183 |
| Passif au titre des prestations constituées | 1 071 | 923 |
| Montant net constaté aux 31 octobre | 132 \$ | 300 \$ |

NOTE 24 : FRAIS D'INTÉGRATION ET DE RESTRUCTURATION

Par suite des acquisitions effectuées par la Banque et des initiatives d'intégration et de restructuration connexes entreprises, la Banque a engagé des frais d'intégration de 134 millions de dollars au cours de l'exercice (90 millions de dollars en 2010; 393 millions de dollars en 2009). Les frais d'intégration se composent des frais relatifs à la technologie de l'information, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la nouvelle marque) et des frais de déplacement liés à l'intégration. Dans l'état des résultats consolidé, les frais d'intégration sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

La Banque peut aussi engager des frais de restructuration, qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi, des frais liés à la modification des contrats d'emploi et de prime de certains dirigeants, de coûts de résiliation de contrat, de coûts liés à la consolidation de succursales ou à la relocalisation d'employés, et de la dépréciation d'actifs à long terme. Au cours de 2011, aucuns frais de restructuration n'ont été engagés par la Banque (17 millions de dollars en 2010; 36 millions de dollars en 2009). Dans l'état des résultats consolidé, ces frais sont compris dans les frais de restructuration.

Au 31 octobre 2011, le solde total inutilisé des frais de restructuration de 5 millions de dollars (11 millions de dollars en 2010; 20 millions de dollars en 2009), figurant dans le tableau qui suit, était inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Frais de restructuration

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| | Ressources humaines | Immobilier | Divers | Total | Total | Total |
| Solde au début de l'exercice | - \$ | 9 \$ | 2 \$ | 11 \$ | 20 \$ | 29 \$ |
| Frais de restructuration engagés au cours de l'exercice : | | | | | | |
| Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | - | - | - | - | 17 | 36 |
| Montant utilisé au cours de l'exercice : | | | | | | |
| Services bancaires de gros | - | 1 | - | 1 | 2 | 5 |
| Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | - | 3 | 2 | 5 | 22 | 37 |
| Écart de conversion et autres rajustements | - | - | - | - | (2) | (3) |
| Solde à la fin de l'exercice | - \$ | 5 \$ | - \$ | 5 \$ | 11 \$ | 20 \$ |

NOTE 25 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque constate les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs qui découlent de toutes les opérations comptabilisées dans les états financiers consolidés de 2011. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. La Banque établit une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs est supérieur au montant dont la réalisation est jugée plus probable qu'improbable.

Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Charge d'impôts sur les bénéfices – état des résultats consolidé | | | |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | 1 415 \$ | 1 164 \$ | (95) \$ |
| Impôts sur les bénéfices futurs | (116) | 98 | 336 |
| | 1 299 | 1 262 | 241 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices – état des autres éléments du résultat étendu | | | |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | 202 | 420 | 688 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | (51) | 548 | 798 |
| | 151 | 968 | 1 486 |
| Impôts sur les bénéfices – autres éléments ne se rapportant pas aux bénéfices, y compris les regroupements d'entreprises et les autres rajustements transitoires | | | |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | (75) | – | (18) |
| Impôts sur les bénéfices futurs | (78) | (421) | 348 |
| | (153) | (421) | 330 |
| Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 297 \$ | 1 809 \$ | 2 057 \$ |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | | | |
| Fédéral | 677 \$ | 878 \$ | 539 \$ |
| Provinciaux | 434 | 539 | 297 |
| Autres pays | 431 | 167 | (261) |
| | 1 542 | 1 584 | 575 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | | | |
| Fédéral | (26) | (25) | 446 |
| Provinciaux | (13) | (16) | 238 |
| Autres pays | (206) | 266 | 798 |
| | (245) | 225 | 1 482 |
| Total de la charge (de l'économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 297 \$ | 1 809 \$ | 2 057 \$ |

Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | | 2010 | | 2009 | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|
| Impôts au taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi | 1 983 \$ | 28,1 % | 1 761 \$ | 30,5 % | 1 006 \$ | 31,8 % |
| Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants : | | | | | | |
| Dividendes reçus | (214) | (3,0) | (283) | (4,9) | (333) | (10,5) |
| Écarts de taux liés aux activités internationales | (471) | (6,7) | (359) | (6,2) | (448) | (14,1) |
| Entente avec l'Agence du revenu du Canada ¹ | – | – | 121 | 2,1 | – | – |
| Divers – montant net | 1 | – | 22 | 0,3 | 16 | 0,4 |
| Charge d'impôts sur les bénéfices et taux d'impôt sur les bénéfices effectif | 1 299 \$ | 18,4 % | 1 262 \$ | 21,8 % | 241 \$ | 7,6 % |

¹ En 2010, la Banque a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui a donné lieu à une augmentation de la charge d'impôts sur les bénéfices de 121 millions de dollars. L'entente établit un règlement pour un certain nombre de questions fiscales en suspens liées à certaines stratégies abandonnées dans le secteur Services bancaires de gros.

L'actif (le passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, comprend ce qui suit :

Actif (passif) d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actifs d'impôts futurs | | |
| Provision pour pertes sur créances | 508 \$ | 479 \$ |
| Locaux et matériel | 26 | 47 |
| Charges reportées (revenus reportés) | 85 | (78) |
| Écarts d'acquisition | 40 | 49 |
| Avantages sociaux | 573 | 484 |
| Pertes pouvant être reportées en avant | 130 | 259 |
| Divers | 325 | 512 |
| Total des actifs d'impôts sur les bénéfices futurs | 1 687 | 1 752 |
| Provision pour moins-value | (12) | (194) |
| Actifs d'impôts futurs | 1 675 | 1 558 |
| Passifs d'impôts futurs | | |
| Valeurs mobilières | (1 066) | (979) |
| Actifs incorporels | (516) | (723) |
| Avantages sociaux | (308) | (316) |
| Divers | – | – |
| Total des passifs d'impôts sur les bénéfices futurs | (1 890) | (2 018) |
| Passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net² | (215) \$ | (460) \$ |

¹ Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

² Sont inclus dans le passif d'impôts sur les bénéfices futurs, montant net, au 31 octobre 2011, des actifs (passifs) d'impôts sur les bénéfices futurs de (393) millions de dollars ((432) millions de dollars en 2010) du Canada; de 178 millions de dollars ((12) millions de dollars en 2010) des États-Unis et de néant ((16) millions de dollars en 2010) de l'étranger.

Les bénéfices de certaines filiales sont assujettis à un impôt additionnel en cas de rapatriement. La Banque n'a pas constaté de passif d'impôts sur les bénéfices futurs pour cet impôt additionnel, étant donné qu'elle ne prévoit pas rapatrier les bénéfices non répartis à l'heure actuelle. Si tous les bénéfices non répartis de ces filiales étrangères étaient rapatriés, les impôts estimatifs additionnels à payer auraient atteint 494 millions de dollars au 31 octobre 2011 (409 millions de dollars en 2010).

NOTE 26 : BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé selon la même méthode que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte de l'effet dilutif possible des options sur actions attribuées par la Banque selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est établi en supposant que les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque durant la période, sont exercées, et ensuite réduit du nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. Cette dilution possible n'est pas constatée pour une période présentant une perte.

Bénéfice de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Bénéfice de base par action | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 5 709 \$ | 4 450 \$ | 2 953 \$ |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) | 885,7 | 867,1 | 847,1 |
| Bénéfice de base par action (en dollars) | 6,45 \$ | 5,13 \$ | 3,49 \$ |
| Bénéfice dilué par action | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires | 5 709 \$ | 4 450 \$ | 2 953 \$ |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) | 885,7 | 867,1 | 847,1 |
| Options sur actions potentiellement exerçables, selon la méthode du rachat d'actions (en millions) ¹ | 4,4 | 5,0 | 3,0 |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) | 890,1 | 872,1 | 850,1 |
| Bénéfice dilué par action (en dollars)¹ | 6,41 \$ | 5,10 \$ | 3,47 \$ |

¹ Pour 2011, le calcul du bénéfice dilué par action tient compte de toutes les options puisqu'il n'y a pas eu de cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour 2010, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 2 723 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,41 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque. Pour 2009, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 14 292 mille options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 64,44 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la Banque.

NOTE 27 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre principaux secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust, TD Assurance et Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine, y compris TD Waterhouse et un placement dans TD Ameritrade; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, et Financement auto TD aux États-Unis; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. Les frais d'intégration liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler et aux autres activités de la Banque sont présentés dans le secteur Siège social.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada de la Banque et offre des produits et des services financiers de même que des produits et services d'assurance aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine offre des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions.

Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision générale pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, les économies fiscales au niveau de l'entreprise, ainsi que les revenus et les frais résiduels non répartis.

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, les résultats d'exploitation et les prêts rattachés aux activités américaines de cartes de crédit ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada aux Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis aux fins de la présentation sectorielle. En outre, la Banque a apporté une modification à ses méthodes de répartition qui fait en sorte que certains éléments auparavant présentés dans le secteur Siège social sont maintenant attribués à d'autres secteurs. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été reclassés. Avec prise d'effet le 4 juillet 2011, la responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto TD et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD. La Banque

procède actuellement à la mise au point du futur format de présentation de l'information financière et mettra à jour les informations sectorielles à partir du 1^{er} novembre 2011. Ces changements seront appliqués de manière rétroactive aux résultats comparatifs de 2011.

Les résultats de chaque secteur reflètent les revenus, les frais et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les frais indirects, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou l'économie d'impôts sur les bénéficiaires est en général ventilée entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et elle peut être rajustée compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des frais liés aux actifs incorporels est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le bénéfice net des secteurs d'activité est présenté avant l'amortissement des actifs incorporels.

Le revenu d'intérêts net au sein des Services bancaires de gros est présenté en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur des bénéficiaires non imposables ou exonérés d'impôt, tels que les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôts. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer le revenu tiré de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs du revenu d'intérêts net avec celui d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

Comme indiqué à la note 5, la Banque titrise les prêts de détail et les débiteurs détenus par le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada dans le cadre d'opérations qui sont comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation sectorielle, le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comptabilise les transactions comme s'il s'agissait d'accords de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêts sur les actifs vendus, déduction faite des coûts de financement engagés par les fiduciaires cessionnaires, est constaté dans le revenu d'intérêts net, et la perte de valeur à l'égard de ces actifs est imputée à la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances. Cette comptabilisation est renversée dans le secteur Siège social, et le gain constaté à la vente, qui est conforme aux PCGR, et le revenu sur les droits conservés, déduction faite des pertes sur créances, sont inclus dans les autres revenus.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de la période courante. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût après amortissement. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité des bénéfices d'une période à l'autre, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 3, le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des profits et des pertes qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans le secteur Services bancaires de gros, et les gains et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | | |
|---|--|-----------------------|---|----------------------------|-------------------|-----------------|
| | Services bancaires personnels et commerciaux au Canada | Gestion de patrimoine | Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis | Services bancaires de gros | Siège social | Total |
| Revenu d'intérêts net | 7 320 | \$ 423 | \$ 4 286 | \$ 1 603 | \$ (801) | \$ 12 831 |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 490 | 2 356 | 1 402 | 899 | 616 | 8 763 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 820 | – | 666 | 22 | (43) | 1 465 |
| Frais autres que d'intérêts | 5 052 | 1 989 | 3 446 | 1 468 | 1 128 | 13 083 |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices | 4 938 | 790 | 1 576 | 1 012 | (1 270) | 7 046 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 327 | 221 | 320 | 199 | (768) | 1 299 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | – | – | 104 | 104 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | 207 | – | – | 39 | 246 |
| Bénéfice net (perte nette) | 3 611 | \$ 776 | \$ 1 256 | \$ 813 | \$ (567) | \$ 5 889 |
| Total de l'actif | | | | | | |
| Bilan | 218 746 | \$ 21 766 | \$ 201 262 | \$ 212 765 | \$ 31 821 | \$ 686 360 |
| Titrisés ¹ | 67 740 | – | – | 3 989 | (21 407) | 50 322 |
| | | | | | | 2010 |
| Revenu d'intérêts net | 7 134 | \$ 336 | \$ 3 579 | \$ 1 815 | \$ (1 321) | \$ 11 543 |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 237 | 2 121 | 1 180 | 1 059 | 425 | 8 022 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 1 046 | – | 646 | 25 | (92) | 1 625 |
| Frais autres que d'intérêts | 4 934 | 1 813 | 2 910 | 1 395 | 1 111 | 12 163 |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices | 4 391 | 644 | 1 203 | 1 454 | (1 915) | 5 777 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 296 | 197 | 230 | 588 | (1 049) | 1 262 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | – | – | 106 | 106 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | 194 | – | – | 41 | 235 |
| Bénéfice net (perte nette) | 3 095 | \$ 641 | \$ 973 | \$ 866 | \$ (931) | \$ 4 644 |
| Total de l'actif | | | | | | |
| Bilan | 198 058 | \$ 20 836 | \$ 179 604 | \$ 188 824 | \$ 32 223 | \$ 619 545 |
| Titrisés ¹ | 65 615 | – | – | 4 023 | (19 027) | 50 611 |
| | | | | | | 2009 |
| Revenu d'intérêts net | 6 348 | \$ 270 | \$ 3 607 | \$ 2 488 | \$ (1 387) | \$ 11 326 |
| Revenus autres que d'intérêts | 3 101 | 1 935 | 1 117 | 733 | (352) | 6 534 |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances | 1 155 | – | 948 | 164 | 213 | 2 480 |
| Frais autres que d'intérêts | 4 725 | 1 701 | 3 213 | 1 417 | 1 155 | 12 211 |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices | 3 569 | 504 | 563 | 1 640 | (3 107) | 3 169 |
| Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices | 1 097 | 159 | (70) | 503 | (1 448) | 241 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | – | – | – | 111 | 111 |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée, déduction faite des impôts sur les bénéfices | – | 252 | – | – | 51 | 303 |
| Bénéfice net (perte nette) | 2 472 | \$ 597 | \$ 633 | \$ 1 137 | \$ (1 719) | \$ 3 120 |
| Total de l'actif | | | | | | |
| Bilan | 183 236 | \$ 20 592 | \$ 153 820 | \$ 164 939 | \$ 34 632 | \$ 557 219 |
| Titrisés ¹ | 57 659 | – | – | 4 057 | (13 740) | 47 976 |

¹ Les actifs titrisés continuent d'être présentés dans les secteurs desquels proviennent les prêts initiaux.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et autres pays. Les opérations sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des revenus ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

| | Total des revenus | Bénéfice avant impôts sur les bénéfices | Bénéfice net | Écart d'acquisition | Total de l'actif |
|--------------|----------------------|---|-----------------|------------------------|---------------------|
| 2011 | | | | | |
| Canada | 13 693 \$ | 4 306 \$ | 3 216 \$ | 1 466 \$ | 387 328 \$ |
| États-Unis | 5 771 | 923 | 671 | 12 861 | 237 630 |
| Autres pays | 2 130 | 1 817 | 2 002 | 49 | 61 402 |
| Total | 21 594 \$ | 7 046 \$ | 5 889 \$ | 14 376 \$ | 686 360 \$ |
| 2010 | | | | | |
| Canada | 12 741 \$ | 3 689 \$ | 2 637 \$ | 1 530 \$ | 355 021 \$ |
| États-Unis | 4 953 | 518 | 502 | 12 880 | 207 755 |
| Autres pays | 1 871 | 1 570 | 1 505 | 50 | 56 769 |
| Total | 19 565 \$ | 5 777 \$ | 4 644 \$ | 14 460 \$ | 619 545 \$ |
| 2009 | | | | | |
| Canada | 12 154 \$ | 2 938 \$ | 2 256 \$ | 1 529 \$ | 329 454 \$ |
| États-Unis | 3 906 | (1 265) | (541) | 13 432 | 177 593 |
| Autres pays | 1 800 | 1 496 | 1 405 | 54 | 50 172 |
| Total | 17 860 \$ | 3 169 \$ | 3 120 \$ | 15 015 \$ | 557 219 \$ |

NOTE 28 : OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

OPÉRATIONS AVEC DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS ET DES PERSONNES LIÉES

La Banque consent des prêts à ses dirigeants et à ses administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens. Les prêts aux administrateurs et aux dirigeants sont faits aux conditions du marché à moins, dans le cas de produits et services bancaires destinés aux dirigeants, de stipulation contraire aux termes des lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les employés. Les montants en cours s'établissent comme suit :

Prêts aux dirigeants et aux administrateurs ainsi qu'à des personnes avec qui ils ont des liens

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|---|---------------|---------------|
| Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires | 18 \$ | 11 \$ |
| Prêts aux entreprises | 195 | 182 |
| Total | 213 \$ | 193 \$ |

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 23.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes aux tiers.

OPÉRATIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

TD AMERITRADE

En vertu d'une convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris notre chef de la direction et deux administrateurs indépendants de la TD.

Une description des opérations importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien dans le cadre des comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 762 millions de dollars en 2011 (714 millions de dollars en 2010; 654 millions de dollars en 2009) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés au cours de la période, qui s'est établi à 48,4 milliards de dollars en 2011 (39,2 milliards de dollars en 2010), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires fixes équivalant à 25 points de base et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2011, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 97 millions de dollars (53 millions de dollars en 2010). Au 31 octobre 2011, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 84 millions de dollars (82 millions de dollars en 2010).

SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition qui propose un portefeuille diversifié de solutions intégrées pour les services de traitement d'effets financiers, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa quote-part des résultats de Symcor à la valeur de consolidation. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 139 millions de dollars (135 millions de dollars en 2010; 164 millions de dollars en 2009) pour ces services. Au 31 octobre 2011, le montant à payer à Symcor était de 12 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010).

NOTE 29 : PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires. Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. La Banque peut subir des pertes au-delà des provisions constituées lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible, mais non probable. La Banque croit que l'estimation du montant pour l'ensemble des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions pour passifs éventuels, pouvant découler des poursuites judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, était compris dans une échelle de néant à environ 665 millions de dollars au 31 octobre 2011. Ce montant global estimatif des pertes raisonnablement possibles s'appuie sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des poursuites pour lesquelles la Banque est nommée défenderesse, compte tenu des meilleures estimations de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces poursuites, et dont une estimation peut être faite. Pour certaines poursuites, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et que les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les poursuites et des multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité quant aux pertes éventuelles reste à déterminer dans bon nombre de cas. Les éléments déterminants de l'échelle des montants estimatifs changeront de temps à autre, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles, et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, étant donné les incertitudes rattachées à ces poursuites, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige multidistricts sur les frais de découverts

TD Bank, N. A. a été citée comme défenderesse dans quatre recours collectifs à l'échelle des États-Unis qui contestent la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découverts. Ces recours ont tous été transférés à la Cour fédérale du Southern District of Florida pour que les procédures préliminaires soient jumelées à des recours similaires pendants contre d'autres banques. Les demandeurs contestent en général, mais non exclusivement, la manière dont les opérations de débit sont mises en lots et enregistrées par ordre décroissant des montants plutôt que par ordre chronologique. Ils allèguent que la méthode d'enregistrement et les pratiques liées à celle-ci contreviennent à un engagement implicite de bonne foi dans le contrat avec le client, constituent des pratiques injustes et trompeuses, entraînent un détournement du bien du client, que la Banque doit être condamnée à des dommages-intérêts compensatoires équivalant à la totalité des frais de découvert perçus à la suite des pratiques contestées ainsi que des dommages-intérêts exemplaires, qu'une injonction doit mettre fin aux pratiques contestées et que la Banque doit acquitter les honoraires d'avocats, les frais judiciaires et les intérêts. La demande de rejet des recours déposée par la Banque a été refusée, et l'enquête préalable a commencé.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter également à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 6 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation. La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

| Instruments de crédit | 2011 | 2010 |
|--|------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens) | | |
| Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution | 14 604 \$ | 14 299 \$ |
| Lettres de crédit documentaires et commerciales | 271 | 262 |
| Engagements de crédit¹ | | |
| Durée initiale de un an ou moins | 28 595 | 28 206 |
| Durée initiale de plus de un an | 45 105 | 42 734 |
| Total | 88 575 \$ | 85 501 \$ |

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 345 millions de dollars (423 millions de dollars en 2010).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 621 millions de dollars pour 2012; 619 millions de dollars pour 2013; 587 millions de dollars pour 2014; 534 millions de dollars pour 2015; 483 millions de dollars pour 2016; et 2 677 millions de dollars pour 2017 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-acquisition, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 34 millions de dollars pour 2012; 33 millions de dollars pour 2013; 32 millions de dollars pour 2014; 18 millions de dollars pour 2015; 14 millions de dollars pour 2016; et 18 millions de dollars pour 2017 et par la suite.

Les frais de location nets relatifs aux locaux, matériel et mobilier inclus dans les frais autres que d'intérêts à l'état des résultats consolidé de l'exercice clos le 31 octobre 2011 ont été de 876 millions de dollars (786 millions de dollars en 2010; 844 millions de dollars en 2009).

Actifs donnés en garantie, valeurs mises en pension et sûretés

Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont cédés en nantissement de passifs. Au 31 octobre 2011, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 49 milliards de dollars (46 milliards de dollars en 2010) avaient été donnés en garantie relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou mises en pension. Au 31 octobre 2011, 7,4 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2010) d'actifs liés aux prêts à la consommation et aux autres prêts aux particuliers ont également été donnés en garantie à l'égard d'obligations sécurisées émises par la Banque. Ces actifs ont été vendus par la Banque à une EDDV consolidée par la Banque. En outre, au 31 octobre 2011, des actifs d'une valeur comptable de 18 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux systèmes de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Dans le cours normal des affaires, la Banque conclut des ententes de prêt de valeurs mobilières en vertu desquelles elle accepte de prêter des valeurs mobilières en attente de règlement de clients, ou ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que les prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2011 s'élevaient à 16 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2010).

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2011, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 26,2 milliards de dollars (24,2 milliards de dollars en 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 8,6 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (6,7 milliards de dollars en 2010).

Actifs vendus avec recours

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents, aux termes desquelles la Banque peut avoir l'obligation de racheter les actifs. Pour la Banque, ces déclarations et garanties, de par leur nature, visent à indiquer que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts. Une obligation de rachat n'empêche pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente si le cédant ne conserve pas le contrôle réel des actifs cédés.

GARANTIES

Les garanties émises par la Banque comprennent des contrats qui obligent la Banque à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en fonction i) des changements aux caractéristiques économiques sous-jacentes liées à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Toute cession de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle. Si les garanties sont admissibles comme dérivés, elles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date du bilan et présentées comme dérivés dans les autres actifs ou les autres passifs, selon le cas. Les types d'opérations suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouvrée par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. Ces obligations de rachat éventuel n'empêchent pas nécessairement le traitement de l'opération à titre de vente étant donné que la Banque ne conserve pas le contrôle effectif des prêts hypothécaires cédés à compter de la date de cession. En général, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En général, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 13 ans.

Options vendues

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2011, le notionnel total des options vendues était de 126 milliards de dollars (120 milliards de dollars en 2010).

Ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|---|------------------|------------------|
| Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution | 14 428 \$ | 14 057 \$ |
| Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle | 1 357 | 1 510 |
| Rehaussements de crédit et autres | 176 | 242 |
| Total | 15 961 \$ | 15 809 \$ |

NOTE 30 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable.

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens,
sauf indication contraire)

| | | | | | | | | 2011 |
|--|-------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------------------|-----------------|
| | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | Total 1 an et moins | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensibles aux taux d'intérêt | Total |
| Actif | | | | | | | | |
| Liquidités et autres | 5,2 \$ | 17,6 \$ | 0,9 \$ | 23,7 \$ | – \$ | – \$ | 0,4 \$ | 24,1 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,2 % | 0,9 % | | – % | – % | | |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | 0,6 \$ | 6,3 \$ | 12,3 \$ | 19,2 \$ | 16,6 \$ | 8,4 \$ | 24,1 \$ | 68,3 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 1,3 % | 0,8 % | | 2,5 % | 3,0 % | | |
| Disponibles à la vente | 0,2 \$ | 58,1 \$ | 12,5 \$ | 70,8 \$ | 32,1 \$ | 10,0 \$ | 4,4 \$ | 117,3 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,4 % | 1,4 % | | 1,6 % | 1,0 % | | |
| Détenues jusqu'à leur échéance | – \$ | 0,5 \$ | 1,4 \$ | 1,9 \$ | 5,1 \$ | – \$ | – \$ | 7,0 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 3,4 % | 2,4 % | | 2,6 % | – % | | |
| Valeurs mobilières prises en pension | 5,3 \$ | 32,9 \$ | 12,4 \$ | 50,6 \$ | 2,0 \$ | – \$ | 1,0 \$ | 53,6 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,8 % | 0,4 % | | 1,9 % | – % | | |
| Prêts | 8,7 \$ | 183,7 \$ | 27,7 \$ | 220,1 \$ | 62,7 \$ | 14,8 \$ | 5,9 \$ | 303,5 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 2,0 % | 3,3 % | | 3,8 % | 4,6 % | | |
| Divers | 68,2 \$ | – \$ | – \$ | 68,2 \$ | – \$ | – \$ | 44,4 \$ | 112,6 \$ |
| Total de l'actif | 88,2 \$ | 299,1 \$ | 67,2 \$ | 454,5 \$ | 118,5 \$ | 33,2 \$ | 80,2 \$ | 686,4 \$ |
| Passif et avoir des actionnaires | | | | | | | | |
| Dépôts détenus à des fins de transaction | – \$ | 20,3 \$ | 7,9 \$ | 28,2 \$ | 0,2 \$ | 0,4 \$ | 0,8 \$ | 29,6 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,4 % | 0,6 % | | 1,1 % | 2,1 % | | |
| Autres dépôts | 149,1 \$ | 57,8 \$ | 34,7 \$ | 241,6 \$ | 52,4 \$ | 2,2 \$ | 155,3 \$ | 451,5 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,8 % | 1,4 % | | 2,4 % | 7,8 % | | |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | 24,4 \$ | – \$ | – \$ | 24,4 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 24,4 \$ |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 0,6 \$ | 25,0 \$ | – \$ | 25,6 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 25,6 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 0,7 % | – % | | – % | – % | | |
| Billets et débentures subordonnés | – \$ | 0,1 \$ | 0,2 \$ | 0,3 \$ | 6,2 \$ | 5,2 \$ | – \$ | 11,7 \$ |
| <i>Rendement réel</i> | | 1,7 % | 7,0 % | | 5,2 % | 5,4 % | | |
| Divers | 71,1 \$ | – \$ | – \$ | 71,1 \$ | – \$ | – \$ | 25,6 \$ | 96,7 \$ |
| Avoir des actionnaires | – \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 3,4 \$ | – \$ | 43,5 \$ | 46,9 \$ |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 245,2 \$ | 103,2 \$ | 42,8 \$ | 391,2 \$ | 62,2 \$ | 7,8 \$ | 225,2 \$ | 686,4 \$ |
| Position nette | (157,0) \$ | 195,9 \$ | 24,4 \$ | 63,3 \$ | 56,3 \$ | 25,4 \$ | (145,0) \$ | – \$ |
| | | | | | | | | 2010 |
| Total de l'actif | 83,7 \$ | 264,6 \$ | 48,3 \$ | 396,6 \$ | 118,8 \$ | 27,8 \$ | 76,3 \$ | 619,5 \$ |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 231,1 | 86,3 | 48,0 | 365,4 | 59,3 | 3,7 | 191,1 | 619,5 |
| Position nette | (147,4) \$ | 178,3 \$ | 0,3 \$ | 31,2 \$ | 59,5 \$ | 24,1 \$ | (114,8) \$ | – \$ |

Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

| | | | | | | | | 2011 |
|--|-------------------|-----------------|------------------|---------------------|----------------------|----------------|----------------------------------|-------------|
| | Taux variable | Moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | Total 1 an et moins | Plus de 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Non sensibles aux taux d'intérêt | Total |
| Monnaie canadienne | (104,9) \$ | 141,4 \$ | 7,0 \$ | 43,5 \$ | 21,0 \$ | 3,4 \$ | (61,2) \$ | 6,7 \$ |
| Monnaie étrangère | (52,1) | 54,5 | 17,4 | 19,8 | 35,3 | 22,0 | (83,8) | (6,7) |
| Position nette | (157,0) \$ | 195,9 \$ | 24,4 \$ | 63,3 \$ | 56,3 \$ | 25,4 \$ | (145,0) \$ | – \$ |
| | | | | | | | | 2010 |
| Total de l'actif | (91,1) \$ | 122,5 \$ | (4,5) \$ | 26,9 \$ | 17,0 \$ | 8,1 \$ | (60,7) \$ | (8,7) \$ |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | (56,3) | 55,8 | 4,8 | 4,3 | 42,5 | 16,0 | (54,1) | 8,7 |
| Position nette | (147,4) \$ | 178,3 \$ | 0,3 \$ | 31,2 \$ | 59,5 \$ | 24,1 \$ | (114,8) \$ | – \$ |

NOTE 31 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la conjoncture économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹ | | Instruments de crédit ^{2,3} | | Instruments financiers dérivés ^{4,5} | |
|------------------------------------|---|-------------------|--------------------------------------|------------------|---|------------------|
| | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 | 2011 | 2010 |
| Canada | 71 % | 72 % | 58 % | 56 % | 35 % | 34 % |
| États-Unis ⁶ | 27 | 26 | 37 | 36 | 20 | 20 |
| Royaume-Uni | – | 1 | 2 | 2 | 19 | 14 |
| Autres pays européens ⁷ | 1 | 1 | 2 | 2 | 20 | 24 |
| Autres pays | 1 | – | 1 | 4 | 6 | 8 |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| | 311 310 \$ | 277 610 \$ | 88 575 \$ | 85 501 \$ | 59 645 \$ | 51 071 \$ |

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, le seul secteur d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2011 : immobilier, 9 % (10 % en 2010).

² Au 31 octobre 2011, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 88 575 millions de dollars (85 501 millions de dollars en 2010), y compris des engagements de crédit totalisant 73 700 millions de dollars (70 940 millions de dollars en 2010), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2011 : institutions financières, 20 % (22 % en 2010), pipelines, pétrole et gaz, 12 % (11 % en 2010), gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 8 % (9 % en 2010), fabrication – divers et vente de gros, 7 % (3 % en 2010), énergie et services publics, 7 % (6 % en 2010), télécommunications, câblodistribution et média, 7 % (7 % en 2010), automobile, 6 % (3 % en 2010).

⁴ Au 31 octobre 2011, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 59 645 millions de dollars (51 071 millions de dollars en 2010). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 83 % du total (79 % en 2010). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 11 % du total (13 % en 2010). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (2 % en 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

⁷ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % (1 % en 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | 2010 |
|--|-------------------|-------------------|
| Encaisse et montants à recevoir de banques | 2 137 \$ | 1 625 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 21 015 | 19 136 |
| Valeurs mobilières ¹ | | |
| Détenues à des fins de transaction | | |
| Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement | 29 880 | 23 921 |
| Autres titres de créance | 10 045 | 9 206 |
| Droits conservés | 1 289 | 1 437 |
| Disponibles à la vente | | |
| Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement | 83 064 | 59 761 |
| Autres titres de créance | 32 263 | 40 589 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | | |
| Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement | 6 488 | 9 119 |
| Autres titres de créance | 502 | 596 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 53 599 | 50 658 |
| Prêts | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 86 707 | 71 419 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 109 804 | 100 343 |
| Cartes de crédit | 8 678 | 8 578 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 92 123 | 82 225 |
| Titres de créance classés comme prêts | 6 183 | 7 288 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 7 815 | 7 757 |
| Dérivés ² | 100 702 | 85 995 |
| Autres actifs | 12 585 | 14 092 |
| Total de l'actif | 664 879 | 593 745 |
| Instruments de crédit ³ | 88 575 | 85 501 |
| Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit | 124 731 | 118 255 |
| Total du risque de crédit | 878 185 \$ | 797 501 \$ |

¹ Excluent les titres de participation.

² Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse (voir la note 7).

³ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus (voir la note 29).

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la section «Gestion des risques – Risque de crédit» du rapport de gestion portant sur la notation des risques pour l'approche standard.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens)

| | | | | | | | | 2011 |
|--|------------------|-----------------|------------------|-------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| | 0 % | 20 % | 35 % | 50 % | 75 % | 100 % | 150 % | Total |
| Prêts | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 71 \$ | 203 \$ | 11 155 \$ | – \$ | 1 516 \$ | 172 \$ | 2 \$ | 13 119 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | – | 423 | 2 987 | – | 20 800 | 59 | 151 | 24 420 |
| Cartes de crédit | – | – | – | – | 1 064 | – | 12 | 1 076 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 2 235 | 1 560 | – | – | 2 646 | 36 320 | 1 562 | 44 323 |
| Titres de créance classés comme prêts | – | 183 | – | – | – | 15 | – | 198 |
| Total des prêts | 2 306 | 2 369 | 14 142 | – | 26 026 | 36 566 | 1 727 | 83 136 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Valeurs mobilières prises en pension | – | 1 993 | – | – | – | – | – | 1 993 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 |
| Autres actifs¹ | 10 148 | 1 668 | – | – | – | – | – | 11 816 |
| Total de l'actif | 12 454 | 6 030 | 14 142 | – | 26 026 | 36 567 | 1 727 | 96 946 |
| Instruments de crédit hors bilan | 11 | 1 813 | – | – | 693 | 11 506 | – | 14 023 |
| Total | 12 465 \$ | 7 843 \$ | 14 142 \$ | – \$ | 26 719 \$ | 48 073 \$ | 1 727 \$ | 110 969 \$ |

2010

| | | | | | | | | |
|--|-----------------|-----------------|------------------|-------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Prêts | | | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 52 \$ | 245 \$ | 8 102 \$ | – \$ | 1 525 \$ | 148 \$ | 2 \$ | 10 074 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | – | 582 | 2 469 | – | 13 852 | 40 | 44 | 16 987 |
| Cartes de crédit | – | – | – | – | 916 | – | 18 | 934 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 1 014 | 1 395 | – | – | 2 330 | 36 497 | 1 142 | 42 378 |
| Titres de créance classés comme prêts | – | 284 | – | – | – | 19 | – | 303 |
| Total des prêts | 1 066 | 2 506 | 10 571 | – | 18 623 | 36 704 | 1 206 | 70 676 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Valeurs mobilières prises en pension | – | 2 040 | – | – | – | – | – | 2 040 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | – | – | – | – | – | 5 | – | 5 |
| Autres actifs¹ | 35 | 1 063 | – | – | – | – | – | 1 098 |
| Total de l'actif | 1 101 | 5 609 | 10 571 | – | 18 623 | 36 709 | 1 206 | 73 819 |
| Instruments de crédit hors bilan | 9 | 1 849 | – | – | 659 | 9 824 | – | 12 341 |
| Total | 1 110 \$ | 7 458 \$ | 10 571 \$ | – \$ | 19 282 \$ | 46 533 \$ | 1 206 \$ | 86 160 \$ |

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de la contrepartie) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique Risque de crédit de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque des actifs financiers de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | |
|--|--------------------|--------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|
| | Qualité supérieure | Qualité inférieure | Actifs surveillés et classés | Douteux ou en défaut | Total |
| Prêts | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 41 353 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 41 353 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 31 644 | 37 | – | – | 31 681 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 22 671 | 19 309 | 678 | 117 | 42 775 |
| Titres de créance classés comme prêts | 5 061 | 486 | 538 | – | 6 085 |
| Total des prêts | 100 729 | 19 832 | 1 216 | 117 | 121 894 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 6 990 | – | – | – | 6 990 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 47 894 | 3 712 | – | – | 51 606 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 3 866 | 3 867 | 79 | 2 | 7 814 |
| Autres actifs¹ | 10 092 | 98 | 10 | – | 10 200 |
| Total de l'actif | 169 571 | 27 509 | 1 305 | 119 | 198 504 |
| Instruments de crédit hors bilan | 51 935 | 5 614 | 71 | 5 | 57 625 |
| Total | 221 506 \$ | 33 123 \$ | 1 376 \$ | 124 \$ | 256 129 \$ |

2010

| | | | | | |
|--|-------------------|------------------|-----------------|---------------|-------------------|
| Prêts | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 37 285 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 37 285 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 32 616 | 153 | – | – | 32 769 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 17 648 | 16 668 | 719 | 224 | 35 259 |
| Titres de créance classés comme prêts | 6 414 | 151 | 495 | – | 7 060 |
| Total des prêts | 93 963 | 16 972 | 1 214 | 224 | 112 373 |
| Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance | 9 715 | – | – | – | 9 715 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 42 146 | 6 359 | 113 | – | 48 618 |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 3 948 | 3 699 | 101 | 4 | 7 752 |
| Autres actifs¹ | 18 684 | 4 | 1 | – | 18 689 |
| Total de l'actif | 168 456 | 27 034 | 1 429 | 228 | 197 147 |
| Instruments de crédit hors bilan | 44 612 | 5 071 | 174 | 9 | 49 866 |
| Total | 213 068 \$ | 32 105 \$ | 1 603 \$ | 237 \$ | 247 013 \$ |

¹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques¹

(en millions de dollars canadiens)

| | 2011 | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| | Risque faible | Risque normal | Risque moyen | Risque élevé | Défaut | Total |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 10 089 \$ | 14 399 \$ | 6 390 \$ | 1 278 \$ | 141 \$ | 32 297 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 7 417 | 21 968 | 19 240 | 5 290 | 281 | 54 196 |
| Cartes de crédit | 892 | 2 212 | 2 887 | 1 857 | 62 | 7 910 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 259 | 2 190 | 2 241 | 1 370 | 73 | 6 133 |
| Total des prêts | 18 657 | 40 769 | 30 758 | 9 795 | 557 | 100 536 |
| Total de l'actif | 18 657 | 40 769 | 30 758 | 9 795 | 557 | 100 536 |
| Instruments de crédit hors bilan | 20 247 | 16 933 | 5 916 | 1 316 | 5 | 44 417 |
| Total | 38 904 \$ | 57 702 \$ | 36 674 \$ | 11 111 \$ | 562 \$ | 144 953 \$ |

2010

| | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| Prêts | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 8 069 \$ | 10 156 \$ | 4 556 \$ | 1 230 \$ | 112 \$ | 24 123 \$ |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 6 550 | 22 166 | 17 047 | 5 060 | 241 | 51 064 |
| Cartes de crédit | 714 | 2 012 | 2 848 | 2 301 | 61 | 7 936 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 218 | 1 944 | 2 088 | 1 355 | 71 | 5 676 |
| Total des prêts | 15 551 | 36 278 | 26 539 | 9 946 | 485 | 88 799 |
| Total de l'actif | 15 551 | 36 278 | 26 539 | 9 946 | 485 | 88 799 |
| Instruments de crédit hors bilan | 17 680 | 16 179 | 6 125 | 1 432 | 5 | 41 421 |
| Total | 33 231 \$ | 52 457 \$ | 32 664 \$ | 11 378 \$ | 490 \$ | 130 220 \$ |

¹ Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurance de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurance se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

NOTE 32 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu des risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

La Banque a entre autres comme objectifs :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit de risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux d'appétit de risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôts), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque d'événements inattendus;
 - faciliter les acquisitions; ou
 - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les bénéfices non répartis, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de première catégorie sont diminués d'éléments tels que les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes et des déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent des éléments tels que la provision générale pour les portefeuilles standard et les billets et débetures subordonnés. Les fonds propres de deuxième catégorie sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes et des participations dans des filiales d'assurance et des déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurance continuent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de deuxième catégorie. Les filiales d'assurance sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites du capital, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), émis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre était comme suit :

Situation des fonds propres réglementaires

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2011 | 2010 |
|---|-----------|-----------|
| Fonds propres de première catégorie | 28 503 \$ | 24 386 \$ |
| Ratio des fonds propres de première catégorie ¹ | 13,0 % | 12,2 % |
| Total des fonds propres ² | 34 978 \$ | 31 070 \$ |
| Ratio du total des fonds propres ³ | 16,0 % | 15,5 % |
| Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres ⁴ | 17,2 | 17,5 |

¹ Le ratio des fonds propres de première catégorie est calculé comme le total des fonds propres de première catégorie divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

² Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première et de deuxième catégories.

³ Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les placements dans des sociétés liées, les écarts d'acquisition et les actifs nets incorporels, divisé par le total des fonds propres rajusté.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio des fonds propres de première catégorie et de leur ratio du total des fonds propres sont de respectivement 7 % et 10 %.

NOTE 33 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait aux risques de crédit, de marché et d'illiquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2011.

NOTE 34 : TRANSITION AUX IFRS

Comme indiqué à la note 1, la Banque basculera aux IFRS pour les périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2011. La Banque est tenue de préparer un bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010, soit la date de transition aux IFRS, qui représente pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS.

En préparant son bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010, la Banque a appliqué les exigences de l'IFRS 1. Selon l'IFRS 1, les premiers adoptants doivent appliquer de manière rétrospective l'ensemble des IFRS en vigueur. La norme prévoit cependant certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'application rétrospective et intégrale des IFRS, comme il est décrit en détail aux présentes. Les exceptions obligatoires pertinentes comprennent :

- la décomptabilisation des instruments financiers (titrisations);
- la comptabilité de couverture.

Les exemptions facultatives dont la Banque s'est prévalu comprennent :

- les avantages sociaux;
- les regroupements d'entreprises;
- la désignation des instruments financiers;
- les pertes de change cumulées des établissements étrangers.

Les autres ajustements ci-dessous se rapportent tous aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. Les estimations faites par la Banque selon les IFRS sont conformes à celles qui ont été faites selon les PCGR du Canada à la même date, ajustées pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan d'ouverture de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

AU

1^{er} novembre 2010

| PCGR du Canada | Incidence de la transition aux IFRS ¹ | | | | IFRS |
|--|--|--|--------------------|--|-------------------|
| | Exceptions obligatoires aux termes de l'IFRS 1 | Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1 | Autres ajustements | Modifications apportées à la présentation ² | |
| ACTIF | | | | | ACTIF |
| Encaisse et montants à recevoir de banques | 2 574 \$ | - | - | - | 2 574 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | 19 136 | - | - | - | 19 136 |
| | 21 710 | - | - | - | 21 710 |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Détenues à des fins de transaction | 59 542 | 5 494 | - | (795) | 63 695 |
| | - | - | - | 51 470 | 51 470 |
| | - | (918) | - | 3 068 | 2 150 |
| Disponibles à la vente | 102 355 | (25 727) | 9 936 | 123 | 86 687 |
| Détenues jusqu'à leur échéance | 9 715 | - | (9 715) | - | - |
| | 171 612 | (21 151) | 221 | (672) | 204 002 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 50 658 | - | - | - | 50 658 |
| Prêts | | | | | Prêts |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 71 482 | 65 211 | 22 | (384) | 136 181 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 100 821 | - | - | 6 554 | 107 371 |
| Cartes de crédit | 8 870 | - | - | - | 8 870 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 83 398 | - | - | (74) | 83 205 |
| Titres de créance classés comme prêts | 7 591 | - | - | - | 7 591 |
| | 272 162 | 65 211 | 22 | 6 096 | 343 218 |
| Provision pour pertes sur prêts | (2 309) | - | - | - | (2 309) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 269 853 | 65 211 | 22 | 6 096 | 340 909 |
| Divers | | | | | Divers |
| Engagements de clients au titre d'acceptations | 7 757 | - | - | - | 7 757 |
| Participation dans TD Ameritrade | 5 485 | - | - | (47) | 5 438 |
| Dérivés ² | 51 675 | (220) | - | 15 | (51 470) |
| Écarts d'acquisition | 14 460 | - | (2 147) | - | 12 313 |
| Autres actifs incorporels | 2 093 | - | (289) | - | 1 804 |
| Terrains, constructions, matériel et mobilier | 4 247 | - | 2 | - | 4 249 |
| Impôts à recevoir | - | - | - | 623 | 623 |
| Actifs d'impôts futurs | - | 299 | 297 | 249 | 1 045 |
| Autres actifs | 19 995 | 656 | (829) | (199) | 16 901 |
| | 105 712 | 735 | (2 966) | 18 | (53 369) |
| Total de l'actif | 619 545 \$ | 44 795 | (2 723) | 5 442 | 350 |
| | | | | | 667 409 \$ |

¹ Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

² Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

Au

1^{er} novembre 2010

| PCGR du Canada | Incidence de la transition aux IFRS ¹ | | | | Modifications apportées à la présentation ³ | IFRS |
|---|--|--|--------------------|---------|--|--|
| | Exceptions obligatoires aux termes de l'IFRS 1 | Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1 | Autres ajustements | | | |
| PASSIF | | | | | | PASSIF |
| | – \$ | – | – | – | 22 991 \$ | 22 991 \$ |
| | – | – | – | – | 52 552 | 52 552 |
| | | 27 256 | – | – | – | 27 256 |
| | – | – | – | 31 | – | 31 |
| | – | 27 256 | – | 31 | 75 543 | 102 830 |
| Dépôts | | | | | | Dépôts |
| Particuliers | 249 251 | – | – | – | – | 249 251 |
| Banques | 12 508 | – | – | (7) | – | 12 501 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 145 221 | – | – | (2 100) | – | 143 121 |
| Détenus à des fins de transaction ³ | 22 991 | – | – | – | (22 991) | – |
| | 429 971 | – | – | (2 107) | (22 991) | 404 873 |
| Divers | | | | | | Divers |
| Acceptations | 7 757 | – | – | – | – | 7 757 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | 23 695 | – | – | (4) | – | 23 691 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 25 426 | (3 235) | – | – | – | 22 191 |
| Dérivés ³ | 53 685 | (1 101) | – | (32) | (52 552) | – |
| | – | 23 078 | – | – | – | 23 078 |
| | – | – | – | – | 440 | 440 |
| Impôts sur les bénéfices exigibles | 352 | 63 | – | 3 | 623 | 1 041 |
| Passifs d'impôts futurs | 460 | 77 | (45) | 79 | 200 | 771 |
| Autres passifs | 21 316 | (928) | 159 | 6 056 | (913) | 25 690 |
| | 132 691 | 17 954 | 114 | 6 102 | (52 202) | 104 659 |
| Billets et débiteures subordonnés | 12 506 | – | (2) | (255) | – | 12 249 |
| Passif au titre des actions privilégiées | 582 | – | – | – | – | 582 |
| Passif au titre des titres de fiducie de capital | – | – | – | 2 344 | – | 2 344 |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales³ | 1 493 | – | – | – | (1 493) | – |
| Total du passif, y compris les participations ne donnant pas le contrôle | 577 243 | 45 210 | 112 | 6 115 | (1 143) | 627 537 |
| AVOIR DES ACTIONNAIRES | | | | | | CAPITAUX PROPRES |
| Actions ordinaires | 16 730 | – | (926) | – | – | 15 804 |
| Actions privilégiées | 3 395 | – | – | – | – | 3 395 |
| Actions autodétenues – ordinaires | (91) | – | – | – | – | (91) |
| Actions autodétenues – privilégiées | (1) | – | – | – | – | (1) |
| Surplus d'apport | 305 | – | (85) | 15 | – | 235 |
| Bénéfices non répartis ² | 20 959 | (513) | (4 936) | (729) | – | 14 781 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu ² | 1 005 | 98 | 3 112 | 41 | – | 4 256 |
| | 42 302 | (415) | (2 835) | (673) | – | 38 379 |
| | – | – | – | – | 1 493 | 1 493 |
| Total de l'avoir des actionnaires | 42 302 | (415) | (2 835) | (673) | 1 493 | 39 872 |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 619 545 \$ | 44 795 | (2 723) | 5 442 | 350 | 667 409 \$ |
| | | | | | | Total du passif et des capitaux propres |

¹ Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

² Sont inclus dans les exemptions facultatives selon l'IFRS 1 des ajustements liés au choix que la Banque a fait à l'égard du cumul des écarts de conversion de 2 947 millions de dollars. Comme il est indiqué à la note 34 f), cet ajustement n'a eu aucune incidence nette sur les capitaux propres.

³ Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010.

Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

| Rubrique | Au 1 ^{er} novembre 2010 | \$ |
|--|--|---------------|
| Capitaux propres selon les PCGR du Canada¹ | | 42 302 |
| Incidence de la transition aux IFRS | | |
| Exception obligatoire aux termes de l'IFRS 1 : | | |
| Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations) | (a) | (415) |
| Comptabilité de couverture | (b) | – |
| | | (415) |
| Exemptions facultatives aux termes de l'IFRS 1 : | | |
| Avantages sociaux | (c i) | (820) |
| Regroupements d'entreprises | (d) | (2 180) |
| Désignation d'instruments financiers | (e) | 165 |
| Écarts de conversion cumulatifs | (f) | – |
| | | (2 835) |
| Autres ajustements : | | |
| Commissions de montage | (g) | (391) |
| Consolidation | (h) | (82) |
| Avantages sociaux | (c ii) | (77) |
| Paievements fondés sur des actions | (i) | (107) |
| Impôts sur le résultat ² | (j) | (72) |
| Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés | (k) | 90 |
| Divers | (l) | (34) |
| | | (673) |
| Différences en matière de présentation : | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales | (m) | 1 493 |
| Incidence totale de la transition aux IFRS | | (2 430) |
| Capitaux propres selon les IFRS | | 39 872 |

¹ Selon les PCGR du Canada, les «capitaux propres» étaient appelés «avoir des actionnaires» et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

² Les impôts sur le résultat se rapportent à tous les ajustements découlant de l'IAS 12. Tous les autres ajustements sont nets d'impôts.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui concernent la Banque sont décrites ci-dessous, y compris les choix qui ont été faits par la Banque et les modifications relatives à la présentation de ses états financiers.

a) Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations) : exception obligatoire

La Banque a choisi d'appliquer de manière rétrospective les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, aux transactions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2004. Conformément à un avis du BSIF publié en février 2011, les transactions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été ajustées au moment de la transition aux IFRS, comme il est permis par l'IFRS 1. L'IFRS 1 permet à la Banque d'appliquer les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39 à l'ensemble des transactions réalisées avant une date choisie par la Banque, pour autant que celle-ci disposait de l'information nécessaire à l'application de l'IAS 39 au moment de la comptabilisation initiale de ces transactions.

Suivant les PCGR du Canada, la Banque a décomptabilisé des actifs financiers qui ont été transférés à une SA dans le cadre d'une titrisation lorsque le contrôle des actifs financiers a été transféré à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires dans les actifs financiers a été reçue. Un gain ou une perte à la vente des actifs financiers a été comptabilisé immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs financiers vendus, le cas échéant. En outre, la Banque a conclu un swap de titrisation avec la Fiducie canadienne pour l'habitation relativement aux transferts à cette dernière de certains titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). En vertu du swap de titrisation, la Banque reçoit les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires et s'engage à payer les intérêts sur les obligations hypothécaires du Canada à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Ce swap a été comptabilisé à titre de dérivé selon les PCGR du Canada au moment de la vente. Le swap de titrisation exige aussi que la Banque établisse un compte distinct à des fins de réinvestissement (le «compte de réinvestissement de capital» ou «CRC») de tous les paiements reçus qui représentent un remboursement de capital afin que la Banque puisse faire face à l'obligation de remboursement du capital à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Ce remboursement de capital est réinvesti dans certains placements permis par la fiducie établis par la Banque. Selon les PCGR du Canada, les transferts d'actifs financiers à la Fiducie canadienne pour l'habitation dans le cadre du programme de la SCHL constituaient des ventes et ont été décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque.

Selon les PCGR du Canada, lorsque la Banque a titrisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre obtenu demeure inscrit au bilan consolidé de la Banque et classé à titre de valeur mobilière disponible à la vente.

Selon les IFRS, la Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif sont arrivés à échéance. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif, et le transfert est comptabilisé comme une opération de prêt garanti. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif lorsqu'elle n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier.

En raison des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la plupart des transferts d'actifs financiers titrisés qui étaient auparavant admissibles à la décomptabilisation en vertu des PCGR du Canada ne le seront plus en vertu des IFRS. Par exemple, certains transferts à la Fiducie canadienne pour l'habitation de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL ne seront pas admissibles à la décomptabilisation. Ces transferts seront comptabilisés comme des opérations d'emprunt garanti aux termes des IFRS, ce qui donnera lieu à la comptabilisation de passifs de titrisation à l'égard du produit reçu au bilan consolidé de la Banque. Cette différence dans la comptabilisation selon les IFRS a entraîné les ajustements suivants aux états financiers consolidés selon les IFRS de la Banque :

- Les prêts hypothécaires titrisés présentés hors bilan selon les PCGR du Canada ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, entraînant une augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, une hausse des prêts détenus à des fins de transaction et une baisse des droits conservés.
- Les passifs de titrisation qu'il n'était pas nécessaire de présenter selon les PCGR du Canada ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, ce qui a donné lieu à une augmentation des passifs de titrisation au coût amorti et des passifs de titrisation à la juste valeur.
- Le swap de titrisation auparavant comptabilisé selon les PCGR du Canada n'existe plus selon les IFRS, la partie payable du swap étant incluse dans les passifs de titrisation comptabilisés selon les IFRS. De la même façon, la partie à recevoir du swap est incluse dans les prêts hypothécaires titrisés inscrits au bilan consolidé selon les IFRS. La décomptabilisation du swap de titrisation au moment de la transition réduit les actifs ou les passifs dérivés figurant au bilan consolidé de la Banque.
- La Banque ne comptabilisera plus de gains ou de pertes de titrisation par suite du transfert d'actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Les gains et les pertes liés aux actifs comptabilisés au bilan consolidé de la Banque au moment de la transition ont été repris. Certains coûts de transaction qui étaient auparavant comptabilisés comme des gains ou des pertes de titrisation ont été capitalisés dans les passifs de titrisation.
- Les résultats non distribués se sont accrus en raison du revenu d'intérêts gagné sur les prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Les résultats non distribués ont diminué en raison des frais d'intérêts inscrits à l'égard des passifs de titrisation qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Selon les IFRS, les actifs transférés au CRC ne sont plus admissibles à la décomptabilisation étant donné que la Banque conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs financiers. Ces actifs ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, causant l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, l'accroissement des actifs détenus à des fins de transaction et la baisse de l'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension.
- Lorsque la Banque a tirisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre adossé à des créances hypothécaires est demeuré inscrit au bilan de la Banque à titre de prêt hypothécaire. Ainsi, par suite de la transition aux IFRS, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont enregistré une baisse et les prêts hypothécaires résidentiels, une hausse.

L'incidence totale sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous :

Incidence de la décomptabilisation d'instruments financiers

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Au</i> |
|---|-------------------------------|
| | 1 ^{er} novembre 2010 |
| Augmentation/(diminution) de l'actif : | |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction | 5 494 \$ |
| Dérivés | (220) |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | (918) |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | (25 727) |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 65 211 |
| Actifs d'impôt différé | 299 |
| Autres actifs | 656 |
| (Augmentation)/diminution du passif : | |
| Passifs de titrisation à la juste valeur | (27 256) |
| Dérivés | 1 101 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension | 3 235 |
| Passifs de titrisation au coût amorti | (23 078) |
| Impôts sur le résultat exigibles | (63) |
| Passifs d'impôt différé | (77) |
| Autres passifs | 928 |
| Augmentation/(diminution) des capitaux propres | (415) \$ |

L'incidence totale s'est traduite par une baisse de 415 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 25 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 440 millions de dollars.

b) Comptabilité de couverture – exception obligatoire

La comptabilité de couverture ne peut s'appliquer qu'aux relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS au moment de la transition aux IFRS. Toutes les relations de couverture qui sont admissibles à la comptabilité de couverture selon les IFRS ont été documentées à la date de transition.

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'une option achetée sert d'instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie désignée comme étant admissible à la comptabilité de couverture, l'appréciation de l'efficacité peut reposer sur la valeur finale de l'option. Dans certains cas, une entité peut supposer qu'il n'y a pas d'inefficacité, et la variation totale de la juste valeur de l'option peut être comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les IFRS, une entité doit précisément indiquer si la valeur temps est incluse dans une relation de couverture ou si elle en est exclue et doit apprécier l'efficacité de l'option. Si la valeur temps de l'option est exclue, les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps sont comptabilisées directement en résultat net. À la date de transition, lorsque des options étaient désignées dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture, la Banque a exclu de la relation de couverture les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps. L'incidence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des autres éléments du résultat global de 73 millions de dollars, et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 73 millions de dollars.

c) Avantages sociaux

i) Avantages sociaux : exemption facultative

La Banque a choisi de comptabiliser tout gain actuariel ou toute perte actuarielle non amorti(e) dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. L'incidence de ce choix sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 933 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 309 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 196 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 820 millions de dollars.

ii) Avantages sociaux : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Date d'évaluation

Selon les PCGR du Canada, l'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes peuvent être évalués jusqu'à trois mois avant la date des états financiers pourvu que la date d'évaluation soit appliquée de manière uniforme. Aux termes de ce référentiel, la Banque évaluait l'obligation et les actifs de ses principaux régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite en date du 31 juillet.

Selon les IFRS, les évaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans ses états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon ce référentiel, la Banque évaluera les actifs et obligations de l'ensemble des régimes à prestations définies en date du 31 octobre.

Régimes à prestations définies – coûts au titre des services passés

Les PCGR du Canada ne font pas de différence entre la comptabilisation des avantages acquis et celle des avantages non acquis du coût des modifications de régime, le report et l'amortissement se faisant dans les deux cas sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres du régime.

Les IFRS exigent que le coût des modifications de régime soit comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis; sinon, il est comptabilisé sur le reste de la période d'acquisition des droits.

Régimes à prestations définies – test de plafonnement de la valeur de l'actif

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'un régime à prestations définies donne lieu à un actif de régime de retraite payé d'avance, une provision pour moins-value est comptabilisée pour tout excédent de l'actif en cause sur les avantages que la Banque devrait réaliser.

Selon les IFRS, l'actif de régime de retraite payé d'avance est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des exonérations de cotisations futures.

En outre, selon les PCGR du Canada, la Banque n'est pas tenue de comptabiliser les déficits de capitalisation réglementaire. Selon les IFRS, la Banque devra comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer tout déficit de capitalisation réglementaire au titre des régimes d'avantages sociaux futurs.

Régimes à prestations définies – affectation des droits à prestations aux périodes de service

Selon les PCGR du Canada, dans le cas d'un régime à prestations définies autre qu'un régime de retraite, le montant de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs est attribué linéairement à chacune des années de service comprises dans la période d'attribution, à moins que les dispositions du régime ne prévoient l'attribution d'un montant de prestations significativement plus élevé aux premières années de service des salariés, auquel cas, le montant de l'obligation est attribué en fonction des dispositions du régime.

Selon les IFRS, les droits à prestations sont attribués à des périodes de service en fonction des dispositions du régime ou sur une base linéaire à compter de la date à laquelle leur temps de service commence à générer des droits à prestations jusqu'à la date à laquelle les services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits à prestations supplémentaires, à l'exception de ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures. Pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque, les droits à prestations ne sont pas acquis avant que certains critères ne soient satisfaits. Ainsi, la période d'attribution sera plus courte selon les IFRS, ce qui entraînera une diminution du passif au titre des prestations constituées au moment de la transition aux IFRS.

L'incidence de ces autres différences en matière d'avantages sociaux entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 95 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 26 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 8 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 77 millions de dollars.

d) Regroupements d'entreprises : exemption facultative

Comme il est permis aux termes des dispositions transitoires des IFRS, la Banque a choisi d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3), à tous les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2007. Certaines différences existent entre les IFRS et les PCGR du Canada quant à la détermination de la répartition du prix d'acquisition. Les principales différences sont décrites ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, un placement dans une filiale qui est acquise en au moins deux étapes est habituellement appelé «acquisition par étapes». Chaque transaction est comptabilisée comme un achat en plusieurs étapes et inscrite à la juste valeur de l'actif net acquis à chacune des étapes. Selon les IFRS, la comptabilisation des acquisitions par étapes diffère selon qu'il survient ou non un changement de contrôle. Dans le cas d'un changement de contrôle, l'acquéreur réévalue toute participation déjà détenue à sa juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout gain ou toute perte en résultant au compte de résultat. Toute transaction ultérieure visant l'obtention du contrôle est inscrite à titre d'opération portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les conditions du regroupement d'entreprises. Selon les IFRS, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de conclusion de l'acquisition.

En vertu des PCGR du Canada, les frais de restructuration d'un acquéreur pour sortir d'une activité, ou encore mettre fin à l'emploi ou relocaliser des employés, sont comptabilisés à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces frais sont généralement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les frais directement liés à l'acquisition (c.-à-d., les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseillers, de juristes, etc.) sont inclus dans la répartition du prix d'acquisition selon les PCGR du Canada, tandis que selon les IFRS, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les PCGR du Canada exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit comptabilisée lorsque le montant peut en être raisonnablement estimé à la date d'acquisition et que l'issue peut être établie hors de tout doute raisonnable, tandis que les IFRS exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et soit réévaluée au fil de l'évolution des événements et des circonstances par le biais du résultat net.

L'incidence des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

Regroupements d'entreprises : exemption facultative

(en millions de dollars canadiens)

| | Au 1 ^{er} novembre 2010 |
|--|-------------------------------------|
| Augmentation/(diminution) de l'actif : | |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | (1) \$ |
| Goodwill | (2 147) |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 22 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | – |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | – |
| Immobilisations incorporelles | (289) |
| Terrains, constructions, matériel et autres actifs amortissables | 2 |
| Actifs d'impôt différé | (12) |
| Autres actifs | 104 |
| (Augmentation)/diminution du passif : | |
| Passifs d'impôt différé | 102 |
| Autres passifs | 37 |
| Billets et débiteures subordonnés | 2 |
| Augmentation (diminution) des capitaux propres | (2 180) \$ |

L'incidence totale des choix liés aux regroupements d'entreprises s'est traduite par une baisse de 2 180 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une diminution des actions ordinaires de 926 millions de dollars; une baisse du surplus d'apport de 85 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 1 169 millions de dollars.

e) Désignation d'instruments financiers : exemption facultative

Selon l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les entités ne sont autorisées à effectuer des désignations qu'au moment de la comptabilisation initiale. L'IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'effectuer des désignations à la date de transition aux IFRS, à condition que l'actif ou le passif remplisse certains critères établis selon les IFRS à cette date.

La Banque a désigné certains actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance comme actifs financiers disponibles à la vente. L'incidence de cette désignation sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 a été une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 9 937 millions de dollars, une diminution des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance de 9 715 millions de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 57 millions de dollars et un accroissement des capitaux propres d'ouverture de 165 millions de dollars. L'incidence totale de la désignation d'instruments financiers sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 165 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

f) Écarts de conversion cumulatifs : exemption facultative

Au moment de la transition, la Banque a choisi de reclasser dans les résultats non distribués l'ensemble du cumul des écarts de conversion ayant trait à ses établissements étrangers, compte tenu des activités de couverture qui étaient inscrites dans les autres éléments du résultat global. La Banque a donc retiré des autres éléments du résultat global pour le reclasser dans les résultats non distribués le solde intégral de 2 947 millions de dollars du cumul des pertes de change à la date de transition, sans incidence nette sur les capitaux propres.

g) Coûts de montage de prêts : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Selon les PCGR du Canada, les coûts directement attribuables au montage d'un prêt, y compris les coûts d'engagement, étaient reportés et comptabilisés comme un rajustement du rendement du prêt sur la durée prévue de celui-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les IFRS exigent que les coûts de montage soient à la fois directement attribuables au montage du prêt et représentent des coûts supplémentaires pour pouvoir être reportés et comptabilisés comme un ajustement du rendement sur la durée prévue du prêt. Au moment de la transition aux IFRS, certains coûts qui pouvaient auparavant être reportés aux termes des PCGR du Canada ont été passés en charges dans les résultats non distribués, car ils ne sont pas considérés comme des coûts de montage supplémentaires. L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une baisse des prêts de 458 millions de dollars et des autres actifs de 88 millions de dollars, une augmentation des actifs d'impôt différé de 155 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 391 millions de dollars.

h) Consolidation : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Le contrôle et la consolidation d'une entité sont déterminés selon deux modèles différents en vertu des PCGR du Canada. Le modèle des droits variables s'applique lorsqu'une entité détient un droit variable dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). Si l'entité n'est pas une EDDV, la consolidation est déterminée selon le modèle des droits de vote, selon lequel les droits de vote ou des critères de gouvernance établissent quelle partie doit consolider l'entité. En outre, les entités qui sont structurées de façon à présenter des caractéristiques précises, comme les structures d'accueil admissibles (SAA), sont exclues du périmètre de consolidation.

Les lignes directrices des IFRS sur la consolidation reposent sur les principes de contrôle. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Le contrôle peut être manifeste, notamment quand une partie détient la majorité des droits de vote. Lorsque le contrôle n'est pas manifeste, comme pour une SA, la consolidation repose sur une évaluation globale de tous les faits pertinents, y compris les risques et les avantages. Habituellement, la partie à qui revient la majorité des avantages ou de l'exposition au risque résiduel doit consolider l'entité. Le concept de SAA, existant dans les PCGR du Canada, n'existe pas dans les IFRS.

Selon les IFRS, la Banque devra consolider certaines entités qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, notamment de certaines SAA et diverses structures de financement. La consolidation d'entités auparavant non consolidées s'est traduite par une hausse des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Consolidation : autres ajustements

(en millions de dollars canadiens)

| | <i>Au</i> |
|---|-------------------------------|
| | 1 ^{er} novembre 2010 |
| Augmentation/(diminution) de l'actif : | |
| Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et autres | (795) \$ |
| Dérivés | 15 |
| Valeurs mobilières disponibles à la vente | (5) |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 6 554 |
| Actifs d'impôt différé | 21 |
| Autres actifs | (9) |
| (Augmentation)/diminution du passif : | |
| Dérivés | 1 |
| Dépôts de banques | 7 |
| Dépôts des entreprises et des gouvernements | 2 100 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert | 4 |
| Impôts sur le résultat exigibles | 3 |
| Autres passifs | (5 889) |
| Billets et débentures subordonnés | 255 |
| Passif au titre des titres de fiducie de capital | (2 344) |
| Augmentation/(diminution) des capitaux propres | (82) \$ |

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessus, l'incidence totale de la consolidation s'est traduite par une baisse de 82 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une baisse du surplus d'apport de 1 million de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 81 millions de dollars.

i) Paiements fondés sur des actions : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Selon les PCGR du Canada, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé à compter de la date à laquelle les attributions ont été consenties sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions.

Selon les IFRS, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé au cours de la période de prestation de service par un employé en vue d'acquiescer ses droits à l'attribution. Cela comprend une période précédant la date de l'attribution pendant laquelle l'employé est considéré comme ayant rendu un service en vue de l'attribution. En vertu des PCGR du Canada, la Banque ne comptabilisait pas de charge avant la date d'attribution.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une hausse des actifs d'impôt différé de 44 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 151 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 107 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque s'est traduite par une augmentation du surplus d'apport de 16 millions de dollars, une diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 10 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués d'ouverture de 113 millions de dollars.

En vertu des IFRS, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui ont été réglés avant la date de transition aux IFRS et aux instruments de capitaux propres dont les droits n'étaient pas acquis au moment de la transition. La Banque s'est prévaluée de cette exemption et n'a pas appliqué l'IFRS 2 aux passifs qui ont été réglés avant la date de transition ni aux instruments financiers dont les droits étaient acquis au 1^{er} novembre 2010.

j) Impôts sur le résultat : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les ajustements liés aux impôts sur le résultat découlent des différences dans la comptabilisation des impôts sur le résultat entre les PCGR du Canada et les IFRS ainsi que de l'incidence fiscale de tous les autres ajustements de transition.

i) Ajustements liés aux différences entre les normes relatives à la comptabilisation des impôts sur le résultat

Selon les PCGR du Canada, le passif d'impôt différé lié aux placements de la Banque dans des entreprises associées est calculé selon l'hypothèse que les écarts temporaires se résorberont par la cession du placement, à moins qu'il n'y ait une preuve convaincante que les écarts temporaires se résorberont par la réception de dividendes.

Selon les IFRS, à moins qu'il n'y ait une preuve que le placement sera cédé dans un avenir proche, le passif d'impôt différé relatif à ces différences temporelles est calculé en supposant qu'il sera recouvré par la réception de dividendes.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des actifs d'impôt différé de 1 million de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 73 millions de dollars, et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 72 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 6 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués d'ouverture de 78 millions de dollars.

ii) Incidence fiscale des autres ajustements liés au rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les différences quant aux impôts sur le résultat comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale reportée sur les ajustements de transition entre les PCGR du Canada et les IFRS. L'incidence sur le bilan consolidé de la Banque est présentée dans l'ensemble de la présente note.

k) Valeurs mobilières classées disponibles à la vente : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les PCGR du Canada exigent que les titres de participation classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté soient constatés au coût. Les IFRS exigent que ces titres de participation soient comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci est fiable.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 128 millions de dollars, une augmentation des passifs d'impôt différé de 38 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 90 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 90 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

l) Divers : Autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les autres différences des IFRS se rapportent surtout à la comptabilisation de l'écart de change à l'égard des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des valeurs mobilières disponibles à la vente. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture selon les IFRS a été une diminution de 34 millions de dollars, y compris une augmentation de 11 millions de dollars des résultats non distribués et une diminution de 45 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

m) Sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS en matière de présentation des états financiers

Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont présentées dans un poste au-dessus des capitaux propres. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont classées comme une composante des capitaux propres, mais présentées distinctement de l'avoir des actionnaires de la Banque.

L'incidence de cette différence en matière de présentation sur le bilan consolidé de la Banque au 1^{er} novembre 2010 s'est traduite par une baisse des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 1 493 millions de dollars et par une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales classées dans les capitaux propres de 1 493 millions de dollars.

Reclassement des provisions

Selon les PCGR du Canada, des provisions liées aux passifs éventuels ont été comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé selon les PCGR du Canada de la Banque. Celles-ci ont été reclassées dans un poste distinct du bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS.

NOTE 35 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada

Le ou vers le 1^{er} décembre 2011, la Banque devrait conclure l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs. Au moment de la clôture, la Banque versera une prime d'environ 75 millions de dollars pour le portefeuille qui devrait totaliser quelque 7,8 milliards de dollars au 1^{er} décembre 2011. L'acquisition sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

ANNEXE 99.4

INTRODUCTION

La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») produit des rapports trimestriels et annuels qui sont déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis au moyen respectivement des formulaires 6-K et 40-F et qui sont intégrés par renvoi dans les déclarations d'inscription de la Banque liées à des placements de titres. Ces rapports sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Les règlements de la SEC exigent que certaines informations supplémentaires soient présentées deux fois par année dans ces déclarations d'inscription établissant le rapprochement entre l'information financière selon les PCGR du Canada et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) dans les rapports. Cette information supplémentaire est comprise dans le présent document pour les trois exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009 et doit être lue avec les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2011 et pour l'exercice clos à cette date figurant ailleurs dans le présent rapport annuel sur formulaire 40-F.

RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux PCGR du Canada.

Comme il est exigé par la SEC, les principales différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrites ci-dessous.

Bénéfice net

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos les 31 octobre | | |
|---|--|-------------------|-------------------|
| | 2011 ¹ | 2010 ¹ | 2009 ¹ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque selon les PCGR du Canada | 5 889 \$ | 4 644 \$ | 3 120 \$ |
| Avantages sociaux futurs (note a) | 13 | (13) | 2 |
| Titrisations (note p) | 184 | – | – |
| Instruments dérivés et activités de couverture (note d) | 386 | 246 | 617 |
| Passif et capitaux propres (note g) | 35 | 26 | 94 |
| Gains nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières ² (notes b, f) | 90 | (16) | 45 |
| Revenus tirés de l'assurance (note u) | (57) | 86 | – |
| Autres revenus (charges) (notes e, h, m, p) | 14 | 56 | 82 |
| Provision pour pertes sur créances (note b) | 75 | 31 | 250 |
| Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices compte tenu des éléments présentés plus haut (notes j, k, w) | (7) | 91 | (350) |
| Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis | 6 622 | 5 151 | 3 860 |
| Moins : bénéfice net additionnel attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR des États-Unis (notes g, r) | – | – | (68) |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque selon les PCGR des États-Unis | 6 622 \$ | 5 151 \$ | 3 792 \$ |
| Moins : dividendes sur actions privilégiées (note g) | 204 | 220 | 193 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque selon les PCGR des États-Unis | 6 418 \$ | 4 931 \$ | 3 599 \$ |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) | | | |
| De base – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada | 885,7 | 867,1 | 847,1 |
| Dilué – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada | 890,1 | 872,1 | 850,1 |
| Bénéfice de base par action – PCGR des États-Unis | 7,25 \$ | 5,69 \$ | 4,25 \$ |
| – PCGR du Canada | 6,45 | 5,13 | 3,49 |
| Bénéfice dilué par action – PCGR des États-Unis | 7,21 \$ | 5,65 \$ | 4,23 \$ |
| – PCGR du Canada | 6,41 | 5,10 | 3,47 |

¹ Pour 2011, l'incidence des rajustements selon les PCGR des États-Unis sur l'état des résultats consolidé dressé selon les PCGR du Canada se présente comme suit : diminution de 600 millions de dollars du revenu d'intérêts net (diminution de 1 083 millions de dollars en 2010 et de 561 millions de dollars en 2009), augmentation de 1 387 millions de dollars des autres revenus (augmentation de 1 609 millions de dollars en 2010 et de 1 450 millions de dollars en 2009) et augmentation de 54 millions de dollars des frais autres que d'intérêts (augmentation de 19 millions de dollars en 2010 et de 217 millions de dollars en 2009).

² Les pertes nettes sur valeurs mobilières pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 comprennent des pertes sur créances de 32 millions de dollars (117 millions de dollars en 2010 et 45 millions de dollars en 2009) (constituées de pertes latentes de 45 millions de dollars (178 millions de dollars en 2010 et 72 millions de dollars en 2009), déduction faite d'un montant de 13 millions de dollars (61 millions de dollars en 2010 et 27 millions de dollars en 2009) constaté dans les autres éléments du résultat étendu) et des gains sur valeurs mobilières réalisés de 122 millions de dollars (101 millions de dollars en 2010 et 90 millions de dollars en 2009).

État du résultat étendu consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 octobre

| | | | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-------------------|-------------------|------------------------|-----------------|-----------------|
| | PCGR du Canada | Rajuste- ments | PCGR des États-Unis | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque | 5 889 \$ | 733 \$ | 6 622 \$ | 5 151 \$ | 3 792 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices | | | | | |
| Variation des gains latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹ | (172) | (292) | (464) | 655 | 1 507 |
| Reclassement en résultat de pertes nettes (gains nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ² | (92) | – | (92) | 9 | 257 |
| Variation nette des gains (pertes) de change latent(e)s découlant de placements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture ^{3, 4} | (298) | (70) | (368) | (1 397) | (41) |
| Variation des gains nets (pertes nettes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵ | 801 | (191) | 610 | 1 716 | 1 530 |
| Reclassement en résultat de gains nets sur les couvertures de flux de trésorerie ⁶ | (708) | – | (708) | (1 057) | (1 244) |
| Ajustement du passif découlant des régimes de retraite ⁷ | – | (54) | (54) | (205) | (282) |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts | (469) | (607) | (1 076) | (279) | 1 727 |
| Résultat étendu attribuable aux actionnaires de la Banque | 5 420 | 126 | 5 546 | 4 872 | 5 519 |
| Ajout : résultat étendu attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 104 | – | 104 | 106 | 111 |
| Total du résultat étendu | 5 524 \$ | 126 \$ | 5 650 \$ | 4 978 \$ | 5 630 \$ |

¹ Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (133) millions de dollars (452 millions de dollars en 2010; 207 millions de dollars en 2009).

² Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 17 millions de dollars (5 millions de dollars en 2010; (148) millions de dollars en 2009).

³ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 118 millions de dollars (316 millions de dollars en 2010; 604 millions de dollars en 2009).

⁴ L'exercice 2011 comprend un montant de 332 millions de dollars (867 millions de dollars en 2010; 1 380 millions de dollars en 2009) au titre des gains après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers.

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 366 millions de dollars (803 millions de dollars en 2010; 742 millions de dollars en 2009).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 281 millions de dollars (447 millions de dollars en 2010; 552 millions de dollars en 2009).

⁷ Déduction faite d'une économie d'impôts sur les bénéfices de 40 millions de dollars (49 millions de dollars en 2010; 36 millions de dollars en 2009).

Bilan consolidé condensé

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 octobre

| | 2011 | | | 2010 | | |
|---|-------------------|--------------------|---------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis |
| Actif | | | | | | |
| Encaisse et montants à recevoir de banques | 3 096 \$ | – \$ | 3 096 \$ | 2 574 \$ | – \$ | 2 574 \$ |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques (note c) | 21 015 | (5 498) | 15 517 | 19 136 | (4 768) | 14 368 |
| Valeurs mobilières | | | | | | |
| Détenues à des fins de transaction (note p) | 65 299 | (155) | 65 144 | 56 559 | 502 | 57 061 |
| Détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur (note p) | 2 980 | (1 038) | 1 942 | 2 983 | – | 2 983 |
| Disponibles à la vente (notes b, p) | 117 269 | 821 | 118 090 | 102 355 | 15 474 | 117 829 |
| Détenues jusqu'à leur échéance (note b) | 6 990 | (6 294) | 696 | 9 715 | (9 180) | 535 |
| Valeurs mobilières prises en pension | 53 599 | – | 53 599 | 50 658 | – | 50 658 |
| Prêts | | | | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels (notes d, m, p) | 86 769 | 11 147 | 97 916 | 71 507 | (632) | 70 875 |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers (note p) | 110 297 | 5 100 | 115 397 | 100 880 | – | 100 880 |
| Cartes de crédit | 8 986 | – | 8 986 | 8 870 | – | 8 870 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements | 93 231 | (85) | 93 146 | 83 396 | (316) | 83 080 |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur | 14 | 60 | 74 | 85 | 27 | 112 |
| Titres de créance classés comme prêts (note b) | 6 511 | (6 511) | – | 7 591 | (7 591) | – |
| Provision pour pertes sur prêts (note b) | (2 313) | 328 | (1 985) | (2 309) | 303 | (2 006) |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts | 303 495 | 10 039 | 313 534 | 270 020 | (8 209) | 261 811 |
| Participation dans TD Ameritrade | 5 425 | – | 5 425 | 5 485 | – | 5 485 |
| Dérivés (note c) | 60 420 | (49 848) | 10 572 | 51 675 | (42 039) | 9 636 |
| Écarts d'acquisition (notes d, h) | 14 376 | (38) | 14 338 | 14 460 | (20) | 14 440 |
| Autres actifs incorporels | 2 068 | (6) | 2 062 | 2 093 | (8) | 2 085 |
| Autres actifs (notes a, b, d, l, p) | 30 328 | 7 127 | 37 455 | 31 832 | 5 325 | 37 157 |
| Total de l'actif | 686 360 \$ | (44 890) \$ | 641 470 \$ | 619 545 \$ | (42 923) \$ | 576 622 \$ |
| Passif | | | | | | |
| Dépôts (notes c, d) | 481 114 \$ | (4 156) \$ | 476 958 \$ | 429 971 \$ | (3 653) \$ | 426 318 \$ |
| Dérivés (note c) | 63 217 | (51 272) | 11 945 | 53 685 | (42 753) | 10 932 |
| Autres passifs (notes a, b, c, d, i, j, k, l, m, p, u) | 81 992 | 11 424 | 93 416 | 79 006 | 4 354 | 83 360 |
| Billets et débiteures subordonnés | 11 670 | 4 | 11 674 | 12 506 | – | 12 506 |
| Passif au titre des actions privilégiées (note g) | 32 | – | 32 | 582 | (550) | 32 |
| Total du passif | 638 025 | (44 000) | 594 025 | 575 750 | (42 602) | 533 148 |
| Actions | | | | | | |
| Avoir des actionnaires de la Banque | | | | | | |
| Actions ordinaires (note i) | 18 417 | 39 | 18 456 | 16 730 | 39 | 16 769 |
| Actions privilégiées (note g) | 3 395 | – | 3 395 | 3 395 | 550 | 3 945 |
| Actions autodétenues | (116) | – | (116) | (92) | – | (92) |
| Surplus d'apport | 281 | (6) | 275 | 305 | (6) | 299 |
| Bénéfices non répartis (notes a, d, g, h, i, k, p) | 24 339 | 1 480 ² | 25 819 ² | 20 959 | 892 | 21 851 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | | | | | | |
| Gain latent net sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture ¹ (notes b, f, p) | 929 | 378 ³ | 1 307 ³ | 1 193 | 670 | 1 863 |
| Perte de change latente nette sur écarts de conversion sur les investissements dans des filiales, déduction faite des activités de couverture | (3 199) | (98) | (3 297) | (2 901) | (28) | (2 929) |
| Gain net sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (note d) | 2 806 | (1 790) | 1 016 | 2 713 | (1 599) | 1 114 |
| Rajustement des obligations au titre des régimes de retraite (note a) | – | (893) | (893) | – | (839) | (839) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu ² | 536 | (2 403) | (1 867) | 1 005 | (1 796) | (791) |
| Total de l'avoir des actionnaires de la Banque | 46 852 | (890) | 45 962 | 42 302 | (321) | 41 981 |
| Participations ne donnant pas le contrôle (notes g, r) | 1 483 | – | 1 483 | 1 493 | – | 1 493 |
| Total de l'avoir des actionnaires | 48 335 | (890) | 47 445 | 43 795 | (321) | 43 474 |
| Total du passif et de l'avoir des actionnaires | 686 360 \$ | (44 890) \$ | 641 470 \$ | 619 545 \$ | (42 923) \$ | 576 622 \$ |

¹ Comprend 13 millions de dollars (61 millions de dollars en 2010; 27 millions de dollars en 2009) de la composante hors crédit de la perte de valeur durable liée aux titres de créance disponibles à la vente.

² Les bénéfices non répartis d'ouverture ont baissé de 110 millions de dollars par suite de la mise en œuvre de l'ASC 810, «Consolidations», et de l'ASC 860, «Transfers and Servicing», le 1^{er} novembre 2010.

³ Les autres éléments du résultat étendu ont augmenté de 79 millions de dollars après impôts en raison de la reprise de pertes nettes à la juste valeur comptabilisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente à présent classées comme prêts, par suite de la mise en œuvre de l'ASC 860 le 1^{er} novembre 2010.

État des flux de trésorerie consolidé

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les exercices clos les | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------|---------------------|-----------------|---------------|---------------------|
| | 31 octobre 2011 | | | 31 octobre 2010 | | |
| | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis |
| Flux de trésorerie d'exploitation | | | | | | |
| Bénéfice net attribuable à la Banque | 5 889 \$ | 733 \$ | 6 622 \$ | 4 644 \$ | 507 \$ | 5 151 \$ |
| Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets d'exploitation : | | | | | | |
| Provision pour pertes sur créances | 1 465 | 75 | 1 540 | 1 625 | (31) | 1 594 |
| Frais de restructuration | – | – | – | 17 | – | 17 |
| Amortissement | 467 | – | 467 | 601 | – | 601 |
| Amortissement des autres actifs incorporels | 715 | – | 715 | 592 | – | 592 |
| Pertes nettes (gains nets) sur valeurs mobilières | (393) | (90) | (483) | (75) | 16 | (59) |
| Gain net sur titrisations | (275) | – | (275) | (317) | – | (317) |
| Quote-part du bénéfice net d'une société liée | (246) | – | (246) | (235) | – | (235) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 104 | – | 104 | 106 | – | 106 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | (116) | (7) | (123) | 98 | (91) | 7 |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation : | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices à recevoir et exigibles | (597) | – | (597) | 590 | – | 590 |
| Intérêts à recevoir et à payer | (188) | – | (188) | 20 | – | 20 |
| Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction | (8 737) | – | (8 737) | (5 222) | – | (5 222) |
| Actifs dérivés | (8 745) | 7 809 | (936) | (2 230) | 2 583 | 353 |
| Passifs dérivés | 9 532 | (8 519) | 1 013 | 5 533 | (3 346) | 2 187 |
| Divers | 366 | 23 | 389 | (2 498) | 388 | (2 110) |
| Flux de trésorerie nets d'exploitation | (759) | 24 | (735) | 3 249 | 26 | 3 275 |
| Flux de trésorerie de financement | | | | | | |
| Variation des dépôts | 51 143 | – | 51 143 | 26 645 | – | 26 645 |
| Variation des valeurs mobilières vendues à découvert | 739 | – | 739 | 6 054 | – | 6 054 |
| Variation des valeurs mobilières mises en pension | 199 | – | 199 | 8 954 | – | 8 954 |
| Émission de billets et de débentures subordonnés | 1 000 | – | 1 000 | – | – | – |
| Remboursement de billets et de débentures subordonnés | (1 814) | – | (1 814) | (35) | – | (35) |
| Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital | (550) | – | (550) | (863) | – | (863) |
| Écart de conversion sur les billets et les débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres | (22) | – | (22) | 158 | – | 158 |
| Actions ordinaires émises | 951 | – | 951 | 657 | – | 657 |
| Vente d'actions autodétenues | 2 210 | – | 2 210 | 2 196 | – | 2 196 |
| Achat d'actions autodétenues | (2 223) | – | (2 223) | (2 221) | – | (2 221) |
| Dividendes versés | (1 835) | (24) | (1 859) | (1 766) | (26) | (1 792) |
| Flux de trésorerie nets de financement | 49 798 | (24) | 49 774 | 39 779 | (26) | 39 753 |
| Flux de trésorerie d'investissement | | | | | | |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques | (1 879) | – | (1 879) | (33) | – | (33) |
| Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance : | | | | | | |
| Achats | (72 308) | (480) | (72 788) | (80 778) | (411) | (81 189) |
| Produit tiré des échéances | 29 118 | 1 253 | 30 371 | 40 510 | 2 606 | 43 116 |
| Produit tiré des ventes | 30 737 | 83 | 30 820 | 23 731 | 1 139 | 24 870 |
| Variation nette des prêts, déduction faite des titrisations | (40 930) | (856) | (41 786) | (25 339) | (3 334) | (28 673) |
| Produit tiré des titrisations de prêts | 13 337 | – | 13 337 | 15 580 | – | 15 580 |
| Achats nets de locaux, matériel et mobilier et autres actifs amortissables | (304) | – | (304) | (770) | – | (770) |
| Valeurs mobilières prises en pension | (2 941) | – | (2 941) | (17 710) | – | (17 710) |
| Trésorerie nette acquise (versée) dans le cadre d'acquisitions | (3 309) | – | (3 309) | 2 024 | – | 2 024 |
| Flux de trésorerie nets d'investissement | (48 479) | – | (48 479) | (42 785) | – | (42 785) |
| Incidence des variations du taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques | (38) | – | (38) | (83) | – | (83) |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques | 522 | – | 522 | 160 | – | 160 |
| Encaisse et montants à recevoir de banques au début de la période | 2 574 | – | 2 574 | 2 414 | – | 2 414 |
| Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin de la période, représentés par l'encaisse et les montants à recevoir de banques | 3 096 \$ | – \$ | 3 096 \$ | 2 574 \$ | – \$ | 2 574 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | | | | | | |
| Montant des intérêts payés au cours de l'exercice | 5 795 \$ | – \$ | 5 795 \$ | 5 865 \$ | – \$ | 5 865 \$ |
| Montant des impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice | 2 076 | – | 2 076 | 917 | – | 917 |

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET CEUX DES ÉTATS-UNIS

Les informations suivantes contiennent des références au Financial Accounting Standards Board (FASB) Statement No. 168, «The FASB Accounting Standards Codification». La codification constitue la nouvelle et unique source autorisée des PCGR des États-Unis (ASC signifie Accounting Standards Codification).

a) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le FASB Statement No. 158, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans» (SFAS 158/ASC 715-20-65), exige que la Banque constate la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite dans son bilan consolidé au 31 octobre. La Banque est aussi tenue de constater à titre de composante des autres éléments du résultat étendu les gains ou les pertes et les coûts ou les crédits au titre des services passés qui sont survenus au cours d'une période, mais qui ne sont pas constatés à titre de composantes de la charge nette au titre des prestations de cette période.

Les PCGR du Canada ne comportent pas pareille exigence relative à la comptabilisation de la situation de capitalisation actuelle du régime.

Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant :

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|---|-----------------|----------|
| Charge de retraite reportée (passif au titre des prestations constituées) | (948) \$ | (803) \$ |
| Rajustement du passif au titre des régimes de retraite, déduction faite des impôts sur les bénéfices (cumul des autres éléments du résultat étendu) | 893 | 832 |

Au cours de 2011, les rajustements au titre des avantages sociaux futurs selon les PCGR des États-Unis se sont traduits par une hausse des frais autres que d'intérêts de 13 millions de dollars (hausse de 13 millions de dollars en 2010; baisse de 2 millions de dollars en 2009).

Le SFAS 158/ASC 715-20-65 exige que l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue certains de ses régimes à prestations déterminées à la date de clôture aux fins des PCGR des États-Unis et trois mois avant la date des états financiers aux fins des PCGR du Canada.

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté le FSP SFAS No. 132 (R)-1, «Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets» (FSP SFAS 132(R)-1/ASC 715-20), dont l'incidence principale pour la Banque se traduit par la présentation d'informations additionnelles à l'égard des évaluations à la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées ou des actifs d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Tout comme la directive fournie à l'égard des actifs et des passifs financiers, le FSP SFAS 132(R)-1 (ASC 715-20) définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif (c.-à-d. le prix de sortie) dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation, et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. La norme établit aussi une hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données utilisées pour réaliser l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus d'informations sur la définition des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les actifs des régimes sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction. Le coût des actifs des régimes libellés en monnaies étrangères a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'acquisition. La juste valeur des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les titres de participation négociés sur un marché sont habituellement évalués au cours de clôture de la Bourse où ils sont cotés ou, s'ils n'ont pas été négociés à la date d'évaluation, à la valeur de clôture du dernier jour de Bourse où ils ont été négociés.

Les titres de participation privés (placements alternatifs), qui ne sont pas négociés sur un marché, sont évalués d'après les plus récents états financiers mis à la disposition de l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) par les gestionnaires de placements concernés, rajustés pour tenir compte de tout retrait effectué ou remboursement reçu par l'Association après la date des états financiers.

Les instruments de créance sont évalués au moyen des cours de clôture obtenus des courtiers canadiens. Les instruments de créance non cotés sont comptabilisés à des valeurs qui reflètent les taux de rendement courants d'obligations similaires.

Les fonds communs, y compris les fonds de couverture, sont évalués à la dernière valeur liquidative par part disponible fournie par le gestionnaire du fonds.

Les instruments du marché monétaire sont évalués au coût majoré des produits à recevoir, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent, pour les principaux régimes de retraite, l'Association et le Régime de retraite TD (Canada), le niveau de la hiérarchie de la juste valeur pour chacun des instruments mesurés à la juste valeur aux 31 octobre 2011 et 2010. Le tableau ne tient pas compte des autres actifs et des autres passifs qui sont évalués à leur valeur comptable, soit une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

| (en millions de dollars canadiens) | | | | 31 octobre 2011 |
|---|----------|----------|----------|--------------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
| Actifs des régimes | | | | |
| Billets à court terme canadiens | – \$ | 67 \$ | – \$ | 67 \$ |
| Fonds communs de titres de créance | – | 389 | – | 389 |
| Obligations de gouvernements canadiens | | | | |
| Fédéral | – | 343 | – | 343 |
| Provinces et autres | – | 545 | – | 545 |
| Obligations de sociétés canadiennes | – | 485 | – | 485 |
| Fonds communs d'actions | 25 | 136 | – | 161 |
| Actions canadiennes | 458 | – | – | 458 |
| Actions ordinaires étrangères | 566 | – | – | 566 |
| Fonds communs de placement du compte d'amélioration des prestations de retraite | – | 41 | – | 41 |
| Placements alternatifs | 23 | 46 | 146 | 215 |
| | 1 072 \$ | 2 052 \$ | 146 \$ | 3 270 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | | | | 31 octobre 2010 |
|---|----------|----------|----------|--------------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
| Actifs des régimes | | | | |
| Billets à court terme canadiens | – \$ | 77 \$ | – \$ | 77 \$ |
| Fonds communs de titres de créance | – | 368 | – | 368 |
| Obligations de gouvernements canadiens | | | | |
| Fédéral | – | 195 | – | 195 |
| Provinces et autres | – | 296 | – | 296 |
| Obligations de sociétés canadiennes | – | 240 | – | 240 |
| Fonds communs d'actions | 44 | 153 | – | 197 |
| Actions canadiennes | 778 | – | – | 778 |
| Actions ordinaires étrangères | 611 | – | – | 611 |
| Fonds communs de placement du compte d'amélioration des prestations de retraite | – | 37 | – | 37 |
| Placements alternatifs | 22 | 49 | 138 | 209 |
| | 1 455 \$ | 1 415 \$ | 138 \$ | 3 008 \$ |

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement sommaire de tous les actifs des régimes qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (niveau 3) pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2010 | Total des gains/(pertes) réalisé(e)s/latent(e)s ¹ | Achats, ventes et règlements | Cessions | Transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ² | Juste valeur au 31 octobre 2011 |
|------------------------------------|---|--|------------------------------|----------|---|---------------------------------|
| Actifs des régimes | | | | | | |
| Placements alternatifs | 138 \$ | 7 \$ | 14 \$ | (13) \$ | – \$ | 146 \$ |
| | 138 \$ | 7 \$ | 14 \$ | (13) \$ | – \$ | 146 \$ |

| (en millions de dollars canadiens) | Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2009 | Total des gains/(pertes) réalisé(e)s/latent(e)s ¹ | Achats, ventes et règlements | Cessions | Transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ² | Juste valeur au 31 octobre 2010 |
|-------------------------------------|---|--|------------------------------|----------|---|---------------------------------|
| Actifs des régimes | | | | | | |
| Obligations de sociétés canadiennes | 1 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | (1) \$ | – \$ |
| Actions canadiennes | 11 | (1) | – | – | (10) | – |
| Placements alternatifs | 116 | 10 | 13 | (1) | – | 138 |
| | 128 \$ | 9 \$ | 13 \$ | (1) \$ | (11) \$ | 138 \$ |

¹ Le total des gains/(pertes) latent(e)s correspond à la variation des gains latents ou des pertes latentes lié(e)s aux actifs qui étaient toujours détenus au 31 octobre.

² La Banque comptabilise les transferts entre des niveaux à la fin de la période au cours de laquelle le transfert a lieu.

b) VALEURS MOBILIÈRES

Certaines valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance selon les PCGR du Canada sont classées comme disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis et sont portées au bilan consolidé à leur juste valeur, les gains et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur étant constatés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, dans l'état du résultat étendu consolidé.

En octobre 2008, la Banque a adopté les modifications du chapitre 3855, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et du chapitre 3862, «Instruments financiers – informations à fournir», (les modifications de 2008) du *Manuel de l'ICCA* aux fins des PCGR du Canada. Les modifications de 2008 autorisaient le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Les modifications de 2008 s'appliquaient aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2008. La Banque a adopté les modifications de 2008 en date du 1^{er} août 2008 pour les PCGR du Canada et a reclassé certains titres de créance en les transférant de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente. Les PCGR des États-Unis ont également été modifiés pour autoriser le reclassement d'actifs financiers compris dans les catégories de titres détenus à des fins de transaction et de titres disponibles à la vente dans des circonstances précises. Toutefois, les reclassements en vertu des PCGR des États-Unis n'étaient autorisés que de manière prospective. Compte tenu des conditions du marché à ce moment-là, et de l'intention de la Banque de ne pas négocier activement ces titres de créance, ces derniers ont été reclassés de la catégorie des titres détenus à des fins de transaction à la catégorie des titres disponibles à la vente aux fins des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 31 octobre 2008. La juste valeur des titres de créance reclassés s'établissait à 7 355 millions de dollars, ce qui a entraîné une perte de 791 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2008.

En août 2009, d'autres modifications ont été apportées au chapitre 3855 et au chapitre 3025, «Prêts douteux» (les modifications de 2009). Les modifications de 2009 ont porté sur la définition d'un prêt, de façon à ce que certains titres de créance puissent être classés comme prêts s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et si la Banque n'a pas l'intention de vendre les titres immédiatement ou dans un avenir proche. Les titres de créance classés comme prêts sont soumis à un test de dépréciation selon le modèle de perte sur créance subie du chapitre 3025. Selon ce modèle, la valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative lorsqu'il est établi que le prêt est douteux. Par suite des modifications de 2009, les exigences de comptabilisation des prêts douteux s'appliquent également aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

Par suite des modifications de 2009, la Banque a reclassé dans la catégorie des prêts certains titres de créance qui étaient disponibles à la vente avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, à leur coût après amortissement à cette date, seulement aux fins des PCGR du Canada. Après le reclassement, les titres de créance ont été comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances comptabilisée selon le modèle de perte subie. Au 31 octobre 2011, une provision globale de 328 millions de dollars (303 millions de dollars en 2010; 322 millions de dollars en 2009), composée d'une provision générale de 149 millions de dollars (163 millions de dollars en 2010; 277 millions de dollars en 2009) et de provisions spécifiques de 179 millions de dollars (140 millions de dollars en 2010; 45 millions de dollars en 2009), était comptabilisée aux fins des PCGR du Canada. Ces montants ont été repris aux fins des PCGR des États-Unis étant donné que ces titres de créance demeurent classés comme disponibles à la vente et continuent d'être soumis à un test de perte de valeur durable. Pour 2011, la provision pour pertes sur créances de 75 millions de dollars (30 millions de dollars en 2010; 250 millions de dollars en 2009) comptabilisée selon les PCGR du Canada a également été reprise aux fins des PCGR des États-Unis, et une perte de valeur durable de 32 millions de dollars (107 millions de dollars en 2010; 45 millions de dollars en 2009) a été comptabilisée aux fins des PCGR des États-Unis. Pour de plus amples renseignements sur la perte de valeur durable, voir la note f).

Compte tenu des modifications de 2009, la Banque devait également reclasser dans les prêts certains titres détenus jusqu'à leur échéance, car les titres ne sont pas cotés sur un marché actif et ne peuvent donc plus être classés comme détenus jusqu'à leur échéance aux fins des PCGR du Canada. Les titres ont été comptabilisés au coût après amortissement avant et après le reclassement. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque continue de classer certains de ces titres de créance comme disponibles à la vente et d'autres comme détenus jusqu'à leur échéance. En ce qui concerne les titres qui demeurent disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, des pertes latentes de 91 millions de dollars (pertes de 12 millions de dollars en 2010; gains de 68 millions de dollars en 2009) sur ces titres de créance sont incluses dans l'état du résultat étendu consolidé. Le reclassement de ces titres qui restent classés comme détenus jusqu'à leur échéance en vertu des PCGR des États-Unis n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque.

De plus, conformément aux modifications de 2009, la Banque est tenue de classer comme détenus à des fins de transaction les prêts qu'elle a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche. Par conséquent, ces prêts sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est constatée dans l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR du Canada. Avant l'adoption des modifications de 2009, ces prêts étaient comptabilisés au coût après amortissement. Ces prêts sont comptabilisés dans les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux entreprises et aux gouvernements au bilan consolidé aux fins des PCGR du Canada. Aux fins des PCGR des États-Unis, ces prêts sont classés comme disponibles à la vente et sont constatés au coût ou à la juste valeur si elle est inférieure. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les bénéfices ou les flux de trésorerie de la Banque aux fins des PCGR des États-Unis (voir la note m) pour plus de renseignements).

c) COMPENSATION DES SOLDES DE DÉRIVÉS

Comme il est permis par la prise de position des permanents du FASB (FSP) intitulée FIN 39-1, «Amendment to FASB Interpretation No. 39» (FSP FIN 39-1/ASC 815-10-45), les actifs dérivés et les passifs dérivés de la Banque sont présentés au bilan dressé selon les PCGR des États-Unis sur la base du solde net pour les contreparties avec lesquelles la Banque a conclu un accord-cadre de compensation. Les sûretés en numéraire reçues ou données en vertu du même accord-cadre de compensation sont déduites de la juste valeur du dérivé. Selon les PCGR du Canada, les actifs dérivés et les passifs dérivés sont comptabilisés au bilan au montant brut. Par suite de la compensation, les actifs dérivés ont diminué de 49,8 milliards de dollars et les passifs dérivés, de 51,2 milliards de dollars au 31 octobre 2011 (diminution de 42,0 milliards de dollars des actifs dérivés et de 42,7 milliards de dollars des passifs dérivés au 31 octobre 2010).

d) INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

La Banque a mis fin à la désignation de certains instruments dérivés à titre d'éléments constitutifs de relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie admissibles à la comptabilisation de couverture selon les PCGR des États-Unis, le 1^{er} novembre 2006. Ces instruments dérivés continuent d'être désignés dans les relations de couverture admissibles selon les PCGR du Canada. Les instruments dérivés visés par ces relations de couverture ainsi que par certaines autres relations de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie, qui ont été conclues après cette date, sont également non désignés dans des relations de couverture admissibles en vertu des PCGR des États-Unis. Cela a entraîné une variation de la juste valeur de ces instruments dérivés de 350 millions de dollars qui a été portée en augmentation des résultats de l'exercice 2011 dans l'état des résultats consolidé selon les PCGR des États-Unis (augmentation de 300 millions de dollars en 2010; augmentation de 476 millions de dollars en 2009).

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur dont la désignation a pris fin aux fins des PCGR des États-Unis, les rajustements ultérieurs de la valeur comptable de l'élément couvert comptabilisés selon les PCGR du Canada sont repris, et tout rajustement de la valeur comptable constatée au bilan en vertu des PCGR des États-Unis avant le 1^{er} novembre 2006 est amorti ou ramené à la valeur nominale ou au montant du rachat de l'élément couvert sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Au 31 octobre 2011, un montant de néant (2 millions de dollars en 2010; 24 millions de dollars en 2009) qui était comptabilisé à titre de rajustement de la valeur comptable a été constaté dans le revenu d'intérêts net à l'état des résultats consolidé aux fins des PCGR des États-Unis.

Pour les couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a pris fin aux fins des PCGR des États-Unis, tous les flux de trésorerie couverts associés aux opérations prévues pertinentes restent probables. C'est pourquoi les gains nets sur instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie dont la désignation a pris fin continueront d'être présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, jusqu'à ce que l'opération couverte ait une incidence sur le bénéficiaire. Au 31 octobre 2011, des gains reportés nets sur les instruments dérivés de néant (néant en 2010; 35 millions de dollars en 2009) étaient compris dans les autres éléments du résultat étendu.

Les couvertures de flux de trésorerie qui demeurent désignées selon les PCGR des États-Unis comprennent les couvertures de certaines opérations prévues pendant une durée maximale de 28 ans.

Le risque de change sur les acquisitions d'entreprises prévues peut être couvert par la Banque et désigné dans des relations de comptabilité de couverture admissibles conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, les risques de change sur les acquisitions d'entreprises prévues ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Selon les PCGR du Canada, les variations de la juste valeur des dérivés désignés dans des relations de couverture sont comptabilisées dans l'écart d'acquisition à la conclusion de l'acquisition d'entreprise, alors que selon les PCGR des États-Unis, elles sont comptabilisées à l'état des résultats consolidés. La Banque n'a pas couvert son risque de change sur les regroupements d'entreprises prévus en 2011, 2010 ou 2009, mais elle continue de comptabiliser un rajustement de l'écart d'acquisition pour tenir compte des regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant 2009.

Certains engagements de crédit sont considérés comme des instruments dérivés selon les PCGR du Canada, de sorte qu'ils sont comptabilisés à la juste valeur et que les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats consolidé. Aux fins des PCGR des États-Unis, l'incidence de la comptabilisation des instruments dérivés selon les PCGR du Canada est reprise, étant donné que ces engagements ne sont pas considérés comme des instruments dérivés. Certains engagements sont couverts, et les coûts associés à la couverture de ces engagements sont reportés et comptabilisés comme un rajustement du rendement du prêt accordé par la Banque sur la durée prévue de celui-ci selon les PCGR du Canada. Selon les PCGR des États-Unis, ces coûts reportés sont contrepassés, car ils ne sont pas considérés comme étant des coûts supplémentaires au montage du prêt.

En 2011, le revenu d'intérêts net a diminué de 760 millions de dollars (1 213 millions de dollars en 2010; 724 millions de dollars en 2009) et les autres revenus ont augmenté de 1 146 millions de dollars (1 458 millions de dollars en 2010; 1 341 millions de dollars en 2009), en raison des rajustements au titre des instruments dérivés et des activités de couverture selon les PCGR des États-Unis.

e) REVENU D'INTÉRÊTS NET SUR CERTAINS TITRES DE CRÉANCE ET PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Selon les PCGR du Canada, toute variation des flux de trésorerie prévus de certains titres de créance et prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui n'est pas liée à une perte de valeur est comptabilisée comme un rajustement de la valeur comptable de l'instrument financier par imputation immédiate à l'état des résultats consolidé. La valeur comptable est recalculée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier. Le rajustement est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période de présentation au cours de laquelle est survenue la variation des flux de trésorerie estimatifs.

Selon les PCGR des États-Unis, toute variation des flux de trésorerie prévus qui n'est pas liée à une perte de valeur nécessite le recalcul du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est ensuite appliqué de manière prospective à l'instrument afin de déterminer le revenu de désactualisation des périodes futures.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, l'écart entre les PCGR a entraîné une réduction du revenu d'intérêts net selon les PCGR des États-Unis de 69 millions de dollars (25 millions de dollars en 2010; 22 millions de dollars en 2009).

Au cours de 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance dans la catégorie disponibles à la vente qui étaient détenus à des fins de transaction, en raison de l'adoption des modifications de 2008 (voir la note b)). La différence dans la date d'adoption des modifications de 2008 entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada a entraîné une différence dans le coût après amortissement de ces titres. Par conséquent, selon les PCGR des États-Unis, le revenu d'intérêts comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 a été supérieur de 128 millions de dollars (128 millions de dollars en 2010; 96 millions de dollars en 2009).

f) PERTES SUR VALEURS MOBILIÈRES CONSTATÉES À L'ÉGARD DE VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE ET CONSTATATION ET PRÉSENTATION DE LA PERTE DE VALEUR DURABLE

Selon les PCGR des États-Unis, en ce qui a trait aux titres de créance classés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance, si une entité a l'intention de vendre un titre de créance ou s'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit tenue de le vendre avant de recouvrer son coût initial, la totalité de la perte de valeur doit être constatée comme perte de valeur à l'état des résultats consolidé. Cependant, si la Banque n'a pas l'intention de vendre le titre de créance et qu'il est peu probable qu'elle soit tenue de le vendre avant d'en recouvrer la valeur comptable, seule la partie de la perte de valeur représentant le risque de crédit est constatée dans l'état des résultats consolidé. Le solde de la perte de valeur est constaté dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les PCGR du Canada, toutes les pertes de valeur sont comptabilisées comme une perte de valeur à l'état des résultats consolidé. De plus, toujours selon les PCGR du Canada, la reprise de valeur des titres de créance disponibles à la vente est permise si le coût après amortissement est recouvré et que les facteurs à l'origine de la perte de valeur se sont résorbés.

Le total des pertes de valeur sur les titres de créance est comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | | | |
|--|--------------|---------------|--------------|
| Titres de créance que la Banque n'a pas l'intention de vendre affichant des pertes sur créances | | | |
| | 2011 | 2010 | 2009 |
| Total des pertes ¹ | 50 \$ | 168 \$ | 72 \$ |
| Pertes constatées dans les autres éléments du résultat étendu | 13 | 61 | 27 |
| Pertes sur créances portées en résultat net² | 37 \$ | 107 \$ | 45 \$ |

¹ Les pertes de valeur durables initiales représentent l'excédent du coût après amortissement sur la juste valeur des titres de créance disponibles à la vente. Une perte de valeur subséquente relative à un même titre de créance représente les baisses additionnelles de la juste valeur ultérieures aux pertes de valeur durables déjà constatées, s'il y a lieu.

² Représente la composante liée au risque de crédit d'une baisse de juste valeur pour certains titres de créance que la Banque n'a pas l'intention de vendre. Les pertes sur créances ultérieures peuvent être constatées à l'égard des titres de créance sans que la juste valeur n'enregistre une baisse additionnelle correspondante, s'il y a eu une diminution des flux de trésorerie prévus.

La perte de valeur durable comptabilisée par la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sur toutes les valeurs mobilières disponibles à la vente, y compris les titres de participation, se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | | | |
|---|-------|--------|--------|
| | 2011 | 2010 | 2009 |
| Total de la perte de valeur durable constatée selon les PCGR du Canada | 5 \$ | 51 \$ | 326 \$ |
| Total de la perte de valeur durable constatée selon les PCGR des États-Unis | 50 | 229 | 398 |
| Perte de valeur durable additionnelle constatée selon les PCGR des États-Unis | 45 | 178 | 72 |
| Moins : tranche de la perte de valeur durable non liée aux pertes sur créances constatée dans les autres éléments du résultat étendu ¹ | 13 | 61 | 27 |
| Pertes de valeur nettes additionnelles constatées dans l'état des résultats consolidé selon les PCGR des États-Unis | 32 \$ | 117 \$ | 45 \$ |

¹ Représente la composante non liée au risque de crédit de la perte de valeur durable sur les titres de créance disponibles à la vente.

Le tableau qui suit présente les variations du montant lié au risque de crédit constatées dans les résultats sur des titres de créance détenus par la Banque pour lesquels une tranche de la perte de valeur durable a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu pour les exercices clos les 31 octobre.

| (en millions de dollars canadiens) | | | |
|--|--------|--------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 |
| Solde aux 1 ^{er} novembre ¹ | 149 \$ | 45 \$ | – \$ |
| Augmentation pour la composante liée au risque de crédit d'une perte de valeur durable n'ayant pas déjà été constatée ² | 8 | 96 | 45 |
| Augmentation de la tranche liée au risque de crédit de titres ayant déjà subi une perte de valeur ³ | 14 | 11 | – |
| Réduction pour les titres vendus au cours de la période | (52) | (3) | – |
| Solde aux 31 octobre | 119 \$ | 149 \$ | 45 \$ |

¹ Montant lié à des pertes sur créances sur titres de créance sur lequel une tranche de la perte de valeur durable a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu.

² En 2011, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur durables sur titres de créance de 15 millions de dollars (néant en 2010; néant en 2009), à l'égard desquelles aucune portion de la perte de valeur durable n'est demeurée dans les autres éléments du résultat étendu. Les pertes de valeur durables liées à ces titres de créance sont exclues de ces montants.

³ Ce montant peut provenir soit d'une augmentation des pertes de valeur durables, soit d'un reclassement, des autres éléments du résultat étendu aux résultats, en raison des pertes sur créances.

Au 31 octobre 2011, les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable pour lesquels une tranche de la perte de valeur durable demeure dans les autres éléments du résultat étendu comprennent des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, des portefeuilles de titres de créance de sociétés et d'autres titres de créance disponibles à la vente.

La perte de valeur qui a été constatée en résultat sur le portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes et les portefeuilles d'autres titres de créance se rapporte à des pertes sur créances pour des titres de créance disponibles à la vente que la Banque n'a pas l'intention de vendre et qu'elle ne sera pas tenue de vendre. Les flux de trésorerie prévus sont fondés sur des paiements contractuels

rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés et des pertes sur créances prévus qui sont établis à partir d'hypothèses relatives à des données comme l'ampleur des défauts et la probabilité de défaut.

g) PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Certaines séries d'actions privilégiées émises par la Banque et certaines structures de capital innovatrices sont classées dans le passif et les distributions sur ces titres, dans les frais d'intérêts, selon les PCGR du Canada. Cependant, selon les PCGR des États-Unis, ces actions privilégiées sont considérées comme des fonds propres, et les structures de capital innovatrices, comme des participations ne donnant pas le contrôle.

En 2011, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les passifs et l'avoir des actionnaires ont fait augmenter le revenu d'intérêts net de 35 millions de dollars (26 millions de dollars en 2010; 94 millions de dollars en 2009).

h) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté de façon prospective le SFAS 141 (révisé), «Business Combinations» (SFAS 141/ASC 805-10), qui conserve les notions fondamentales du SFAS 141 et qui exige la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition et l'identification d'un acquéreur pour tous les regroupements d'entreprises. Selon les PCGR des États-Unis, les frais de restructuration et d'opération directs sont généralement passés en charges au moment où ils sont engagés, alors que, selon les PCGR du Canada, ils sont capitalisés comme faisant partie de la contrepartie de l'acquisition.

Selon les PCGR des États-Unis, une contrepartie conditionnelle est immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et, par la suite, à la juste valeur, et les variations sont constatées dans l'état des résultats consolidés à mesure que les événements et circonstances évoluent. Selon les PCGR du Canada, une contrepartie conditionnelle est comptabilisée lorsque le montant peut être raisonnablement estimé et que l'issue peut être déterminée hors de tout doute raisonnable.

En 2011, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les regroupements d'entreprises ont fait augmenter les frais autres que d'intérêts de 82 millions de dollars (22 millions de dollars en 2010), lesquels sont une composante des autres revenus (charges) à l'état des résultats consolidé. Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

i) RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La comptabilisation des options sur actions selon les PCGR du Canada actuels est conforme à celle prévue selon les PCGR des États-Unis. Jusqu'au 5 octobre 2002, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, une somme au comptant égale à sa valeur intrinsèque. Pour la comptabilisation de ces options sur actions, les PCGR des États-Unis exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options sur actions soit passée en charges. Dans le cas des options dont les droits ne sont pas entièrement acquis, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. Selon les anciens PCGR du Canada, aucune charge n'était comptabilisée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts. D'après les PCGR des États-Unis, le passif de 39 millions de dollars au titre des options sur actions a donc été reclassé dans les actions ordinaires en date du 6 octobre 2002.

j) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, une provision pour moins-value de 9 millions de dollars liée à une acquisition en 2010 a été reprise du fait qu'elle n'était plus nécessaire. Les PCGR du Canada exigent que les reprises des provisions pour moins-value constatées dans une répartition de prix d'acquisition soient rajustées par le biais de l'écart d'acquisition. Les PCGR des États-Unis exigent que le rajustement soit constaté en résultat.

k) COMPTABILISATION DES POSITIONS FISCALES INCERTAINES

La Banque garde des économies fiscales non comptabilisées à l'égard de certaines positions fiscales incertaines connues qui font l'objet de pourparlers avec les autorités fiscales et de questions qui seront tranchées par la cour. Aux fins des PCGR des États-Unis, l'interprétation 48 du FASB, «Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109» (FIN 48/ASC 740-10-25), clarifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en prescrivant un seuil de réalisation «plus probable qu'improbable» qui doit être atteint avant que les positions fiscales soient constatées dans les états financiers. Elle établit aussi une norme pour l'évaluation des positions fiscales incertaines et le classement des intérêts et des pénalités, et exige la présentation d'informations additionnelles sur les économies fiscales non comptabilisées. Aux fins des PCGR du Canada, l'évaluation des positions fiscales incertaines repose sur une seule «meilleure estimation».

Le total des économies fiscales non comptabilisées au 31 octobre 2011 s'établissait à 1 016 millions de dollars (1 225 millions de dollars en 2010). Le total des économies fiscales non comptabilisées additionnelles pour l'exercice 2011 s'est établi à 155 millions de dollars (247 millions de dollars en 2010; 189 millions de dollars en 2009). Le total des économies fiscales non comptabilisées, s'il était comptabilisé, aurait une incidence sur le taux d'impôt effectif. La Banque comptabilise les arriérés d'intérêts et les pénalités dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, des intérêts et des pénalités de (55) millions de dollars (26 millions de dollars en 2010; 29 millions de dollars en 2009) ont été comptabilisés. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres juridictions fiscales, et divers exercices entre 2004 et 2010 pourraient faire l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

La Banque prévoit que le total des économies fiscales non comptabilisées diminuera d'environ 81 millions de dollars au cours de l'exercice 2012.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des soldes d'ouvertures et de clôture des économies fiscales non comptabilisées de la Banque selon les PCGR des États-Unis :

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 |
|--|----------|----------|
| Total des économies fiscales non comptabilisées aux 1 ^{er} novembre | 1 225 \$ | 1 038 \$ |
| Montant des augmentations au titre des positions fiscales de l'exercice considéré | 135 | 185 |
| Montant des augmentations au titre des positions fiscales des exercices antérieurs | 23 | 67 |
| Montant des diminutions au titre des positions fiscales des exercices antérieurs | (105) | (60) |
| Montant des diminutions liées à des règlements | (259) | – |
| Écart de conversion et acquisitions | (3) | (5) |
| Total des économies fiscales non comptabilisées aux 31 octobre | 1 016 \$ | 1 225 \$ |

I) SÛRETÉS AUTRES QU'EN ESPÈCES

Selon les PCGR des États-Unis, des sûretés autres qu'en espèces, que la Banque a reçues pour des opérations de prêt de valeurs mobilières et qu'elle a le droit de vendre ou de redonner en garantie, sont comptabilisées comme un actif, alors qu'un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre les sûretés. Selon les PCGR du Canada, une sûreté autre qu'en espèces reçue dans le cadre d'une opération de prêt de valeurs mobilières n'est pas constatée au bilan consolidé.

m) PRÊTS DESTINÉS À LA VENTE

Selon les PCGR des États-Unis, les prêts disponibles à la vente sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur si elle est inférieure, avec rajustements portés en diminution des autres revenus. Aux fins des PCGR du Canada, ces prêts sont généralement comptabilisés à leur juste valeur. En 2011, les rajustements au titre des PCGR des États-Unis pour les prêts disponibles à la vente ont représenté une diminution de 1 million de dollars (néant en 2010; baisse de 1 million de dollars en 2009).

n) ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers évalués sur une base non récurrente

Certains actifs financiers sont évalués à la juste valeur sur une base non récurrente; c'est-à-dire que les instruments ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base continue, mais ils sont soumis à des rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances (par exemple, lorsqu'il y a des signes évidents d'une perte de valeur ou lorsque les actifs sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur).

Certains titres de participation comptabilisés au coût qui n'ont pas de cours du marché, et certains placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont ramenés à leur juste valeur dans l'état des résultats consolidé pour refléter des pertes de valeur durables. La juste valeur de ces instruments de capitaux propres est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés et un multiple du bénéfice avant impôts et amortissement. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Les prêts destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur. Certains prêts disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur puisque cette dernière était inférieure au coût après amortissement. La juste valeur de ces prêts est établie à l'aide des prix observables sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance. Les prix sont corroborés dans le cadre du processus d'examen indépendant de la Banque, et cette dernière peut recourir à des techniques d'évaluation ou obtenir des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation. Ces données sont habituellement de niveau 2. Lorsque des cours de courtiers ne sont pas disponibles ou fiables, la juste valeur des prêts disponibles à la vente est établie à l'aide de cours du marché pour des actifs comparables, ajustés en fonction des caractéristiques propres aux prêts. Si les caractéristiques propres aux prêts ne sont pas observables sur le marché et qu'elles sont importantes pour l'évaluation, l'instrument est classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, certains actifs financiers et prêts ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur des actifs financiers est considérée comme étant égale à la valeur comptable à la date d'acquisition. La juste valeur des prêts est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie prévus actualisés aux taux d'intérêt du marché pour les prêts présentant des risques de crédit semblables. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2011, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur de chaque type d'actifs financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente, ainsi que le total des pertes comptabilisées à l'état des résultats consolidé pour ces actifs :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2011 | | | | 31 octobre 2010 | | | |
|---|-----------------|----------|----------|--------------------|-----------------|----------|----------|--------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Perte ¹ | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Perte ¹ |
| Prêts disponibles à la vente | – \$ | 476 \$ | 192 \$ | – \$ | – \$ | 188 \$ | 11 \$ | – \$ |
| Titres de participation comptabilisés au coût | – | – | 15 | 7 | – | – | 34 | 6 |
| Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence | – | – | – | – | – | – | – | 5 |
| Actifs financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ² | – | 195 | 7 413 | – | – | – | 9 605 | – |
| Total des actifs évalués à la juste valeur sur une base non récurrente | – \$ | 671 \$ | 7 620 \$ | 7 \$ | – \$ | 188 \$ | 9 650 \$ | 11 \$ |

¹ Pour les prêts destinés à la vente, les pertes représentent la dépréciation de la valeur comptable au cours de la période pour la ramener à la valeur de marché. Pour les titres de participation comptabilisés au coût et les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les pertes représentent la dépréciation à la juste valeur pour la perte de valeur durable.

² Ce montant comprend les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les dates d'acquisition sont le 1^{er} avril 2011 pour Services financiers Chrysler, le 30 septembre 2010 pour The South Financial Group et le 16 avril 2010 pour Riverside.

Certains passifs financiers sont évalués à la juste valeur sur une base non récurrente; c'est-à-dire que les instruments ne sont pas évalués à la juste valeur sur une base continue, mais qu'ils sont soumis à des rajustements à la juste valeur dans certaines circonstances (par exemple, lorsque des passifs financiers sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises).

Pour l'exercice clos le 31 octobre, certains dépôts, billets subordonnés, débetures et autres passifs ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La juste valeur des dépôts, des billets subordonnés et des débetures est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt du marché offerts pour des passifs assortis des mêmes échéances. Les autres passifs sont à court terme par nature et leur juste valeur est considérée comme égale à leur valeur comptable. La direction exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur de chaque passif financier évalué à la juste valeur sur une base non récurrente :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2011 | | | Pour les exercices clos les 31 octobre 2010 | | |
|--|-----------------|----------|----------|---|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Passifs financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ¹ | – \$ | 143 \$ | 6 435 \$ | – \$ | – \$ | 13 872 \$ |
| Total des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente | – \$ | 143 \$ | 6 435 \$ | – \$ | – \$ | 13 872 \$ |

¹ Ce montant comprend les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les dates d'acquisition sont le 1^{er} avril 2011 pour Services financiers Chrysler, le 30 septembre 2010 pour The South Financial Group et le 16 avril 2010 pour Riverside.

Évaluations à la juste valeur des actifs autres que financiers

Le SFAS No.157, «Fair Value Measurements» (SFAS 157/ASC 820-10-35-37 à 35-55), touche la Banque du fait principalement qu'il exige la présentation d'informations supplémentaires sur l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs autres que financiers. Cette norme définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif (c.-à-d. le prix de sortie) dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation, et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. Une hiérarchie de l'évaluation de la juste valeur à trois niveaux a été établie en fonction de la fiabilité des données prises en compte dans l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour plus d'informations sur la définition des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs et les passifs autres que financiers sont normalement comptabilisés au coût, et les rajustements de la juste valeur s'appliquent uniquement dans certaines circonstances d'une manière non récurrente. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2009, l'adoption des dernières dispositions du SFAS 157 (ASC 820-10-35-37 à 35-55) n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, certains actifs ayant fait l'objet d'une saisie et d'une reprise de possession ont été classés comme détenus en vue de la vente. La valeur comptable de ces actifs est le coût ou, si elle est inférieure, la juste valeur moins le coût de la vente. La juste valeur de ces actifs est établie à l'aide de l'expertise de tiers.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, certains actifs autres que financiers ont été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Lors de la présentation initiale d'un regroupement d'entreprises / d'une acquisition d'actifs, les actifs saisis sont inclus au poste Actifs autres que financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises / d'une acquisition d'actifs; ultérieurement, ils seront inclus au poste Actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 8 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements sur les acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011. La juste valeur de ces actifs est établie à l'aide de techniques d'évaluation, y compris les flux de trésorerie actualisés, et de l'expertise de tiers. La Banque exerce son jugement pour choisir la méthode d'évaluation ainsi que les diverses données utilisées pour le calcul.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2011, le niveau de la hiérarchie de la juste valeur pour des actifs autres que financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente, ainsi que le total des pertes comptabilisées à l'état des résultats consolidé pour ces actifs et passifs pour l'exercice clos le 31 octobre :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2011 | | | | Pour les exercices clos les 31 octobre 2010 | | | |
|---|-----------------|----------|----------|--------------------|--|----------|----------|--------------------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Perte ¹ | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Perte ¹ |
| Actifs autres que financiers : | | | | | | | | |
| Actifs détenus en vue de la vente | – \$ | 186 \$ | – \$ | – \$ | – \$ | 54 \$ | – \$ | 10 \$ |
| Actifs autres que financiers acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises / d'une acquisition d'actifs ² | – | – | 1 121 | – | – | 776 | – | – |
| Total des actifs autres que financiers évalués à la juste valeur sur une base non récurrente | – \$ | 186 \$ | 1 121 \$ | – \$ | – \$ | 830 \$ | – \$ | 10 \$ |

¹ La perte représente la baisse additionnelle de la juste valeur après le classement initial comme actifs détenus en vue de la vente.

² Ce montant comprend les actifs ayant fait l'objet d'une saisie et d'une reprise de possession détenus en vue de la vente totalisant 248 millions de dollars de Services financiers Chrysler, évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, le 1^{er} avril 2011. Évalués à la juste valeur aux dates d'acquisition respectives du 30 septembre 2010 et du 16 avril 2010, les actifs saisis détenus en vue de la vente ont totalisé 62 millions de dollars pour The South Financial Group et 42 millions de dollars pour Riverside.

o) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ET CERTAINES GARANTIES

La Banque achète et vend des protections de crédit sur le marché des dérivés de crédit aux fins de la gestion des risques de négociation et de crédit, mais dans l'ensemble, elle est un acheteur net de protections de crédit. La Banque est exposée à des entités de référence sous-jacentes en tant que vendeur de dérivés de crédit et peut compenser les expositions en partie, ou en entier, à l'aide de contrats d'achat de protections auprès d'autres contreparties sur les mêmes entités de référence ou sur des entités semblables. Toutes les expositions sont gérées selon des limites de risque approuvées par le groupe Gestion des risques de la Banque et sont couvertes au moyen de divers instruments financiers, y compris des dérivés de crédit et des obligations au sein du portefeuille de négociation, qui ne sont pas inclus dans ce tableau. Les dérivés de crédit de la Banque sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Au 31 octobre 2011, la Banque avait vendu des protections de crédit en vertu de swaps sur défaillance de crédit pour un montant notionnel de 2,7 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars en 2010). Lors d'un incident de crédit, la Banque en tant que vendeur de protection ne rembourse normalement qu'un pourcentage de la valeur notionnelle totale de la protection vendue étant donné que le montant devant être remboursé au contrat tient compte de la valeur recouvrable de l'obligation de référence au moment du règlement.

Le tableau suivant présente le montant notionnel et la juste valeur aux 31 octobre des dérivés de crédit pour lesquels la Banque est le vendeur et l'acheteur de protections de crédit :

| (en millions de dollars canadiens) | Échéance | | | Protections vendues | | Protections achetées | |
|--|----------------|-----------------|---------------|---|---------------------------|---|---------------------------|
| 31 octobre 2011 | Moins de un an | 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Notionnel total / montant maximal à payer | Juste valeur ² | Notionnel total / montant maximal à payer | Juste valeur ² |
| Notation du risque de l'entité de référence | | | | | | | |
| De première qualité (AAA à BBB–) ¹ | 422 \$ | 944 \$ | 204 \$ | 1 570 \$ | (8) \$ | 4 327 \$ | (17) \$ |
| De qualité inférieure (BB+ et moins) ¹ | 452 | 557 | 86 | 1 096 | (41) | 4 372 | 4 |
| Total | 874 \$ | 1 501 \$ | 290 \$ | 2 666 \$ | (49) \$ | 8 699 \$ | (13) \$ |
| 31 octobre 2010 | | | | | | | |
| | Moins de un an | 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | Notionnel total / montant maximal à payer | Juste valeur ² | Notionnel total / montant maximal à payer | Juste valeur ² |
| Notation du risque de l'entité de référence | | | | | | | |
| De première qualité (AAA à BBB–) ¹ | 353 \$ | 1 680 \$ | 208 \$ | 2 241 \$ | 10 \$ | 6 187 \$ | (70) \$ |
| De qualité inférieure (BB+ et moins) ¹ | 154 | 1 111 | 213 | 1 478 | (22) | 3 843 | 49 |
| Total | 507 \$ | 2 791 \$ | 421 \$ | 3 719 \$ | (12) \$ | 10 030 \$ | (21) \$ |

¹ L'échelle de notation est fondée sur les notations internes de la Banque, qui correspondent habituellement aux notations définies par S&P et Moody's.

² Les montants sont présentés sur une base brute, avant l'avantage des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires et les sûretés en espèces détenues par la Banque.

p) INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS ET LES PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des structures d'accueil (SA). La Banque utilise des SA pour obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers, afin d'aider ses clients à titriser leurs actifs financiers et de créer pour eux des produits de placement. Lorsqu'une SA est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), elle doit être consolidée par le principal bénéficiaire.

ASC 860, «Transfers and Servicing»

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Banque a adopté de façon prospective l'ASC 860, «Transfers and Servicing», qui remplace le SFAS No. 166, «Accounting for Transfers of Financial Assets, an amendment of FASB Statement No. 140» (SFAS 166). La nouvelle directive passe en revue les critères de comptabilisation des cessions d'actifs financiers à titre de vente, modifie le calcul des gains ou des pertes à la vente et élimine le concept de structures d'accueil admissibles (SAA) qui étaient anciennement exclues du périmètre de consolidation. En vertu des PCGR du Canada, les EDDV qui respectent les critères applicables aux SAA ne sont pas consolidées. L'adoption de cette nouvelle directive a entraîné le transfert de certains actifs financiers comptabilisés à titre d'emprunts garantis. Ces actifs financiers n'étaient auparavant consolidés ni aux fins ni des PCGR des États-Unis, ni aux fins des PCGR du Canada.

La mise en œuvre de l'ASC 860 a entraîné la consolidation de certaines structures de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en raison de la participation continue de la Banque dans l'EDDV du fait qu'elle en détient la totalité des titres adossés à des créances hypothécaires. Ce niveau de participation donne à la Banque le contrôle effectif de l'EDDV, et la Banque a la capacité d'obliger l'EDDV à se liquider compte tenu de son pourcentage de participation dans celle-ci; ainsi, les résultats de la fiducie sont comptabilisés comme un emprunt garanti. Lorsque la Banque ne détient pas la totalité des titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts sont traités comme des instruments hors bilan et sont inscrits au poste «EDDV importantes non consolidées», comme il est présenté dans le tableau «Risques titrisés par la Banque en tant qu'initiatrice» ci-dessous.

ASC 810, «Consolidations»

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Banque a adopté rétrospectivement l'ASC 810, «Consolidations», anciennement le SFAS No. 167, «Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)», qui modifie les critères d'évaluation pour la consolidation d'une EDDV. En vertu de la nouvelle directive, le principal bénéficiaire est celui qui a 1) le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus importante sur le rendement économique de l'EDDV, et 2) l'obligation d'absorber les pertes de l'EDDV ou le droit d'en recevoir des avantages qui pourraient s'avérer importants pour l'EDDV. Selon les PCGR du Canada, le principal bénéficiaire est la partie qui assume la majorité des pertes prévues des EDDV ou qui a droit à la majorité des rendements résiduels prévus des EDDV, ou les deux.

Pour déterminer si elle détient le pouvoir d'orienter les activités ayant l'incidence la plus importante sur le rendement économique de l'EDDV, la Banque examine son rôle dans l'établissement de l'EDDV, de même que ses droits et obligations conservés dans l'EDDV. Pour procéder à cette évaluation, la Banque doit répertorier les activités qui ont l'incidence la plus importante sur le rendement économique de l'EDDV et identifier les parties qui, le cas échéant, exercent un pouvoir sur ces activités. En règle générale, les parties qui prennent des décisions qui influent sur le rendement de l'EDDV, comme les gestionnaires ou les détenteurs d'options d'achat ou de droits en cas de liquidation de l'EDDV, ou les parties qui détiennent un droit unilatéral de démettre ces décideurs de leurs fonctions sont réputées exercer le pouvoir d'orienter les activités de l'EDDV.

Pour évaluer si elle a l'obligation d'absorber les pertes ou le droit de recevoir des avantages de l'EDDV qui pourraient être importants pour l'EDDV, la Banque examine ses intérêts économiques, notamment les créances et les investissements en instruments de capitaux propres, les frais de gestion et les autres arrangements réputés être des droits variables. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si, globalement, les droits variables sont considérés comme pouvant être importants pour l'EDDV. Les facteurs considérés comprennent notamment la structure de l'EDDV, la subordination des droits, la priorité des paiements, la quote-part relative des droits détenus et la raison pour laquelle les droits sont détenus par la Banque. La Banque fait une analyse périodique pour établir si elle est le principal bénéficiaire d'une EDDV lorsque des changements surviennent dans les circonstances qui touchent l'EDDV et que des modifications à l'égard du périmètre de consolidation sont appliquées de manière prospective.

L'adoption de l'ASC 810 a donné lieu à la consolidation de certaines EDDV monocédantes de lignes de crédit domiciliaires qui auparavant n'étaient consolidées ni aux fins des PCGR des États-Unis, ni aux fins des PCGR du Canada. L'application de la consolidation de ces EDDV est déterminée par la capacité de la Banque d'orienter les activités de ces EDDV dans le cadre de son rôle d'initiateur et de vendeur et d'agent serveur. Les fonctions et responsabilité d'agent serveur incluent la prise de décisions liées aux activités d'atténuation des pertes. En qualité d'agent serveur, la Banque ne peut être dégagée de ses fonctions sans motif sérieux. En outre, la nature et l'importance de l'engagement économique continu de la Banque auprès de ces fiducies, y compris les rehaussements de crédit, de même que sa qualité d'investisseur, obligent la Banque à absorber les pertes et lui confèrent le droit de retirer des avantages des EDDV et ceux-ci pourraient être importants.

La mise en œuvre de l'ASC 860 et de l'ASC 810 a entraîné une augmentation nette de 6,3 milliards de dollars des actifs, lesquels sont en grande partie présentés comme des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers au bilan consolidé, et une augmentation nette des passifs de 6,3 milliards de dollars. Tous les actifs provenaient du Canada. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès par la Banque aux actifs des EDDV. Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption.

| (en millions de dollars canadiens) | Actif | Passif | Avoir des actionnaires |
|--|------------|------------|------------------------|
| Au 31 octobre 2010 | 576 622 \$ | 533 148 \$ | 43 474 \$ |
| Incidence de la nouvelle directive sur la consolidation | | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 13 195 | – | (10) ¹ |
| Prêts aux particuliers | 5 908 | – | (100) ² |
| Prêts hypothécaires commerciaux | 4 | – | – |
| Titres adossés à des créances hypothécaires – résidentiel | (13 175) | – | 78 ³ |
| Autres actifs/passifs | 360 | 6 324 | – |
| Incidence totale de l'adoption de la nouvelle directive sur la consolidation | 6 292 | 6 324 | (32) |
| Solde initial au 1 ^{er} novembre 2010 | 582 914 \$ | 539 472 \$ | 43 442 \$ |

¹ Ce montant a trait à la contrepassation de gains à la juste valeur cumulés jusqu'au 31 octobre 2010, comptabilisés à l'égard des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

² Ce montant a trait à la contrepassation de gains sur les ventes auparavant comptabilisés à l'égard des ventes d'actifs à des conduits multicédants, en partie annulés par une augmentation du revenu d'intérêts jusqu'au 31 octobre 2010.

³ Ce montant a trait à la reprise de pertes nettes à la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu à l'égard des valeurs mobilières disponibles à la vente, du fait qu'elles sont maintenant classées comme prêts.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est constaté. Les actifs ou les passifs de gestion sont comptabilisés dans les autres actifs ou les autres passifs. Les PCGR du Canada exigent que les droits de gestion soient évalués au coût après amortissement. Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque a choisi d'évaluer les actifs de gestion au coût après amortissement; chaque année, elle évalue si les actifs ont subi une baisse de valeur durable, ou plus fréquemment s'il existe une indication que l'actif a pu se déprécier.

Titrisation d'actifs de la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires commerciaux pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de sa situation financière. L'ensemble des produits titrisés par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes ou des tiers canadiens autres que des SA. Les expositions issues de titrisations par l'intermédiaire d'importantes EDDV non consolidées et de tiers canadiens autres que des SA sont décrites ci-après :

Expositions titrisées par la Banque en tant qu'initiatrice¹

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2011 | | | | 31 octobre 2010 | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | EDDV importantes non consolidées | | Tiers canadiens autres que des SA | | EDDV importantes non consolidées ² | | Tiers canadiens autres que des SA | |
| | Actifs titrisés | Valeur comptable des droits conservés | Actifs titrisés | Valeur comptable des droits conservés | Actifs titrisés | Valeur comptable des droits conservés | Actifs titrisés | Valeur comptable des droits conservés |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 21 570 \$ | 604 \$ | 22 869 \$ | 751 \$ | 21 721 \$ | 602 \$ | 21 722 \$ | 711 \$ |
| Prêts aux particuliers | – | – | – | – | 6 555 | 121 | – | – |
| Prêts hypothécaires commerciaux | 99 | – | 684 | 9 | 49 | – | 564 | 3 |
| Total des expositions | 21 669 \$ | 604 \$ | 23 553 \$ | 760 \$ | 28 325 \$ | 723 \$ | 22 286 \$ | 714 \$ |

¹ La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé des risques.

² Les montants correspondants comprennent toutes les EDDV non consolidées, notamment celles qui étaient classées comme des SAA au cours des périodes antérieures.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers au moyen de conduits monocéants et d'EDDV importantes non consolidées. En raison de l'adoption de l'ASC 860 le 1^{er} novembre 2010, la majeure partie des prêts aux particuliers antérieurement titrisés dans les EDDV étaient consolidés en date du 31 octobre 2011. Au 31 octobre 2011, l'exposition de la Banque à ces conduits par le seul fait des facilités de liquidité fournies était de 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2010), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2010) des prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements. En outre, la Banque a conservé des droits qui étaient de néant au 31 octobre 2011 (121 millions de dollars au 31 octobre 2010).

Prêts hypothécaires commerciaux

La Banque peut être exposée aux risques liés aux prêts transférés dans les structures de titrisation par l'intermédiaire des droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts hypothécaires commerciaux titrisés, ces prêts étant tous garantis par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise de SA soutenues par la Banque, mais qui ne sont pas consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2011, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque en raison des droits qu'elle détient dans le papier commercial et les facilités de liquidité de style mondial qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 5,5 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 31 octobre 2010). En outre, au 31 octobre 2011, la Banque était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,1 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2010) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourrait éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2011, la Banque fournissait également un rehaussement de crédit spécifique de 17 millions de dollars (73 millions de dollars au 31 octobre 2010) pour des transactions.

L'ensemble des actifs titrisés par des tiers soutenus par la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures d'accueil canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

Exposition aux actifs initiés par un tiers titrisés par l'entremise de conduits soutenus par la Banque

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 31 octobre 2011 | | 31 octobre 2010 | |
|-----------------------------------|---|--|---|--|
| | Exposition et notations des SA non consolidées AAA ¹ | Durée moyenne pondérée prévue (en années) ² | Exposition et notations des SA non consolidées AAA ¹ | Durée moyenne pondérée prévue (en années) ² |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 2 215 \$ | 2,9 | 1 637 \$ | 3,0 |
| Prêts sur cartes de crédit | 150 | 2,1 | 500 | 1,7 |
| Prêts et crédit-bail – automobile | 1 789 | 1,6 | 1 561 | 1,7 |
| Prêts et crédit-bail – matériel | 92 | 0,7 | 306 | 1,1 |
| Comptes clients | 1 223 | 2,7 | 1 287 | 2,2 |
| Total des créances | 5 469 \$ | 2,4 | 5 291 \$ | 2,2 |

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actif est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les ensembles renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des ensembles décroissants.

Au 31 octobre 2011, la Banque, en tant qu'investisseur, détenait 1 083 millions de dollars (354 millions de dollars au 31 octobre 2010) de PCAA émis par des conduits multicédants et des conduits monocédants soutenus par la Banque, dans son bilan consolidé.

Exposition à des conduits soutenus par des tiers

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties de 349 millions de dollars au 31 octobre 2011 (néant au 31 octobre 2010), sur lesquelles un montant de néant (néant au 31 octobre 2010) a été utilisé. Les actifs compris dans ces conduits consistent en des billets de particuliers adossés par des prêts automobile. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 et par la suite, ces actifs ont maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation, variant de AAA à AA.

L'exposition de la Banque à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 octobre 2011 et au 31 octobre 2010 était négligeable.

Se reporter à la note 5, «Titrisations de prêts», et à la note 6, «Entités à détenteurs de droits variables», des états financiers consolidés pour une présentation de l'information portant sur la participation importante de la Banque dans des cessions d'actifs financiers, des EDDV et des SAA.

q) REVENU LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et les prêts détenus à des fins autres que de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les gains et les pertes sont constatés dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation comprend le revenu d'intérêts net, le revenu de négociation et le revenu tiré des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur qui sont gérés dans un portefeuille de négociation. Le revenu d'intérêts net provient de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et est comptabilisé déduction faite des frais et du revenu d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Le revenu de négociation comprend les gains et les pertes réalisés et latents sur les valeurs mobilières et les dérivés et prêts détenus à des fins de transaction. Les gains et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les autres revenus dans l'état des résultats consolidé.

Le revenu lié aux activités de négociation ne comprend pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les opérations sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Le tableau suivant, établi selon les PCGR du Canada, présente le détail du revenu lié aux activités de négociation par gamme de produits pour les exercices terminés les 31 octobre et ventile le revenu de négociation entre les catégories de négociation importantes.

| (en millions de dollars canadiens) | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|---------------|-----------------|-----------------|
| Revenu d'intérêts net | 842 \$ | 827 \$ | 1 210 \$ |
| Revenu de négociation | 43 | 484 | 685 |
| Revenus tirés des prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur | 4 | 21 | 47 |
| Total du revenu lié aux activités de négociation | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |
| Par produit | | | |
| Taux d'intérêt | 357 \$ | 683 \$ | 962 \$ |
| Portefeuilles de crédit | 46 | 213 | 330 |
| Portefeuilles de monnaies étrangères | 432 | 418 | 573 |
| Titres de participation | 15 | (36) | (39) |
| Autres portefeuilles | 35 | 33 | 69 |
| Prêts désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur | 4 | 21 | 47 |
| Total du revenu lié aux activités de négociation | 889 \$ | 1 332 \$ | 1 942 \$ |

r) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté le SFAS No. 160, «Noncontrolling Interests (SFAS 160/ASC 810-10-45-15)», qui établit les exigences en matière de comptabilisation et de présentation de l'information à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et des changements de participation dans les filiales. La norme exige que la participation des actionnaires sans contrôle et autres porteurs de titres de capitaux propres dans des filiales soit présentée dans un poste distinct de l'avoir des actionnaires de la Banque. Suivant l'adoption initiale, à la perte de contrôle dans une filiale, la participation ne donnant pas le contrôle conservée dans l'ancienne filiale doit être évaluée à la juste valeur à la date de la déconsolidation, le gain ou la perte devant être comptabilisé en résultat. Une fois le contrôle obtenu, une modification des droits de propriété qui n'entraîne pas de perte de contrôle devrait être comptabilisée comme une opération portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées entre le passif et l'avoir des actionnaires dans le bilan consolidé. À la suite de la perte de contrôle dans une filiale, toute participation conservée est réévaluée en fonction de la répartition de la valeur comptable antérieure. Toute augmentation de la participation dans une filiale déjà consolidée par la Banque est comptabilisée à titre d'acquisition par étapes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque a effectué des transactions avec sa participation ne donnant pas le contrôle, ce qui a eu un effet négligeable sur les capitaux propres de la Banque. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde de l'avoir des actionnaires attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle au début et à la fin de la période.

| (en millions de dollars canadiens) | 31 octobre 2011 | | | Pour les exercices clos les 31 octobre 2010 | | |
|---|-----------------|---------------|---------------------|---|---------------|---------------------|
| | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis | PCGR du Canada | Rajuste-ments | PCGR des États-Unis |
| Solde au début de la période ¹ | 1 493 \$ | – \$ | 1 493 \$ | 1 559 \$ | 895 \$ | 2 454 \$ |
| Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | 104 | – | 104 | 106 | – | 106 |
| Augmentation ou diminution de la participation dans les filiales et rachat d'actions par des participations ne donnant pas le contrôle ¹ | – | – | – | (8) | (895) | (903) |
| Écart de conversion et autres rajustements | (114) | – | (114) | (164) | – | (164) |
| Solde à la fin de la période | 1 483 \$ | – \$ | 1 483 \$ | 1 493 \$ | – \$ | 1 493 \$ |

¹ Selon les PCGR du Canada, certaines structures de financement innovatrices sont classées à titre de passif et les distributions correspondantes, à titre d'intérêts débiteurs.

Toutefois, selon les PCGR des États-Unis, ces structures sont considérées comme des participations ne donnant pas le contrôle. Le 31 décembre 2009, une de ces structures innovatrices a racheté toutes les parts en circulation, éliminant ainsi le rajustement connexe des écarts entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

s) COMPTABILISATION DE TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ET D'OPÉRATIONS DE MISES EN PENSION DE TITRES

Le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté le SFAS 140-3 du FSP, «Accounting for transfers of financial assets and repurchase financing transactions» (FSP SFAS 140-3/ASC 860-10-40-42). Le FSP FAS 140-3 (ASC 860-10-40-42) donne des directives à savoir si les opérations de rachat concernant un actif précédemment transféré entre les mêmes contreparties qui ont été conclues lors du transfert initial, ou en prévision de celui-ci, seront évaluées ensemble à titre d'opérations liées ou comme deux opérations distinctes. Le FSP FAS 140-3 (ASC 860-10-40-42) présume que les deux opérations sont liées à moins que certains critères ne soient respectés. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière ou les bénéfices de la Banque.

t) MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

La Banque suit la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser sa participation dans TD Ameritrade. Au 31 octobre 2011, la juste valeur globale de la participation de la Banque dans TD Ameritrade était de 4,4 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars au 31 octobre 2010), selon le cours de l'action de TD Ameritrade. La juste valeur de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, déduction faite de la valeur comptable nette de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, est d'environ 3,5 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars au 31 octobre 2010), et est essentiellement composé d'actifs incorporels et de l'écart d'acquisition. Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile.

u) PROVISIONS TECHNIQUES LIÉES À L'ASSURANCE

Les provisions techniques liées à l'assurance sont établies afin de tenir compte du plein montant de tous les passifs associés aux polices d'assurance à la date du bilan, y compris les sinistres survenus mais non déclarés. Il est possible, selon les PCGR du Canada, de comptabiliser les provisions techniques sur une base actualisée ou non actualisée. La Banque a choisi de les comptabiliser sur une base actualisée. De plus, les PCGR du Canada exigent qu'une provision pour écarts défavorables soit établie compte tenu de l'incertitude des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

Les PCGR des États-Unis exigent que les provisions techniques soient comptabilisées sur une base non actualisée. Les PCGR des États-Unis n'exigent pas qu'une provision pour écarts défavorables soit établie compte tenu de l'incertitude des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.

La reprise de la provision pour écarts défavorables et l'actualisation comptabilisés ont fait augmenter les autres passifs et fait baisser les revenus tirés de l'assurance de 57 millions de dollars (baisse des autres passifs et augmentation des revenus tirés de l'assurance de 86 millions de dollars en 2010).

v) RESTRUCTURATION DE DETTE DE DÉBITEURS EN DIFFICULTÉ

Une «restructuration de dette de débiteurs en difficulté» consiste en la restructuration d'un prêt pour lequel la Banque a consenti à l'emprunteur aux prises avec des difficultés financières des conditions avantageuses qu'elle n'aurait pas accordées dans d'autres circonstances. Les conditions avantageuses découlent habituellement des mesures d'atténuation des pertes prises par la Banque et peuvent comporter une réduction de taux d'intérêt, un délai de remboursement, une renonciation au principal, une abstention et d'autres mesures. Les prêts dont les conditions contractuelles ont été modifiées dans le cadre d'une restructuration, et qui ne sont pas en souffrance au moment de celle-ci, conservent leur statut de prêts productifs s'il est démontré que les engagements étaient respectés avant la restructuration et si le remboursement du plein montant est attendu selon les nouvelles conditions. Si un prêt était improductif avant d'être visé par une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté, il le demeurera après la restructuration. Un prêt improductif visé par une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté peut retrouver son statut de prêt productif si l'emprunteur démontre sa capacité d'effectuer les remboursements pendant une période raisonnable.

Si la Banque modifie les conditions d'un prêt en le refinançant ou en le restructurant, et si les conditions modifiées du prêt en découlant sont aussi favorables pour la Banque que celles de prêts comparables accordés à d'autres clients dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires et qui ne sont pas refinancés ni restructurés, et si les modifications ne sont pas négligeables, le prêt n'est pas considéré comme une restructuration de dette de débiteurs en difficulté.

Aux termes du chapitre 3025, «Prêts douteux», du référentiel PCGR du Canada, un prêt restructuré n'est pas considéré comme douteux si le recouvrement est raisonnablement assuré selon les conditions révisées. Toutefois, aux termes de l'ASC 310-40 des PCGR des États-Unis, un prêt restructuré est généralement présenté comme douteux jusqu'à son échéance même s'il est considéré comme productif et que ses intérêts sont comptabilisés.

Au 31 octobre 2011, la Banque avait des prêts de 213 millions de dollars (78 millions de dollars au 31 octobre 2010) qui ont été modifiés au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent, desquels 84 millions de dollars (néant au 31 octobre 2010) étaient improductifs selon les conditions révisées. Sur les prêts improductifs visés par une restructuration de dette de débiteurs en difficulté, des prêts de 84 millions de dollars ont été transférés dans cette catégorie au cours de l'exercice. Au 31 octobre 2011, la Banque avait des engagements de prêts additionnels de 1 million de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2010) envers des débiteurs ayant bénéficié d'une révision des conditions de leur dette dans le cadre d'une restructuration de dette de débiteurs en difficulté.

w) QUALITÉ DU CRÉDIT DES DÉBITEURS

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Banque a adopté de manière prospective l'ASU 2010-20, Receivables (Topic 310): «Disclosures about the Credit Quality of Financing Receivables and the Allowance for Credit Losses». Cette norme s'applique aux entités qui détiennent des créances sur financement, exclusion faite des comptes clients à court terme ou des montants à recevoir évalués à la juste valeur ou au moindre du coût et de la juste valeur. La plupart des exigences aux termes de l'ASU 2010-20 ont déjà été satisfaites en vertu des PCGR du Canada. Cependant, certaines informations fournies ont été mises à jour et comprennent un rapprochement des provisions pour pertes sur créances, des indicateurs de la qualité du crédit, un classement chronologique, les achats et les ventes importants ainsi que les prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Se reporter au rapport annuel de la Banque pour obtenir les informations fournies au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011.

x) LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cours normal des affaires. Des provisions pour passifs éventuels sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de manière raisonnable. La Banque peut subir des pertes au-delà des provisions constituées lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible, mais non probable. La Banque croit que l'estimation du montant pour l'ensemble des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions pour passifs éventuels, pouvant découler des poursuites judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, était compris dans une échelle de néant à environ 665 millions de dollars au 31 octobre 2011. Ce montant global estimatif des pertes raisonnablement possibles s'appuie sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des poursuites pour lesquelles la Banque est nommée défenderesse, compte tenu des meilleures estimations de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces poursuites, et dont une estimation peut être faite. Pour certaines poursuites, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et que les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les poursuites et des multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité quant aux pertes éventuelles reste à déterminer dans bon nombre de cas. Les éléments déterminants de l'échelle des montants estimatifs changeront de temps à autre, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et l'avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, étant donné les incertitudes rattachées à ces poursuites, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites judiciaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites intentées contre judiciaires de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige multidistrict sur les frais de découverts

TD Bank, N. A. a été citée comme défenderesse dans quatre recours collectifs à l'échelle des États-Unis qui contestent la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découverts. Ces recours ont tous été transférés à la Cour fédérale du Southern District of Florida pour que les procédures préliminaires soient jumelées à des recours similaires pendants contre d'autres banques. Les demandeurs contestent en général, mais non exclusivement, la manière dont les opérations de débit sont mises en lots et enregistrées par ordre décroissant des montants plutôt que par ordre chronologique. Ils allèguent que la méthode d'enregistrement et les pratiques liées à celle-ci contraignent à un engagement implicite de bonne foi dans le contrat avec le client, constituent des pratiques injustes et trompeuses, entraînent un détournement du bien du client, que la Banque doit être condamnée à des dommages-intérêts compensatoires équivalant à la totalité des frais de découvert perçus à la suite des pratiques contestées ainsi que des dommages-intérêts exemplaires, qu'une injonction doit mettre fin aux pratiques contestées et que la Banque doit acquitter les honoraires d'avocats, les frais judiciaires et les intérêts. La demande de rejet des recours déposée par la Banque a été refusée, et l'enquête préalable a commencé.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été citée comme défenderesse dans le cadre de trois poursuites intentées par plusieurs investisseurs en instance devant le tribunal étatique de la Circuit Court of the Seventeenth Judicial Circuit, Broward County, en Floride, et de cinq poursuites instituées devant la cour fédérale du Southern District of Florida ou renvoyées à celle-ci en 2010 et 2011. Les poursuites se rapportent à une prétendue chaîne de Ponzi de 1,2 milliard de dollars qui aurait été mise en œuvre notamment par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats, Rothstein Rosenfeldt Adler, de Fort Lauderdale, en Floride. Il est allégué de façon générale dans les poursuites que la Banque TD a conspiré relativement à la chaîne de Ponzi établie par M. Rothstein, en a facilité le maintien et a ignoré des indices de faute dans le but d'encaisser des profits et des honoraires. Dans toutes ces actions, les allégations sont à peu près identiques et accusent la Banque TD de déclarations frauduleuses ainsi que de complicité et d'incitation à commettre une fraude et à faire des déclarations inexacts et négligentes. Bien que certaines des poursuites fédérales contiennent des allégations de violations de la loi RICO, dans le dossier *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.*, les allégations liées à la loi RICO ont été rejetées sur requête de la Banque. Le procès a commencé dans le dossier *Coquina* et n'est pas terminé au moment d'écrire ces lignes. Les autres recours devant la cour fédérale en sont au stade de l'enquête préalable. Les trois recours devant le tribunal étatique de Floride n'ont pas été joints, mais sont toujours pendants devant juge seul. Une audience est fixée en mars 2012 dans l'un de ces recours, et les deux autres recours en sont au stade de la communication de la preuve documentaire. La Banque TD a déposé des réponses et/ou des requêtes en rejet, niant toute responsabilité dans l'ensemble de ces poursuites.

Le syndic de l'actif de la faillite de Rothstein Rosenfeldt Adler en vertu du chapitre 11 a également déposé une réclamation dans le cadre d'une procédure contradictoire contre la Banque TD dans le dossier de faillite *In re Rothstein Rosenfeldt Adler, P.A.* en instance devant la U.S. Bankruptcy Court, Southern District of Florida. Le syndic a invoqué plusieurs causes d'action contre la Banque TD en vue d'annuler certains transferts en faveur de la Banque TD qu'il prétend préférentiels ou frauduleux. La réclamation allègue notamment comme autres causes d'action l'enrichissement sans cause, la complicité dans le cadre d'une conversion et l'incitation à celle-ci, la négligence et la négligence dans la supervision. La réclamation vise des pertes alléguées au nom des créanciers et semble chercher à obtenir une indemnisation pour les pertes des investisseurs. La Banque TD conteste vigoureusement et a présenté une requête pour rejet des allégations du syndic. Les parties attendent la décision du tribunal.

y) CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour 2011.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Transition aux Normes internationales d'information financière

Le 21 décembre 2007, la SEC a approuvé des modifications d'un règlement qui permettront à la Banque, sous réserve de certaines conditions, par suite de l'adoption des IFRS le 1er novembre 2011, d'éliminer le rapprochement entre les IFRS et les PCGR des États-Unis présenté dans le document «Rapprochement avec les PCGR des États-Unis». En raison du règlement de la SEC susmentionné et sous réserve de certains critères additionnels, la Banque n'inclura pas de rapprochement entre les deux référentiels dans ses états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2011.

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 18 janvier 2011.

Consentement des auditeurs indépendants

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 30 novembre 2011 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires, du résultat étendu et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2011 et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2011.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 30 novembre 2011 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-10 N° 333-170153),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-9 N° 333-167637),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-3 N° 333-83232),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-06598),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-101026),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-116159),
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 9) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 10) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 11) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 12) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

Nos audits portent également sur le rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis aux 31 octobre 2011 et 2010 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2011 qui sont présentés dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis figurant à l'annexe 99.4. La responsabilité de cette annexe incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion en nous fondant sur nos audits. À notre avis, l'information présentée dans l'annexe susmentionnée aux 31 octobre 2011 et 2010 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2011, considérée en rapport avec les états financiers de base pris dans leur ensemble, donne, à tous les égards importants, une image fidèle de l'information figurant dans cette annexe.

Comme il est indiqué dans le Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Banque a adopté le Statement of Financial Accounting Standards 166 (classé dans FASB ASC 860, *Transfers and Servicing*) et le Statement of Financial Accounting Standards 167 (classé dans FASB ASC 810, *Consolidations*). En outre, le 1^{er} novembre 2009, la Banque a adopté le Statement of Financial Accounting Standards 160 (classé dans FASB ASC Topic ASC 810-10-45-15, *Non-controlling Interests*) et le Statement of Financial Accounting Standards 141 (révisé) (classé dans FASB ASC Topic 805-10, *Business Combinations*).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2011

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, W. Edmund Clark, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 1^{er} décembre 2011

(signé) *W. Edmund Clark*

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Colleen Johnston, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux vérificateurs de l'émetteur et au comité de vérification du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 1^{er} décembre 2011

(signé) Colleen Johnston

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, W. Edmund Clark, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 1^{er} décembre 2011

(signé) *W. Edmund Clark*

W. Edmund Clark

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2011, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Colleen Johnston, chef de groupe, Finances et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 1^{er} décembre 2011

(signé) *Colleen Johnston*

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances et chef des finances